

GRÉGORY **QUIN**
PHILIPPE **VONNARD**
CHRISTOPHE **JACCOUD** (DIR.)

DES RÉSEAUX ET DES HOMMES

Participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972)

1
SPORT ET SCIENCES SOCIALES

EDITIONS ALPHIL
PRESSES UNIVERSITAIRES SUISSES

Des réseaux et des hommes

Participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972)

Collection Sport et sciences sociales

Devenu un fait social total, le sport contemporain révèle singulièrement les dynamiques de notre époque et constitue un prisme très puissant pour comprendre les transformations de notre monde. Parfois comparé à une religion ou à une drogue, le sport est incontestablement devenu l'un des lieux rassemblant le plus largement les individus, par-delà toutes les barrières sociales ou politiques.

La collection *Sport et sciences sociales* se propose d'explorer les différentes facettes et les différents enjeux sociaux, politiques, institutionnels, économiques ou culturels du phénomène sportif. Cette collection accueille ainsi des travaux d'histoire, mais aussi de sociologie ou d'anthropologie, sans imposer de frontières disciplinaires.

Grégory Quin, Philippe Vonnard, Christophe Jaccoud (sous la dir. de)

Des réseaux et des hommes

Participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972)

Éditions Alphil-Presses universitaires suisses

Case postale 5
2002 Neuchâtel 2
Suisse

www.alphil.ch

Alphil Diffusion
commande@alphil.ch

ISBN Papier : 978-2-88930-247-5
ISBN PDF : 978-2-88930-248-2
ISBN EPUB : 978-2-88930-249-9

DOI : 10.33055/ALPHIL.03115

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Les Éditions Alphil bénéficient d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2016-2020.

Illustration de couverture : Ernst Thommen en plein discours, pour l'inauguration du nouveau Stade St. Jakob à Bâle, le 25 avril 1954. © Sportmuseum Schweiz / Walter Scheiwiller

Couverture : maquette et réalisation : Nusbaumer-graphistes sàrl, www.nusbaumer.ch



Responsable d'édition : Anne-Caroline Le Coultre

Laurent Tissot
Christophe Jaccoud

De *Sports en Suisse* à *Des réseaux et des hommes.* Dire le sport à 18 ans d'intervalle

Du point de vue des sources qui ont contribué à questionner, en Suisse, le sport à travers le prisme des déterminations sociales et culturelles, la première est incontestablement une source historienne. Trouvant son origine dans la thèse soutenue en 1952 par l'historien Louis Burgener, intitulée *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse,* cette filière se caractérise par son intérêt marqué pour la configuration spécifique qui associe, dans notre pays, gymnastique, identité nationale, institution scolaire et institution militaire. La fidélité à ce thème a conduit par la suite à la production d'un certain nombre de travaux – Lutz Eichenberger (1994), Marco Marcacci (1998, 2000), Jean-Claude Bussard (1996, 1999) –, complétés par une historiographie affranchie de ces grands sujets que constituent la gymnastique et le gouvernement politique des corps. On peut mentionner ici ceux de Laurent Tissot, consacrés à l'histoire du tourisme en Suisse, qui ont contribué à comprendre la logique d'appropriation des sports anglais en Suisse ; ceux de Thomas Busset, voués à l'histoire des sports d'hiver, ou encore les contributions de l'historien zurichois Christian Koller, orientées vers l'histoire du football et de son développement.

Quelques noms seulement en vérité pour un volume de publications plutôt modeste, qui ouvre au sentiment que l'histoire du *sport suisse et en Suisse* se situerait en quelque sorte aux confins du monde historique habité. Au point même que la connaissance historique relative à la place du sport en Suisse a pu être heureusement apportée par d'autres. On pense ici à l'historien français Pierre Lanfranchi dont les travaux ont montré le rôle pionnier joué par notre pays, à la fin du XIX[e] siècle, dans la diffusion, à l'échelle continentale, d'un jeu et d'une culture – le *football* – encore largement ancrés dans les limites de la Grande-Bretagne.

C'est à l'ombre de cette réalité paradoxale, si l'on veut bien admettre que l'exposition de la Suisse aux pratiques sportives a été précoce, ce pays concentrant sans doute des ressources, des opportunités et des particularismes dont on sait la force cohésive du cumul, que devait paraître, à l'automne 2000, un ouvrage collectif intitulé *Sports en Suisse*, fruit d'une journée d'étude coorganisée par le Centre international d'étude du sport de l'Université de Neuchâtel et l'Institut d'histoire de cette même institution. Ouvrage triple, pourrait-on dire, puisque composé à six mains par un collectif d'éditeurs dont deux membres signent la présente préface, et articulé autour de trois parties, *traditions, transitions* et *transformations.*

Ouvrage pionnier et polyphonique aussi, par la variété de ses contributions et des affiliations disciplinaires de ses contributeurs et contributrices. Ouvrage orienté enfin par la pose d'un diagnostic pointant le déficit structural, en Suisse, de la production de recherches relevant d'une science sociale du sport et par l'espérance d'y remédier, au travers d'un renforcement des structures vouées à la production et à la diffusion d'une dynamique de connaissance sur le thème, et à sa conséquence attendue : l'élargissement du cercle des experts actifs dans le domaine considéré.

Les choses ont-elles changé au cours des 18 années qui séparent la parution de ces deux ouvrages ? Le diagnostic d'époque posé à l'aube du troisième millénaire a-t-il été infléchi ? Peut-on avancer que, dans le contexte helvétique, l'intérêt des sciences humaines pour le fait sportif, dans la variété de ses déclinaisons, aurait avancé à coups de percées

régulières, dans la perspective de ce que Schiller, dans un échange épistolaire avec Goethe, désignait comme «*la tranquille existence des choses agissant selon leur nature*» (1994:141) ? Au point qu'une allure de croisière serait aujourd'hui atteinte, porteuse d'un flux régulier d'acquis et de connaissances historiques ?

On ne s'essaiera pas, dans ces lignes, à prédire le futur, pour en rester à un présent où existent des signes qui, via des ambitions institutionnelles, la création de sociétés savantes, ou encore la densification des enseignements et des formations, attestent d'une sensibilité croissante du monde académique à la prise en compte des dimensions sociales du sport. Et c'est sans doute dans ce terreau qu'il convient d'inscrire la parution de l'ouvrage *Des réseaux et des hommes. Participation et contribution de la Suisse à l'internationalisation du sport (1912-1972).* Principalement dirigé par de jeunes historiens de l'Université de Lausanne, récoltant et synthétisant un ensemble de contributions qui se distinguent autant par leurs qualités que par leur originalité, ce volume atteste *a minima* de deux faits.

En premier lieu, de l'avènement d'une génération de chercheurs qui, comme leurs travaux respectifs en témoignent, ont fait du sport leur domaine d'élection et de prédilection et l'objet d'un investissement privilégié ; loin de l'esprit qui guide les curiosités secondaires auxquelles on se vouerait à l'issue de travaux plus sérieux.

En second lieu, d'une concentration du questionnement historique particulièrement bienvenue. Sur ce point, et bien qu'ils relèvent l'un et l'autre d'un même genre – l'ouvrage collectif –, les deux volumes diffèrent considérablement. Ainsi, si le premier *posait* les choses, enchaînant les sujets sans véritable continuité, le second les *relie*, pour éclairer et explorer alors l'usage politique du sport dans une période bien circonscrite de l'histoire nationale.

Le temps qui s'est écoulé entre la parution de ces deux livres et le défrichement afférent de terres historiques peu arpentées qu'il a permis, autorise sans aucun doute à mettre en valeur la justesse d'intérêts, d'analyses et de formulations qui, pour être liées à une conjoncture historique précise, les années 1920-1970, ne sont pas

pour autant sans lien avec la réalité d'aujourd'hui. Il revient ainsi aux différents auteurs d'avoir su mettre l'accent sur, éclairé, voire « découvert » ce qu'il convient de désigner comme l'usage politique du sport en Suisse ; formulation a priori floue qui conduit toutefois à mieux comprendre les contenus, les contours et les objectifs d'une *politique du sport* ou encore d'une diplomatie du sport dont il faut bien saisir les implications, au moins autant sur l'ordre qui prévaut à la maison que sur les affaires du monde.

Du point de vue interne, les contributeurs mettent en exergue, dans les années qui suivent la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la responsabilité croissante prise par l'État fédéral dans la formation physique des futurs athlètes dont deux conséquences au moins sont tangibles : le sport remplace progressivement la traditionnelle gymnastique dans le rôle de tuteur d'un sentiment national, conduisant à un remodelage de la gouvernance du champ sportif ; la confrontation des excellences corporelles, au travers des compétitions internationales, devient en même temps évocatrice d'une excellence nationale dont les profits n'entendent pas être délaissés par les autorités de notre pays.

Du point de vue extérieur, on ne perdra pas de vue, autre gain de connaissance notable qui émane de *Des réseaux et des hommes,* l'intérêt précoce manifesté par l'État helvétique pour la sollicitation du sport comme rouage d'une *public diplomacy* dont les racines semblent anciennes. Si celle-ci s'incarne désormais couramment via des logiques dites de *soft power* qui trouvent, dans l'organisation de grands événements sportifs et dans l'accueil d'organisations sportives notamment, de fructueuses opportunités pour faire valoir diverses séductions concurrentielles, la recherche historique présentée ici donne à voir d'autres choses encore. Et singulièrement une forme de présence qui a bien souvent pris la forme de médiations, d'entremises et de tissage de liens sportifs propres à nouer ou à renouer des dialogues et des interlocutions politiquement compromises. Le terrain de sport, comme l'hôtel, n'est donc pas qu'un lieu, une scène sur laquelle, comme hors du temps, les acteurs – joueurs, dirigeants, journalistes et spectateurs – agissent en vase clos et jouent leur partition au plus

près de leur conscience. Il est aussi un acteur à part entière parce qu'il définit des espaces de monstration et de négociation. Il fait rejaillir sur l'extérieur ce qui s'est passé ou décidé. S'il est ce qui fait qu'un agent peut agir à un moment donné dans un espace donné, il contribue, dans le même temps, à doter tous les intervenants des outils nécessaires à la reconnaissance de leur objectif et à assurer la reconduction de leur action dans le long terme : calendrier des joutes, construction de stades, médiatisation des événements, légitimation des activités, etc. Tout concourt à en montrer les multiples bénéfices pour la société dans son ensemble.

Si la diplomatie est affaire d'État, de chancelleries et de corps de spécialistes, elle est aussi l'affaire d'individus (presque) ordinaires qui ne figurent pas dans les cadres du corps diplomatique. À cet égard, la part prise par de nombreux dirigeants ou associations sportives dans la construction d'une nation sportive concurrentielle ou dans le retricotage des affaires du monde est évocatrice d'une « *diplomatie des individus* » dont les figures d'Henri Dunant, de Gabriel Eynard ou de Gustave Ador sont sans doute illustratives. Les textes qui composent ce volume montrent que le monde sportif en a produit d'autres, tout aussi efficaces et discrètes : Otto et Albert Mayer, Ernst Thommen, Elsa Roth, Marc Hodler et Kurt Gassmann révèlent les modalités et l'impact de ce « jeu diplomatique ». Peut-on réduire un individu à sa seule fonction affichée et reconnue ? L'acteur sportif – qu'il soit joueur, fonctionnaire ou journaliste – peut-il défendre un ensemble d'intérêts qui n'altèrent nullement la qualité de ses actions et la franchise de ses positions dans le monde où il opère ? Ce sont ces questions qui sont soulevées et qui entraînent une réflexion sur la place de la Suisse dans le concert des nations. Faut-il pour autant assimiler l'ensemble de ces acteurs à des caméléons prenant la couleur des circonstances, dissimulant des préoccupations « patriotiques » sous les dossiers purement sportifs dont ils se chargent, intentionnellement ou non, agençant les configurations sociopolitiques au mieux des intérêts qui les motivent prioritairement, en l'occurrence la reconnaissance sportive ? Les occurrences de ces noms dans la base de données des Documents Diplomatiques Suisses (DODIS), qui recense tout ce qui a participé

à définir, sur le plan politique et économique, la place de la Suisse dans le monde, sont relativement rares. Cette rareté est-elle le signe de l'incongruité de nos propos ? Doit-elle plutôt pousser le chercheur à ouvrir les vannes de ses sources et à les faire s'écouler dans les multiples terrains d'actions ? Même sous couvert de neutralité et d'intégrité, les faux-semblants ne sont pas forcément répréhensibles.

En défendant ces positions, ne tombons pas dans la caricature ou dans le roman d'espionnage. Les acteurs restent maîtres de leur destinée. Leur qualité et leur conscience peuvent les rendre imperméables à d'autres enjeux. Elles n'accréditent nullement l'idée qu'ils seront portés à s'aventurer sur des chemins qui peuvent leur sembler inconnus, sans intérêt, voire dangereux. Mais l'hypothèse demeure, car le cas de la Suisse, comme la démonstration en a déjà été faite, souligne la particularité d'un pays qui adapte une stratégie diplomatique à des ambitions qu'elle se sent amenée à défendre, ambitions qu'elle définit souvent plus par réaction que par anticipation, mais ambitions qu'elle règle parfois à travers une analyse de sa nature et avec des moyens appropriés, loin des modèles courants.

Petit pays sans vocation coloniale, exempte de l'obligation de rayonner au travers d'une diplomatie de projection ou d'une diplomatie de la force par laquelle elle aurait été tentée d'imposer une préférence pour un projet ou un régime politique, la Suisse a forgé une approche multimodale des relations internationales n'impliquant pas que des institutions ou des organes sur lesquels elle exerçait une régie directe. Loin d'être un champ clos dans lequel les acteurs sont prédéterminés à jouer le rôle qui leur est assigné, elle recourt à des « intermédiaires » hors du champ diplomatique, mais pouvant agir en pleine conformité avec des buts plus globaux. Cette capacité à faire intervenir une multitude d'acteurs dans son champ d'action et sur les terrains d'affrontement sur lesquels elle est appelée à intervenir, assigne au chercheur l'obligation d'élargir le spectre d'analyse et d'y associer tout ce qui fait que la Suisse, malgré sa petitesse et ses particularismes, est admise à peser sur des décisions et des aménagements dont les impacts sont mondiaux.

On pourrait déceler, dans cette perspective, un mode de fonctionnement qui non seulement règle son rapport au monde, mais aussi résout les questions intérieures. Car sur ce dernier plan, les délégations de pouvoir qui, avec la création de différentes organisations professionnelles et économiques – qu'elles soient patronales ou syndicales –, ont structuré dès le dernier tiers du XIX[e] siècle la vie politique helvétique, reposent sur le même objectif: imbriquer les intérêts privés et les intérêts publics et imaginer une nation dont la représentativité serait totale par l'effet de subsidiarité qu'elle implique. Fondement de l'État suisse, la démocratie directe serait non seulement la capacité des citoyens à intervenir à chaque étape du processus politique, mais aussi la capacité des forces vives – politiques, économiques, sociales et culturelles – d'assurer que leurs intérêts sont compris et mis en œuvre. Le cas du monde sportif illustre que, si ce schéma peut lui être appliqué à l'interne, il a connu un prolongement sur le plan international. Dans ce même ordre d'idée, le développement des pensionnats, celui des activités sportives elles-mêmes et leur influence sur les nations voisines participent à cette reconnaissance. Le sport n'est plus à considérer comme une activité d'amusement, mais il initie une véritable dynamique diplomatique dont les effets, pour la Suisse, se sont fait sentir durant tout le XX[e] siècle: pays d'accueil, pays de rencontres, pays de négociation, pays d'ouverture, pays neutre, pays généreux, les poncifs se sont accumulés pour délimiter, à l'international, les contours du «fait» suisse. La question n'est pas seulement de savoir si ces qualificatifs sont mérités ou non, justifiés ou non. Elle est aussi de comprendre comment ce processus s'est mis en marche, quels acteurs se sont mobilisés, dans quels domaines ils évoluaient et à quel prix le marché a été conclu. De ce point de vue et en se focalisant sur la sphère sportive – mais des études montrent que le propos peut être étendu à d'autres secteurs –, la Suisse n'apparaît pas si petite que cela, en tout cas loin de l'image qu'elle veut se donner et dont elle se sert goulûment à ses propres avantages: «*je suis petite, mais je veux vivre. Laissez-moi donc agir*». Elle parvient certainement à ses fins, contribuant à donner des coups de pouce décisifs là où des relations internationales se sont dégradées, mais ajustant ses interventions dans le sens d'un retour

sur investissement bien pesé par des moyens détournés, quoique très efficaces. En l'occurrence, le poids des intérêts et la réalité des impacts surpassent de très loin le comptage des mètres carrés et du nombre d'habitants.

La parution de cet ouvrage appelle ainsi à repenser le traitement du fait sportif par les sciences humaines. Une incitation qui se déduit de la comparaison entre ce volume et celui auquel les auteurs de cette préface avaient participé il y a 18 ans déjà. Ainsi, si nous privilégions alors une posture épistémologique du reflet, selon laquelle «*le sport* […] *est un lieu fortement exposé et fortement modelé par les tectoniques sociales et les déplacements socioculturels majeurs*» (2000: 8), il n'est pas vain peut-être de pondérer cette affirmation et même de retourner la perspective. Pour en proposer alors une autre: celle qui consiste à dire que la société est le reflet du sport et que la sportivisation des sociétés occidentales, si elle a précocement éveillé les acteurs politiques, a sans doute modifié aussi les rapports de force entre le champ politique et le champ sportif.

Le sport est le reflet de la société autant que la société est le reflet du sport. Dans cette perspective, l'effet de miroir est à double sens sans pour autant s'annuler.

Références bibliographiques

Bussard Jean-Claude, *Rôles et finalités de l'éducation physique dans les manuels suisses (1876-1996)*, in René Bernard Xavier (éd.), *À quoi sert l'éducation physique et sportive?*, Paris: Éditions Revue EPS, 1996, p. 284-290.

Bussard Jean-Claude, «La gymnastique scolaire: une discipline pour former des citoyens-soldats», in *Fribourg et l'État fédéral: intégration politique et sociale 1848-1998,* Fribourg: Éditions Universitaires, 1999, p. 219-227.

Eichenberger Lutz, *Die Eidgenössische Sportschule Magglingen: 50 Jahre im Dienst der Sportförderung,* Magglingen: Eidgenössische Sportschule, 1994, 370 p.

Goethe Johann Wolfgang von, Schiller Friedrich von, *Correspondance (1794-1805), tome 1: 1794-1797,* Paris: Gallimard, 1994.

Jaccoud Christophe, Tissot Laurent, Pedrazzini Yves (éd.), *Sports en Suisse. Traditions, transitions et transformations,* Lausanne : Antipodes, 2000.

Marcacci Marco, « La ginnastica contro gli sport », *Traverse,* 3, 1998, p. 63-75.

Marcacci Marco, « La paix entre sport et gymnastique pour mieux préparer la jeunesse à la guerre ? », in *Guerres et paix. Mélanges offerts à Jean-Claude Favez,* Genève : Georg, 2000, p. 549-560.

Partie 1.

Entre réseaux et moments-clé. Participer à la dynamique sportive internationale

« Des réseaux » : introduction

Depuis les travaux pionniers de Pierre Lanfranchi datant de la fin des années 1990, nous savons que les dirigeants suisses ont œuvré activement au développement du football, et plus largement des sports et activités physiques, en Europe dès les premières années du XXe siècle[1].

Considérée comme la « Petite Angleterre » du continent, la Suisse joue un rôle clé dans la diffusion des sports modernes depuis l'Angleterre. Ces dynamiques se déroulent notamment dans le cadre de pensionnats situés sur l'arc lémanique, comme le décrit Jérôme Gogniat dans sa contribution, et vont marquer durablement le paysage sportif suisse. D'actions individuelles éparses, ou alors insérées directement dans les activités sociales de Suisses – ou d'étrangers – expatriés, ces engagements ont pu ensuite s'opérer par l'entremise des organisations internationales sportives dont la plupart se créent dans le sillage de la mise sur pied du Comité international olympique en 1894. La place prise par les Suisses va alors s'avérer cruciale dans le développement de ces organismes, en particulier dans les moments de crise comme lors des deux sorties de guerre. Issus d'un pays reconnu comme neutre, les dirigeants helvétiques possèdent un avantage considérable : outre

[1] Lanfranchi Pierre, « Football, cosmopolitisme et nationalisme », *Pouvoir*, no 101, 2002, p. 15-25.

que cette neutralité les inscrit *a priori* hors partisanisme, ils sont émotionnellement moins exposés aux événements. Cette distance peut expliquer pourquoi, même si des tensions et des désaccords existent au sein du pays – ainsi que le montre bien Christian Koller dans son texte dédié au match de football Suisse-Allemagne de 1920 –, les dirigeants suisses sont rapidement tentés de renouer des échanges avec les pays vaincus.

Très actifs, ces dirigeants participent à la création de réseaux internationaux, maillons essentiels du développement d'une «*communauté internationale sportive*», pour reprendre l'expression forgée par Barbara Keys, durant l'entre-deux-guerres[2]. S'il faut, bien entendu, prendre des précautions avec la notion de réseau, régulièrement quoiqu'imparfaitement définie par les chercheurs et chercheuses en sciences sociales qui y recourent depuis quelques années, il semble pertinent de l'utiliser ici. Un réseau peut être basiquement défini comme un groupe d'individus qui entretiennent des relations sur un terme relativement long, animés de plus par des ambitions communes. Or, en raison de leurs nombreuses rencontres et de la constance de celles-ci dans le temps, ce sont bien des *réseaux* qui émergent par l'entremise des organisations internationales sportives autour des années 1910. Ces liens sont si forts que les responsables suisses jouent un rôle de premier plan, comme le signalent Christian Koller et Nicola Sbetti, dans le retour des pays défaits au sein du giron des relations internationales sportives. Fait notable qui vient en quelque sorte redoubler cet *effet réseau:* les acteurs suisses du sport international forment eux-mêmes un ou des réseaux spécifiques[3]. Dans leur contribution, Grégory Quin et Sébastien Cala soulignent combien la structuration d'un réseau est la conséquence de la mobilisation d'acteurs d'horizons divers (sportif, politique, économique, touristique, etc.) dans un contexte d'internationalisation de la pratique sportive.

---

[2] Keys Barbara, *Globalizing Sport. National Rivalry and International Community in the 1930s,* London: Harvard University Press, 2006.

[3] Sous cet angle, la thèse que Quentin Tonnerre prépare à l'Université de Lausanne sur la diplomatie sportive suisse donnera assurément des éclairages intéressants.

Dès lors, la richesse des cas proposés dans les pages qui suivent ne doit pas nous faire oublier les mots de Claire Lemercier selon qui :

> « *on ne saurait se contenter de repérer l'existence de telle ou telle forme de "réseau", car il faut surtout se demander si ces "réseaux" sont ou non hiérarchisés, multipolaires, mouvants ou tenaces, à quels moments ils fonctionnent plutôt comme des ressources ou au contraire comme des contraintes pour les individus ou les groupes* »[4].

Prudence donc et invitation conséquente à lire les contributions présentées dans cette partie comme autant d'incitations à développer plus de recherches et à fédérer davantage de chercheurs et de chercheuses sur un sujet dont la fécondité n'est pas à démontrer.

---

[4] Lemercier Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 52, 2005, p. 87.

Jérôme Gogniat

Quand le ballon rond remplace le ballon ovale. Les pensionnats lémaniques et le non-développement du rugby en Suisse au tournant du XIXe siècle

Résumé

Dans le dernier quart du XIXe siècle, le rugby, alors pratiqué essentiellement par les résidents et touristes anglais, semble jouir, en Suisse, d'un terreau particulièrement favorable à son implantation. Mais, au tournant du siècle, ce sport disparaît presque complètement en quelques années, justement au moment où se popularise le sport voisin, le football. Comment comprendre ces trajectoires opposées ? Cet article propose d'analyser le rôle qu'ont joué, dans ce processus de transfert culturel, les pensionnats, essentiellement ceux de l'Arc lémanique. Ces écoles privées, réservées à une élite sociale et internationale, ont été l'un des premiers foyers de diffusion des sports modernes en Suisse et, d'une manière plus large, sur le continent européen. Leurs archives permettent d'apporter un éclairage nouveau sur l'émergence du phénomène sportif en Suisse, en particulier des sports collectifs.

Abstract

During the last quarter of the 19th century, rugby was essentially played by English tourists and residents, and benefited from a particularly fertile breeding ground in Switzerland. However, it had almost completely disappeared at the turn of the century, in just a couple of years, while football simultaneously emerged as the new popular sport. How can we make sense of these opposite paths? This paper aims at a better understanding of this cultural transfer. A particular focus is put on the role played by boarding schools, especially in the Geneva Lake area, on the overall process. Indeed, those private institutes were the privilege of an international and social elite. They represented one of the leading development centres for modern sport in Switzerland and on the European continent. As such, their archives allow a better grasp of the emergence, at that time, of sport's phenomenon in Switzerland, and of collective sports more specifically.

Introduction

Le football est, de nos jours, l'un des sports par équipe les plus populaires en Suisse, comme par ailleurs dans la plupart des pays du globe. Nous avons une nouvelle fois pu nous rendre compte une nouvelle fois de la ferveur populaire qu'il suscite lors du Championnat d'Europe disputé en 2016 en France : la Radio télévision suisse (RTS) a alors enregistré une audience record pour le match de qualification opposant la Suisse à son voisin tricolore, avec en moyenne 544 000 personnes le regardant sur ses ondes (correspondant à une part de marché de 66,3 %)[1]. La chaîne télévisuelle française M6, qui le diffusait quant à elle dans les deux pays, a réuni en moyenne 13,4 millions de téléspectateurs![2] À l'inverse, le rugby n'a, en Suisse, que très peu de résonnance médiatique et compte relativement peu de pratiquants. Alors que, en 2011, 1 450 clubs sont

[1] I[anni] M[atteo], « Euro 2016 : les supporters suisses sont exemplaires jusqu'à présent, *Le Nouvelliste*, http://www.lenouvelliste.ch, 21 juin 2016, consulté le 22 juin 2016.
[2] Lecoeuvre Sarah, « Euro 2016 : record historique d'audience pour M6 grâce à France-Suisse », *Le Figaro.fr*, www.lefigaro.fr, 20 juin 2016, consulté le 22 juin 2016.

affiliés à l'Association suisse de football (ASF)[3], seule une trentaine ont pris part à la saison 2016-2017 de la Fédération suisse de rugby[4]. On le voit, même si cette dernière a vu le nombre de ses membres largement augmenter ces dernières années, notamment après la Coupe du monde de rugby organisée en France en 2007 où il passe de 1 400 à 2 400[5], la situation est difficilement comparable avec le nombre d'adhérents à l'ASF, qui atteint 272 000 en 2011![6]

La situation était pourtant bien différente dans le dernier tiers du XIX[e] siècle. Dès la fin des années 1860[7], c'est bien le rugby qui est principalement pratiqué dans les grandes villes suisses[8]. Il connaît à partir de la décennie suivante «*une très grande vogue*», certains matchs attirant même «*des milliers de spectateurs*». Les villes de Lausanne et de Genève s'affrontent régulièrement en hiver, rassemblant parfois «*une foule nombreuse*»[9]. En 1885, le *Journal de Genève* nous apprend par exemple qu'une partie disputée dans cette ville a intéressé «*un nombreux public*» malgré un temps «*désagréable*»[10]. Pour la première fois, des matchs sont disputés au niveau national, comme le prouve le titre officieux de champion suisse qui, selon certaines sources plus tardives[11], aurait été obtenu en 1881 par le FC de Genève face à une formation zurichoise[12].

---

[3] Lamprecht Markus, Fischer Adrian, Stamm Hanspeter, *Clubs sportifs en Suisse. Étude sur le sport organisé*, [Macolin] : OFSPO, 2011, p. 4.

[4] «Classements», *Fédération suisse de rugby (FSR)*, http://www.suisserugby.com, consulté le 1[er] mai 2017. Voir aussi : Wilkins Chris, «Le rugby suisse lutte pour sa survie», *SWI*, www.swissinfo.ch, 31 janvier 2005, consulté le 18 mai 2016.

[5] «Le ballon ovale de retour à Rio 2016», *Swiss Olympic*, http://www.swissolympic.ch, consulté le 4 juillet 2016.

[6] Lamprecht Markus, Fischer Adrian, Stamm Hanspeter, *Clubs sportifs en Suisse…*, p. 4.

[7] «Football», *Journal de Genève*, 20 janvier 1869, n° 16, p. 4.

[8] Filliol Édouard-F., *ASFA 1895-1925, 30e anniversaire*, Zurich : Association suisse de football et d'athlétisme, 1926.

[9] «Faits divers», *Journal de Genève*, 3 décembre 1878, n° 285, p. 3.

[10] «Genève», *Journal de Genève*, 7 décembre 1885, n° 289, p. 2.

[11] Avant de préciser, dès la fin des années 1890, s'il s'agit de rugby ou de football, comme on l'entend au sens actuel, le mot «football» est d'abord utilisé indifféremment par la presse helvétique pour qualifier ces deux sports aux racines identiques. Ceci justifie le recours à des sources plus tardives.

[12] Filliol Édouard-F., *ASFA 1895-1925…*, p. 5.

D'après François Dégerine, journaliste et grand promoteur, au tournant du XIX[e] siècle, du football mais également du rugby, la situation entre les deux sports contraste fortement jusqu'au début des années 1890. À Genève par exemple, onze clubs pratiquent à ce moment-là le rugby alors que le sport voisin est «*à peu près inconnu des joueurs de la ville*»[13]. Dans le dernier quart du siècle, les conditions semblent donc favorables à une implantation de la pratique du rugby. Dès lors, comment expliquer que ce sport ne se soit pas davantage développé en Suisse? Comment comprendre, à l'inverse, la trajectoire du football, d'abord peu pratiqué, mais qui se popularise à ce moment-là?

Au début des années 1980, les chercheurs anglo-saxons Philip L. Wagner et John Bale font figure de pionniers, en géographie, en appréhendant la diffusion du sport comme étant une lutte pour l'espace[14]. Plusieurs études sont venues depuis renforcer cette thèse[15]. Le sociologue Jean-Paul Callède a par exemple constaté que, dans le cas du développement du football et du rugby, quand l'un des deux sports «*occupe majoritairement un espace sociogéographique, avec une prépondérance qui s'est affirmée au fil des années, l'autre* […] *tient une place relativement secondaire et dépourvue de fonction emblématique forte*»[16]. Pour comprendre le non-développement du rugby au tournant du XIX[e] siècle, il faut ainsi s'interroger sur les facteurs qui ont pu avantager, à ses dépens, un ancrage dans la société locale du sport voisin.

---

[13] Dégerine F[rançois], «Athlétisme. Chronique genevoise», *La Suisse sportive*, 1[er] novembre 1898, n° 80. Le journaliste décrit la situation de ces deux sports dans la première partie de la décennie.

[14] Augustin Jean-Pierre, *Sport, géographie et aménagement*, Paris: Éditions Nathan, 1995, p. 6.

[15] Voir notamment: Ravenel Loïc, «Pourquoi n'y a-t-il pas de rugby en Normandie? Un essai d'explication géographique», *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2004, n° 190, p. 85-95; Gros Pierre-François, «Le rugby à Lyon (1890-1964). Une approche sociale et historique d'un sport confidentiel», *Staps*, 2002, vol. 2, n° 58, p. 51; Augustin Jean-Pierre, «La percée du football en terre de rugby. L'exemple du sud-ouest français et de l'agglomération bordelaise», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1990, vol. 26, n° 1, p. 97-110.

[16] Callède Jean-Paul, «Implantation, diffusion et rayonnement du rugby dans la France du sud», in Sagnes Jean (éd.), *Le sport dans la France contemporaine*, Perpignan: Presses universitaires de Perpignan, 1996, p. 89.

Après avoir d'abord rappelé les origines anglaises et communes du football et du rugby, nous essaierons donc de décortiquer le processus de diffusion du sport en Suisse. Comment ce transfert culturel se réalise-t-il ? Nous axerons principalement notre analyse sur le rôle joué par les pensionnats qui sont les premiers foyers de développement des activités sportives non seulement en Suisse, mais aussi, d'une manière plus générale, sur le continent européen[17]. Réservées à une élite sociale et internationale, ces écoles privées ont ainsi été l'un des principaux canaux de diffusion de ces pratiques. Pour ce travail, nous avons consulté les archives de l'Institut Sillig (Vevey) et du Collège Galliard (Lausanne), conservées aux Archives cantonales vaudoises, ainsi que celles de l'Institut La Châtelaine (Genève), possédées par les Archives de l'État de Genève. De plus, l'Institut Brillantmont (Lausanne) et l'Institut Florimont (Genève) nous ont donné accès aux documents conservés au sein même de leur établissement. Enfin, certaines archives de l'Institut La Villa (Lausanne) ont aimablement été mises à disposition par Madame Christiane Auckenthaler, qui est la petite-fille de Max Auckenthaler, fondateur de cet établissement. Même si la question de la naissance du sport en Suisse a été abordée à plusieurs reprises par les historien·ne·s[18], en particulier au regard du rôle joué ensuite par ce pays dans la diffusion continentale du football[19], ces

---

[17] Lanfranchi Pierre, « Football et modernité. La Suisse et la pénétration du football sur le continent », *Traverse*, 1998, nº 5, p. 76-88 ; Gogniat Jérôme, « L'éducation des corps dans les pensionnats et l'émergence du sport en Suisse au tournant du xixe siècle », in Aceti Monica, Jaccoud Christophe, Tissot Laurent (éd.), *Faire corps. Temps, lieux et gens*, Neuchâtel : Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2018, p. 45-58.

[18] Busset Thomas, « La sociabilité sportive », *Traverse*, 1998, nº 3 ; Desponds Liliane, « You play golf, don't you ? De la nécessité de créer un parcours de golf à Montreux », *Histoire du sport dans le canton de Vaud*, *Revue historique vaudoise*, 2008, nº 116, p. 56-71 ; Busset Thomas, « De la sociabilité mondaine à la compétition : les débuts du hockey sur glace en Suisse », in Jaccoud Christophe et Busset Thomas (éd.), *Sports en formes. Acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne : Antipodes, 2001.

[19] Lanfranchi Pierre, « Football et modernité… » ; Dietschy Paul, *Histoire du football*, Paris : Perrin, 2014, p. 92 ; Brändle Fabian, Koller Christian et Bachrach David Steward, *Goal! a cultural and social history of modern football*, Washington : The Catholic University of America Press, 2015, p. 24-42.

archives nous permettent de mieux comprendre comment et pourquoi ces établissements ont, très précocement, adopté le sport pour en faire petit à petit un élément central de leurs programmes éducatifs et surtout d'évaluer le rôle qu'ils ont joué dans l'appropriation ultérieure de ces pratiques par la société suisse.

Les *public schools* et l'invention du football moderne

Le rugby ainsi que le football naissent dans l'Angleterre victorienne. Comme l'ensemble des sports, ils sont « *un pur produit de la modernité britannique provoquée par les bouleversements sociaux, politiques et culturels qui ont accompagné la révolution industrielle* »[20]. Les *public schools* ont joué un rôle central dans le passage, en Grande-Bretagne, des jeux de ballon folkloriques, pratiqués de manière relativement brutale, à des formes plus modernes, caractérisées par des règles pour la première fois écrites et tolérant un degré de violence moins élevé[21]. Issus d'une culture orale, les antécédents traditionnels du rugby et du football n'étaient toutefois pas primitifs, enfantins et purement violents – comme les ont parfois présentés, au milieu du XIX[e] siècle, les inventeurs du jeu moderne –, mais disposaient, à l'image du *hurling*[22], de règles complexes et de stratégies[23]. S'ils sont déjà pratiqués dans ces grandes écoles privées dès le milieu du XVIII[e] siècle[24], ils commencent à y être soumis à une régulation

---

[20] Dietschy Paul, *Histoire du football…*, p. 25.

[21] Dunning Eric, Sheard Kenneth, *Barbarians, Gentlemen, Players. A Sociological Study of Rugby Football*, London & New York : Routledge, 2005, p. 1-68.

[22] Le *hurling* est le football traditionnel pratiqué en Cornouailles, région située à l'extrême sud-ouest de l'Angleterre.

[23] Holt Richard, *Sport and the British, a Modern History*, Oxford : Clarendon Press, 1989, p. 12-28.

[24] Différentes variantes de « football », propres à chacune d'entre elles, étaient en effet pratiquées à Eton (au moins dès 1747) ou à Westminster (dès 1749). Russel Dave, *Football and the English. A Social History of Association Football in England, 1863-1995*, Preston : Carnegie Publishing, 1997, p. 8. Même si elles restent esseulées, des tentatives de codification du football à des fins pédagogiques ont existé auparavant, à l'image de l'action entreprise par Richard Mulcaster, directeur d'un

plus stricte et formelle dès la première moitié du siècle suivant, devenant socialement plus acceptables. Par exemple, le *hacking* – action de frapper violemment un joueur au genou – fait alors pour la première fois l'objet d'une réglementation[25]. Comme l'ont analysé Eric Dunning et Kenneth Sheard, le

> «*plaisir de jouer commença à découler moins de la force brute, que de la force sublimée par des techniques comme la passe, le coup de pied et la course avec la balle. Le rugby s'est ainsi approché de sa forme moderne, où prévaut un subtil équilibre entre force et finesse, spontanéité et contrôle, individualité et travail d'équipe. On laissait une large place au "style" individuel et aux contacts physiques "virils", mais des barrières commençaient à être dressées sous forme de règles écrites, elles devaient éviter aux joueurs de perdre leur contrôle, dans l'excitation de la mêlée, et de transgresser les standards naissants, plus civilisés, qui commençaient à prévaloir.* […] *En bref, le rugby commençait à être considéré comme un jeu convenable pour des "gentlemen anglais"*»[26].

Ces transformations, aboutissant à une «*violence maîtrisée*», s'inscrivent d'une manière plus générale dans un processus de civilisation décrit par le sociologue Norbert Elias[27].

---

collège anglais au XVIe siècle. Darbon Sébastien, *Une brève histoire du rugby,* Paris: Éditions L'œil neuf, 2007.

[25] En 1845, dans les règles écrites à Rugby – qui sont les premières règles écrites de «football» –, les joueurs n'étaient par exemple pas autorisés à réaliser ce geste avec le talon, et devaient viser en dessous du genou. Dunning Eric, Sheard Kenneth, *Barbarians, Gentlemen, Players…*, p. 81 et p. 233.

[26] Dunning Eric, Sheard Kenneth, *Barbarians, Gentlemen, Players…*, p. 83-84. Nous empruntons la traduction à Dine Philip, «Du collégien à l'homme (aller-retour). Rugby et masculinité en Grande-Bretagne et en France», *Le Mouvement Social*, 2002, vol. 1, nº 198, p. 78.

[27] Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris: Calmann-Lévy, 1973; Elias Norbert, Dunning Eric, *Sport et civilisation: la violence maîtrisée*, [Paris]: Fayard, 1994. S'inspirant donc de ces théories, le livre d'Eric Dunning et de Kenneth Sheard, *Barbarians, Gentlemen, Players…*, fait cependant l'objet de critiques acerbes de la part d'historiens comme Tony Collins. Ce dernier estime ainsi que la thèse défendue par les deux sociologues à propos du processus de civilisation est empreinte de déterminisme et souffre à la fois de lacunes méthodologiques et d'un

En codifiant les jeux pratiqués jusque-là librement, la *public school* de Rugby fait figure de précurseur[28]. Sous la direction de Thomas Arnold (1828-1842), le sport y est perçu comme étant une source de discipline et de moralité pour les élèves[29]. À un moment où l'Angleterre s'installe comme première puissance économique mondiale et étend son assise coloniale, ce « christianisme musclé » (*muscular Christianity*) cherche aussi « *à forger une masculinité conquérante et des hommes d'initiative* »[30]. Le sport, et en particulier le football, prend entre 1840 et 1870 une importance croissante dans le programme éducatif des *public schools*[31], si bien qu'à la fin du siècle il est même parfois présenté par les contemporains comme étant à l'origine de la puissance britannique ! James Edward Cowell Welldone, directeur de la *public school* de Harrow entre 1881 et 1895, considère ainsi que même si les Anglais ne dépassent pas les Français ou les Allemands en matière de science, d'organisation militaire ou de réflexion, ils les surclassent en matière de

> « *santé et de tempérament que donnent les jeux* ». Le « *self-control, la discipline, la coopération, l'esprit de corps* [en français dans le texte original], *nécessaire au succès dans le cricket et le football, sont les grandes qualités qui permettent de l'emporter dans la paix comme dans la guerre.* […] *Dans l'histoire de l'Empire britannique*, conclut-il, *il est écrit que l'Angleterre doit sa souveraineté aux sports* »[32].

---

manque de critique des sources. Voir : Collins Tony, « History, Theory and the "Civilizing Process" », *Sport in History*, 2005, vol. 25, n° 2, p. 289-306.

[28] Collins Tony, « La peur de la pénalité chez le joueur de rugby : histoire et diffusion du sport », *Ethnologie française*, 2011, vol. 41, p. 599.

[29] Thomas Arnold entreprend une réforme avant tout « *disciplinaire, intellectuelle et religieuse* ». Contrairement à une croyance bien établie, il n'attache aucune importance aux sports. C'est bien plutôt les maîtres qu'il engage durant son directorat qui perçoivent les bénéfices éducatifs qu'ils peuvent alors en tirer. Dietschy Paul, *Histoire du football…*, p. 41 ; Holt Richard, *Sport and The British…*, p. 80.

[30] Terret Thierry, *Histoire du sport*, Paris : PUF, 2010, p. 14.

[31] Dietschy Paul, *Histoire du football…*, p. 42-43.

[32] Welldon J. E. C., « The Imperial Purpose of Education », *Proceedings of the Royal Colonial Institute*, vol. 26, 1894-1895, p. 829, cité par Dietschy Paul, *Histoire du football…*, p. 94.

À partir du moment où un jeu dispose de règles écrites et uniformisées, il est alors plus facilement exportable dans un autre pays[33]. En 1863, la création de la Football association (FA), à Londres, principalement par d'anciens élèves des *public schools*, marque, dans ce sens, un tournant. L'édification de règles communes par la nouvelle association fait néanmoins l'objet de plusieurs désaccords, notamment autour de la question du jeu à la main. Les clubs en faveur des règles édictées dans la *public school* de Rugby déplorent aussi l'abandon du *hacking*, geste jugé trop violent par ses détracteurs. Ils se retirent alors de la FA pour créer, en 1871, la Rugby Union of Football (RFU), consumant la scission entre le jeu du *football association* et du *football rugby*[34]. À noter enfin que le ballon ne fait l'objet d'aucune prescription dans les premières règles de la *public school* de Rugby, le choix de la forme ovale n'apparaissant qu'à partir de 1892 dans les règlements de la RFU[35]. D'une manière générale, les prémices de la codification des règles coïncident avec les débuts de la diffusion du sport au niveau international, et en particulier en Suisse.

Touristes et étudiants : la naissance du sport en Suisse

La diffusion du sport, comme transfert culturel, s'est effectuée en Suisse par deux canaux principaux qui sont le tourisme et les établissements éducatifs privés (les pensionnats)[36]. Comme nous avons essayé de le démontrer dans un autre article, l'activité touristique a plutôt eu un impact sur le développement des sports individuels alors que les pensionnats ont joué un rôle essentiel dans l'institutionnalisation des sports collectifs, même si ces mouvements se renforcent mutuellement[37].

---

33 Eric Dunning et Kenneth Sheard estiment que la diffusion des règles de rugby, dans les autres *public schools*, a aussi été facilitée par la présence de règles écrites. Dunning Eric, Sheard Kenneth, *Barbarians, Gentlemen, Players*…, p. 88.

34 Dietschy Paul, *Histoire du football*…, p. 44-55.

35 Collins Tony, « History, Theory and the "Civilizing Process" », p. 292.

36 Voir les ouvrages concernant la naissance du sport en Suisse cités en introduction.

37 Gogniat Jérôme, « L'éducation des corps… »

La Suisse est, au XIX[e] siècle, une destination privilégiée des touristes anglais[38] qui désirent, une fois sur place, reproduire les activités, notamment sportives, qu'ils avaient l'habitude de pratiquer chez eux. Les clubs dans lesquels ils se regroupent ont généralement un caractère temporaire, se formant ou se dissolvant au gré des arrivées et des départs. À Lausanne, en 1886, seule la société de tennis est par exemple régulièrement constituée, contrairement à celles de football et de cricket qui se forment chaque année. L'investissement conséquent de 15 000 francs qu'elle a consenti à débourser afin de posséder «*un emplacement fort bien aménagé, comprenant six jeux*» explique sans doute qu'elle ait été formée de façon pérenne[39]. Sport aristocratique et mondain par excellence, le tennis doit donc par exemple la création de ses premiers clubs dans les grandes villes et dans les lieux de villégiature (stations de montagne, villes d'eau) à l'activité touristique. Ainsi, bien qu'il soit, à la fin du siècle, «*fort peu connu du grand public*», il est tout de même considéré, paradoxalement, comme étant l'un des sports les plus pratiqués dans le pays[40]. Afin de répondre à la demande de leur clientèle, les hôteliers ont par ailleurs joué un rôle actif en élargissant leur offre aux pratiques sportives, voyant dans ces dernières un moyen de promotion et de développement touristique[41].

La haute société suisse, férue d'une anglomanie affichée, s'intéresse rapidement au sport, s'inscrit dans les clubs et participe aux tournois. La section de tennis du Grasshopper Club de Zurich est ainsi, en tout cas à l'origine, essentiellement fréquentée par l'aristocratie helvétique, alors qu'un autre club de la ville, l'Anglo-American, l'est, comme son

---

38 Tissot Laurent, *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais et la Suisse au XIX[e] siècle,* Lausanne: Éditions Payot, 2000 [réédition: Neuchâtel: Livreo-Alphil, 2017].

39 Le *rowing-club*, bien qu'il ait été dissous en 1885, était la seconde société régulièrement constituée. L'effort financier effectué pour l'achat de bateaux explique sans doute à nouveau cette pérennisation du club. Société lausannoise d'intérêt public (pub.), *Guide de Lausanne et de ses environs*, Lausanne: B. Benda, 1886, p. 133.

40 «Le Lawn Tennis en Suisse», *La Suisse sportive*, 23 août 1898, nº 70.

41 Favre Fabien, Vonnard Philippe, «Un tourisme sportif? Le rôle des hôteliers dans l'apparition des sports dans la région de Montreux», *Mode et costume au fil du temps. Revue historique vaudoise*, 2015, nº 123, p. 219-233.

nom l'indique, par les touristes (et les résidents) anglo-saxons[42]. Le tournoi qu'elle organise en 1898 réunit néanmoins tant des joueurs suisses qu'étrangers et se termine par un «*five o'clock tea*»[43]. À la fin du siècle, à l'instar de Grasshopper dont le football était l'une des principales activités, plusieurs sociétés offrent la possibilité à leurs adhérents de pratiquer différents sports, leur évitant ainsi de devoir payer à chaque fois une nouvelle cotisation. Le club rival, le FC Zurich, propose ainsi une large liste de sports, allant du football au tennis, en passant par la boxe, le canotage, la course à pied ou le cyclisme[44]. Le FC Lausanne propose, quant à lui, la pratique du tennis, du football et du cricket. Composé «*en majeure partie de jeunes gens anglais en séjour à Lausanne ou dans les environs*»[45], le club accueille, dès le milieu des années 1890, un «*grand nombre de jeunes gens du pays*». Le président, Thomas Lawton Kilham, de nationalité anglaise, se réjouit d'ailleurs de cet engouement de «*la jeunesse lausannoise*», qui prend «*un goût toujours plus vif aux jeux en plein air*»[46]. Enfin, à Genève, un club offre également la possibilité de pratiquer, en plus des trois sports mentionnés ci-dessus, le rugby et la course à pied[47].

L'introduction du sport dans les pensionnats peut être vue, quant à elle, comme une forme d'expérimentation pédagogique, inspirée par les méthodes développées dans les *public schools*[48]. Il ne s'agit toutefois pas là d'une rupture. Les établissements privés suisses attachant en effet, bien avant cela, une grande importance au développement corporel de leurs élèves, perçu comme nécessaire à l'épanouissement de l'esprit. Cette manière de penser l'éducation – et notamment l'éducation physique – remonte à l'époque des Lumières, et notamment aux écrits de Jean-Jacques Rousseau[49]. Au milieu du XIXe siècle, une rhétorique

[42] «Le Lawn Tennis en Suisse», *La Suisse sportive*, 23 août 1898, nº 70.
[43] «Lawn-tennis», *La Suisse sportive*, 21 juin 1898, nº 61.
[44] «Zurich», *La Suisse sportive*, 27 septembre 1898, nº 75.
[45] «Lausanne F.-C.», *La Suisse sportive*, 8 mars 1898, nº 46.
[46] «Cricket et football», *Gazette de Lausanne*, 25 septembre 1894, nº 227, p. 3.
[47] «Un nouveau club», *La Suisse sportive*, 27 septembre 1898, nº 75.
[48] Pour ce paragraphe, voir: Gogniat Jérôme, «L'éducation des corps…»
[49] Dans *L'Émile*, le philosophe insiste ainsi sur la nécessité d'un corps «*robuste et sain*», considérant que c'est sa «*bonne constitution*» qui rend «*les opérations de l'esprit*

similaire est utilisée à la fois par les directeurs des pensionnats suisses et par les *headmasters* des *public schools* anglaises pour légitimer les activités physiques dans leurs établissements. En 1855, Charles Haccius, directeur de l'Institut du même nom à Lancy et qui se présente comme docteur en philosophie, voit ainsi dans les «*jeux vifs et communs*» un excellent moyen d'augmenter «*les forces et l'agilité, ainsi que la résolution, la présence d'esprit et la persévérance*». Pour lui, «*l'endurcissement du corps*», obtenu par la gymnastique et la marche et auquel «*il faut de bonne heure accoutumer les enfants*», permet de leur inculquer le courage et la confiance en soi[50]. Les exercices physiques, conjugués à l'«*air pure* [sic]» de la campagne et à une «*nourriture saine et substantielle*», sont aussi des réponses aux nouveaux modes de vie induits par la Révolution industrielle (urbanisation, sédentarité) et permettent de lutter contre «*l'affaiblissement physique du genre humain*»[51]. Si l'introduction du sport dans les pensionnats suisses répond donc à une visée éducative, elle représente également un atout commercial. Les directeurs de ces établissements, bien qu'ils soient souvent réellement férus de sport, espèrent en effet, en agissant ainsi, satisfaire la clientèle anglo-saxonne qui constitue une grande partie de leurs effectifs. Par exemple, entre 1852 et 1902, en moyenne 31,6% des élèves de l'Institut La Châtelaine, à Genève, proviennent d'Angleterre, d'Amérique du Nord ou d'Australie[52]. Ceux-ci peuvent alors reproduire les activités qu'ils ont déjà eu l'occasion de pratiquer lors de leur formation scolaire dans leur pays respectif.

Le football est sans doute le sport qui a été pratiqué le plus précocement dans les pensionnats suisses. À la fin des années 1860, peu

---

faciles et sûres». Rousseau Jean-Jacques, *Émile ou de l'éducation* [1762], Paris: Éditions Garnier Flammarion, 1966, p. 157.

[50] Haccius Charles, *Rapport annuel du pensionnat Haccius, château de Lancy, près Genève*, Genève: Imprimerie P.-A. Bonnant, 1855.

[51] Pensionnat Haccius, château de Lancy, près Genève, *Rapport annuel*, Genève, 1856, p. 11-13.

[52] Statistiques établies avec: Archives de l'État de Genève (ci-après AEG), Fonds Institut Thudichum – La Châtelaine, archives privées (ci-après AP) 209.6, *Album souvenir du 50e anniversaire du collège international La Châtelaine (1853-1903)*, page non numérotée.

de temps après l'élaboration du tout premier règlement de la Football Association (FA), à la Freemason's Tavern à Londres (1863), on dispute déjà des matchs, à Genève, à La Châtelaine ou à l'Institut Haccius (Château Lancy)[53]. Il est toutefois difficile de savoir si ce sont les règles de la *Football association* qui sont suivies ou plutôt celles de Rugby, certains pensionnats ayant apparemment pratiqué, dans un premier temps, l'un ou l'autre sport ou parfois les deux en parallèle[54]. À La Châtelaine, on joue également au base-ball «*des Américains*»[55], puis au tennis dès qu'un court est construit (1884)[56]. Les directeurs, s'appuyant souvent sur l'expérience des professeurs britanniques, adaptent régulièrement leurs programmes ou leurs infrastructures, notamment pour les nouveaux sports créés plus tardivement. Le basket-ball, inventé par le professeur d'éducation physique américain James Naismith en 1891[57], est par exemple déjà pratiqué au début du siècle suivant à l'Institut Brillantmont, à Lausanne[58]. À la fin du XIXe siècle, le sport est proposé par la grande majorité des pensionnats et prend désormais une place considérable dans leurs programmes éducatifs. Ainsi, à La Châtelaine, environ un tiers du temps programmé dans le «plan de la journée» est alors consacré à la récréation, et plus spécifiquement aux sports, ce qui représente, quotidiennement, plus de cinq heures[59]. Alors que dans les *public schools* anglaises, l'on pratique à certains endroits le football et à d'autres le rugby, en Suisse, les pensionnats privilégient très tôt, et de manière homogène, le ballon rond.

---

53 Filliol Édouard-F., *ASFA 1895-1925…*, p. 4-5.

54 Ruoff Paul, «Contribution à l'histoire du Football suisse», in *Le livre d'or du football suisse*, Bâle: Éditions Domprobszei, 1953, p. 13-14. L'ouvrage s'appuie sur les propos de François Dégerine.

55 AEG, Fonds Institut Thudichum – La Châtelaine, AP 209.13, *Fête du cinquantenaire de «La Châtelaine», 15, 16 et 17 juin 1903*, Genève: Imprimerie W. Kündig & fils, 1903, p. 10.

56 AEG, Fonds Institut Thudichum – La Châtelaine, AP 209.6, *Album souvenir du 50e anniversaire du Collège international La Châtelaine (1853-1903)*, p. 95-96.

57 Guttmann Allen, *Du rituel au record. La nature des sports modernes*, Paris: L'Harmattan, 2006, p. 94.

58 Archives Heubi – Brillantmont, boîte no 5, A.k 101, *Pensionnat Heubi, Brillantmont, Lausanne, 1882-1907, Souvenir du 25 juin 1907*, p. 18.

59 AEG, Fonds Institut Thudichum – La Châtelaine, AP 209.9, *Collège international La Châtelaine, Morillon près Genève, Suisse*, non daté [probablement 1894].

Le football, un choix éducatif

En 1903, l'élève brésilien Octavio Netto considère que, à La Châtelaine, le football a été « *de tout temps le sport préféré* »[60]. Lui-même évolue dans l'équipe de football de cet institut qui, comme le laissent apparaître ses programmes, ne propose pas, à l'instar des autres pensionnats, de s'adonner au rugby[61]. Pourtant, au tournant du siècle, l'un des professeurs, M. Muschamp, est non seulement un grand adepte de football[62], mais également de rugby, puisqu'il a même évolué avec l'équipe nationale du Pays de Galles[63]. Nous aurions dès lors pu imaginer qu'il stimule la pratique de ce sport dans le pensionnat, de la même manière qu'il y a encouragé la création d'un *boating club*[64]. À l'Institut La Villa Longchamp (Lausanne), le professeur, M. Hornsby, favorise également le ballon rond, bien que certains de ses élèves, issus de « *grandes écoles anglaises* », n'aient pratiqué que le rugby avant de venir en Suisse[65]. Enfin, au regard du parcours et des relations de certains directeurs, nous aurions pu nous attendre à ce que les deux sports soient pratiqués dans les pensionnats suisses. Par exemple, Max Auckenthaler (La Villa, à Lausanne) a suivi une formation universitaire en Angleterre[66] et est proche, au début du XXe siècle, de Pierre de Coubertin[67], avec

[60] AEG, Fonds Institut Thudichum – La Châtelaine, AP 209.3, *Journal mensuel du Collège international La Châtelaine et compte-rendu de la fête du cinquantenaire de la Châtelaine (15, 16 et 17 juin 1903)*, septembre 1903, nº 18, p. 136.
[61] AEG, Fonds Institut Thudichum – La Châtelaine, AP 209.9, *Collège international La Châtelaine, Morillon près Genève, Suisse,* non daté [probablement 1894].
[62] En 1897, Muschamp participe par exemple à la finale suisse de football perdue 2 à 0 par La Châtelaine face au Grasshopper Club de Zurich. Une année plus tard, on le retrouve affrontant, avec une sélection suisse, l'Allemagne du Sud. Filliol Édouard-F., *ASFA 1895-1925…*, p. 17 et p. 22-23.
[63] « Un défi relevé », *La Suisse sportive*, 30 novembre 1897, nº 32.
[64] AEG, Fonds Institut Thudichum – La Châtelaine, AP 209.3, *Journal mensuel du Collège international La Châtelaine et compte-rendu de la fête du cinquantenaire de la Châtelaine (15, 16 et 17 juin 1903)*, avril 1903, nº 13, p. 7.
[65] « Football-club Villa Longchamp (team 1897-98) », *La Suisse sportive*, 28 décembre 1897, nº 36.
[66] Archives de l'Institut La Villa (ci-après Fonds Auckenthaler), article de Max Auckenthaler sur son parcours et sur l'Institut La Villa, non daté.
[67] Fonds Auckenthaler – La Villa, Les membres fondateurs du RCL [Rowing Club Lausanne], non signé et non daté [postérieur à 1964].

qui il partage les mêmes convictions à propos des bienfaits éducatifs du sport[68]. Or, contrairement à ce dernier qui a largement plébiscité le rugby dans son entreprise de réforme de l'éducation physique en France[69], le pédagogue suisse a préféré promouvoir d'autres sports comme le football ou, plus tard, le hockey sur glace.

En fait, dans les pensionnats helvétiques, la relégation du rugby au profit du football relève d'un choix éducatif. Les professeurs – souvent britanniques – ont privilégié le second sport, car il était «*plus beau, moins dangereux et que ses règles étaient plus simples*»[70]. Il paraît évident que la complexité des règles du rugby n'a certainement pas joué en faveur de ce dernier, d'autant plus que les instituts accueillaient des élèves du monde entier qui n'étaient pas forcément familiarisés avec ces pratiques et dont le séjour en Suisse était souvent relativement court. À l'Institut La Châtelaine, entre 1863 et 1903, la grande majorité des élèves ne restent ainsi en moyenne qu'une année (52,7%) ou moins (19,5%) dans l'établissement[71]. Cependant, la principale explication de l'absence du rugby réside sans doute dans la rudesse de ce jeu. Si, dans les *public schools* anglaises qui ont adopté sa pratique, on tolérait la violence de ce sport «*puisqu'elle trempait le caractère et formait le corps et l'âme aux épreuves futures*»[72], en Suisse, celle-ci a sans doute compromis son intégration dans les programmes de pensionnat. À l'Institut catholique de Florimont, à Genève, le football a ainsi été choisi au début du XXe siècle «*comme jeu exclusif du collège*», car il est considéré comme étant «*plus alerte et un peu moins brutal*» que le rugby[73]. Finalement, les pensionnats de l'Arc

---

[68] D'ailleurs, la fille de Pierre de Coubertin, Renée, qui souffrait de dépression, fréquente l'Institut Brillantmont en 1919-1920. Fonds Heubi – Brillantmont, A.b 107, Liste d'élèves 1919-1920; Radio et télévision suisse (RTS), Bermond Daniel [entretien avec], *Histoire vivante, L'Olympisme (4/5)*, seconde partie, 50e minute, 6 février 2014, www.rts.ch/docs/histoire-vivante/podcasts/.

[69] Collins Tony, «La peur de la pénalité chez le joueur de rugby…», p. 598; Bodis Jean-Pierre, *Histoire mondiale du rugby. Dimensions économiques et sociales*, Toulouse: Éditions Privat, 1987, p. 140-141.

[70] Ruoff Paul, «Contribution à l'histoire du Football suisse…», p. 13-14.

[71] Gogniat Jérôme, «L'éducation des corps…»

[72] Bodis Jean-Pierre, *Histoire mondiale du rugby…*, p. 23.

[73] Archives Florimont, Bulletin Florimont 1920-21, *Institut Florimont, Petit-Lancy, Genève*, Thonon-les-Bains: Imprimerie J. Masson, 1922, p. 39-40.

lémanique, par leur choix de privilégier le football au détriment du rugby, ont eu une grande influence sur les trajectoires opposées de ces deux sports. En effet, ils donnent au football une impulsion essentielle qui débouche, à la fin du XIXe siècle, sur son institutionnalisation et sur la mise en place d'une première compétition nationale, dynamisme sur lequel le rugby n'a pas pu compter.

Les pensionnats et l'institutionnalisation du football

Comme mentionné précédemment, les pensionnats ont joué un rôle prépondérant dans l'institutionnalisation, en Suisse, de certains sports collectifs comme le football ou le hockey sur glace. Ce qui change radicalement avec les équipes de pensionnat par rapport aux clubs regroupant touristes ou valétudinaires, c'est la continuité que celles-ci sont en mesure d'apporter au mouvement sportif. Pouvant s'appuyer sur le renouvellement continu des élèves, elles le dynamisent en multipliant les rencontres à la fin du siècle. L'Institut La Châtelaine a par exemple disputé 72 matchs entre 1889 et 1898[74]. Bien que la qualité de l'effectif, suivant les arrivées et les départs, varie parfois énormément d'une année à l'autre[75], ou même en cours de saison[76], une compétition régulière peut donc néanmoins être envisagée pour la première fois[77].

La création de l'ASF, en 1895, est symbolique de ce dynamisme. Lors de la première assemblée, les équipes de pensionnats représentent alors un tiers des clubs constituant la nouvelle association (4 sur 12)[78], auquel nous

---

74 Filliol Édouard-F., *ASFA 1895-1925…*, p. 10.

75 Dégerine F[rançois], « Athlétisme. Chronique genevoise », *La Suisse sportive*, 1er novembre 1898, no 80.

76 En 1898, le FC Yverdon, à un moment décisif de la saison, perd par exemple deux de ses meilleurs joueurs, contraints de retourner en Angleterre. Cette année-là, le FC La Châtelaine, pour les mêmes raisons, est également amputé de quatre joueurs. « Yverdon F.-C. », *La Suisse sportive*, 18 janvier 1898, no 39.

77 L'historien Thomas Busset effectue des remarques similaires à propos de l'institutionnalisation du hockey sur glace, qui est comparable, sur bien des points, à celle du football. Busset Thomas, « De la sociabilité mondaine à la compétition… »

78 Les équipes sont : FC Château Lancy, FC La Châtelaine, FC La Villa et FC Villa Longchamp.

pourrions ajouter le FC Yverdon. En effet, cette équipe, bien qu'elle soit complétée par «*3 ou 4 jeunes gens de la ville*», est essentiellement composée d'étudiants anglais qui fréquentent le pensionnat dirigé par Ami Simond, ce dernier étant aussi le président du club[79]. Les autres équipes sont issues de grandes villes essentiellement touristiques (Zurich, Lausanne, Neuchâtel) ou industrielles (Bâle, Saint-Gall)[80], mais il n'est pas rare que leurs effectifs soient complétés par des élèves de pensionnat. Par exemple, en 1898, au moins deux joueurs de l'Institut La Villa Longchamp évoluent également avec le FC Lausanne[81]. Certaines formations ont aussi été créées par d'anciens élèves, comme c'est le cas du FC Saint-Gall, le plus ancien club de Suisse existant encore actuellement, dont les fondateurs ont étudié à l'Institut Wiget, au bord du lac de Constance[82]. En plus de fournir un nombre de joueurs et d'équipes décisif à l'émergence d'un mouvement sportif, les pensionnats disposent aussi des infrastructures nécessaires, qui sont d'ailleurs mises à plusieurs reprises à la disposition d'autres équipes. En 1898, Georges Thudichum (1861-1941) accueille ainsi, sur le terrain attenant à l'Institut La Châtelaine dont il est le directeur, le club multisport qui est créé cette année-là à Genève[83].

Les premiers statuts de l'ASF ne prévoient d'abord pas la mise sur pied d'un championnat[84], les clubs jouant entre eux uniquement des matchs d'entraînement[85]. Alors que ces derniers se multiplient, *La Suisse sportive*, premier périodique suisse à traiter uniquement de l'actualité sportive, lance un appel, au printemps 1897, pour inciter les anciens «*sportmen*» à soutenir la mise sur pied de «challenges» sportifs en endossant le rôle de mécène. Au regard de l'exemple français, l'organisation de compétitions permettrait le développement des sports athlétiques dans le pays, en particulier du football[86]. En réponse, un représentant de la maison

---

79 «Yverdon F.-C.», *La Suisse sportive*, 18 janvier 1898, nº 39.
80 Berthoud Jérôme, Quin Gregory, Vonnard Philippe, *Le football suisse. Des pionniers aux professionnels*, Lausanne: Presses polytechniques romandes, 2016, p. 15-16.
81 Filliol Édouard-F., *ASFA 1895-1925…*, p. 23.
82 Brändle Fabian, Koller Christian et Bachrach David Steward, *Goal!…*, p. 26.
83 «Un nouveau club», *La Suisse sportive*, 27 septembre 1898, nº 75.
84 «L'Association Suisse de Football», *La Suisse sportive*, 18 mai 1897, nº 4.
85 Filliol Édouard-F., *ASFA 1895-1925…*, p. 15.
86 Bourget J., «On demande un mécène», *La Suisse sportive*, 11 mai 1897, nº 3.

Ruinart (une marque de champagne), propose alors d'offrir une coupe pour favoriser la création d'un premier Championnat suisse de football[87].

Le journaliste François Dégerine, qui porte largement ce projet, essaie d'inciter l'ASF à en assurer l'organisation. Selon lui, l'absence de compétition a fortement affaibli l'association, les clubs ne retirant finalement aucun avantage à adhérer à celle-ci et à lui payer une cotisation annuelle. Il estime alors que, «*si, avec l'argent provenant des clubs, l'ASF avait acheté quelques objets d'art qui auraient été distribuées* [sic] *en challenges aux clubs vainqueurs, jamais elle n'aurait été aussi malade qu'elle l'est actuellement*»[88]. À l'Assemblée générale du 27 juin 1897, l'association refuse pourtant de mettre en place cette compétition, considérant, par la voix de son président, que les frais de déplacement à travers le pays seraient trop conséquents pour les clubs[89]. *La Suisse sportive* décide donc d'organiser le *Challenge Cup Ruinart*. Un comité d'honneur est chargé de fixer le calendrier des matchs. Il est composé, d'une part, des collaborateurs du journal – le rédacteur en chef, Aimé Schwob, et François Dégerine – et, d'autre part, d'une partie de représentants de clubs, à commencer par les directeurs de pensionnats – Max Auckenthaler (La Villa, Lausanne), Ami Simond (Institut Simond, Yverdon) et Georges Thudichum (La Châtelaine, Genève)[90]. À noter que seules deux équipes (sur onze) sont alémaniques[91], la plupart ayant décliné l'invitation, se jugeant, si l'on en croit *La Suisse sportive*, trop inférieures en comparaison de leurs rivales romandes[92]. C'est pourtant bien le Grasshopper Club de Zurich qui remporte cette première compétition, s'imposant en finale face à deux équipes de pensionnats, La Villa Longchamp et La Châtelaine[93].

---

[87] «Challenge Ruinart», *La Suisse sportive*, 18 mai 1897, nº 4.
[88] «L'Association Suisse de Football», *La Suisse sportive*, 18 mai 1897, nº 4.
[89] Archives ASF, 11-01 Protokolle 1895-1908, *Generalversammlung 27. Juni 1897.*
[90] Un représentant du FC Lausanne et un du Grasshopper Club de Zurich font également partie de ce comité. Dégerine F[rançois], «Le Championnat suisse de football», *La Suisse sportive*, 16 novembre 1897, nº 30.
[91] Il s'agit du Grasshopper Club de Zurich et du FC Zurich.
[92] «Football-Association», *La Suisse sportive*, 9 novembre 1897, nº 29.
[93] Archives ASF, 06-01 Resultate, Aufstellungen: Länder- und Meisterschaftsspiele 1897-1935, *Resultate der Meisterschaftsspiele Serie A, Finals und Länderwettspiele des Schweiz Fussball und Athletik Verbandes, 1897/1898.*

Sans doute à la suite du succès rencontré par le Challenge Cup Ruinart, les dirigeants de l'ASF décident d'acquérir une coupe en vue de mettre sur pied leur propre compétition l'année suivante[94]. Ils évitent ainsi une implication des milieux économiques – et aussi médiatiques –, alors mal perçue au sein de l'ASF. D'ailleurs, cela a probablement également prévalu dans le choix, une année plus tôt, de ne pas organiser le *Challenge Cup Ruinart*[95]. Cependant, l'association ne compte alors que huit membres et jouit donc d'une influence très réduite. François Dégerine, dans une nouvelle missive envoyée par l'intermédiaire de *La Suisse sportive* aux dirigeants de l'ASF[96], essaie probablement de dissuader ces derniers d'organiser une seconde compétition, qui ferait double emploi avec le *Challenge Cup Ruinart*. Invité à une assemblée extraordinaire, il convainc les dirigeants de l'utilité d'une fusion des deux compétitions, qui renforcerait l'assise de l'ASF et sa mainmise sur le football suisse. L'accord est finalement obtenu à l'unanimité. François Dégerine se réjouit de cette décision qui, selon lui, ouvrira pour l'ASF «*une ère de prospérité inconnue jusqu'à ce jour*»[97]. Pour obtenir cette réforme, il s'est appuyé sur une nouvelle vague de dirigeants, dont les directeurs de pensionnats ne font pas partie. Max Auckenthaler, qui est élu le 5 juin 1898 à la présidence de l'association, quitte ainsi ses fonctions moins de trois mois plus tard, justement au moment où le championnat est créé[98]. À l'image de son ami Pierre de Coubertin, qu'il côtoie et épaule plus tard à Lausanne dans le cadre du mouvement olympique[99], et comme par ailleurs d'autres directeurs de pensionnat, il défend sans

[94] Archives ASF, 11-01 Protokolle 1895-1908, *Protokoll der Generalversammlung*, 5 juin [1898]; «Assemblée annuelle de l'Association suisse de football», *La Suisse sportive*, 14 juin 1898, nº 60.
[95] Berthoud Jérôme, Quin Gregory, Vonnard Philippe, *Le football suisse…*, p. 20-22.
[96] Dégerine F[rançois], «Lettre ouverte à MM. Les membres du Comité de l'A.S.F.», *La Suisse sportive*, 16 août 1898, nº 69.
[97] Dégerine F[rançois], «L'Assemblée de l'Association suisse de football», *La Suisse sportive*, 23 août 1898, nº 70.
[98] Ruoff Paul, «Contribution à l'histoire du Football suisse…», p. 20.
[99] «Institut olympique», *Gazette de Lausanne*, 15 avril 1917, nº 102, p. 4.

doute, en tout cas dans un premier temps, une conception élitiste du sport, réservé d'abord aux classes aisées de la population[100]. Il n'est également pas anodin qu'au moment où se popularise le football, les équipes de pensionnats ainsi que les clubs des villes touristiques, essentiellement composés de joueurs britanniques (FC Lausanne, FC Montreux, etc.), quittent l'ASF et se retrouvent entre eux au sein de la *Ligue romande* (1899)[101]. Officiellement, c'est la question du jour de match qui constitue la pierre d'achoppement, les joueurs anglais refusant «*par principe*» catégoriquement de jouer le dimanche[102]. Cela pose problème au moment où le football est progressivement approprié par la population locale. Disputer des matchs uniquement durant la semaine (du lundi au samedi) exclut en effet les gens qui n'ont pas une maîtrise de leur temps, et en particulier les citoyens suisses qui ont, durant ces jours, des obligations professionnelles[103]. Paul Kehrli, du FC Berne, qui remplace Max Auckenthaler à la tête de l'ASF[104], incarne cette appropriation croissante du jeu par les locaux. Même s'il affirme respecter les «*usages anglais*», il insiste sur le fait que «*nous sommes en Suisse*» et qu'il faut donc se conformer aux habitudes suisses[105]. Au-delà de la question du jour de match, qui peut paraître futile, la dichotomie porte donc plus profondément sur des questions possiblement d'identité nationale, mais surtout d'exclusivisme et de différences sociales.

L'ASF, en organisant un championnat mais aussi en instaurant des matchs internationaux de l'équipe nationale auxquels seuls ses membres peuvent prendre part, renforce sa légitimité[106]. Alors qu'il stagnait jusque-là, le nombre de clubs qui lui sont affiliés augmente dès lors rapidement, passant de 9 en 1899 à 38 en 1903, 50 en

---

[100] Clastres Patrick, «Inventer une élite: Pierre de Coubertin et la "chevalerie sportive"», *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 2005, vol. 2, nº 22, p. 51-71.

[101] Filliol Édouard-F., *ASFA 1895-1925*…, p. 15-27.

[102] «Le cas du Lausanne F.-C.», *La Suisse sportive*, 14 mars 1899, nº 99.

[103] «Nouvelles et résultats», *La Suisse sportive*, 13 décembre 1898, nº 86.

[104] Ruoff Paul, «Contribution à l'histoire du Football suisse…», p. 20.

[105] «Le cas du Lausanne F.-C.», *La Suisse sportive*, 21 mars 1899, nº 100.

[106] D[égerine] F[rançois], «Les inscriptions pour les championnats de football», *La Suisse sportive*, 30 août 1898, nº 71.

1907 et 63 en 1911[107]. La création de l'association, en 1895, peut donc bel et bien être considérée comme «*un évènement anecdotique de l'histoire du sport en Suisse*»[108]. L'institutionnalisation d'un sport, bien qu'elle traduise un certain dynamisme, n'est ainsi pas suffisante pour assurer la consolidation d'un mouvement sportif, d'autant plus si l'association en question n'a, comme c'est d'abord le cas de l'ASF, que peu ou pas de pouvoir sur la pratique sportive. Elle a cependant fourni la structure nécessaire à la mise en place d'une compétition régulière, contrairement au rugby qui a souffert de cette non-institutionnalisation.

Fonction démonstrative de la pratique sportive et relais médiatiques

La mise en place d'une compétition a donc largement participé à la diffusion du football, au détriment du rugby. Elle a permis de donner une continuité au mouvement sportif. D'une manière générale, à la fin du xixe siècle, le sport, se jouant généralement dans l'espace public, s'est diffusé dans la population locale en partie par imitation. En 1869, suite à un match de football (ou de rugby) disputé sur la plaine de Plainpalais par des résidents anglais, de «*jeunes Genevois*» se seraient mis à pratiquer ce sport[109]. Au tournant du xixe siècle, en Suisse comme ailleurs, on a conscience de la fonction démonstrative des rencontres sportives qui permettent de faire connaître et apprécier des activités souvent encore inconnues des locaux. En 1898, la ville d'Aarau décide par exemple d'organiser, à ses frais, un match entre le FC Bâle et le FC Berne «*afin de faire connaître à ses habitants, aux jeunes gens surtout, l'attrayant sport qu'est le football*»[110]. L'initiative des autorités politiques

[107] Archives ASF, 03-01 Jahresberichte Saison 1911/12-1928/29, *Annuaire suisse de football*, 1912, p. 13.

[108] Berthoud Jérôme, Quin Gregory, Vonnard Philippe, *Le football suisse*…, p. 19.

[109] «Faits divers», *Journal de Genève*, 22 janvier 1869, n° 18, p. 3.

[110] Dégerine F[rançois], «Lettre ouverte à MM. Les membres du Comité de l'A.S.F.», *La Suisse sportive*, 16 août 1898, n° 69.

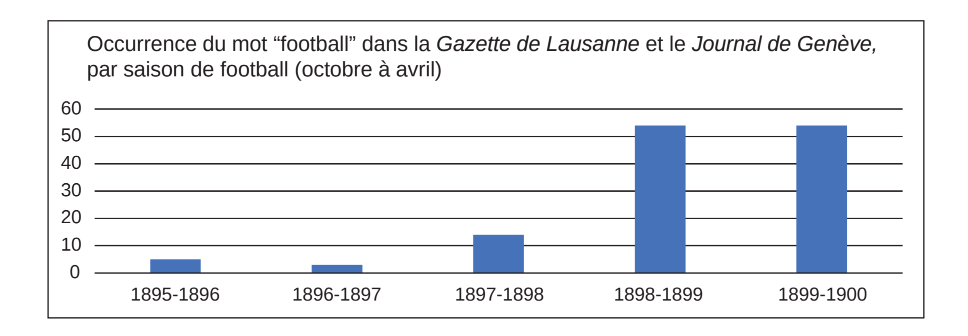
est couronnée de succès puisque, à la suite de ce match, des étudiants du Collège cantonal créent le premier club de la ville[111] ! En 1910, la partie de rugby opposant, à Turin, le FC Servette, qui est alors quasiment l'unique club suisse à pratiquer le rugby, au Sporting-club universitaire de Paris, remplit certainement les mêmes fonctions. Elle permet d'y faire découvrir ce sport puisqu'il s'agit là, si l'on en croit l'article, du premier match de rugby disputé en Italie[112]. Parfois, ces exhibitions se soldent néanmoins aussi par des échecs. En 1897, à Paris, un «*grand match de football américain*» est par exemple disputé entre des joueurs américains qui étudient en ville. Même s'il est suivi par un «*grand nombre*» de footballeurs parisiens, ces derniers n'apprécient pas véritablement le spectacle, le trouvant monotone. Le journaliste qui couvre l'évènement décrit, comme il les comprend, les règles de ce sport et le déroulement de la partie. Il se moque notamment des nombreuses protections protégeant les joueurs, qui leur donnent «*des airs vagues de scaphandriers*». Il conclut que ce jeu ne sera probablement jamais populaire en France[113].

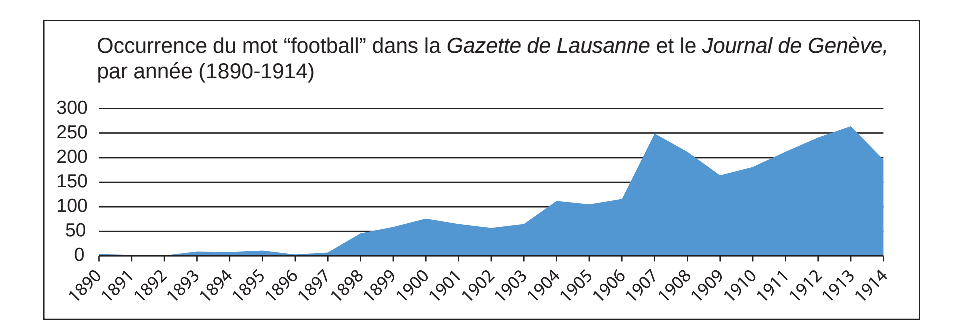
La presse a agi comme une caisse de résonnance pour ces activités. Pour Georges Vigarello, le spectacle sportif (tant comme émotion collective que comme écho médiatique) a, bien davantage que la pratique elle-même, considérablement participé à la diffusion sociale de ces activités[114]. L'intérêt, certes d'abord timide, de la presse généraliste pour les activités sportives a donné à ces dernières une visibilité bien plus large dans la société[115]. Or, l'analyse des occurrences du mot «football» dans les deux principaux journaux de l'Arc lémanique, le *Journal de Genève* et la *Gazette de Lausanne*[116], nous permet de

---

111 «Nouvelles athlétiques», *La Suisse sportive*, 4 octobre 1898, n° 76.
112 «Football», *Gazette de Lausanne*, 29 mars 1910, n° 85, p. 3.
113 «Courrier de Paris (athlétique). Football américain», *La Suisse sportive*, 7 décembre 1897, n° 33.
114 Vigarello Georges, *Du jeu ancien au show sportif: la naissance d'un mythe*, Paris: Seuil, 2002.
115 Tétart Philippe, «Des articulets aux pages sportives: état des lieux et intentions», in Tétart Philippe (éd.), *La presse régionale et le sport: naissance de l'information sportive (1870-1914)*, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 9-28.
116 Afin d'éviter une confusion entre les deux sports, nous avons pris soin de ne pas prendre en compte les articles contenant le mot «rugby», souvent alors appelé

constater que l'intérêt médiatique pour le football naît non pas avec son institutionnalisation, mais bien avec la mise en place d'une compétition. En effet, alors que le mot « rugby » (désignant le sport) demeure quasiment absent de ces journaux, les occurrences du mot « football » augmentent sensiblement à partir de 1898 (voir graphiques ci-dessous). La compétition sportive, par la répétition des actes joués en public et par l'écho médiatique qu'elle recueille alors, permet finalement d'ancrer une pratique dans la société.





Sources : Archives de la Gazette de Lausanne et du Journal de Genève, http://www.letempsarchives.ch/, consultées le 20 janvier 2018.

« football-rugby », même si ceux-ci représentent, pour la période entre 1890 et 1914, moins de 10 % des occurrences obtenues pour le mot « football ».

Une lutte pour le territoire

Alors que le football connaît un fort développement au tournant du XIXe siècle en Suisse, la pratique du rugby disparaît donc quasiment. En 1901, un article publié dans *La Suisse sportive* souligne l'incroyable développement qu'a connu le football dès cette période. Alors qu'il n'était pratiqué quelques années auparavant que «*par quelques joueurs seulement*» et «*dans un nombre restreint de cantons*», il «*est en honneur partout aujourd'hui*» et «*l'on chercherait en vain*, écrit le journaliste, *une bourgade de mille habitants qui ne possède pas son équipe et même quelquefois ses deux teams au complet*»[117]. L'émulation et la rivalité locales participent en retour à la diffusion du football[118]. La popularisation de ce sport s'observe également à travers l'augmentation, comme nous l'avons vu, du nombre de clubs affiliés à l'ASF. Si le nombre de matchs s'est accru, la qualité du jeu s'est aussi améliorée. Le président du FC La Chaux-de-Fonds, Henri Ducommun, se réjouit ainsi des progrès «*vraiment remarquables*» accomplis par les équipes, qui privilégient désormais le jeu de passe à un «*jeu dur et brutal*»[119].

L'essor du football tranche avec l'amenuisement de la pratique rugbystique. À Genève, qui est pourtant longtemps un bastion du ballon ovale, tous les clubs arrêtent par exemple leur activité vers le milieu des années 1890. Le manque de terrains de jeu semble être une des raisons principales de cette disparition[120]. Seul le FC Servette pratique ce sport jusqu'à la Première Guerre mondiale, tout en s'adonnant également au football dès 1900[121]. Même si des clubs ou des équipes éphémères se forment sporadiquement dans les villes du Plateau romand, il est, au début du XXe siècle, souvent

---

[117] A. S., «Le football», *La Suisse sportive*, 7 janvier 1901, n° 194, p. 1-2.
[118] P. J. D., «Aux footballers Suisses», *La Suisse sportive*, 15 mai 1904, n° 281, p. 149.
[119] Ducommun H., «Football Association. Il y a un danger!», *La Suisse sportive*, 1er janvier 1903, n° 248, p. 250-251.
[120] La plupart des clubs ont arrêté leur activité à cause du lancement des travaux pour l'Exposition nationale de 1896, qui a lieu sur la plaine de Plainpalais où ils pratiquaient jusque-là leur sport favori. Dégerine F[rançois], «Athlétisme. Chronique genevoise», *La Suisse sportive*, 1er novembre 1898, n° 80.
[121] Ruoff Paul, «Contribution à l'histoire du Football suisse…», p. 14.

considéré comme le seul à jouer encore au rugby en Suisse[122]. Chaque saison, il affronte surtout des équipes françaises, comme le FC de Lyon, le Stade grenoblois, l'Union sportive chambérienne, le FC Saint-Claude ou encore le Racing-club Châlonnais. La proximité géographique de Genève avec ces villes françaises, où le rugby prédomine alors[123], explique que ce sport ait pu perdurer aussi longtemps au bout du Léman[124].

Dans la presse sportive, on est pourtant encore persuadé, au début du siècle, que le rugby, à l'image du football, connaîtra une diffusion à l'échelle nationale et on se réjouit de ses «*progrès indiscutables*»[125]. Dans *La Suisse sportive*, on considère, en 1901, que la création d'une équipe à Neuchâtel, même composée uniquement de joueurs anglais[126], ainsi qu'à Lausanne, stimulera sans doute la pratique du rugby dans l'ensemble du pays. L'enthousiasme perceptible dans quelques villes romandes pour ce sport devrait alors gagner ensuite «*sans doute nos confédérés de Suisse allemande, dès qu'un beau challenge viendra couronner les efforts des innovateurs*», ce qui «*ne saurait tarder*»[127]. Effectivement, deux ans plus tard, un fournisseur genevois d'articles de sport charge le FC Servette d'organiser un challenge entre les clubs suisses de rugby et se propose d'offrir la coupe de champagne en argent destinée au vainqueur[128]. Mais le projet ne semble pas aboutir, peut-être à cause d'un manque d'équipes compétitives. Seul un challenge franco-suisse, le *Challenge*

---

122 «Football rugby», *Journal de Genève*, 6 mars 1900, nº 64, p. 2.

123 Filliol Édouard-F., *ASFA 1895-1925…*, p. 29.

124 Le FC Servette affronte régulièrement des clubs français dès 1896. Par ailleurs, nous pouvons constater une influence réciproque dans ces échanges transfrontaliers. En 1903, deux équipes genevoises (le FC Servette et le Club athlétique) se rendent ainsi à Lyon «*afin d'apprendre à leurs camarades de cette ville ce qu'est le Football-Association*» («Football», *Journal de Genève*, 2 décembre 1903, nº 330, p. 3). Jusque dans les années 1930, à un moment où la hiérarchie sportive est inversée en faveur du football, le rugby demeure toutefois le sport privilégié des Lyonnais. Voir: Gros Pierre-François, «Le rugby à Lyon…», p. 51.

125 «Rugby», *La Suisse sportive*, 7 janvier 1901, nº 194, p. 5.

126 «Rugby», *La Suisse sportive*, 28 janvier 1901, nº 197, p. 6.

127 A. S., «Le football», *La Suisse sportive*, 7 janvier 1901, nº 194, p. 1-2.

128 «Challenge Och Frères», *La Suisse sportive*, 1er janvier 1903, nº 248, p. 253-254.

Dubonnet, est disputé pendant plusieurs années avant la Première Guerre mondiale. Le FC Servette y est alors l'unique représentant de ce côté-ci de la frontière. Dans *La Suisse sportive*, on regrette «*le peu d'engouement que mettent les autres clubs suisses à pratiquer un sport aussi passionnant et viril qu'est le rugby*», alors qu'il «*semblerait convenir d'une façon toute spéciale aux aptitudes des jeunes gens de notre pays*»[129].

Contrairement au football, l'appropriation du jeu par les locaux peine à se réaliser. De plus, la pratique du rugby est restée confinée à Genève et, dans une moindre mesure, aux villes de l'Arc lémanique et du Plateau romand. Durant la saison 1905-1906, les quelques clubs pratiquant le rugby en Suisse (trois à Genève, un à Lausanne et un, probablement, à Fribourg) sont ainsi composés en grande partie de joueurs étrangers. Sans l'apport de ces derniers, ils ne disposeraient sans doute pas d'un effectif suffisant. À Genève, le FC Servette est en effet très cosmopolite, comme à Lausanne ou à Fribourg où l'on s'appuie essentiellement sur les étudiants étrangers, «*surtout des Anglais*», pour parvenir à former des équipes[130]. A l'instar des instituts privés, les établissements publiques suisses jouissent également, avant la guerre, d'une forte réputation internationale, ce qui permet aussi de fournir des joueurs au mouvement sportif. Il n'est d'ailleurs pas rare que les étudiants étrangers soient largement plus nombreux que les étudiants suisses dans les universités du pays. En 1912, l'Université de Lausanne compte ainsi 616 étudiants étrangers pour 293 étudiants suisses alors que ce rapport, à Fribourg, est de 395 pour 180[131].

Ce n'est finalement que dans les années 1960 que réapparaît, en Suisse, un regain d'intérêt pour le rugby, qui débouche au début de

[129] Anthonioz E., «Challenge franco-suisse (Coupe Dubonnet)», *La Suisse sportive*, 1er janvier 1903, nº 248, p. 252-253.

[130] «Le rugby en Suisse – 1905-1906», *La Suisse sportive*, 18 novembre 1905, nº 323, p. 399-400. Le journal reprend en intégralité un article du *Lyon Sport*.

[131] Association suisse des directeurs d'écoles privées (éd.), *Guide de l'Enseignement privé en Suisse*, Frauenfeld, 1912, p. 81; voir aussi: Jobin Albert, *L'enseignement privé en Suisse, envisagé au point de vue économique*, Université de Neuchâtel: Thèse de doctorat, 1937, p. 10.

la décennie suivante sur l'institutionnalisation de ce sport au niveau national. En 1969, sept clubs existent dans le pays, répartis dans les villes de Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich. Ils sont néanmoins encore composés principalement de joueurs étrangers, particulièrement d'universitaires[132]. D'ailleurs, la reprise d'un certain engouement pour le rugby coïncide avec l'explosion de la pratique des sports universitaires, tant en termes de participants que de disciplines proposées. Le rugby fait ainsi son apparition à ce moment-là dans les programmes des Hautes Écoles lausannoises, même si aucune compétition interuniversitaire ne semble alors voir le jour[133]. À noter la prédominance, une nouvelle fois, des équipes romandes, qui perdure d'ailleurs jusqu'à nos jours. En effet, actuellement, plus d'un club sur deux provient de cette région qui est pourtant démographiquement bien moins importante que la partie suisse alémanique. Surtout, sur les huit clubs qui évoluent en Ligue nationale A durant la saison 2016-2017, sept proviennent de l'Arc lémanique[134].

Conclusion

Les équipes de pensionnat, malgré leur retrait de l'ASF au moment où se popularise le football, ont été déterminantes pour poser les bases du développement de celui-ci en Suisse. Dynamisant, à la fin du XIXe siècle, le nombre de parties alors disputées, elles ont aussi joué un rôle central dans l'institutionnalisation de ce sport et surtout dans la mise en place d'une première compétition nationale. Dans ces établissements, la relégation du ballon ovale au profit du ballon rond – sport considéré comme étant plus simple et moins brutal – relève d'un choix conscient, répondant à des objectifs

[132] «Prends garde, football, le rugby est à tes portes!», *Gazette de Lausanne*, 3 décembre 1969, n° 282, p. 11; «Match de rugby à Neuchâtel», *L'Impartial*, 25 novembre 1969, n° 28194, p. 21.
[133] Quin Grégory, *L'odyssée du sport universitaire lausannois: entre compétition et sport-santé*, Paris: Éditions Glyphe, 2016, p. 171-183.
[134] «Classements», *Fédération suisse de rugby (FSR)*, http://www.suisserugby.com, consulté le 1er mai 2017.

éducatifs. D'ailleurs, à la fin du xixe siècle, le rugby a souffert de cette image dans la population locale, particulièrement en Suisse alémanique où il est jugé comme étant «*trop violent*» et «*trop brutal*»[135]. En 1898, Henri Doll, président du Grasshopper Club de Zurich, regrette par exemple que presque «*aucun match de rugby ne se passe sans accident*»[136]. Les arguments de ses partisans, insistant sur le fait que ce sport est «*moins brutal qu'on veu*[t] *bien le dire*» et qu'il jouit parfois «*d'une défaveur imméritée*»[137], n'y changent rien. D'autant plus que, au même moment, la mise en place d'une compétition a participé à faire connaître et à élargir la pratique du football, qui touche rapidement d'autres cercles sociaux. La réussite de ce sport, s'appuyant sur les relais médiatiques, explique largement les difficultés alors rencontrées par le rugby, pourtant largement plus en vogue jusque-là dans le pays. Si les deux sports sont en concurrence pour le recrutement de joueurs (même si certains pratiquaient les deux), ils doivent aussi lutter pour différentes ressources, notamment spatiales. Finalement, au vu du rôle joué par la Suisse dans la diffusion du football en Europe méridionale, l'analyse du non-développement du rugby dans le pays au tournant du xixe siècle dépasse sans doute le cadre strict des frontières nationales.

135 D[égerine] F.-J., «Chronique», *La Suisse sportive*, 13 décembre 1898, no 86.
136 «Correspondance», *La Suisse sportive*, 27 décembre 1898, no 88.
137 «Le rugby en Suisse – 1905-1906», *La Suisse sportive*, 18 novembre 1905, no 323, p. 399-400.

Christian Koller

Réconciliation des nations à travers le sport ? Le football et le hockey sur glace suisses et l'essai d'un retour à la normale dans les relations internationales sportives (1919-1926)

Traduit de l'allemand par Grégory Quin

Zusammenfassung

Der vorliegende Beitrag untersucht anhand der beiden populären Teamsportarten Fussball und Eishockey die sportdiplomatischen Möglichkeiten der Schweiz im Zusammenhang mit Isolation und Reintegration der Kriegsverlierer nach dem Ersten Weltkrieg. In beiden Disziplinen gab es aus der Schweiz Initiativen zur Wiederanknüpfung sportlicher Beziehungen mit Deutschland. Schon kurz nach Kriegsende spielten die ersten Schweizer Fussballvereine wieder gegen deutsche Gegner und bereits im Sommer 1920 gab es ein Länderspiel, dass allerdings in der Romandie heftige Empörung hervorrief und den Schweizerischen Fussball- und Athletikverband an den Rand einer Spaltung führte. Im Eishockey gab es bis 1928 keine Länderspiele gegen Deutschland, aber ab

1923 in Davos und 1926 in Caux Initiativen, die auf die Versöhnung der ehemaligen Kriegsgegner durch Vereinsspiele abzielten. In beiden Disziplinen wurde die auf Reintegration und Versöhnung abzielende Sportaussenpolitik autonom gestaltet, sie lag inhaltlich aber auf der Linie der offiziellen Schweizer Aussenpolitik.

Abstract

This chapter analyses the possibilities of Swiss sporting diplomacy in the context of isolation and re-integration of the loosers of World War I by considering the examples of football and ice hockey. In both disciplines there were Swiss initiatives for a re-establishment of sporting relations with Germany. Shortly after the end of the war, the first Swiss football clubs started to play German adversaries again, and as early as in the summer of 1920 there was a friendly international match, which however was met with indignation in Western Switzerland and nearly resulted in a schism of the Swiss Football and Athletic Association. In ice hockey, there were no international matches against Germany until 1928, however initiatives aiming at reconciling the former war enemies through club games started in Davos in 1923 and in Caux in 1926. In both disciplines, sporting diplomacy aiming at re-integration and reconciliation was conducted autonomously, yet its aims were in line with official Swiss foreign policy.

Introduction

Le rôle du sport dans la construction d'une paix entre les peuples est une évidence pour les fédérations internationales sportives depuis la restauration des Jeux olympiques à la fin du XIX[e] siècle ; de fait, elles mobilisent cette croyance dans de nombreux discours, dans les outils de promotion et dans les publications commémoratives[1]. De la

[1] Cf. par exemple : *Fédération Internationale de Football Association 1904–1929*, Amsterdam : FIFA, [1929], p. 1, 11-13, 55 ; Furrer Günther, Godoy Paolo C., Blatter Joseph S., *Historical Publication of the Fédération Internationale*

même manière, elles érigent la séparation entre sport et politique au rang de dogme, malgré l'inexistence de cette séparation dans les faits, comme le soulignent différent·e·s historien·ne·s à propos des cas des Jeux olympiques de Berlin en 1936[2], de l'épisode de la diplomatie du Ping-Pong[3] et des boycotts olympiques de 1980 et 1984[4].

---

de Football Association: FIFA 1904–1984, Zurich : FIFA, 1984, p. 5, 7, 9 ; Blatter Joseph S. (éd.), *90e Anniversaire de la FIFA – 20 Ans de Présidence João Havelange, Brésil, élu le 11 juin 1974 : Livre commémoratif 1994*, Wetzikon : FIFA, [1994], p. 4 ; Eisenberg Christiane, Lanfranchi Pierre, Mason Tony, Wahl Alfred, *100 Jahre Weltfussball: Die FIFA 1904–2004*, Göttingen : Werkstatt, 2004, p. 7, 64.

[2] Cf. Krüger Arndt, Murray W., *The Nazi Olympics : Sport, Politics and Appeasement in the 1930s*, Urbana : University of Illinois Press, 2003 ; Rürup Reinhard, *1936, the Olympic Games and National Socialism : À Documentation*, Berlin : Argon, 1996 ; Bachrach Susan D., *The Nazi Olympics : Berlin 1936*, Boston : Little, 2000; Hilton Christopher, *Hitler's Olympics: The 1936 Berlin Olympic Games*, Stroud : History Press, 2006; Rippon Anton, *Hitler's Olympics: The Story of the 1936 Nazi Games*, Barnsley : Pen and Sword, 2006 ; Walters Guy, *Berlin Games : How Hitler Stole the Olympic Dream*, London : John Murray, 2006 ; Large David Clay, *Nazi games : The Olympics of 1936*, New York/London: Norton, 2007; Abgrall Fabrice, Thomazeau François, *1936 : La France à l'épreuve des jeux Olympiques de Berlin*, Paris : Alvik, 2006 ; Pujadas Xavier, Santacana Carles, *L'altra Olimpiada '36*, Barcelona : Llibres de l'Índex, 1990 ; Wildmann Daniel, *Begehrte Körper : Konstruktion und Inszenierung des « arischen » Männerkörpers im « Dritten Reich »*, Würzburg : Königshausen & Neumann, 1998.

[3] Cf. Itoh Mayumi, *The Origin of Ping-Pong Diplomacy : The Forgotten Architect of Sino-U.S. Rapprochement*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2011 ; Guanhua Wang, « Friendship First : China's Sports Diplomacy in the Cold War Era », *Journal of American-East Asian Relations*, 12, 2003, p. 133-153 ; Guoqi Xu, *Olympic Dreams : China and Sports 1895–2008*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 2008, p. 117-163.

[4] Cf. Baruch Albert Hazan, *Olympic sports and propaganda games : Moscow 1980*, New Brunswick : Transaction Books, 1982 ; Hoberman John, *The Olympic Crisis : Sport, Politics and the Moral Order*, New Rochelle : Caratzas, 1986 ; Hulme Derick L., *The Political Olympics : Moscow, Afghanistan, and the 1980 U. S. boycott*, New York : Praeger, 1990 ; Geissbühler Simon, « Teilnahme oder Boykott ? Der Schweizer Sport, der Kalte Krieg und die Olympischen Spiele 1980 in Moskau », in Geissbühler Simon (Hrsg.), *Sport und Gesellschaft : Festschrift zum 80. Geburtstag von Ernst Strupler*, Bern : Peter Lang, 1998, p. 65-82 ; Wagg Stephen, Andrews David L. (éds.), *East Plays West : Sport and the Cold War*, Abingdon : Routledge, 2006.

En 1986, Trevor Taylor souligne qu'en matière de recherche, les relations internationales et le domaine du sport demeurent dans une «situation de méconnaissance réciproque»[5], alors que deux ans plus tôt, Pierre Milza indique déjà que le sport est *«une composante et un reflet de la vie internationale»*[6]. Depuis ce moment, la recherche autour des significations transnationales du sport a fait des progrès et le fonctionnement du système international sportif comme partie d'un système international plus vaste est désormais mieux connu[7]. Dans leur ouvrage de 1992 sur la politique étrangère sportive de l'Union soviétique, Victor Peppard et James Riordan décrivent la «*diplomatie sportive*» comme «*l'un des moyens les plus importants utilisés par les nations pour conduire leur politique étrangère*»[8]. En parallèle, de nombreuses études font de la scène sportive le lieu des confrontations symboliques et idéologiques entre États[9], alors que d'autres essayent d'analyser en quoi les compétitions sportives peuvent permettre de diminuer certaines tensions à l'international[10]. Pour la Suisse, les travaux à ce sujet sont encore rares. Les recherches conduites dans le domaine des relations internationales ont relativement peu pris en considération le domaine sportif, alors que l'histoire du sport s'est concentrée sur les

---

[5] Taylor Trevor, «Sport and International Relations: A Case of Mutual Neglect», in Allison Lincoln (éd.), *The Politics of Sport*, Manchester: Manchester University Press, 1986, p. 27-48.

[6] Milza Pierre, «Sport et relations internationales», *Relations internationales*, 38, 1984, p. 155-174, ici 157.

[7] Cf. par exemple: Beacom Aaron, *International diplomacy and the Olympic movement: The new mediators*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2012; Rofe J. Simon, Dichter Heather L. (éds.), *Sport and Diplomacy: Message, Mode, and Metaphor? (*Diplomacy & Statecraft special issue 27/2), London: Routledge, 2016; Dichter Heather L., Johns Andrew (éds.), *Diplomatic Games: Sport, Statecraft and International Relations since 1945*, Lexington: University Press of Kentucky, 2014.

[8] Peppard Victor, Riordan James, *Playing Politics: Soviet Sport Diplomacy to 1992*, Greenwich/London: JAI Press, 1992, p. 1.

[9] Cf. par exemple: Wagg Stephen, Andrews David L. (éds.), *East plays West…*

[10] Cf. par exemple: Kissoudi Penelope, «Antidote to War: The Balkan Games», in Mangan J. A. (éd.), *Militarism, Sport, Europe*, London: Frank Cass, 2003, p. 142-165.

relations entre sport et politique extérieure de la Suisse à l'époque de la « *Défense spirituelle* »[11] et de la Guerre froide[12].

Dans le cadre de notre contribution, notre ambition est alors de nous concentrer sur deux disciplines sportives populaires, le football et le hockey sur glace, pour analyser les dynamiques diplomatiques qui interviennent au lendemain de la Première Guerre mondiale, notamment les relations avec les vaincus. Nos analyses doivent notamment permettre de nous interroger sur les opportunités et les limites de la politique internationale sportive d'un petit État neutre, en les articulant avec les enjeux plus larges de la politique étrangère du pays. Après un retour général sur la politique étrangère suisse après 1918, nous procéderons en deux temps, en essayant notamment de

[11] Cf. Favre Christian, « La Suisse face aux jeux de Berlin en 1936 : Quand le sport descend dans l'arène parlementaire », *Relations internationales*, 111, 2002, p. 365-379 ; Koller Christian, « Der ausgestellte Volkskörper : Sport an der schweizerischen Landesausstellung 1939 », in Kreis Georg (éd.), *Erinnern und Verarbeiten : Zur Schweiz in den Jahren 1933–1945*, Basel : Schwabe, 2004, p. 89-117; Koller Christian, « Fussballerische Landesverteidigung an Führers Geburtstag : Schweiz – Deutschland 2:1 (20.4.1941) », in Koller Christian (Hrsg.), *Sternstunden des Schweizer Fussballs*, Münster/Vienne : Lit, 2008, p. 63-75 ; Koller Christian, « "Welch einmalige Gelegenheit, unter dem Deckmantel des Sports seine wahren Gefühle zu zeigen" : Sport in der schweizerischen "Geistigen Landesverteidigung" », *SportZeiten*, 9/1, 2009, p. 7-32 ; Koller Christian, « Neutralität als Standardsituation ? Fussball und Politik in der Schweiz im Ersten und Zweiten Weltkrieg », in Herzog Markwart, Brändle Fabian (éds.), *Europäischer Fussball im Zweiten Weltkrieg*, Stuttgart : Kohlhammer, 2015, p. 153-175.

[12] Cf. Hungerbühler Christian, *Schweizer Sportkontakte mit dem Ostblock im Kalten Krieg*, mémoire de licence non publié, Université de Zurich, 2011 ; Koller Christian, « Kaviar, Klassenverlust und Kommunistenfurcht : Zum Schweizer Eishockey im Kalten Krieg », *SportZeiten*, 15/2, 2015, p. 7-46 ; Brüngger Christian, *Der Kalte Krieg in der Deutschschweizer Sportberichterstattung. Die Olympischen Spiele von 1952, 1956, 1980 und 1984 im Spiegel von NZZ, « Tages-Anzeiger », « Sport » und « Blick »*, mémoire de licence non publié, Université de Zurich, 2007 ; Geissbühler Simon, « Antikommunismus und Sport im Kalten Krieg : Die Diskussionen um einen Olympia-Boykott der Schweiz 1956 und 1980 im historischen Vergleich », *Sozial- und Zeitgeschichte des Sports*, 13, 1999, p. 38-47 ; Geissbühler Simon, « Teilnahme oder Boykott ? … » ; Quin Grégory, Tonnerre Quentin, « "Les Suisses n'iront pas à Melbourne pour n'avoir pas trouvé d'avion convenable" : Histoire d'une non-participation olympique (1948–1956) », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, 67, 2017, p. 343-360.

comprendre les dynamiques hétérogènes existant entre le football et le hockey sur glace et les différents acteurs qui les soutiennent.

Le système international sportif après la Première Guerre mondiale

Dès les premiers temps du développement des sports modernes, lorsque les différentes disciplines sportives vont se diffuser en suivant les migrations des élites britanniques à travers le monde[13], des organisations sportives internationales cherchent à réglementer les questions de frontières nationales, de monopoles sur la pratique[14] et de développement des règles du jeu[15]. Il s'agit notamment du *Comité International Olympique* (CIO) fondé en 1894, de la *Fédération Internationale de Football Association* (FIFA) fondée en 1904 et de la *Ligue Internationale de Hockey sur Glace* (LIHG) datant de 1908. La création de ces organisations s'inscrit dans une tendance contemporaine qui vise à régler les problèmes internationaux à travers l'organisation de congrès ou le développement d'institutions *ad hoc*, rendus nécessaires par les dynamiques d'une première période de globalisation économique, technique et culturelle, mais qui permet aussi à de plus petits États, comme la Suisse, de participer pleinement aux processus de négociations[16].

Ces nouvelles organisations sportives sont alors créées à l'initiative des fédérations nationales déjà existantes dans les différents États

---

[13] Cf. Koller Christian, « Sport transfer over the Channel : Elitist migration and the advent of football and ice hockey in Switzerland », *Sport and Society*, 20, 2017, p. 1390-1404.

[14] Cf. *Bulletin Officiel de la Fédération Internationale de Football (Association)*, 1, nº 2, 1905.

[15] Cf. Eisenberg Christiane, « The Rise of Internationalism in Sport », in Geyer Martin H., Paulmann Johannes (éds.), *The Mechanics of Internationalism : Culture, Society, and Politics from the 1840s to World War I*, Oxford : Oxford University Press, 2001, p. 375-403.

[16] Cf. Herren Madeleine, Zala Sacha, *Netzwerk Aussenpolitik : Internationale Kongresse und Organisationen als Instrumente schweizerischer Aussenpolitik 1914–1950*, Zurich : Chronos, 2002.

européens, mais aussi dans les principales colonies britanniques et aux États-Unis. Au-delà du dogme de la séparation entre sport et politique, ces organisations sont d'emblée confrontées à des problèmes très « politiques ». Parmi ceux-ci, l'accueil des nouvelles fédérations membres figure en bonne place. En effet, les plus grandes organisations sportives internationales avaient pour principe d'accepter des membres sur la base d'une représentation nationale, et les demandes d'affiliation provenant d'empires multinationaux n'allaient pas sans créer de nombreux débats, comme dans le cas de la Bohème ou de la Finlande. Dans le même temps, alors que le concept même d'équipe nationale devient important, la valeur politique du sport s'en trouve rehaussée. De ce fait, les rencontres internationales sportives, avec la présentation des drapeaux et les hymnes nationaux, deviennent des lieux de célébration de la nation ; elles véhiculent alors des représentations et des sentiments, et créent des traditions nouvelles. L'ambivalence de ces moments est évidente, avec d'une part l'idée qu'ils permettent d'entretenir des relations amicales et d'autre part qu'ils sont aussi des opportunités de démonstration d'une force et d'une identité nationale.

La Première Guerre mondiale va accélérer ce processus de politisation du sport international. Comme lors de leurs fondations, les organisations internationales vont alors suivre une tendance générale. Les nombreux réseaux et associations qui sont apparus depuis la fin du XIXe siècle vont se reconfigurer dans les nouveaux équilibres géopolitiques générés par les belligérants[17]. Si les différentes organisations voient leur activité diminuer fortement pendant la guerre, sans disparaître toutefois, on peut assister dès 1918 à un redémarrage des rencontres sportives. À l'été 1919, Paris accueille d'ailleurs les Jeux interalliés, dont le programme s'appuie sur celui des Jeux olympiques, mais dont les participants font exclusivement partie du camp des vainqueurs de la guerre[18].

---

[17] Cf. Kerschbaumer Florian, « Die Zerstörung des globalen Dorfes ? Internationalität und Erster Weltkrieg : Netzwerke, Organisationen und Interaktionen », in Angelow Jürgen, Grossmann Johannes (éds.), *Wandel, Umbruch, Absturz : Perspektiven auf das Jahr 1914*, Stuttgart : Steiner, 2014, p. 69-80.
[18] Terret Thierry, *Les Jeux interalliés de 1919: Sport, guerre et relations internationales*, Paris : L'Harmattan, 2003.

Selon le même principe, les principales organisations sportives, dont le CIO, vont suspendre l'affiliation des États qui se trouvent du côté des vaincus[19]. Pour autant, ces exclusions – l'Allemagne est exclue du CIO jusqu'en 1928 – n'empêchent pas le développement du sport dans ces différents États, et on retrouve d'ailleurs à cette époque la création en Allemagne de « Jeux allemands » organisés sur le même rythme que les Jeux olympiques.

Au-delà de ces problématiques géopolitiques, l'entre-deux-guerres est aussi le théâtre du renforcement d'un antagonisme entre le sport ouvrier et le sport bourgeois, jusqu'au niveau international. Déjà présent dans certains pays dès la fin du XIXe siècle, celui-ci va se cristalliser en 1920, lorsque différentes organisations ouvrières nationales vont se retrouver à Lucerne pour fonder l'*Internationale Sportive de Lucerne* (ISL) et fédérer le sport socialiste[20]. Cette organisation, proche de la social-démocratie à l'époque, souhaite construire un monde où le nationalisme, le militarisme et le commerce sont bannis, et envisage d'utiliser le sport comme un moyen de préparer, dans un esprit résolument internationaliste, les ouvrières et les ouvriers à la vie dans une future société socialiste. La mission de réconciliation des peuples que porte le sport est ici inscrite dans l'idéologie socialiste, en opposition radicale avec les ambitions « *nationalistes* » et « *militaristes* » du sport bourgeois. L'opposition entre les visions « *bourgeoise* » et « *socialiste* » de la réconciliation atteint ici son apogée. En 1925, 1931 et 1937, l'ISL va organiser des Olympiades ouvrières (d'été et d'hiver), dont le nombre de participants va rapidement dépasser celui des Jeux olympiques eux-mêmes. De même, alors que l'Allemagne est toujours exclue du mouvement olympique, les premières Olympiades ouvrières sont

---

[19] Cf. Auger Fabrice, « Le Comité International Olympique face aux rivalités franco-allemandes (1918–1928) », *Relations Internationales*, n° 112, 2002, p. 427-446.

[20] Cf. Arnaud Pierre (éd.), *Les origines du sport ouvrier en Europe*, Paris : L'Harmattan, 1994 ; Krüger Arnd, Riordan James (éds.), *The Story of Worker Sport*, Champaign : Human Kinetics, 1996 ; Gounot André, *Les mouvements sportifs ouvriers en Europe (1893–1939) : Dimensions transnationales et déclinaisons locales*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2016.

organisées à Francfort-sur-le-Main et à Schreiberhau (aujourd'hui située à la frontière entre la Pologne et la République tchèque).

Cet antagonisme est aussi présent dans le cadre de ce que l'on décrit comme le «*sport rouge*», lequel essaye de promouvoir le communisme à travers l'activité physique et sportive. Après la Révolution d'Octobre 1917, les institutions russes se sont toutes retirées des organisations internationales sportives dont elles étaient membres, et en 1921, à Moscou, l'*Internationale Rouge Sportive* (IRS) est fondée, dont la politique va rapidement être coordonnée avec celle du Komintern pour promouvoir un «sport révolutionnaire»[21]. En 1928, ce mouvement va d'ailleurs aussi organiser une compétition alternative aux Jeux olympiques «bourgeois», sous la forme d'une spartakiade internationale qui se tient à Moscou[22].

La Suisse sur la scène internationale après la Première Guerre mondiale

Avant la Première Guerre mondiale, les deux régions linguistiques les plus grandes sont globalement en opposition en matière de politique étrangère, avec des allégeances aux pays parlant les mêmes langues[23]. Après le déclenchement du conflit, ce fossé va encore s'approfondir: alors que la Suisse alémanique sympathise avec les puissances centrales, en Suisse romande la population espère une victoire de l'Entente. Dans ce cadre, différents incidents vont intensifier le mécontentement des Romands à l'égard du penchant germanophile d'une grande partie des élites politiques et militaires. En juillet 1915, le général Ulrich Wille, commandant en chef des forces armées suisses, envoie une lettre au ministre des Affaires étrangères, le radical Arthur Hoffmann, dans laquelle il exprime son opinion sur une prochaine victoire de l'Allemagne

[21] Cf. Gounot André, *Die Rote Sportinternationale 1921–1937: Kommunistische Massenpolitik im europäischen Arbeitersport*, Münster: Lit, 1998.
[22] Cf. Schulthess Werner, *Spartakiade-Fahrt 1928: Eine Reise nach Russland*, Zurich: Eigenverlag, 1928.
[23] Cf. Mittler Max, *Der Weg zum Ersten Weltkrieg. Wie neutral war die Schweiz? Kleinstaat und europäischer Imperialismus*, Zürich: NZZ libro, 2003.

et sur le fait que la Suisse devrait donc suivre cette dynamique pour son entrée dans la guerre[24]. Au début de l'année 1916, l'affaire des colonels provoque un grand tumulte dans les milieux francophones et de gauche, lorsque l'opinion publique découvre que deux officiers du renseignement de l'État-major général ont informé quotidiennement les attachés militaires allemands et autrichiens[25]. Au cours de l'été 1917, l'affaire « Hoffmann-Grimm » provoque encore des tumultes au sein des puissances de l'Entente et amène le ministre Arthur Hoffmann à démissionner[26]. Si le Genevois Gustave Ador est élu à sa place et malgré sa sympathie pour l'Entente, le fossé entre les deux régions linguistiques va continuer à être clivant dans les années d'après-guerre.

Ces dissensions se manifestent également dans le monde du sport[27]. En 1915, une sélection genevoise se déplace à Lyon pour disputer une rencontre en faveur des invalides de guerre français[28], alors qu'une équipe franco-belge joue à Genève contre une sélection romande et l'équipe du Servette de Genève en faveur de la Croix-Rouge française, notamment pour acheter des ballons de football aux prisonniers de guerre de l'Entente[29]. En 1916, un match de charité entre deux équipes romandes est organisé pour lever des fonds en faveur des internés français et belges[30], alors qu'une rencontre entre le Servette et une sélection catholique genevoise voit ses bénéfices destinés aux soldats français devenus aveugles[31]. De la même manière, à la fin de l'année 1914, une école à Vevey, où sont scolarisés les enfants de cinq familles de réfugiés

---

[24] Böschenstein Hermann, « Bundesrat und General im Ersten Weltkrieg », *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, 10, 1960, p. 515-532, ici p. 519-521.
[25] Cf. Schoch Jürg, *Die Oberstenaffäre : Eine innenpolitische Krise 1915/1916*, Bern : Peter Lang, 1972.
[26] Cf. Stauffer Paul, « Die Affäre Hoffmann/Grimm », *Schweizer Monatshefte*, 53, 1973/74, p. 1-30 ; Widmer Paul, *Bundesrat Arthur Hoffmann : Aufstieg und Fall*, Zürich : NZZ libro, 2017, p. 239-284.
[27] Cf. Koller, « Neutralität als Standardsituation ? … ».
[28] *Journal de Genève*, le 28 mai 1915.
[29] *Gazette de Lausanne*, le 12 mars 1915, le 3 mai 1915, le 19 mai 1915, le 22 mai 1915, le 24 mai 1915, le 25 mai 1915 ; *Journal de Genève*, le 23 mai 1915, le 24 mai 1915, le 25 mai 1915.
[30] *Gazette de Lausanne*, le 6 mai 1916.
[31] *Journal de Genève*, le 8 mai 1916.

belges[32], ainsi que des équipes d'internes britanniques, français et belges vont devenir des adversaires appréciés des équipes de Suisse romande[33].

Après l'armistice et en raison de sa neutralité, la Suisse n'est pas invitée à la conférence de Paris sur la paix. Pourtant, le 11 février 1919, le gouvernement suisse présente un mémorandum sur la neutralité helvétique et, le 15 avril, la Suisse rejoint douze autres puissances neutres à la conférence de Paris. Dès cette date, la Suisse reconnaît le nouveau gouvernement républicain allemand. Dans le même temps, depuis le mois de novembre 1918, la Suisse entretient des relations avec le nouveau gouvernement autrichien, mais elle ne le reconnaîtra qu'en janvier 1920. Quelques jours après la fin de la guerre, le land autrichien du Vorarlberg se rapproche de la Suisse, mais ce processus est stoppé par les puissances victorieuses[34]. En 1919, des tensions apparaissent aussi avec la France, notamment sur la question de la libre circulation sur le Rhin et autour des zones franches en Haute-Savoie et dans le pays de Gex. Si la France cède rapidement sur le premier point, le second va créer des tensions jusqu'aux années 1930, sans toutefois remettre en question la bonne relation franco-suisse.

En août 1919, le Conseil fédéral décide que la Suisse doit adhérer à la Société des Nations (SDN), tout en laissant la décision finale à un référendum populaire. Après une lutte électorale acharnée, durant laquelle les forces isolationnistes et proallemandes et les sociaux-démocrates vont s'affronter pour diverses raisons, 56 % des votants vont confirmer le 16 mai 1920 la décision du Conseil fédéral[35]. Alors que Genève est choisie pour accueillir le siège de la SDN, la Suisse joue un rôle privilégié dans cette organisation. Toutefois, l'adhésion du pays implique une adaptation du concept de neutralité : avec une « neutralité différenciée », la Suisse

---

[32] *Gazette de Lausanne*, le 19 décembre 1914.

[33] Cf. *Gazette de Lausanne*, le 9 octobre 1916, le 5 janvier 1917, le 9 avril 1918.

[34] Cf. Koller Christian, « "… der Wiener Judenstaat, von dem wir uns unter allen Umständen trennen wollen" : Die Vorarlberger Anschlussbewegung an die Schweiz », in Konrad Helmut, Maderthaner Wolfgang (éds.), *Das Werden der Ersten Republik. … der Rest ist Österreich*, t. 1, Vienne : Carl Gerold's Sohn Verlagsbuchhandlung KG, 2008, p. 83-102.

[35] Cf. Moos Carlo, *Ja zum Völkerbund – Nein zur UNO : Die Volksabstimmungen von 1920 und 1986 in der Schweiz*, Zürich : Chronos, 2001.

s'engage à participer à d'éventuelles sanctions économiques, mais sans entrer en matière pour des actions militaires. Cependant, le gouvernement suisse se méfie de l'émergence d'une diplomatie multilatérale et continue à privilégier la voie des négociations bilatérales.

Pendant l'entre-deux-guerres, la politique étrangère de la Suisse est fortement influencée par le conseiller fédéral catholique et conservateur d'origine tessinoise Guiseppe Motta, en charge du portefeuille des Affaires étrangères de 1920 à 1940. Motta est même un partisan de l'admission de l'Allemagne à la SDN dès les premières années. Les conditions très rudes du Traité de Versailles ne sont pas du goût de tout le monde en Suisse et, lors de l'occupation franco-belge de la Ruhr en 1923, le Conseil fédéral fait preuve d'une neutralité prudente. Le gouvernement suisse se félicite d'autant plus de la conclusion des traités de Locarno en 1925 qui vont ouvrir la voie à l'adhésion de l'Allemagne à la SDN. Par ailleurs, une constante de la politique étrangère suisse à ce moment est encore son anti-bolchevisme[36]. Après l'expulsion de la représentation *de facto* soviétique en novembre 1918, des appels répétés de la gauche et des milieux d'affaires vont chercher à relancer les relations diplomatiques et commerciales[37]. Pourtant, les relations entre la Suisse et l'Union soviétique se détériorent encore lorsqu'en 1923, le citoyen russo-helvétique et rapatrié Moritz Conradi tire sur un diplomate soviétique lors d'une conférence internationale à Lausanne et que le Conseil fédéral refuse d'adresser ses condoléances au gouvernement soviétique. En 1934, la Suisse va ainsi être l'un des trois seuls États à voter contre l'admission de l'Union soviétique au sein de la SDN. La même année, le gouvernement suisse refuse des

[36] Cf. Kunz Hans Beat, *Weltrevolution und Völkerbund: Die schweizerische Aussenpolitik unter dem Eindruck der bolschewistischen Bedrohung 1918–1923*, Bern: Stämpfli Verlag, 1981.

[37] Cf. Collmer Peter, « Zwischen Selbstdefinition und internationaler Behauptung: Frühe bolschewistische Diplomatie am Beispiel der Sowjetmission in Bern (Mai bis November 1918) », in Ludmilla Thomas, Knoll Viktor (éds.), *Zwischen Tradition und Revolution: Determinanten und Strukturen sowjetischer Aussenpolitik 1917–1941*, Stuttgart: Franz Steiner Verlag, 2000, p. 225-283; Gehrig-Straube Christine, *Beziehungslose Zeiten: Das schweizerisch-sowjetische Verhältnis zwischen Abbruch und Wiederaufnahme der Beziehungen (1918–1946) aufgrund schweizerischer Akten*, Zürich: Chronos, 1997.

visas d'entrée pour la seule apparition prévue de sportifs soviétiques pendant tout l'entre-deux-guerres, en l'occurrence une équipe moscovite invitée par une organisation sportive communiste[38]. Dans le même temps, Guiseppe Motta ne cache pas sa sympathie pour Benito Mussolini, malgré des déclarations irrédentistes sur le Tessin. La politique étrangère plutôt favorable au fascisme a ensuite été étendue à l'Allemagne nazie et à l'Espagne franquiste dans les années 1930.

Le football suisse comme moyen de briser le blocus

Comme d'autres organisations sportives internationales, la FIFA va suspendre l'adhésion de l'Allemagne en 1919, notamment jusqu'à ce que celle-ci soit admise au sein de la SDN, se subordonnant ainsi à la politique des puissances victorieuses. Le même arrangement est conclu pour l'Autriche et pour la Hongrie qui, contrairement à la Tchécoslovaquie nouvellement créée, étaient également considérées comme des vaincus, en tant qu'États successeurs de la défunte monarchie des Habsbourg[39]. Ces décisions ont été précédées de discussions très animées au sein de la FIFA. En effet, la *Football Association* (FA) anglaise exige au lendemain de la guerre que les associations des anciennes puissances centrales soient exclues et que toutes relations internationales avec celles-ci soient interdites[40]. Sans l'adoption de ces dispositions, la FA menace de se retirer de la FIFA. Pourtant, le comité exécutif de l'institution

---

[38] Cf. Koller Christian : « Kicken unter Hammer und Sichel – die vergessene Geschichte des Schweizerischen Arbeiterfussball-Verbandes (1930–1936) », in : Dahlmann Dittmar, Hilbrenner Anke, Lenz Britta (Hg.), *Überall ist der Ball rund – Die Zweite Halbzeit : Zur Geschichte und Gegenwart des Fussballs in Ost- und Südosteuropa*, Essen: Klartext, 2008, p. 241-267.

[39] Eisenberg Christiane, Lanfranchi Pierre, Mason Tony, Wahl Alfred, *FIFA 1904–2004…*, p. 273.

[40] Beck Peter J., *Scoring for Britain : International Football and International Politics, 1900–1939*, London/Portland : F. Cass, 1999, p. 80-83 ; Heinrich Arthur, *Der Deutsche Fussballbund : Eine politische Geschichte*, Cologne : PapyRossa Verlag, 2000, p. 70-72 ; Berthoud Jérôme, Quin Grégory, Vonnard Philippe, *Le Football Suisse : Des Pionniers aux professionnels*, Lausanne : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2016, p. 38.

s'oppose à ces demandes britanniques, invoquant l'absence de base juridique et l'impératif de neutralité politique. Les associations des États neutres (Danemark, Finlande, Pays-Bas, Norvège, Suède, Espagne et Suisse) adoptent d'ailleurs, lors d'une conférence à Amsterdam en novembre 1919, une résolution qui empêche l'exclusion d'une association pour des raisons autres que sportives, et réserve expressément aux États neutres un libre choix de leurs adversaires internationaux. Suite à cette résolution, les associations française et belge tempèrent leurs positions, mais la FA – et avec elle les associations écossaise, galloise et irlandaise – quitte la FIFA en 1920.

À ce moment, les relations sportives avec les vaincus sont fortement désapprouvées malgré les préoccupations des neutres, et le risque de boycott est important du côté des vainqueurs. Inversement, c'est aussi la raison pour laquelle ces relations vont devenir une préoccupation centrale de la politique étrangère allemande[41]. L'objectif primordial de celle-ci, à savoir obtenir à terme une révision des conditions du Traité de Versailles, a d'abord obligé l'Allemagne à réintégrer le système international, dont elle avait été politiquement, culturellement, scientifiquement et sportivement exclue. L'établissement de relations sportives complète ainsi les nouvelles approches de la politique étrangère allemande, qui s'appuyait initialement sur une stratégie de règlement pacifique des différends et une politique commerciale plutôt libérale, visant à la fois la fiabilité et la crédibilité d'une nouvelle diplomatie[42]. Depuis le milieu de l'année 1919, le service de presse du gouvernement du Reich allemand encourage ainsi les relations internationales entre les clubs allemands avec des paiements secrets, ceci faisant suite notamment

[41] Cf. Krüger Arndt, « Le rôle du sport dans la politique internationale allemande : 1914–1945 », in Arnaud Pierre, Riordan James (éds), *Sport et relations internationales (1900–1941) : Les démocraties face au fascisme et au nazisme*, Paris : L'Harmattan, 1998, p. 73-94 ; Koller Christian, « Fussball und internationale Beziehungen 1918 bis 1950 – Grossbritannien, Deutschland und die Sowjetunion im Vergleich », in Malz Arié, Rohdewald Stefan, Wiederkehr Stefan (Hrsg.), *Sport zwischen Ost und West : Beiträge zur Sportgeschichte Osteuropas im 19. und 20. Jahrhundert*, Osnabrück : Fibre, 2007, p. 55-74.

[42] Krüger Peter, *Die Aussenpolitik der Republik von Weimar*, Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1993, p. 78-79.

à des déclarations parues dans des journaux sportifs, faisant état de la valeur de ces rencontres sur la scène internationale.

La Suisse, ce petit voisin, joue d'ailleurs un rôle clé de ce point de vue. Peu après la fin de la guerre et des troubles révolutionnaires en Allemagne, un trafic frontalier se développe rapidement, et quelques clubs helvétiques ignorent la mise au ban de l'Allemagne pour disputer de premières rencontres amicales. Le FC Nordstern de Bâle dispute ainsi plusieurs matchs contre des clubs amis du sud de l'Allemagne pendant les vacances de Pâques en 1919 ; le FC Bâle en fait de même en août 1919. Au tournant de l'année 1919/1920, le SC Fribourg est invité par le FC Aarau, suscitant des réactions très positives dans la chronique du club allemand qui reconnaît que le club helvétique « *en a fait vraiment beaucoup pour nous* »[43], y compris dans le cadre des festivités accompagnant la rencontre. En février 1920, cependant, une tournée du Hambourg SV à Berne et à Bâle a dû être annulée en raison de menaces de boycotts de la part de la France[44].

En avril 1920, le *Deutsche Fussballbund* (DFB) réalise un grand coup, en obtenant de la part de l'*Association Suisse de Football et d'Athlétisme* (ASFA) l'organisation d'une rencontre amicale pour le 27 juin de la même année[45]. Cette organisation a été soutenue par le ministère allemand des Affaires étrangères avec des paiements secrets – effectués pour « des raisons de propagande », comme le relève le Professeur Sievers, conseiller auprès de l'office de la presse du gouvernement allemand, dans une note interne du mois de mai[46]. Le ministère des Affaires étrangères a ainsi attribué 7 000 reichsmarks (environ 3 500 euros actuels), puis la même

[43] Cité par Dörfler Michael, « 1920er : Von Aarau bis Santander », in *Hundert Jahre 90 Minuten: Die Geschichte des SC Freiburg von 1904 bis 2004*, Freiburg : SC Freiburg, 2004, p. 21-25, ici 23.

[44] Eggers Erik, *Fussball in der Weimarer Republik*, Kassel : Agon-Sportverlag, 2001, p. 102-104.

[45] Cf. Koller Christian, « Das Boykottspiel : Schweiz – Deutschland 4:1 (27.6.1920) », in Koller Christian (Hrsg.), *Sternstunden des Schweizer Fussballs…*, p. 27-37.

[46] Cité par Eggers Erik, *Fussball in der Weimarer Republik…*, p. 105.

somme encore une fois après le refus de l'ASFA de couvrir les frais inhérents au séjour de l'équipe allemande en Suisse. Dans sa demande, le DFB souligne très clairement la fonction politique d'une telle rencontre :

> « *L'importance des relations internationales sportives est connue des États. C'est particulièrement vrai dans le cas de la Suisse, qui est particulièrement importante pour la question de la FIFA et qui a adopté une position strictement neutre malgré les nombreuses sympathies des clubs romands à l'égard de la France.* […] *Le DFB veut donc profiter de ces dynamiques pour développer le football et mettre sur pied une délégation spéciale de joueurs et d'officiels.* »[47]

Lorsque l'organisation d'une rencontre amicale entre la Suisse et l'Allemagne devient publique, des protestations émergent de la part des associations des vainqueurs. De fait, les relations franco-allemandes sont alors à nouveau moins bonnes. Après l'effondrement du putsch de Kapp, un soulèvement communiste éclate dans la région de la Ruhr et finalement les troupes de l'armée allemande pénètrent dans les zones démilitarisées définies par le Traité de Versailles. En guise de représailles, les troupes françaises ont avancé à Darmstadt, Hanau, Homburg et Francfort au début du mois d'avril 1920, suscitant des réactions négatives au sein de la population allemande. Dans cette atmosphère tendue, la rupture du boycott allemand entamée par la Suisse se heurte à beaucoup d'incompréhensions. Les dirigeants du football français vont alors proférer de premières menaces de boycott à l'encontre de la Suisse et de son association nationale, alors que, dans le même temps, d'autres protestations émergent en Belgique et en Grande-Bretagne.

Du reste, cette rencontre donne lieu à des controverses à l'intérieur de la Suisse également. Après une pause internationale de près de deux ans, la première rencontre de l'après-guerre, pour l'équipe nationale suisse, n'est organisée qu'en février 1920. Elle est d'ailleurs l'occasion d'établir un record pour l'époque, avec près de 15 000 spectateurs

[47] Cité par Eggers Erik, *Fussball in der Weimarer Republik…*, p. 104.

rassemblés à Genève pour ce match contre la France, témoignant d'une envie de football dans la population et de la sympathie de la Suisse romande pour la France voisine. Le match amical contre l'Allemagne était de ce fait encore plus scandaleux pour la Suisse romande, alors que l'ASFA était alors dirigée principalement par des dirigeants alémaniques. L'association régionale de Suisse romande décide d'ailleurs de boycotter la rencontre et interdit même aux joueurs issus de sa sphère d'influence de répondre à une éventuelle sélection. Trois joueurs du canton de Neuchâtel – parmi les meilleurs du pays – annulent d'ailleurs leur participation, alors que dans l'autre sens, le néo-Servettien Oskar Merkt (transfuge des Old Boys de Bâle) répond à l'appel de la sélection et est finalement suspendu dans son club[48].

La rencontre en elle-même, jouée à Zurich devant 8 000 spectateurs, se termine par une victoire surprenante de l'équipe suisse sur le score de 4 buts à 1, et n'est pas d'un très grand niveau footballistique. Le plus remarquable, semble-t-il, du point de vue du football, est le caractère très amical de l'opposition allemande qui ne commet que deux fautes tout au long du match, après avoir reçu des indications très claires de la part de la direction du DFB. À noter également que la rencontre est arbitrée par un Hongrois, lui aussi issu d'un pays banni de la scène internationale. Enfin, soulignons que le public zurichois a fait preuve d'un vrai respect et a applaudi chaleureusement l'équipe allemande à la fin de la rencontre[49].

Les suites du match vont amener l'ASFA au bord de la rupture. En effet, lors de l'assemblée des délégués des 7 et 8 août 1920, les représentants de la Suisse alémanique et de la Suisse romande vont débattre de manière féroce pendant plusieurs heures. Les Romands quittent la salle à plusieurs occasions et envisagent fortement de quitter l'ASFA pour créer une union équivalente en Suisse romande. Seul le talent de négociation du président central Fritz Hauser, conseiller

---

48 *Journal de Genève*, le 7 juillet 1920.

49 Eggers Erik, *Fussball in der Weimarer Republik…*, p. 104-107 ; Grüne, Hardy : « 1920 bis 1933 : Weg zur Spitze », in Schulze-Marmeling Dietrich (Hrsg.), *Die Geschichte der Fussball-Nationalmannschaft*, Göttingen : Werkstatt, 2004, p. 45-70, ici 49-52 ; Ducret Jacques, *Das Goldene Buch des Schweizer Fussballs*, Lausanne : L'Âge d'Homme, 1994, p. 42.

national social-démocrate et directeur de l'enseignement du canton de Bâle-Ville, va éviter une division irréversible[50].

Les représentants alémaniques doivent alors faire des concessions considérables. Deux délégués sont notamment élus pour mettre en place la future « politique étrangère » de l'association : un pour chaque région linguistique. Dans le même temps, Genève devient le centre décisionnel de l'organisation pour les quatre années suivantes, avec la désignation de Marcel Henninger comme président. Les Romands de leur côté doivent renoncer à leur inscription au tournoi olympique de football, censé démarrer une semaine plus tard à Anvers. Outre des problèmes financiers, cette décision est aussi motivée par l'insatisfaction alémanique face à l'exclusion des vaincus des Jeux olympiques.

Selon les traditions en train d'émerger, un match retour devait avoir lieu contre l'Allemagne en mars 1922 à Francfort. Entre-temps, la Suisse a aussi disputé une rencontre amicale contre l'Autriche pour la première fois en mai 1921. En 1922, l'Allemagne est toujours bannie sur le plan sportif. Outre les équipes nationales d'Autriche et de Hongrie, également bannies, seule la Finlande neutre a joué contre l'Allemagne depuis leur première rencontre contre la Suisse. De fait, le match retour en Allemagne rencontre un énorme succès populaire. Dans les gares de Fribourg, Karlsruhe et Mannheim, des foules enthousiastes applaudissent le passage de la délégation suisse. Lors de la cérémonie d'accueil à Francfort, des témoins oculaires font l'amalgame avec un couronnement impérial et dans son discours un conseiller municipal déclare :

> « *Nous, les Allemands, n'oublierons jamais qu'à une époque où le monde entier était contre nous, la Suisse n'a pas nié sa position absolument neutre. Sous le symbole de la Croix-Rouge, signe de charité de la Convention de Genève, tout son peuple s'est mis au service de la miséricorde.* […] *À tous les Allemands présents aujourd'hui, je demande de déclarer : Vive nos invités suisses ! Vive les Confédérés !* »[51]

---

[50] Ruoff Paul, *Das Goldene Buch des Schweizer Fussballs*, Basel : Verlag Domprobstei, 1953, p. 46.

[51] Cité par Schmid Jürg, *Schweizer-Cup und Länderspiele : Nationalismus im Schweizer Fussballsport*, mémoire de licence non publié, Université de Zurich, 1986, p. 95.

À ces phrases, le président central Fritz Hauser répond que « *notre peuple ne souhaite rien de plus que d'être uni à vous dans la paix et l'amitié comme auparavant* »[52].

Au final, la rencontre s'achève sur le score de 2 à 2, pourtant, la suspension de l'Allemagne se prolonge jusqu'au congrès de la FIFA de 1925. À Prague, au mois de mai, soit près de cinq mois avant la conférence de Locarno, la fédération internationale, dirigée par Jules Rimet depuis les années 1920/21, réintègre les Allemands, bien que le pays n'ait pas encore pu intégrer la SDN (ce ne sera le cas qu'en septembre 1926).

Réconciliation internationale dans les Alpes suisses

Dans le cadre du hockey sur glace, les efforts de la Suisse pour intégrer les anciens vaincus sont plus tardifs que dans le football, à une époque où ces questions sont devenues moins sensibles en Romandie. Contrairement à l'ASFA, la *Fédération Suisse de Hockey sur Glace* respecte strictement la suspension des vaincus et ne dispute aucune rencontre internationale contre l'Allemagne, l'Autriche ou la Hongrie dans la première moitié des années 1920. En parallèle, les représentants des stations de sports d'hiver deviennent actifs, mettant en avant des intérêts idéologiques, mais aussi économiques, dans la mesure où leurs hôtes venaient – avant la Première Guerre mondiale – de tous les pays européens. À Davos par exemple, en 1900, 30,5 % des hôtes sont allemands, 16,7 % sont britanniques et 5,5 % sont français. En conséquence, la fréquentation s'est effondrée avec l'entrée en guerre. Entre 1912 et 1916, la fréquentation à Davos chute de moitié, celle des étrangers, de deux tiers[53].

À la Belle Époque, les rencontres internationales de hockey sur glace deviennent des attractions touristiques importantes dans

[52] Cité par Schmid Jürg, *Schweizer-Cup…*, p. 95.
[53] Jost Christian, *Der Einfluss des Fremdenverkehrs auf Wirtschaft und Bevölkerung in der Landschaft Davos*, Davos : Davos AG, 1951, p. 42, 44.

les stations de sports d'hiver de Suisse. Depuis les années 1880, les touristes britanniques et les élèves du Lycée allemand Fridericianum à Davos sont des pionniers de ce sport[54], alors que vers 1900, une équipe berlinoise se rend chaque année dans la station pour y disputer une rencontre amicale[55]. En 1902, une équipe combinée de Davos et Saint-Moritz et une équipe néerlandaise de Haarlem se rencontrent[56], alors qu'en 1904, un championnat est organisé à Davos entre l'équipe locale, Haarlem et le *London Princes Ice Hockey Club* (composé de Canadiens)[57]. En 1913, la patinoire locale accueille encore ce qui reste à ce jour le premier et le seul Championnat d'Europe de Bandy. Entre 1904 et 1914, le *London Princes Ice Hockey Club* se produit chaque année dans la station des Avants sur Montreux, où une patinoire est construite à cette occasion devant le Grand Hôtel. C'est d'ailleurs dans cette station que sont organisés les premiers Championnats d'Europe de hockey sur glace en janvier 1910. À Mürren, dans l'Oberland bernois, les équipes universitaires d'Oxford et Cambridge disputent une rencontre pendant les fêtes de Noël, chaque année, de 1909 au déclenchement de la Première Guerre mondiale[58]. Après-guerre, le premier tournoi important de hockey sur glace organisé en Suisse est le Championnat d'Europe de 1922 qui a lieu à Saint-Moritz. Cependant, ce tournoi ne regroupe qu'un petit nombre d'équipes : la Suède et la Tchécoslovaquie (considérée comme un État vainqueur) en plus de la Suisse. Parmi les vainqueurs, la Grande-Bretagne, la France et la Belgique ont renoncé à participer, tandis que les perdants (Allemagne et Autriche) n'ont pas reçu d'autorisation.

---

[54] Ferdmann Jules, *Der Aufstieg von Davos : Nach den Quellen dargestellt*, Davos : Davoser Revue, 1990, p. 165 ; Killias Rudolf, « Die Suche nach den Anfängen », in Killias Rudolf (Hrsg.), *Powerplay : 100 Jahre Schweizer Eishockey*, Worb : Killi's Consulting Company, 2007, p. 25-35, ici 25.

[55] Schweizerischer Eishockey-Verband, *Le Hockey sur Glace en Suisse – Eishockey in der Schweiz*, [s. l. : s. n.,1948], p. 16-17.

[56] *Journal de Genève*, le 14 janvier 1902.

[57] Schweizerischer Eishockey-Verband, *Le Hockey sur Glace…*, p. 17-18.

[58] *Manchester Guardian*, le 21 décembre 1910, le 23 décembre 1910, le 23 décembre 1911, le 24 décembre 1912, le 24 décembre 1913 ; *Neue Zürcher Zeitung*, le 24 décembre 1913 ; Feuz Patrick, « Herzogin auf Ski, Lord auf Kufen : Hoteliers erzwingen die Wintersaison », in Feuz Patrick (Hrsg.), *Kronleuchter vor der Jungfrau : Mürren – eine Tourismusgeschichte*, Baden : Hier und Jetzt, 2014, p. 89-113, ici 96.

L'année suivante, pour la première fois depuis la guerre, un tournoi majeur de hockey sur glace, autorisant une participation allemande, est mis sur pied à Davos : la première édition de la Coupe Spengler. Celle-ci tient son nom d'Alexandre Spengler, qui a participé à la révolution de 1848 en Allemagne, s'est réfugié en Suisse par la suite, et qui va travailler sur des traitements contre la tuberculose en tant que médecin à Davos dès les années 1850. Son fils, le chirurgien et bactériologiste Carl Spengler, qui a fait don du trophée, et le docteur Paul Müller, l'un des autres initiateurs du tournoi, conçoivent la compétition comme une contribution à la réconciliation des nations ennemies[59]. Pour autant, le tournoi sert aussi des intérêts touristiques, dans la lignée des traditions d'avant-guerre. Dès 1923, on retrouve parmi les invités l'équipe de l'université d'Oxford, l'équipe du *Berlin Ice Skating Club*, et une équipe viennoise. Cette politique est ensuite poursuivie d'année en année. En 1926, lorsque les relations franco-allemandes se détendent dans l'esprit des accords de Locarno et que l'Allemagne rejoint la SDN, la Coupe Spengler va aussi voir la participation pour la première fois d'une équipe de Paris (mais composée de Canadiens).

Sur le plan sportif, la situation n'est pas encore totalement stabilisée à ce moment. En effet, bien que certains anciens pays vaincus aient été autorisés à participer aux Jeux olympiques de 1924, ce n'est pas encore le cas de l'Allemagne. En matière de hockey sur glace, les Allemands sont également isolés, et l'impulsion vient finalement en 1926 de la Suisse et de la Suède. Les vainqueurs sont bien représentés aux Championnats d'Europe de Davos de 1926 (Grande-Bretagne, France, Italie, Belgique, Tchécoslovaquie), l'Autriche est le seul représentant des vaincus, tandis que le cas de l'Allemagne va longuement être débattu. En effet, si le comité exécutif de la *Ligue Internationale de Hockey sur Glace* (LIHG) a déjà approuvé la réintégration de l'Allemagne, la décision doit encore être avalisée par l'assemblée des délégués qui doit se réunir pendant la compétition. De fait, la Suède va jouer un rôle clé en décidant de boycotter le tournoi tant que durera l'exclusion de l'Allemagne. De

[59] *Tages-Anzeiger*, le 30 novembre 2011.

son côté, l'Allemagne conditionne d'abord la participation de son équipe à sa réintégration dans l'institution internationale, avant d'y renoncer. De même, elle envoie des délégués pour l'assemblée qui doit se tenir à Davos, où finalement sa réintégration sera prononcée[60]. Sur la glace, l'équipe suisse va l'emporter devant son public et conquiert alors son premier titre de championne d'Europe[61].

Le même jour, une autre rencontre mémorable se déroule à Caux sur Montreux, avec, pour la première fois depuis 1914, une opposition entre une équipe allemande et une équipe française (Berliner Schlittschuh-Club et Chamonix Hockey-Club)[62], organisée par la direction de l'hôtel Caux-Palace et des dirigeants sportifs helvétiques. La *Gazette de Lausanne* souligne :

> « *Grâce à la diligence d'hommes dévoués à la cause sportive, Allemands et Français, dans une joute bien disputée célébreront leur réconciliation (en hockey sur glace, entendons-nous).* [...] *Nous saluons avec plaisir cet événement.* »[63]

De fait, les organes de presse de Suisse romande rendent compte de manière plus détaillée du match se déroulant à Caux que de la victoire suisse à Davos[64]. L'équipe de Berlin, qui remporte la rencontre, reçoit dans le même temps un trophée portant l'inscription suivante : « *Hockey sur glace. Reprise des relations entre l'Allemagne et la France, suspendues depuis 1914* »[65].

En 1928, l'Allemagne réintègre également le mouvement olympique et les vaincus peuvent alors faire leur apparition dans le tournoi olympique de hockey sur glace. De fait, en 1920 et 1924, seules les équipes des États vainqueurs avaient pu participer aux tournois

---

60 *Journal de Genève*, le 13 janvier 1926 ; *Gazette de Lausanne*, le 28 décembre 1925, le 8 janvier 1926, le 13 janvier 1926.
61 *La Sentinelle*, le 20 janvier 1926.
62 *Gazette de Lausanne*, le 11 janvier 1926, le 14 janvier 1926, le 15 janvier 1926, le 20 janvier 1926 ; *Journal de Genève*, le 20 janvier 1926.
63 *Gazette de Lausanne*, le 15 janvier 1926.
64 *Gazette de Lausanne*, le 20 janvier 1926 ; *Journal de Genève*, le 20 janvier 1926.
65 *Journal de Genève*, le 20 janvier 1926.

olympiques à Anvers et à Chamonix, mais en 1928, l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie peuvent se rendre à Saint-Moritz. Dans ce cadre va avoir lieu la première rencontre internationale entre la Suisse et l'Allemagne depuis 16 ans.

Conclusion

Les exemples présentés autour du football et du hockey sur glace suisses après la Première Guerre mondiale soulignent la complexité des relations entre le sport et la politique internationale. En effet, l'exclusion formelle des vaincus rend plus complexe l'entretien d'une posture apolitique, notamment chez les États considérés comme neutres. Ces derniers se retrouvent contraints de suivre les initiatives des vainqueurs ou alors de renouer des relations avec les vaincus – malgré les exclusions qui les frappent – et donc de faire des déclarations « politiques ». En matière de football, la Suisse comme d'autres États neutres en Europe se positionnent en faveur de la deuxième option, malgré une forte opposition interne venue de Suisse romande, mais elle retient la première solution en matière de hockey sur glace. Pour autant, dès 1923, dans ce sport, la Suisse va tout de même chercher à promouvoir l'organisation de rencontres susceptibles de rassembler les anciens adversaires de guerre, allant bien au-delà de la volonté des anciennes puissances victorieuses.

Ces procédures ont été mises en œuvre par les dirigeants sportifs suisses eux-mêmes. Ces derniers sont certainement en accord avec les positions de leur gouvernement en matière de politique étrangère, qui visaient également à réintégrer rapidement les perdants de guerre dans le système international. Cependant, il n'existe pas d'instructions directes de l'État. Ainsi, la politique sportive étrangère suisse de l'époque fonctionnait essentiellement selon le même modèle que la politique sportive britannique[66]. Comme le gouvernement du Royaume-Uni, ce n'est que dans les années 1930 et 1940 que le Conseil fédéral suisse

66 Cf. Beck Peter J., *Scoring for Britain…*

va intervenir plus explicitement dans la politique étrangère du sport[67]. En outre, dans ce contexte, au cours des années 1920, les associations sportives et les acteurs individuels sont en première ligne pour entreprendre leurs propres initiatives « politiques » visant à réintégrer les perdants de guerre dans le système sportif international ou même à réconcilier les anciens belligérants.

[67] Cf. Brändle Fabian, Koller Christian, *4 zu 2: Die goldene Zeit des Schweizer Fussballs 1918–1939*, Göttingen : Werkstatt, 2014, p. 118, 153-154.

Nicola Sbetti

Une amitié sans frontières. Le rôle des dirigeants suisses dans la reprise internationale du sport italien (1943-48)

Résumé

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, et à cause des choix effectués par le régime fasciste au début du conflit, le monde du sport italien subit, sur la scène internationale, un ostracisme parfois déclaré, mais plus souvent silencieux. Aucun pays ne souhaitait véritablement reprendre des relations officielles avec l'Italie, exclue de plusieurs fédérations internationales, mise de côté dans d'autres. Sous cet angle, la Suisse fait exception ! Dans cette contribution, il s'agit autant de décrire que d'investiguer les raisons de ce soutien helvétique à son voisin transalpin.

Abstract

In the months after the end of the Second World War, following the decisions taken by the Fascist regime at the beginning of the conflict, Italian sport was under a quarantine sometimes declared, more often silent. Not only was it excluded by some international federations, and set aside in others, but also there wasn't any country willing to reopen the sporting

relations. The only exception was Switzerland. The aim of this text is to describe and investigate the reasons why Switzerland was so central in the re-entry of Italy in international sport.

Introduction[1]

Depuis quelques années, plusieurs recherches ont souligné la place centrale de la Suisse dans le développement du sport européen durant la première partie du xxe siècle[2]. Il est par exemple significatif que, à la fin des années 1940, sur 22 fédérations sportives internationales (FSI) olympiques, 5 présidents soient suisses. D'une part, ce chiffre est important si on le compare à d'autres pays influents sur la scène internationale sportive : en effet, seule la France, avec 7 présidents, supplante la Suisse[3]. D'autre part, cette position contraste avec la démographie et la superficie de la Confédération helvétique. Si durant la Première Guerre mondiale la Suisse avait déjà vu son influence augmenter sur la scène sportive internationale – il est suffisant de citer ici l'installation du siège du Comité International Olympique (CIO) à Lausanne en 1915[4] – au sortir du deuxième conflit mondial, un nombre croissant de FSI choisit la Suisse comme lieu d'accueil de leur siège[5], mais aussi comme place de réunion de leur comité exécutif ou encore comme un endroit privilégié pour l'organisation de

---

[1] En préambule, l'auteur souhaite remercier Philippe Vonnard et Monique Schneider pour leurs relectures attentives de cette contribution.

[2] Une attention particulière a été portée au cas du football : Koller Christian, « Football Negotiating the Placement of Switzerland within Europe », *Soccer and Society*, vol. 11, n° 6, 2010, p. 748–760 ; Quin Grégory, Vonnard Philippe, « Switzerland – a stronghold in European football, 1930–1954 ? », *Sport in History*, vol. 35, n° 4, 2015, p. 531-549.

[3] Parmi les autres présidents, 4 proviennent de Grande-Bretagne, 3 sont suédois, les trois derniers étant belge, finlandais et norvégien. Bonacossa Alberto, « Per la formazione di una nuova diplomazia dello sport », *La Gazzetta dello sport*, 19 février 1949, p. 1.

[4] Gilliéron Christian, *Les relations de Lausanne et du mouvement olympique à l'époque de Pierre de Coubertin, 1894-1939*, Lausanne : CIO, 1993.

[5] C'est le cas par exemple des fédérations de basket et de gymnastique.

compétitions mondiales ou continentales. Ce choix de la Suisse dépend de plusieurs facteurs : sa position géographique au cœur de l'Europe, ses connexions avec le système continental des transports, la stabilité de sa monnaie, voire sa fiscalité favorable. Mais, au sortir d'un conflit qui a divisé l'Europe et au moment même où les premières tensions entre l'Est et l'Ouest se font sentir, c'est surtout la neutralité du pays qui est mise en avant par les dirigeants du sport international.

En effet, la capacité de la Suisse à garder une « neutralité active »[6] pendant la guerre a permis aux élites sportives helvétiques de se présenter comme intermédiaire crédible pour tous les belligérants et donc de renforcer, au cours des années 1940, le rôle du pays en tant que pilier du système sportif international. Or, au sortir de la guerre, cette position s'avère importante, car si les organismes sportifs internationaux souhaitent rapidement relancer leur activité, ils doivent faire face aux reliquats de la guerre – et en particulier la gestion des pays de l'Axe qui avaient tenté de mettre sous tutelle le système sportif international à la fin des années 1930 – mais aussi à l'entrée rapide dans la Guerre froide. Il faut également ajouter que dans l'immédiat après-guerre, les dirigeants suisses du sport sont aussi les premiers à se mobiliser pour faciliter la reprise des relations internationales sportives avec les voisins sortis vaincus de la guerre (Allemagne et Italie) et qui sont alors marginalisés dans le système sportif international.

À ce jour, la reprise de relations sportives bilatérales entre la Suisse et l'Allemagne et le rôle de la Confédération dans le retour de l'Allemagne dans le Comité International Olympique et certaines FSI ont déjà été bien étudiés[7]. Par contre, on peut souligner que le cas italien reste

[6] Sur le concept de « neutralité active », voir : Schneider Johannes, « Un moyen précieux de maintenir de bonnes liaisons : la Suisse, puissance protectrice de l'Italie au cours d'une décennie tourmentée (1940-1949) », *Relations internationales*, n° 144, 4/2010 p. 37-49. Voir aussi : Fischer Thomas et Möckli Daniel, « The Limits of Compensation : Swiss Neutrality Policy in the Cold War », *Journal of Cold War Studies*, vol. 18, n° 4, 2016, p. 12-35 et Kuder Martin, *Italia e Svizzera nella Seconda Guerra mondiale. Rapporti economici e antecedenti storici,* Roma : Carocci, 2002.

[7] Voir par exemple : Quin Grégory, « La Suisse face à la grande Allemagne. Éléments pour une histoire du football helvétique (1933–1942) », in Attali Michaël (éd.), *Sports et médias : du XIXe siècle à nos jours*, Biarritz : Atlantica, 2010, p. 761–70 ;

sous-traité. Une explication à cette situation peut dériver du fait que la « quarantaine sportive » de l'Allemagne a été plus longue et explicite que celle de l'Italie. Néanmoins, entre 1945 et 1946, le pays a bien connu une « exclusion silencieuse » du terrain sportif international[8]. En ce sens, le soutien des acteurs du sport suisse dans le retour à une légitimité du sport italien sur la scène internationale est essentiel, car ils sont quasiment les seuls à maintenir des contacts avec leurs homologues transalpins, voire à chercher des solutions pour que l'Italie retrouve sa place dans le giron international sportif. L'objectif de cet article consiste donc à investiguer la reprise des relations sportives italo-suisses ainsi qu'à s'interroger sur le rôle déterminant joué par les dirigeants suisses.

Cette recherche est construite à partir de sources diverses. Tout d'abord, ce sont des documents récoltés dans les archives du Comité olympique national italien (CONI), du Ministère des affaires étrangères italien (MAE) ainsi que de la Présidence du conseil des ministres (PCM) – conservés aux Archives d'État italiennes (ACS) – qui ont été mobilisés. Cette documentation a ensuite été croisée avec des informations collectées dans les Archives fédérales suisses (AFS)[9] et au centre de documentation de plusieurs institutions sportives internationales : le CIO, la Fédération internationale de football association (FIFA), l'Union cycliste internationale (UCI), la Fédération internationale d'aviron (FISA) et la Fédération internationale de basket

---

Wahlig Henry, *Ein Tor zur Welt. Der deutsche Fußball und die FIFA 1945-1950*, Göttingen : Verlag die Werkstatt, 2009 ; Dichter Heather, « Kicking around international sport : West Germany's return to the International community through football », *International Journal of the History of Sport*, vol. 30, nº 17, 2013, p. 2031–51 et Dichter Heather, « Where Denazification and Democratization Intersect : The State Departement and Foreign Office's Role in the Re-Formation of the German Olympic Commitee », *Proceedings of the VIII International Symposium for Olympic Research, October 2006*, p. 293-302.

[8] Sur l'« *exclusion silencieuse* » du sport italien, voir : Sbetti Nicola, « Sognando Londra. Il rientro dell'Italia nel Movimento Olimpico nel Secondo Dopoguerra (1944-1948) », *Rivista di Diritto Sportivo*, nº 2, 2015, p. 513-533 et Sbetti Nicola, *Giochi diplomatici. Sport e politica estera nell'Italia del secondo dopoguerra (1943-1953)*, sous presse.

[9] L'auteur souhaite sincèrement remercier Quentin Tonnerre qui lui a mis à disposition des documents récoltés dans le cadre de sa recherche doctorale.

(FIBA). En guise de complément, nous avons mobilisé des journaux de la presse sportive et généraliste en Suisse et en Italie.

Les relations sportives entre la Suisse et l'Italie pendant la guerre

Pendant la première moitié du xx[e] siècle, les relations sportives entre la Suisse et l'Italie sont nombreuses. Elles bénéficient de la proximité géographique des deux pays ainsi que des liens linguistiques et culturels privilégiés avec la Suisse italienne. Ces échanges réguliers ont permis de construire de véritables « traditions sportives »[10] et des rapports d'amitiés personnelles entre les athlètes, les journalistes, mais aussi, et surtout, les dirigeants des deux côtés des Alpes. Ces échanges concernent toutes les disciplines, quand bien même ils sont plus marqués dans les sports les plus populaires des deux pays comme la gymnastique, le cyclisme et le football. Pour ce dernier, soulignons que de 1920 à 1940 les équipes nationales suisse et italienne jouent ensemble pas moins de 21 matchs internationaux, soit en moyenne un par année, ce qui fait de l'Italie l'une des équipes contre laquelle la Suisse joue le plus durant l'entre-deux-guerres. Ces parties sont importantes, car, en raison de leur succès populaire et médiatique, elles permettent une consolidation des champs footballistiques dans les deux pays. Par ailleurs, au regard de la politisation croissante du football, elles dépassent allègrement le cadre du sport et doivent illustrer les rapports de bon voisinage qui existent entre les deux nations[11].

Dans une certaine mesure – et notamment du fait que pendant toute la durée du conflit, la Suisse est le seul voisin de l'Italie à conserver sa

[10] Quin Grégory, Vonnard Philippe, « Internationale Spiele der Schweiz im Zweiten Weltkrieg. Sport und Politik, Kontinuitäten und Traditionen », in Herzog Markwart, Brändle Fabien (eds.), *Europäischer Fussball im Zweiten Weltkrieg*, Götingen ; Verlag die Verkstatt, 2015, p. 177-195.

[11] Quin Grégory, Vonnard Philippe, « "Par-delà le Gothard". Les matchs Italie-Suisse et la consolidation des champs footballistiques italien et suisse dans l'entre-deux guerres », *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea*, n° 5, 2011.

« neutralité » –, l'éclatement de la Deuxième Guerre mondiale ne peut pas être considéré comme une vraie césure dans les relations sportives italo-suisses. En effet, pendant les premières années de guerre, les relations sportives bilatérales entre les deux pays continuent sans véritable problème. Il faut indiquer ici que de 1939 à 1943, un système sportif international limité aux pays de l'Axe (avec un leadership de l'Allemagne) et aux pays neutres – comme la Suisse et la Suède – permet la poursuite des relations internationales sportives[12]. Par exemple, en février 1941, à Cortina d'Ampezzo, dans les Alpes italiennes, les athlètes suisses participent aux Championnats du monde de ski alpin[13].

Une rupture dans les relations (sportives) italo-suisses peut éventuellement être observée dans la deuxième moitié de l'année 1943. En effet, après la chute de Mussolini et l'armistice de Cassibile[14], l'occupation du nord de l'Italie par l'armée allemande et la création du gouvernement fantoche de la République sociale italienne (RSI) amènent la Confédération suisse et le Royaume d'Italie à cesser leurs relations[15]. Toutefois, et de manière rapide, la Suisse reconnaît le nouveau gouvernement italien, tout en gardant des rapports semi-formels avec la RSI[16]. Pendant ce temps, et encore davantage que par le passé, la Suisse devient pour les Italiens une « *terre d'accueil* »[17] pour des déserteurs, des réfugiés ou encore des partisans, qui, dans leur lutte contre le fascisme, s'abritaient dans la Confédération pour éviter des représailles.

---

[12] Bonde Hans, *Football with the Foe. Danish Sport under the Swastika*, Odense: University Press of Southern Denmark, 2008. Fabrizio Felice, *Sportivi, a noi ! Le attività motorie dell'Italia in Guerra, 1939-1945*, Canterano : Aracne, 2018. Herzog Markwart, Brandle Fabian, *European Football During the Second World War. Training and Entertainment, Ideology and Propaganda*, Berne : Peter Lang, 2019.

[13] « Les championnats du monde de la FIS », *La Gazette de Lausanne*, 3 février 1941, p. 3.

[14] Signée par le nouveau Premier ministre italien Pietro Badoglio, elle marque la fin de l'alliance avec l'Allemagne et le début de la coopération avec les anglo-américains.

[15] Pour une synthèse, on lira : Mammarella Giuseppe, Cacace Paolo, *La politica estera dell'Italia. Dallo stato unitario ai giorni nostri*, Roma-Bari : Laterza, 2010.

[16] Viganò Marino, *Il Ministero degli affari esteri e le relazioni internazionali della Repubblica sociale italiana, 1943-1945*, Milano : Jaca book, 1991, p. 389-411.

[17] Broggini Renata, *Terra d'asilo. I rifugiati italiani in Svizzera, 1943-1945*, Bologna : Il mulino, 1993 ; Signori Elisa, *La Svizzera e i fuorusciti italiani. Aspetti e problemi dell'emigrazione politica*, 1943-1945, Milano : F. Angeli, 1983.

Parmi les dizaines de milliers d'Italiens qui, après le 8 septembre 1943, traversent avec succès la frontière, il y a de nombreux sportifs. Pour ces derniers, la Suisse n'est pas seulement un refuge, mais aussi un lieu où il est possible de continuer à s'entraîner et à participer à des compétitions. C'est notamment le cas de Zeno Colò, futur champion olympique et du monde de ski qui, à l'annonce de l'armistice, franchit la frontière en compagnie de ses amis de la patrouille de ski de l'école militaire d'Aoste. Après une brève période d'internement, Colò concourt durant deux hivers consécutifs sous le pseudonyme de « Blitz » lors de compétitions qui se disputent sur le territoire helvétique. Lors de plusieurs compétitions, on retrouve également ses compagnons de route comme Silvio Alverà (Donner) et Roberto Lacedelli (Smeterlink)[18]. Par ailleurs, nous pouvons aussi citer les cas du sprinter Carlo Monti, futur médaillé de bronze aux Championnats d'Europe de 1946 et aux Jeux olympiques de Londres de 1948, du boxeur Ascenzio Botta, qui avait préalablement été incarcéré et torturé par les fascistes[19], ou encore des footballeurs qui jouent dans une « *équipe nationale des Italiens internés* » composée par d'anciens joueurs professionnels de *Serie A* et *B*. Dans les dernières années de la guerre, cette formation dispute pas moins de 30 parties en Suisse avec des résultats probants (19 victoires, 5 matchs nuls et 6 défaites)[20].

Au-delà des témoignages personnels des athlètes, cette présence de sportifs italiens de haut niveau n'est pas sans effet sur leurs homologues suisses. En effet, il s'agit pour eux d'une opportunité unique de se mesurer à des athlètes confirmés dans un moment où, en raison des combats qui font désormais rage sur les sols allemand, français et

[18] Les pseudonymes étaient nécessaires pour éviter des représailles sur leurs familles, car ils étaient déserteurs. Teja Angela, Giuntini Sergio, *L'addestramento ginnico-militare nell'esercito italiano (1946-1990)*, Roma, SME, 2007, p. 90-94.

[19] « Botta pone KO Siedel a Oerlikon », *La Gazzetta dello Sport*, 16 juillet 1945, p. 1, et « La Svizzera ha restituito Ascenzo Botta », *La Gazzetta dello Sport*, 23 juillet 1945, p. 4

[20] « Chi erano i componenti la "Squadra azzurra" degli italiani internati in Svizzera », *La Gazzetta dello Sport*, 27 juillet 1945, p. 1, et Della Pergola Massimo, « Il calcio svizzero si è vestito a festa e attende la ripresa dell'Italia », *La Gazzetta dello Sport*, 6 août 1945, p. 1.

italien, l'activité sportive internationale est quasiment arrêtée. En outre, ces échanges perpétuent, voire renforcent, les liens d'amitié tissés depuis de nombreuses années entre les acteurs du monde sportif italien et helvétique. Enfin, du point de vue italien, la présence de ces athlètes en Suisse donne l'illusion d'une rapide reprise – illusion, car impossible ailleurs – de l'activité sportive internationale.

La Suisse face à l'exclusion silencieuse de l'Italie dans le domaine du sport

Malgré la transformation radicale de la politique étrangère du Royaume d'Italie opérée en 1943, à la fin de la guerre, le Premier ministre italien Alcide de Gasperi fait le constat que l'Italie n'a «*rien gagné en 18 mois de cobelligérance et de combat*»[21]. Cette hostilité de la part des Alliés, qui est perçue par l'élite politique antifasciste italienne et qui se révélera bien dans l'enceinte diplomatique avec un Traité de paix (signé le 10 février 1947) dans lequel l'Italie est encore considérée comme ennemie, résonne aussi dans le cadre du sport.

Pour utiliser les mots du président du CONI, Giulio Onesti – identifiés dans une communication à la présidence du Conseil des ministres de septembre 1946 –: l'«*Italie sportive*», qui dans l'après-guerre est «*considérée un pays ennemi ou – dans la plus favorable des hypothèses – ancien ennemi*», s'est retrouvée dans une «*position très difficile*»[22]. Même si, en raison de l'idéologie apolitique propre aux institutions sportives depuis l'entre-deux-guerres, il est très rare de trouver des documents formels qui la certifient explicitement, les sources montrent néanmoins que plusieurs membres gardent une position hostile envers l'Italie. Il s'agit surtout des Belges, des Britanniques, des Danois et

[21] Traduction de l'italien par l'auteur. Ellwood David W., *L'alleato nemico. La politica dell'occupazione anglo-americana in Italia 1943-1946*, Milano: Feltrinelli, 1977, p. 190. Voir aussi: Mammarella Giuseppe, Cacace Paolo, *La politica estera dell'Italia…*

[22] Traduction de l'italien par l'auteur. Archives d'État italiennes (désormais «ACS»), Documents de la Présidence du conseil des ministres (1955-1958), Correspondance, Lettre de Giulio Onesti à la PCM du 10 septembre 1946, f. 3-2-5 10024/4.2.1.

des Néerlandais, auxquels s'ajoutent – lorsqu'ils sont membres des organisations – les dirigeants yougoslaves ou prosoviétiques. La position de la France est plus ambiguë, puisque si à la fin des hostilités, ses dirigeants ont une position analogue, un changement d'attitude – certes encore timide – s'opère à partir de janvier 1946, avec de premières rencontres sportives entre les deux pays[23].

Ce ressentiment envers le sport italien se manifeste soit dans les FSI, soit dans les relations bilatérales. Dans le premier cas, l'hostilité vis-à-vis de l'Italie est plus explicite et visible, comme en témoigne la suspension du pays de certaines fédérations (c'est le cas par exemple en natation, en gymnastique, en patinage sur glace ou en tennis) ou les démissions et les congés forcés des membres italiens présents dans les comités exécutifs (tel Giovanni Mauro, vice-président de la FIFA, ou Alberto Bonacossa, président de la Fédération internationale de motocyclisme). Dans le deuxième cas, celui de relations bilatérales, la situation est plus délicate en raison de sa complexité. En effet, chaque fédération sportive nationale (FSN) est généralement libre de choisir son opposant sur la base de critères liés à plusieurs facteurs : il peut s'agir du prestige sportif, de la tradition de rencontres établies entre les deux pays, de la proximité géographique[24], ou encore d'enjeux économiques (ces rencontres internationales apportant une manne financière considérable aux fédérations en raison de leur succès populaire). Dans cet immédiat après-guerre, sans être nécessairement déterminées par des pressions gouvernementales explicites, les considérations d'ordre politique semblent toutefois prédominantes dans la décision de ne pas reprendre tout de suite les relations sportives avec l'Italie. On peut donc parler d'une « exclusion silencieuse » du sport italien, car en 1945 – une année durant laquelle les échanges sportifs internationaux reprennent rapidement – aucun pays ne décide de rencontrer l'Italie à l'exception de la Suisse[25].

---

[23] Sbetti Nicola, « Sognando Londra … », p. 522.
[24] Rappelons que si l'usage de l'avion concerne déjà de nombreux sportifs durant les années 1930, ce n'est véritablement que dans les années 1950 qu'il sera véritablement utilisé de manière étendue.
[25] Sbetti Nicola, « Sognando Londra … », p. 522. Voir aussi Bonini Francesco, *Le istituzioni sportive italiane : storia e politica*, Torino : Giappichelli, 2006.

Dès l'été 1945, et a contrario de ce que font toutes les autres associations nationales, les autorités sportives suisses invitent leurs collègues italiens. C'est notamment le cas de l'Association suisse de football et d'athlétisme (ASFA), qui souhaite vivement que des athlètes italiens participent au meeting international d'athlétisme organisé à l'occasion de son cinquantenaire. Informées par l'ASFA, et comme de coutume depuis l'entre-deux-guerres, les autorités politiques suisses n'ont «*aucune objection à faire*»[26] au sujet de la volonté exprimée par les dirigeants sportifs helvétiques d'inviter leurs collègues transalpins, démarche qui officialise de fait la poursuite des relations sportives avec l'Italie. Dans la même lettre**,** le Département fédéral des affaires étrangères signale tout de même à l'ASFA que la situation générale en Italie est «*loin d'être normalisée*», vu que le nord du pays est encore sous le contrôle de l'administration alliée. En conséquence, la participation d'athlètes italiens aux événements sportifs organisés en Suisse comporte encore de «*considérables difficultés*»[27]. Mais la diplomatie suisse, qui commence à reconnaître le sport comme un nouvel outil sur la scène internationale[28], démontre aussi avoir une profonde connaissance du système sportif international: le Département fédéral suggère ainsi que pour faciliter la reprise des relations sportives entre les deux pays, il serait plus facile de commencer par l'organisation d'un événement plus modeste (par exemple une rencontre de clubs ou de sélections non officielles).

Comme cela a été envisagé par la diplomatie suisse, la délégation italienne doit renoncer à faire le déplacement, les forces d'occupation alliées refusant de laisser les athlètes *Azzurri* quitter le territoire. Dès lors, le seul Italien qui participe aux compétitions – en compagnie d'athlètes suédois, français et belges – est Monti, qui réside encore en Suisse et s'aligne dans le 100 et le 200 mètres[29]. La non-attribution des passeports

[26] Archives fédérales suisses (désormais «AFS»), Lettre de Stucki au *Sekretariat des Eidg. Militärdepartments*, 25 juin 1945, E2001D#1000/1553#8139*.
[27] AFS, Lettre de Stucki au Sekretariat des Eidg. Militärdepartments, 25 juin 1945, E2001D#1000/1553#8139*.
[28] Sur ce sujet, voir le chapitre de Quentin Tonnerre dans le présent ouvrage.
[29] «Alternativa di risultati buoni mediocri nella riunione atletica internazionale di Berna», *La Gazzetta dello Sport*, 23 juillet 1945, p. 1 et «Chronique sportive», *Gazette de Lausanne*, 23 juillet 1945, p. 2.

par l'AMG (*Allied Military Government*) et la prudence des autorités sportives helvétiques provoquent également l'annulation d'un match de football entre la Suisse et une sélection turinoise[30] ainsi qu'une partie de basketball entre la Suisse et l'Italie prévue le 16 septembre 1945 à Genève[31]. Toutefois, une volonté globale existe chez les dirigeants suisses de reprendre les relations avec l'Italie, une attitude cohérente, compte tenu du fait que non seulement les relations diplomatiques officielles entre les deux pays ont été maintenues durant toute la durée de la guerre – la Suisse permettant même de protéger les intérêts italiens à l'étranger[32] – mais aussi que la Suisse est le premier pays qui signe un traité commercial avec l'Italie après les hostilités[33]. Voilà pourquoi, bien que le Département des affaires étrangères suisse ait signalé que les difficultés auraient pu «*être encore plus grandes quand il s'agit d'envoyer une équipe suisse pour jouer en Italie*»[34], des athlètes suisses sont en août 1945 les premiers civils étrangers à participer à des compétitions internationales en Italie, des régates de voile organisées à Stresa et Menaggio[35].

La reprise de relations sportives bilatérales

Suite à la fin de l'intransigeance de l'AMG, les relations sportives bilatérales entre la Suisse et l'Italie reprennent rapidement et c'est au cyclisme que revient l'honneur d'inaugurer ces échanges. En effet, le premier déplacement est celui de cinq cyclistes amateurs italiens

30 «Svizzera-Rappr. Torinese non si disputerà», *Corriere dello Sport*, 14 juillet 1945, p. 1.
31 «La rappresentativa Alta Italia a Ginevra?», *Gazzetta dello Sport*, 5 septembre 1945.
32 Schneider Johannes, «Un moyen précieux…», p. 38.
33 Archives du Ministère des affaires étrangères italien (désormais «MAE»), Documents de l'Ambassade d'Italie à Londres (1861-1950), b. 1446; Schneider Johannes, «Un moyen précieux…», p. 37-49 et «Italia e Svizzera l'accordo commerciale è stato firmato», *Il Tempo*, 11 août 1945, p. 1.
34 AFS, Lettre de Stucki au *Sekretariat des Eidg. Militärdepartments*, 25 juin 1945, E2001D#1000/1553#8139*.
35 «Rappresentanti di quattro nazioni nel confronto velico di Stresa», *La Gazzetta dello Sport*, 30 juillet 1945, p. 1 et «Riunione internazionale di Menaggio», *La Gazzetta dello Sport*, 1 septembre 1945, p. 2. Jusqu'alors, les seules compétitions «internationales» qui ont eu lieu en Italie concernent des athlètes militaires des armées alliées.

(Baito, Moneta, Motta, Sforacchi et Zanazzi) le 9 septembre 1945 au Circuit de Mendrisio, au Tessin[36]. Mais l'événement qui va véritablement marquer la pleine reprise de relations sportives entre la Suisse et l'Italie est la participation des meilleurs cyclistes italiens – Bartali, Coppi, Leoni, Ortelli et Ricci – au Grand Prix de Lugano disputé le 30 septembre. La presse italienne ne s'y trompe pas. Pour la *Gazzetta dello Sport*, il s'agit d'un «*pas très important en vue de la reprise des rapports avec les pays d'Europe; un nouveau bond en avant vers la normalité internationale*»[37]. C'est pourquoi il est demandé aux athlètes italiens d'être «*les ambassadeurs de tous les sportifs italiens*», et ce dans le but de «*recréer les liens d'amitié sportive*». Selon le quotidien, une telle tâche vaut davantage que «*cent victoires*»[38]. Au-delà du succès final obtenu par Fausto Coppi dans cette épreuve – qui compte également la présence des meilleurs cyclistes belges, français et suisses –, la victoire de la délégation italienne dépasse le cadre de l'épreuve. Outre le fait que les athlètes transalpins sont vivement applaudis par le public tessinois, plusieurs organisateurs ou autres directeurs de vélodromes suisses proposent aux *Azzurri* de participer aux prochaines manifestations du calendrier national. De plus, les cyclistes suisses expriment quant à eux leur désir de franchir les Alpes afin de prendre part aux principales courses (classiques) italiennes[39]. Ces échanges se poursuivent également dans d'autres sports durant l'automne 1945, l'équipe de Varese remportant notamment le tournoi de Lugano de basketball. De même, Pietro Mazza participe aux Championnats suisses de marche.

Une précision est importante à apporter ici: tous les sports ne peuvent pas être placés sur le même plan. En effet, l'ouverture aux athlètes italiens dépend grandement du fait que la compétition en question convoque aussi d'autres athlètes étrangers. Les autorités suisses

---

[36] «Ripresa contatti internazionali», *Gazzetta dello Sport*, 8 septembre 1945, p. 1

[37] Traduction de l'italien par l'auteur. «Sul circuito di Lugano Ortelli, Coppi, Leoni, Ricci e Bartali se la vedranno domani con le migliori ruote della Svizzera e della Francia», *Gazzetta dello Sport*, 29 septembre 1945, p. 1.

[38] «Gli "assi" italiani opposti a svizzeri e francesi nel circuito di Lugano», *Corriere dello Sport*, 29 septembre 1945.

[39] «*Fausto Coppi stravince il Circuito di Lugano*», *Corriere dello Sport*, 1 octobre 1945, p. 1.

font preuve de prudence, la volonté d'ouvrir l'épreuve à la participation des Italiens ne devant pas provoquer une rupture avec d'autres fédérations amies ou avec une FSI. Ainsi, l'Association suisse des clubs de ski écrit, en date du 13 novembre 1945, au chef du département militaire fédéral en vue d'une compétition internationale de patrouilles militaires: «*Nous ne pourrons inviter des Italiens, quelques-unes des nations précitées, notamment la France, se refusant catégoriquement à rencontrer pour l'instant des Italiens.*»[40]

Cette situation est bien identifiée dans le cas du cyclisme. Malgré le niveau avancé de dialogue entre les dirigeants suisses et italiens, la Fédération italienne de cyclisme est suspendue – exactement comme celle d'Allemagne – de l'UCI le 23 septembre 1945. La raison invoquée par l'élite dirigeante de l'organisme international est la participation de dirigeants italiens au transfert des archives de l'organisation de Paris à Rome pendant la guerre. À noter que la décision a été notifiée aux autres FSN seulement un mois plus tard, stratagème qui a permis le déplacement des athlètes italiens à Lugano[41]. À partir du 25 octobre, la suspension devient effective et implique l'interdiction pour les athlètes italiens de participer aux compétitions à l'étranger. En conséquence, la fédération suisse est obligée de suspendre tous les projets de collaboration avec son homologue italienne, et ce dans le but d'éviter des sanctions de la part de l'UCI. De fait, les cyclistes suisses, dont plusieurs sont restés en Italie après avoir participé au Tour de Lombardie, sont contraints de regagner la Confédération[42]. La pleine reprise des relations italo-suisses dans le cyclisme est donc ajournée et il faut attendre 1946, année qui correspond à la réadmission de l'Italie dans l'UCI, pour qu'elle soit effective. À ce titre, on notera qu'à partir du moment où l'instance internationale décide de lever la suspension de l'Italie, les relations entre l'Italie et la Suisse reprennent quasiment

[40] AFS, Lettre de l'Association suisse de club de ski au chef du département militaire fédéral, le 13 novembre 1945, E2001D#1000/1553#8139*.

[41] «L'Italia "ni" dice l'UCI con tre condizioni», *Gazzetta dello Sport*, 24 septembre 1945, p. 1.

[42] «L'Unione Ciclistica Internazionale ha deliberato la temporanea sospensione delle Federazioni di Germania e Italia», *Gazzetta dello Sport*, 30 octobre 1945, p. 1.

instantanément. Ainsi, Gino Bartali remporte le Tour de Suisse de 1946, soit la première grande course à étapes internationale organisée depuis la fin de la guerre.

À côté du cyclisme, c'est aussi le football – son rival comme sport le plus populaire dans les deux pays – qui joue un rôle moteur dans le retour des Italiens sur la scène internationale. Déjà en septembre 1945, une équipe de Turin dispute un match de football contre une formation de Lausanne en présence du consul italien de la ville, le docteur Chiari, qui profite d'ailleurs de l'occasion pour souligner les bonnes relations qui existent entre les deux pays[43]. Mais c'est surtout le match joué, quelques semaines plus tard, entre les deux équipes nationales qui comporte une forte signification historique.

Tout d'abord, les dirigeants de l'ASFA et de la Fédération italienne de football (FIGC) s'accordent pour l'organisation d'un match entre l'équipe de Suisse B et une sélection du nord de l'Italie en date du 11 novembre 1945 à Locarno. Si l'idée d'organiser un match entre les deux équipes A est évoquée, le calendrier déjà bien chargé de l'équipe nationale suisse empêche cette réalisation. Mais le forfait inattendu de l'Espagne – qui à la même date aurait dû affronter la *Nati* à Zurich – permet de rediscuter de cette possibilité et entrouvre finalement les portes au premier match officiel de l'équipe nationale italienne de football après la guerre[44]. Malgré les doutes de l'entraîneur italien Vittorio Pozzo, champion du monde en 1934 et en 1938, qui estime que ses joueurs ne sont pas assez prêts physiquement et techniquement parlant[45], la FIGC estime que cette partie contre la Suisse doit se jouer coûte que coûte, car elle constitue une occasion en or pour retrouver une légitimité sur la scène footballistique internationale. En effet, au sortir

---

[43] « L'A.C. Torino bat Lausanne-Sports 3-1 », *La Gazette de Lausanne*, 18 septembre 1945 et « Il Torino è già in forma e vince a Losanna per 3-1 », *Gazzetta dello Sport*, 19 septembre 1945, p. 2.

[44] Sbetti Nicola, « The Quest for Legitimacy : The Road to Redemption for Italian Football in Europe after the Second World War (1943-1949) », in Quin Grégory, Vonnard Philippe et Bancel Nicolas (eds.), *Building Europe with the Ball. Turning Points in the Europeanization of Football, 1905–1995*, Bern : Peter Lang, 2016.

[45] Pozzo Vittorio, *Campioni del Mondo. Quarant'anni di storia del calcio italiano*, Roma : CEN, 1960, p. 404-408.

de la guerre, plusieurs fédérations nationales ont exprimé leur désir d'exclure l'Italie de la FIFA en raison du rôle de ses dirigeants pendant la guerre – Giovanni Mauro, le vice-président italien, est soupçonné d'avoir essayé, en compagnie de l'Allemand Joseph Bauwens, de faire basculer l'organisation sous la coupe des nazis – mais aussi en raison de l'hostilité existant avec un pays considéré comme ayant été un allié de l'Allemagne nazie. À la vue de ce contexte, l'objectif des Italiens n'est donc pas de gagner sur le terrain, mais plutôt de saisir l'opportunité du match pour terminer l'« exclusion silencieuse » dans le football international. Dans cette perspective, pour la presse italienne, le 4-4 obtenu contre la Suisse à Zurich est considéré « *comme une victoire* »[46]. Et ce d'autant plus que, le même jour et dans la même ville, le comité exécutif de la Fédération internationale se réunit pour la première fois depuis la fin de la guerre. Or, les dirigeants italiens réussissent à négocier avec les autorités de la FIFA, et acceptent, en échange de la non-exclusion de l'Italie, la mise en congé de Giovanni Mauro de son poste au comité exécutif durant un certain temps.

Certes, dans cette opération, le rôle du président de la FIFA, Jules Rimet – défenseur de l'apolitisme sportif[47] – ne doit pas être sous-estimé. Cependant, le fait que la Suisse joue au même moment et dans la même ville contre l'Italie place l'élite dirigeante de la FIFA devant le fait accompli. D'ailleurs, même si quelques délégués des fédérations des « pays du Nord » refusent de participer au banquet d'après-match offert par l'ASFA aux membres de la FIFA, afin de protester contre cette ouverture considérée « trop rapide » vis-à-vis de l'Italie, ce n'est pas le cas de tous les membres du comité exécutif de la FIFA[48]. Cette partie « amicale » porte donc bien son nom puisqu'elle permet finalement de recréer des liens entre plusieurs dirigeants du

---

[46] « In viaggio con i calciatori di ritorno dalla Svizzera », *Corriere dello Sport*, 14 novembre 1945.

[47] Sur la politique conduite par Rimet au sein de la FIFA, voir Quin Grégory, Vonnard Philippe, « La Présidence inamovible du football. Jules Rimet (1873-1956) », in Bayle Emmanuel (éd.), *Les grands dirigeants du sport. 23 portraits et stratégies de management*, Bruxelles : De Boeck, 2014, p. 25-43.

[48] Pozzo Vittorio, *Campioni del Mondo…*, p. 404-408, et « Un pareggio che vale una vittoria », *Corriere dello Sport*, 12 novembre 1945, p. 1.

football européen au nom de l'« internationalisme footballistique »[49] qu'ils cultivent depuis l'entre-deux-guerres.

Il faut aussi ajouter un point que nous avons peu abordé jusqu'ici, mais qui peut également expliquer cette volonté des dirigeants suisses de renouer des liens rapides avec le voisin italien : l'aspect économique. En effet, ce match Suisse-Italie rencontre un fort engouement populaire, et les billets sont déjà tous vendus 10 jours avant le match[50]. Ainsi, pour l'ASFA, mais aussi pour les clubs suisses, la question de rétablir des relations rapides avec l'Italie constitue un enjeu économique de premier plan, et ce d'autant plus qu'il s'agit pour ces organisations de se remettre financièrement à flot après les délicates années de guerre. Dans les mois suivants, les relations footballistiques entre l'Italie et la Suisse s'intensifient, et en premier lieu entre des clubs du nord de l'Italie et du canton du Tessin. En décembre 1945 et en janvier 1946, la Juventus joue plusieurs rencontres amicales à Lugano. Au printemps, ce sont les équipes de Chiasso et Bellinzone qui se déplacent par-delà les Alpes pour affronter des clubs à Turin, Milan et Novara. Le 19 mars, pas moins de cinq matchs amicaux sont joués entre un club suisse et une formation italienne, ce qui témoigne d'une reprise effective des relations footballistiques entre les deux pays.

Le rôle de la Suisse à l'égard de l'Italie dans les fédérations sportives internationales

Comme nous l'avons vu pour le cas du football, le rôle de la Suisse n'est pas seulement fondamental pour la reprise des relations bilatérales, mais joue aussi un rôle dans le retour de l'Italie dans le giron des FSI. En effet, il faut indiquer qu'il n'y a pas une politique générale, mais

[49] Sur le concept de « internationalisme footballistique » voir : Vonnard Philippe, « Œuvrer en faveur du football européen. Jalons biographiques sur les précurseurs de l'UEFA (1920-1960) », in Gasparini William (ed.), *L'Europe du football. Socio-histoire d'une construction européenne*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2017, p. 107-121.

[50] « Svizzera-Italia tutto esaurito a Zurigo con 10 giorni d'anticipo », *Gazzetta dello Sport*, 2 novembre 1945, p. 1.

que chaque organisation sportive internationale dispose d'une pleine autonomie pour gérer le cas italien. Certes, la décision prise par le CIO en septembre 1946 de ne pas exclure le CONI influence beaucoup les fédérations internationales. Cependant, certaines souhaitent tout de même prendre leurs distances vis-à-vis de cette décision. Une précision doit être faite à ce stade : généralement, le cas de l'Italie est séparé de ceux de l'Allemagne et du Japon et se trouve plutôt associé à ceux des pays qui ont été alliés à l'Allemagne nazie comme la Roumanie, la Bulgarie, ou la Hongrie. En outre, le fait d'avoir sauvegardé sa souveraineté permet à l'Italie – au contraire de l'Allemagne et du Japon – de reconstruire rapidement ses institutions sportives nationales et donc de chercher à réactiver les échanges sportifs internationaux.

En essayant de catégoriser les différents comportements des FSI vis-à-vis de l'Italie, nous pouvons identifier quatre typologies : (1) la permanence indolore, (2) la permanence pour mérites sportifs, (3) la permanence avec échange, (4) l'exclusion[51]. Dans la première, on inclut les FSI qui ont confirmé la présence de la FSN italienne sans rien demander en échange ; dans la deuxième, celles qui l'ont fait car la présence des athlètes italiens était trop importante pour le développement de la discipline à un niveau international ; dans la troisième celles qui, pour maintenir sa présence, ont demandé les démissions ou le congé des membres italiens et dans la quatrième, enfin, celles qui ont exclu la FSN italienne.

C'est surtout dans le premier et dans le quatrième cas que le support suisse à la cause italienne apparaît important. Dans la première catégorie, nous pouvons placer la FIBA – qui est particulièrement importante, car le premier Championnat d'Europe de basket après la guerre est organisé en Suisse au printemps 1946 et il s'agit de la première compétition sportive internationale à laquelle participe l'Italie –, la FISA et la Fédération internationale de roller sports (FIRS). De manière significative, ces trois fédérations ont leur siège en Suisse et leur présidence est occupée par un Suisse : Léon Buffard pour la FIBA, Rico Fioroni pour la FISA, et Fred Renkewitz pour la FIRS.

---

51 Sbetti Nicola, « Sognando Londra… », p. 522.

Dans d'autres fédérations internationales, telle celle du ski, le soutien suisse est presque automatique, en raison notamment de la conjoncture sportive. En effet, avec les Suédois, les Suisses sont accusés d'avoir participé aux Championnats du monde organisés à Cortina pendant la guerre. Or, les votes italiens sont nécessaires au « bloc alpin » contre le « bloc nordique » sur la question du professionnalisme, qui est vitale en vue des Jeux olympiques d'hiver de Saint-Moritz en 1948[52]. Comme nous l'avons évoqué, le rôle de la Suisse est également fondamental à la FIFA pour apaiser ultérieurement l'hostilité envers l'Italie, mais aussi au sein de l'UCI, pour éviter une trop longue quarantaine. En boxe, une autre discipline où les relations entre l'Italie et la Suisse sont particulièrement fermes depuis l'entre-deux-guerres, les dirigeants des deux pays sont les plus actifs à chercher à réactiver l'*International Boxing Union* (IBU), qui pendant la guerre avait été marginalisée en faveur de la fédération européenne nazie-fasciste APPE. Le 3 mars 1946, Edoardo Mazzia et Henry Margueron, respectivement secrétaires des fédérations italienne et suisse, se rencontrent à Chiasso pour concrétiser un projet, qui échouera**,** en faveur d'un compromis avec les Anglo-Français, facilitant la naissance de l'*European Boxing Union*[53].

Encore plus important est le soutien de la Suisse dans des disciplines de la quatrième typologie, celle où l'Italie est formellement exclue de la fédération internationale. C'est notamment le cas du hockey sur glace. En effet, dans l'attente du premier Congrès de la Ligue Internationale de Hockey sur Glace (LIHG), prévu pour avril 1946, dans lequel le

---

[52] Pour une histoire officielle de la FIS : Allen E. John B., Theiner Egon, *100 years of International skiing. 1910-2010*, Oberhofen am Thunersee : FIS, 2010 ; Dichter Heather, « "We have allowed our decisions to be determined by political considerations" : the early Cold War in the International Ski Federation », *Sport in History*, vol. 37, nº 3, 2017, p. 290-308. Voir aussi « Fu il voto decisivo dell'Italia a salvare la FIS dal controllo tedesco », *Gazzetta dello Sport*, 8 décembre 1945, p. 1 ; Lettre de Edström à Brundage du 5 juin 1946, CIO, Brund. Arch., Film 25, 0004, Edström.

[53] Loudcher Jean-François, Day Dave, « The International Boxing Union (1913-1946). A European sport or political failure ? », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 30, nº 17, 2013, p. 2016-2030 et Sbetti Nicola, « La diplomazia del ring. La ripresa internazionale del pugilato italiano dopo il fascismo (1943-1948) », *I Quaderni della Società Italiana di Storia dello Sport*, nº 6, 2016, p. 117-123.

destin de la FSN italienne était à l'ordre du jour, différentes équipes suisses jouent avec une régularité presque hebdomadaire pendant l'hiver 1945-1946 avec le H.C. Milano et les *Diavoli Rossoneri*. De même, le 10 mars 1946, l'équipe nationale italienne affronte l'équipe suisse B. Malgré l'exclusion de l'Italie décidée en avril par la LIHG, ces matchs avaient permis au hockey italien une première reprise internationale, rendant presque inutile la sanction. En effet, en septembre 1946 déjà, la LIHG permettra à l'Italie de faire son retour dans le monde du hockey international[54]. De même, dans le tennis, c'est également très complexe puisqu'en juillet 1946, l'Italie est exclue par l'*International Lawn Tennis Federation* (ILTF). Malgré ces circonstances, entre novembre 1945 et août 1946, les joueurs de tennis italiens participent aux tournois de Genève, Neuchâtel, Lugano, Villars, Engelberg, Wengen, St. Moritz, Zermatt, ainsi qu'au tournoi international de Lucerne. De plus, entre le 30 août et le 1er septembre 1946, des dirigeants suisses défient la décision prise par l'ILTF lorsqu'ils organisent une rencontre bilatérale officielle entre la Suisse et l'Italie[55]. Une situation similaire se présente également en patinage sur glace et en gymnastique : malgré l'exclusion de l'Italie de l'*International Skating Union* et de la Fédération Internationale de Gymnastique, les patineurs italiens participent à un meeting artistique à Berne en mars 1946[56], tandis que des sociétés de gymnastique italiennes et suisses organisent ensemble divers événements, concours et fêtes[57].

Même si en certaines occasions les dirigeants suisses s'abstiennent de prendre position en faveur du cas italien, sans doute afin de ne pas éveiller l'hostilité des pays vainqueurs, ils ne prennent par contre jamais, durant l'immédiat après-guerre, une décision publique contre l'entrée de l'Italie dans le forum sportif international. En outre, et comme indiqué

54 « I quesiti e gli sviluppi dell'hockey su ghiaccio visti al congresso di Zurigo », *Gazzetta dello Sport*, 21 septembre 1946, p. 1.

55 « Domani a Ginevra la Svizzera offre il destro all'Italia di riprendere la serie dei confronti internazionali », *Gazzetta dello Sport*, 29 août 1946, p. 1.

56 « Brillante esibizione a Berna dei campioni italiani di artistico », *Gazzetta dello Sport*, 9 mars 1946, p. 2.

57 « La XII Festa Cantonale Ticinese di Ginnastica », *Il Ginnasta*, Anno LII, nº 1, 15 septembre 1946, p. 5-7.

ci-dessus, dans le cas d'exclusions plus longues – comme au tennis, en patinage et en gymnastique – les acteurs sportifs suisses sont prêts à défier la décision prise par les FSI. Pour toutes ces raisons, il est possible de considérer que la Suisse a joué un rôle très important dans le rapide retour de l'Italie dans le giron sportif international après 1945.

Conclusions : la gratitude du sport italien envers la Suisse

L'attitude amicale de la Suisse est particulièrement appréciée par les dirigeants sportifs italiens dans les années suivantes. En effet, à plusieurs occasions, ces derniers cherchent à manifester leur gratitude. Ce n'est par exemple pas un hasard si, en 1947, le Giro passe par Lugano : cette première arrivée d'une étape du Tour d'Italie en dehors du sol italien est fortement symbolique et doit être considérée comme une forme de remerciement vis-à-vis des dirigeants suisses qui ont œuvré au rétablissement des relations sportives normales avec l'Italie après la guerre.

De manière semblable, même si l'Italie n'est pas un pays disposant d'une grande tradition en hockey sur glace, le CONI décide d'envoyer – en acceptant la demande des organisateurs suisses – une équipe aux Jeux d'Hiver de 1948 qui se déroulent à Saint-Moritz. Or, ce geste est important, car les organisateurs comptent particulièrement sur le tournoi de hockey en raison de son potentiel économique. La participation de l'équipe italienne permet de solidifier l'organisation d'un tournoi qui, en raison de polémiques liées au professionnalisme, risque un temps durant de ne pas pouvoir être disputé[58]. Certes, l'équipe italienne termine dernière en perdant tous ses matchs, situation d'ailleurs vivement critiquée par la presse sportive nationale. Pour

---

[58] Sur le conflit du hockey sur glace à la veille de St. Moritz 1948, voir Archives du CIO, Documents de Sigfrid Edström, Correspondance, rapport du CNO suisse sur les Jeux olympiques de Saint-Moritz, 11 janvier 1947 ; Müller Stephan, *International Ice Hockey Encyclopaedia 1904-2005*, Norderstedt : Books on Demand, 2005.

autant, le Président du CONI, Giulio Onesti n'hésite pas à défendre avec conviction un choix qui relève davantage de la « politique » que de la performance sportive :

> « *Au-delà des considérations techniques,* écrit-il […], *il y a d'autres considérations qui sont dignes d'une attention majeure. Dans une situation comme celle de l'Italie d'après-guerre, la Suisse a été la première nation qui nous a ouvert les bras, quand beaucoup étaient réticents envers nous* […] *L'hospitalité que nous avons reçue en Suisse est d'une autre nature que celle que nous avons reçue à quelques dizaines de kilomètres de distance.* »[59]

Si le rôle de la Suisse dans le retour du sport italien sur la scène internationale ne doit pas être surestimé, l'Italie ayant récupéré beaucoup plus rapidement que l'Allemagne et le Japon sa souveraineté territoriale, et ayant pu compter sur le soutien d'influents dirigeants internationaux du sport comme le Président du CIO Sigfrid Edström et celui de la FIFA Jules Rimet, il est néanmoins indéniable que dans le champ sportif international, la Suisse a été le premier pays à ne pas mettre d'entrave à l'établissement de relations sportives, dans toutes les disciplines, avec l'Italie.

Notre recherche a permis de dégager plusieurs points. Premièrement, il est incontestable que la proximité géographique joue un rôle important dans cette situation. Cependant, le voisinage ne peut pas être considéré comme une condition suffisante, car la reprise des relations entre la Suisse et l'Italie contraste avec celle d'autres pays limitrophes qui ont davantage suivi l'évolution de la situation diplomatique (accords De Gasperi-Gruber pour l'ouverture avec l'Autriche ou la rupture entre Tito et Staline pour le rapprochement sportif avec la Yougoslavie[60]). Deuxièmement, ce sont aussi les liens

---

[59] Traduction de l'italien par l'auteur. Archives du Comité Olympique National Italien, Discours de Giulio Onesti, 29 avril 1948.

[60] Sbetti Nicola, « Sognando Londra… », et Sbetti Nicola, « Like a Bridge Over Troubled Adriatic Water. The complex relationship between Italian and Yugoslavian sporting diplomacy (1945-1954) », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 34, n° 9, 2017.

culturels et linguistiques avec la Suisse italienne qui facilitent ces échanges, mais cela n'est pas suffisant, car les rapports avec la Suisse vont bien au-delà du Tessin. Un troisième aspect fondamental qui doit être mis en avant est la politique de « neutralité » conduite par le gouvernement suisse durant la Deuxième Guerre mondiale. Le fait qu'entre la Suisse et l'Italie il n'y ait jamais eu un état de guerre facilite énormément la reprise des relations internationales sportives, car il n'y a pas vraiment de ressentiment chez les populations des deux pays, contrairement à ce qui se passe en Belgique, en France ou encore au Royaume-Uni. D'une part, cette ouverture presque immédiate des relations avec la Suisse, en vertu du fait que l'évolution des rapports bilatéraux avec l'Italie suit celle de la diplomatie étatique, n'est pas forcement surprenante, vu que la Suisse est le premier pays avec lequel l'Italie signe un accord commercial ; d'autre part, la politique proactive exercée par les dirigeants suisses pour assurer, et accélérer, la reprise sportive avec l'Italie est loin d'être « neutre », vu que – en plusieurs occasions – l'action des dirigeants suisses pour assurer la participation italienne va bien au-delà des décisions prises par le FSI.

À ces différents éléments contextuels, il faut ajouter des arguments plus strictement liés à la sphère sportive. En effet, en raison de l'existence de traditions sportives enracinées entre les deux pays depuis fort longtemps, de nombreux acteurs du domaine sportif dans les deux pays souhaitent, dès le sortir de la guerre, qu'un retour à la normale s'effectue. Il ne faut pas sous-estimer l'existence de ce que nous pourrions qualifier d'« amitiés » sportives. Par exemple, les liens personnels qui existent entre le président de la Fédération italienne de roller sports, Enrico Josti, et le Suisse Otto Mayer, secrétaire général du CIO[61], favorisent indéniablement la non-reconnaissance dans la « famille olympique » d'une fédération sportive italo-slovène et procommuniste qui souhaite représenter le Territoire libre de Trieste[62]. En outre, cette reprise des relations sportives entre la Suisse

[61] À ce sujet, on se reportera à la contribution de Quentin Tonnerre dans le présent ouvrage.

[62] Sbetti Nicola, « "Neutrally anti-communists" international sports institutions and the case of Trieste (1945–1954) », *Sport in History*, Vol. 37, n° 3, 2017, p. 273-289.

et l'Italie s'explique également en raison des enjeux économiques liés aux parties entre les clubs, ou les équipes nationales, des deux pays. Les champions italiens, surtout les cyclistes et les footballeurs, sont à la pointe de leur sport, et leur venue en Suisse permet aux organisateurs d'épreuves de remplir des stades et des vélodromes. À une époque où les organismes sportifs tentent de se remettre à flot, financièrement parlant, après les temps difficiles de la guerre, ces recettes ne sont pas fortuites et ce d'autant plus que la popularité des sportifs italiens n'a, dans certains sports, que peu d'égal dans les autres pays du continent.

Enfin, et pour élargir le champ de la présente étude, cet article montre aussi que la position de la Suisse vis-à-vis de l'Italie confirme son rôle de stabilisateur et de pilier du système sportif international. Or, ces actions interviennent au moment même où la Confédération helvétique connaît une position délicate sur la scène internationale en raison de sa position durant le conflit. En ce sens, et ce point nécessiterait d'être davantage investigué dans de futures recherches, le sport ne pouvait-il pas faire office de « diplomatie parallèle » efficace afin de permettre à la Suisse de retrouver un certain prestige sur la scène internationale ? L'étude du rôle de la Suisse dans le retour de l'Italie dans le giron des relations internationales sportives semble donner des pistes de réponses intéressantes à ce sujet.

Grégory Quin
Sébastien Cala

Structuration et promotion du ski en Suisse (années 1920 – années 1960). Est-ce l'engagement des dirigeants ou les pentes des massifs qui expliquent l'essor du ski alpin helvétique ?

Résumé

Dans le cadre de cette contribution, notre ambition est de poursuivre nos analyses autour de la sportivisation du ski au XX*e siècle, en prenant en compte les logiques plus sociétales d'une* « invention de la vitesse » *et de l'avènement de nouvelles techniques du corps, où l'organisation de compétitions va renforcer les processus du développement d'un nouveau tourisme sportif. Dans ce contexte, la consolidation d'un corpus de techniques et de méthodes pour améliorer l'enseignement du ski va rejoindre les transformations de la dialectique* « homme/montagne »*, où le massif doit être considéré comme un paysage* « construit »*. Dès lors, notre ambition est précisément de chercher à analyser comment, depuis l'entre-deux-guerres jusqu'aux décennies de l'après-Seconde Guerre mondiale, la Suisse va être le théâtre de la transformation d'un ski au déplacement*

avant tout horizontal à une véritable discipline sportive, basée sur la vitesse et pratiquée sur des pentes toujours plus marquées.

Abstract

Within the framework of this contribution, our ambition is to continue our analyses around the sportivisation of skiing in the 20th century, by taking into account the more societal logics of an "invention of speed" *and the advent of new body techniques, where the organisation of competitions will enhance the processes of the development of a new sports tourism. In this context, the consolidation of a corpus of techniques and methods to improve ski teaching will join the transformations of the dialectic* "man/mountain", *where the massif must be considered as a* "built" *landscape. Our ambition is therefore precisely to analyse how, from the interwar period to the decades after the Second World War, Switzerland will be the scene of the transformation from a ski with a predominantly horizontal movement to a real sporting discipline, based on speed and practiced on ever steeper slopes.*

Introduction[1]

> «*En 1904, je me suis rendu au second grand raout organisé en Suisse. C'était à Glaris. Je m'attendais à ne trouver que des experts sur place, mais quelle fut ma surprise lorsque je compris que tout le monde s'attendait à la même chose à mon sujet. Heureusement, deux Norvégiens étaient aussi de la partie, et ils purent sauver la situation, notamment lorsque je fus tenté de réaliser un grand saut pour la première fois de ma vie* […].»[2]

[1] En préambule à ce travail, nous tenons à remercier Monique Schneider pour ses relectures successives des différentes versions rédigées de notre contribution, ainsi que tous les archivistes et dirigeants rencontrés dans le cadre de nos recherches: Hans Bigler, Hans-Dieter Gerber, Riet Campell, Kathrin Lussi et Jolanda Brülisauer.

[2] Archives du Ski-Club de Grande-Bretagne (désormais «ASCGB»), Rapports annuels, rapport annuel pour 1920, «Early days by E. C. Richardson», p. 13.

Cette citation liminaire pourrait faire l'objet d'un examen approfondi sur les premières années de l'installation du ski en Suisse, mais elle nous semble particulièrement intéressante pour entamer nos analyses, dans la mesure où elle indique à la fois les dynamiques internationales qui entourent ces premiers temps du développement du ski, les niveaux d'expertises encore relatifs autour des pistes, et le caractère alors dominant des modalités dites de «*ski de fond*» et de «*saut*» au tournant du xxe siècle. Du reste, nul hasard si la scène se passe en Suisse, tant les rapports annuels du Ski-Club de Grande-Bretagne témoignent de l'importance des montagnes helvétiques dans l'imaginaire (et les premières années) du ski britannique. Si les dynamiques ne sont évidemment pas similaires, il est possible de reprendre une terminologie employée pour décrire la situation dans d'autres sports (football, hockey sur glace), et de considérer la Suisse comme une «*petite Angleterre*»[3] du ski, ainsi que comme une «*petite Scandinavie*», jusqu'aux années 1910[4]. Le rapport va ensuite s'inverser et les pays de l'arc alpin vont devenir des «*nations du ski*», en tout cas des nations du «ski alpin»[5].

À l'instar de bien d'autres disciplines sportives, l'histoire du ski suisse est encore relativement peu connue, même si à l'initiative de chercheurs et chercheuses comme Thomas Busset ou Anne Philipona Romanens, et plus récemment Delphine Guex ou Sébastien Cala, certaines périodes ou certaines aires géographiques ont fait l'objet de travaux approfondis[6]. En ce

3 Lanfranchi Pierre, «Football et modernité. La Suisse et la pénétration du football sur le continent», *Traverse*, n° 3, 1998, p. 76-87.

4 Koller Christian «Sport transfer over the channel: elitist migration and the advent of football and ice hockey in Switzerland», *Sport in Society*, vol. 20, n° 10, 2016, p. 1390-1404; Busset Thomas «La diffusion du ski en Suisse jusqu'à l'entre-deux-guerres», *Traverse*, n° 1, 2016, p. 25-35.

5 Müllner Rudolf, «The Importance of Skiing in Austria», *The International Journal of History of Sport*, vol. 30, n° 6, 2013, p. 659-673; Amstutz Max, *Die Anfänge des alpinen Skirennsports = The Golden Age of Alpine Ski-ing,* Zürich: AS Verlag, 2010; Engel Peter, «The Discursive Construction of National Identity through the Swiss Magazine SKI Before World War I», *The International Journal of the History of Sport,* vol. 30, n° 6, 2013, p. 598-616.

6 Philipona Romanens Anne, *Le développement du ski dans le canton de Fribourg (1930-1960)*, Fribourg: Université de Fribourg, 1999 (Aux sources du temps présent); Busset Thomas, Marcacci Marco (éd.), *Pour une histoire des sports d'hiver*

qui nous concerne, suite à la publication d'un travail récent sur la genèse de l'Interassociation suisse pour le ski (IASS)[7] et à la production d'une exposition en partenariat avec le Musée du sport suisse[8], l'importance et les enjeux de l'histoire du ski sont maintenant mieux identifiés.

Dans le cadre de cette contribution, notre ambition est donc de poursuivre nos analyses autour de la sportivisation du ski au xxe siècle, en prenant en compte les logiques plus sociétales d'une « *invention de la vitesse* »[9] et de l'avènement de nouvelles techniques du corps, où l'organisation de compétitions va renforcer les processus du développement d'un nouveau tourisme sportif[10]. Dans ce contexte, la consolidation d'un corpus de techniques et de méthodes pour améliorer l'enseignement du ski va rejoindre les transformations de la dialectique « *homme/montagne* », où le massif doit être considéré comme un paysage « *construit* »[11]. Dès lors, notre ambition est précisément de chercher à analyser comment, depuis l'entre-deux-guerres jusqu'aux décennies de l'après-Seconde Guerre mondiale, la Suisse va être le théâtre de la transformation d'un ski au déplacement avant tout horizontal à une véritable discipline sportive, basée sur la vitesse et pratiquée sur des

– *Zur Geschichte des Wintersports*, Neuchâtel : CIES Éditions, 2006 ; Busset Thomas, « Les balbutiements des sports d'hiver dans les Préalpes vaudoises », *Revue Historique Vaudoise*, n° 116, 2008, p. 41-55 ; Guex Delphine, *Tourisme, mobilités et développement régional dans les Alpes suisses. Montreux, Finhaut et Zermatt du* xixe *siècle à nos jours*, Neuchâtel : Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2016. Cala Sébastien, « Ski et tourisme dans la vallée de Joux, à la croisée des intérêts sportifs et touristiques (1899-1939) », *Entreprises et Histoire*, n° 93, 2018, p. 62-74.

[7] Quin Grégory « De la cure d'air à l'or blanc, une *Interassociation Suisse pour le Ski* face aux enjeux de l'essor du ski en Suisse (années 1920-années 1960) ». *Histoire des Alpes*, n° 22, 2017, p. 135-155.

[8] Musée du sport suisse, « Histoires des pistes », Exposition temporaire, janvier-septembre 2017, Bâle.

[9] Studeny Christophe, *L'invention de la vitesse. France, xviiie-xxe siècle*, Paris: Gallimard, 1995.

[10] Humair Cédric, Tissot Laurent (éd.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international (xixe-xxe siècles)*, Lausanne : Antipodes, 2011 ; Schut Pierre-Olaf, Levet-Labry Eric, « Les relations entre tourisme et sport autour des Jeux olympiques de 1924 », *Staps*, n° 105, 2014, p. 37-49.

[11] À ce sujet, on lira notamment Marchal Guy P., Mattioli Aram (éd.), *Erfundene Schweiz. Konstruktionen nationaler Identität*, Zurich : Chronos, 1989.

pentes toujours plus marquées. En effet, si dans les premières décennies du xxe siècle, le ski s'installe sur les pentes des massifs alpin et jurassien, et si de premières adaptations techniques voient le jour pour faciliter la glisse, c'est encore avant tout de «*ski de fond*» (ou de sauts) qu'il s'agit, dans la lignée des exploits de Nansen, avec l'objectif d'assurer la continuité de certains services aux populations des vallées les plus enclavées. À l'initiative de certains dirigeants et d'une topographie singulière, les modalités de la pratique vont pourtant évoluer rapidement vers de la glisse plutôt que vers du simple déplacement. Ces nouvelles manières de glisser sont d'ailleurs très précoces, puisque dès les années 1900-1910, des articles de la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux* indiquent que le Club des Skieurs de la Vallée de Joux organise des courses de ski de vitesse et que les spectateurs ne sont pas étonnés «*en assistant aux ébats, sur les pentes de la Dent-de-Vaulion, des pensionnaires de l'Hôtel de la Truite et du Grand-Hôtel du Pont*»[12].

Pour conduire nos analyses, nous avons compulsé des archives provenant de différentes institutions sportives, avec l'ambition d'ouvrir les réflexions le plus largement possible, pour poser les bases d'un encouragement fort en faveur de nouvelles recherches empiriques autour de l'histoire des sports en Suisse[13]. Notre corpus élargi est ainsi constitué des documents des institutions responsables de la pratique du ski en Suisse (Association Suisse des Clubs de Ski [ASCS], Interassociation Suisse pour le Ski, Association des Écoles Suisses de Ski [AESS]), du Ski-Club de Grande-Bretagne (Ski-Club of Great Britain), de l'Association Nationale d'Éducation Physique et du Comité Olympique Suisse (conservés par Swiss Olympic), de certains fonds personnels conservés par le Musée du sport suisse (Elsa Roth et Hugo Brandenberger) ou les archives du Ski-Club Le Brassus, des documents issus des archives fédérales (notamment autour de l'année 1964 et des Jeux olympiques) et enfin de celles de la Fédération Internationale de Ski (FIS). De fait, pour saisir également les logiques plus touristiques sous-jacentes à l'institutionnalisation du

---

12 *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux*, le 3 mars 1904.

13 Quin Grégory, «Writing Swiss Sport History: A Quest for Original Archives», *The International Journal of the History of Sport*, vol. 34, n° 5-6, 2017, p. 432-436.

ski, nous avons compulsé systématiquement les articles traitant du ski dans les organes officiels de la Société suisse des hôteliers: *Revue Suisse des Hôteliers* (jusqu'à 1949) et *Hotel-Revue, Revue suisse des Hôtels* (dès 1950)[14], et plus largement la presse sportive spécialisée (*Le Sport Suisse*, *Sport*, *La Semaine Sportive*) et des journaux généralistes locaux comme la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux*. Enfin, des entretiens conduits avec Adolf Ogi et Beat Hodler viennent nous éclairer sur les dynamiques plus contemporaines et sur les réseaux du ski suisse. Il s'agit ainsi de nous appuyer à la fois sur une analyse du développement institutionnel de l'encadrement du ski et sur une compréhension plus globale de la structuration du «ski alpin» sur les pentes des montagnes helvétiques.

Le développement du ski à l'orée des années 1920

Si le premier ski-club de Suisse date de 1893, la création d'une institution faîtière nationale de 1904 et les premiers championnats nationaux de 1905[15], c'est davantage dans l'entre-deux-guerres que l'essor de la pratique du ski va s'accélérer, alors que le tourisme entre dans une nouvelle phase de son développement[16]. De fait, plusieurs processus vont alors voir leurs effets se mutualiser et favoriser à la fois l'implantation du ski et sa diffusion. Premièrement, la montagne comme «*objet politique*» devient toujours plus centrale dans les représentations sociales, alors que l'État fédéral a fait de la reconquête des vallées un enjeu majeur[17] et que

[14] Ces revues sont intégralement accessibles sur le site https://www.e-periodica.ch/.

[15] L'histoire des premières compétitions nationales est relativement complexe, dans la mesure où des compétitions «nationales» existent dès 1901 ou 1902, et que les concurrents sont souvent majoritairement des citoyens d'autres pays que la Suisse, à l'instar de ce que l'on peut trouver dans l'histoire du football. À ce sujet, on lira: Berthoud Jérôme, Quin Grégory, Vonnard Philippe, *Le football suisse. Des pionniers aux professionnels*, Lausanne: PPUR éditions, 2016. À propos du ski, on lira notamment: Eichenberger Lutz, «Aus den Anfängen der Zeitschrift *Ski*», *Schweizer Beiträge zur Sportgeschichte*, nº 2, 1990, p. 78-88.

[16] Tissot Laurent, «Le tourisme en Suisse ou l'avènement d'un modèle d'excellence (xixe-xxe siècles)», *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, nº 144, 2004, p. 103-121.

[17] Walter François, «La montagne des Suisses. Invention et usage d'une représentation paysagère (xviiie-xxe siècle)», *Études rurales*, n° 121-124, 1991, p. 94.

dans plusieurs villes et villages des «*groupements d'intérêts*» voient le jour[18]. Deuxièmement, l'avènement d'une institution internationale en charge de la gouvernance du ski va servir de catalyseur à la consolidation de nouvelles modalités de pratiques dites «*alpines*»[19]. Troisièmement, la sportivisation de l'éducation physique scolaire va encore accélérer le processus conduisant à une vraie démocratisation des activités de «sports d'hiver», notamment le ski et le patinage[20]. L'exemple de Montreux est souvent évoqué par les historien·ne·s au sujet de cette démocratisation, et l'étude la plus récente conduite par Delphine Guex en détaille les processus. Selon elle, avec l'entre-deux-guerres,

> «*les sports d'hiver deviennent de plus en plus populaires* […]. *À l'image du tourisme dans son ensemble, les sports réunissent désormais différentes populations: les touristes, les locaux et les nouvelles vedettes internationales, les sportifs. Les patineurs français Andrée Joly et Pierre Brunet (11 fois champions de France, 4 fois champions du monde et 2 fois champions olympiques) viennent notamment s'entraîner à Caux en 1924. Le Caux Club des Patineurs est fondé en 1929. En 1924, une compétition de ski est organisée à destination des hôtes, mais le ski-club est créé en 1925 à l'attention des résidents, tout en restant ouvert aux membres de passage.*»[21]

Dans le même temps, il existe aussi des dynamiques plus hygiénistes qui peuvent justifier le développement du ski[22], comme le rappelle le rapport annuel de l'ASCS en 1928:

> «*si le ski a conquis en quelques années la première place parmi les sports d'hiver, cela provient, pour une bonne part, du fait*

---

[18] Tissot Laurent (éd.), *Construction d'une industrie touristique aux XIXe et XXe siècles: perspectives internationales,* Neuchâtel: Éditions Alphil, 2003.

[19] Amstutz Max, *Die Anfänge des alpinen Skirennsports,* Zürich: AS Verlag, 2010.

[20] Giuliani Markus, *«Starke Jugend – Freies Volk»: bundesstaatliche Körpererziehung und gesellschaftliche Funktion von Sport in der Schweiz (1918-1947),* Bern: Peter Lang, 2001; Bussard Jean-Claude, *L'éducation physique suisse en quête d'identité (1800-1930),* Paris: L'Harmattan, 2007.

[21] Guex Delphine, *Tourisme, mobilités et développement régional…*, p. 249-250.

[22] Drouet Yann, Luciani Antoine, «À l'origine du ski français, le discours commun de l'Armée et du Club alpin français (1902-1907)», *Staps*, nº 71, 2006, p. 71-84.

> *que, dans nos villes, l'on vit terriblement "enfermé". Et lorsque le samedi arrive, le plafond de l'école, du bureau ou de l'atelier pèse bien lourdement aux épaules des jeunes et des autres, car tout en eux leur crie que l'homme n'a pas été fait pour vivre en vase clos ! Ainsi, quelle joie, quel entrain de pouvoir s'ébattre à l'air pur dans la splendide nature des hauteurs ; comme il fait bon "dérouiller" tous ses muscles, réclamer d'eux le travail énergique pour lequel ils ont été faits ; quelle réserve de santé et de joyeux souvenirs les courses en ski nous laissent. Car dans cet exercice, toute la machine travaille : à la descente dans la griserie de la vitesse, l'équilibre, la souplesse, le courage jouent un rôle prépondérant.* »[23]

Dans ce contexte, plusieurs acteurs jouent un rôle majeur, dont notamment Arnold Lunn. En effet, ce citoyen britannique participe activement à l'installation du ski « *de descente* » sur les pentes des massifs helvétiques[24]. Très tôt engagé dans les institutions britanniques de promotion du ski, il va contribuer à faire des vallées de Mürren et de Grindelwald des hauts lieux du tourisme hivernal des Britanniques, dès les années précédant la Première Guerre mondiale. C'est pourtant au tout début des années 1920 déjà qu'il va introduire une véritable révolution dans les compétitions de ski. De fait, dès les premières années du XXe siècle, des « courses » sont organisées sur des pentes relativement marquées et entre des piquets, mais le style des skieurs reste encore largement privilégié comme manière de les départager[25] ; ainsi en va-t-il pour les courses du Kandahar Challenge à Crans-Montana depuis 1901 ou encore celles organisées en Autriche par Matthias Zdarsky[26]. Pour les compétitions de 1922, Lunn propose de juger les concurrents sur la base de leur vitesse (et donc de mesurer le

[23] Archives de la Fédération Suisse de Ski (désormais « AFSS »), Rapports annuels, 24e rapport annuel pour l'année 1928, p. 4.

[24] Holt Richard, « An englishman in the Alps : Arnold Lunn, amateurism and the invention of alpine ski racing », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 9, n° 3, 1992, p. 421-432.

[25] Les archives de la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux* soulignent néanmoins que des compétitions chronométrées sont organisées très précocement dans plusieurs massifs helvétiques, dès la première décennie du XXe siècle.

[26] Müllner Rudolf, « The Importance of Skiing in Austria… ».

temps), pour apprécier leur technique davantage que leur style. Cette «*révolution*» intervient sur les pentes du stade de slalom de Mürren, et le «*ski alpin*» va alors véritablement entrer dans une nouvelle modernité. Quelques années plus tard, Lunn revient brièvement sur cette transformation dans un article publié dans le rapport annuel de l'ASCS:

> «*la forme primitive du slalom a fait faillite et a été abandonnée tant dans les pays scandinaves qu'en Suisse* […]. *On donnait habituellement des points pour le style et on encourageait de ce fait l'élégance aux dépens de la vitesse. Et puis les drapeaux, piqués isolément, devaient être alternativement passés sur la droite puis sur la gauche par les concurrents.*
> *La popularité du slalom moderne est due à l'emploi des drapeaux placés par paires et qui permettent à l'organisateur d'éprouver chaque variété de virages et non plus uniquement la série symétrique de virages lents et tous pareils. On a aboli les points pour le style et pour ce qui est de la neige tendre, les avantages procurés par le tirage au sort ont été éliminés.*»[27]

Force est donc de constater que très rapidement, la technique du ski alpin – ici du slalom – va être développée et va chercher à répondre à des besoins d'égalité des chances et de spectacularisation. Dans le même temps, après sa création officielle en 1924, la Fédération Internationale de Ski (FIS) va jouer un rôle clé dans cette nouvelle régulation, en cherchant à établir des règlements pour les différentes formes de compétitions. Pourtant, l'organisme est dominé initialement par des dirigeants scandinaves, qui font preuve d'un vrai conservatisme vis-à-vis des pratiques «*de descente*», pour lesquelles ils n'ont pas véritablement d'intérêt.

Dans ces premiers temps de la FIS, Karl Dannegger, président de l'ASCS entre 1925 et 1928 et représentant de la Suisse au sein de la FIS dès 1928, va jouer un rôle important. En effet, c'est durant sa mandature que la Suisse va obtenir l'organisation des Jeux olympiques

---

[27] AFSS, Rapports annuels, 26e rapport annuel pour l'année 1930, «Les courses de slalom» par Arnold Lunn, p. 49.

d'hiver de 1928 et c'est aussi à son initiative que les Championnats suisses de ski vont intégrer le slalom et la descente pour leur 23e édition à Arosa en 1929[28]. Président de la commission de ski des Jeux olympiques d'hiver de 1928[29], organisés à Saint-Moritz, Dannegger ne parvient pourtant pas à imposer les disciplines de descente dans le programme olympique. Les épreuves sont alors encore exclusivement des épreuves de fond. Lors du Congrès international de ski de 1930, il va néanmoins se positionner comme l'un des principaux promoteurs du «*ski alpin*», en insistant notamment sur l'importance de la topographie pour justifier une reconnaissance rapide des formes dites «*de descente*»:

> «*avec le temps, la FIS a pris une très grande extension, non seulement dans toute l'Europe, mais encore plus loin, en Amérique, au Japon, etc. Cela signifie que le terrain de certains pays affiliés à la FIS ne ressemble nullement à celui des autres, et notamment des pays du Nord, dont les expériences ont servi de base à notre règlement actuel. Dans différents pays d'Europe Centrale, par exemple, on ne peut organiser une course de 50 km.* […] [En Suisse, on] *donne plutôt des courses de descente, puisque le terrain ne permet pas d'organiser des courses de fond ou de grand fond. Les skieurs montent jusqu'à une altitude de 2 000 mètres et davantage, pour redescendre, le même jour, dans la vallée* […]. *Les conditions dans les régions alpines sont telles qu'une course de fond y est impossible, et que, par contre, le vrai sport de ski s'y est développé surtout en cours de descente.*»[30]

Si l'argument renvoie à des considérations topographiques de certains pays membres de la FIS, celui-ci souligne avant tout une représentation très clivée des différents théâtres potentiels de la pratique, avec des pays du Nord propices au ski de fond et des régions alpines où la descente prévaudrait. Au-delà des clichés incontestables, force

[28] AFSS, Rapports annuels, 50e rapport annuel pour l'année 1953/1954, édition spéciale pour les cinquante ans de l'ASCS, p. 28.
[29] Archives Swiss Olympic (désormais «ASO»), documents des Jeux olympiques de 1928, rapport final des Jeux olympiques.
[30] Archives de la Fédération Internationale de Ski (désormais «AFIS»), Documents des congrès, procès-verbal du congrès de 1930, p. 18-19.

est de souligner qu'il s'agit de représentations extrêmement puissantes dans les mentalités helvétiques, où la montagne est une partie forte du paysage et dans la vie courante. Parmi d'autres textes, les mots du président de la Confédération, Philipp Etter, lors d'un discours à la nation en 1939, en constituent un aboutissement singulier :

> « *Dieu lui-même a fait l'unité de ce pays et l'a entouré de remparts solides de granit et de calcaire dur, pour qu'il soit une fortification, grande et forte comme seul le Créateur peut en édifier, et en même temps pas plus grande que cela n'est nécessaire.* »[31]

Cette même année, l'exposition nationale à Zurich est souvent considérée comme l'apogée de la construction d'une identité « montagnarde » de la Suisse et des « *représentations patriotico-paysagères. Lors de cette manifestation, le village suisse ou* Dörfli *incarne cette authenticité. Des fêtes populaires autour des traditions retrouvées (le costume paysan par exemple) rassemblent des dizaines de milliers de spectateurs venus "voir" le peuple des Alpes* »[32]. Au-delà de ces considérations, la construction de l'idéologie du « *réduit national* » dans ces mêmes années s'appuie sur les mêmes ressorts symboliques, politiques et rhétoriques[33], allant jusqu'à influencer les pratiques sportives elles-mêmes et notamment un supposé style « *défensif* » de l'équipe nationale de football[34].

Du reste, pour revenir à la prise de position de Karl Dannegger lors du congrès de la FIS en 1930, au-delà de l'intégration de la Suisse dans un ensemble de l'Europe centrale, c'est bien ici le processus de diffusion

---

[31] Ce discours, intitulé « Reden an das schweizer Volk gehalten im Jahre 1939 », est cité dans Walter François. « La montagne des Suisses… », p. 92.

[32] Walter François. « La montagne des Suisses… », p. 100.

[33] Mooser Josef, « Die "Geistige Landesverteidigung" in den 1930er Jahren : Profile und Kontexte eines vielschichtigen Phänomens der shweizerischen politischen Kultur in der Zwischenkriegszeit », *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 47, 1997, p. 685-708.

[34] Quin Grégory, « Football et "Imaginaire national" helvétique (1920 - 1942). Les matches Suisse-Allemagne au cours de l'entre-deux-guerres, vus par la presse suisse romande », *Revue Historique Vaudoise*, nº 116, 2008, p. 149-160 ; Koller Christian, « Schweizer Fußball zwischen Modernität und "Geistiger Landesverteidigung" », in Koller Christian, Brändle Fabian (éd.), *Fussball zwischen den Kriegen*, Münster : Lit, 2010, p. 203-220.

du ski sur le continent européen qui est présenté comme l'élément déclencheur de la sportivisation de la pratique. Si le ski de fond est encore très profondément inféodé aux logiques utilitaires de déplacement, le «*ski alpin*» est plus directement pensé comme une activité de compétition et plus largement comme une activité plus ludique et donc susceptible de soutenir le développement touristique. C'est d'ailleurs à ce moment et pour les raisons économiques nouvelles inhérentes au développement touristique que les pouvoirs politiques vont commencer à s'investir plus explicitement. Dans un débat parlementaire au Conseil national en 1929, le représentant genevois Adrien Lachenal – lui-même président de l'Alliance internationale du tourisme – plaide pour l'augmentation de la subvention fédérale à l'ASCS:

> «*Il fait* [observer] *que le sport du ski a pris un grand développement durant ces dernières années, qu'il a permis comme une seconde conquête de nos montagnes et contribué au relèvement de nos stations d'étrangers. L'Association des clubs de ski a eu de grands frais pour l'organisation des concours olympiques en Suisse et elle prépare actuellement les équipes de skieurs qui iront en Norvège défendre les couleurs de notre pays* […]. *L'Association organise en outre des cours de moniteurs pour l'enseignement du ski et contribue ainsi à diminuer les charges militaires en formant des skieurs pour l'armée.*»[35]

Dans les faits, le conseiller national Lachenal a fait une demande pour obtenir CHF 10 000.- au mois de juin 1929 (au lieu des CHF 2 400.- prévus au budget), avant de finalement ajuster sa requête pour une subvention intermédiaire de CHF 6 000.-, qui est acceptée de justesse par 57 voix contre 52[36]. Si cette augmentation fait l'objet de nombreux débats dans les colonnes de l'organe officiel de la Société Suisse des Hôteliers[37], la *Feuille fédérale* ne fait état d'aucune discussion au Parlement. Seul le Conseiller fédéral Häberlin semble la combattre, mais pour des motifs

[35] *Revue Suisse des Hôteliers*, nº 52, 27 décembre 1929, p. 4.
[36] Archives fédérales, *Feuille Fédérale*, Budget de la Confédération pour 1930, Séance du 16 décembre 1929, p. 903.
[37] On lira à ce sujet, les différents numéros de la *Revue Suisse des Hôteliers* du mois de décembre 1929.

avant tout budgétaires, l'Armée devant faire des économies et son département s'étant déjà engagé à subventionner l'organisation de cours de ski militaires ainsi que la participation de militaires dans le cadre des championnats du monde de ski nordique qui doivent se tenir à Oslo en février 1930[38]. Comme le montrent d'autres débats dans ces années 1920[39], le sport est en passe de devenir un objet politique nouveau, légitime pour recevoir l'attention des autorités politiques fédérales et cantonales.

Du reste, et si les processus ne sont pas forcément directement connectés, force est encore de souligner que, dans ces mêmes années, le ski fait également son apparition dans les pratiques offertes dans le cadre de l'éducation physique scolaire, puisque le «*Manuel fédéral*» publié en 1927 est le premier manuel à proposer des exercices de ski[40], alors que les institutions en charge de la formation des moniteurs ou des experts, comme la Société Suisse des Maîtres de Gymnastique ou la Société Fédérale de Gymnastique proposent de premiers cours centraux dédiés au ski[41].

« Définir » une technique nationale pour le ski alpin

Dans ce contexte et malgré quelques premières tentatives pour en définir les cadres pratiques et pédagogiques, le développement du ski demeure fragile et les innovations auxquelles il fait face rendent impérative la consolidation à la fois des contenus techniques de la pratique et des compétences des personnes en charge de l'enseigner.

---

38 Archives fédérales, *Feuille Fédérale*, Budget de la Confédération pour 1930, Séance du 16 décembre 1929, p. 902.

39 Weber Pierre-André, Sager Fritz, «Von Wehrmännern zu Sporttalenten. Zur Entwicklung der schweizerischen Politik für Leistungs- und Spitzensportförderung», *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 65, nº 1, 2015, p. 249-267; Favre Christian, *La Suisse face aux Jeux olympiques de Berlin 1936*, Fribourg: Université de Fribourg, 2004 (Aux sources du temps présent).

40 Bussard Jean-Claude, «Les manuels fédéraux et l'institutionnalisation de l'éducation physique», in Jaccoud Christophe, Busset Thomas (éd.), *Sports en formes, acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation,* Lausanne: Antipodes, 2001, p. 58.

41 Schweizerischer Turnlehrerverein, *Gedanken zur Entwicklung unseres Schulturnens – 100 Jahre Schweizerischer Turnlehrerverein*, Bern: Haupt, 1958.

La création de deux nouvelles institutions autour du « ski de descente »

De fait, si l'Association Suisse des Clubs de Ski existe depuis près de trente ans, au tournant des années 1930, différents acteurs du monde du ski, et plus largement des sports de neige, vont faire le constat de la nécessité d'unir leurs forces pour fonder deux nouvelles institutions dans le champ sportif: l'Interassociation Suisse pour le Ski (IASS, en allemand: *Schweizerischer Interverband für Skilauf*) et l'Association des Écoles suisses de Ski (AESS, en allemand: *Schweizerischer Skischulverband*). Ces créations s'inscrivent dans une double tradition helvétique, à la fois celle d'un associationnisme très actif[42] et celle de la création d'un consensus entre des acteurs aux intérêts parfois divergents[43], où certains enjeux parviennent à supplanter les barrières idéologiques ou méthodologiques. Dans les faits, la création de l'IASS et de l'AESS relève d'un contexte social favorable à la pratique du ski et d'une structuration de l'ASCS, favorisée par l'essor du «*ski alpin*» au courant des années 1920. En effet, depuis la fin des années 1920, la pratique dite «*de descente*» – cela peut être un simple parcours ludique ou des courses de slalom ou de descente – devient la modalité dominante sur les pentes helvétiques.

Ce processus d'émergence d'une nouvelle modalité de ski se matérialise dans la production d'un très grand nombre de brochures dont l'ambition est de fixer la technique du ski. Sans être exhaustifs, nous pouvons citer: Jakob Allemann, *Der Schneeschuhlauf* (1926), Georg Bilgeri, *Der Alpine Skilauf* (réédité en 1922 et 1929), Josef Dahinden, *Die Skischule* (1924), Alfred Fluckiger, *Mein Skilehrer* (1929) ou encore Hans Leutert, *Skischule des Schweizerischen Skiverbandes* (1930). S'il ne s'agit ici que d'ouvrages parus en Suisse, la dynamique dépasse les frontières nationales et concerne aussi l'Angleterre, où Arnold Lunn continue d'être actif, ou l'Allemagne,

---

[42] Jost Hans-Ulrich, «Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au xixe siècle», *Société suisse d'histoire économique et sociale*, n° 9, 1991, p. 7-29; Jost Hans-Ulrich, «Leibeserziehung und Sport im Rahmen des Vereinswesens der Schweiz», *Traverse*, n° 3, 1998, p. 33-43.

[43] Jost Hans-Ulrich, «Critique historique du consensus helvétique», *Traverse*, n° 3, 2001, p. 57–79.

où de nombreux pédagogues s'intéressent à la glisse[44]. Le journal *Le Sport Suisse* se fait d'ailleurs l'écho de cette dynamique internationale au début des années 1930 :

> «*Faire du ski est devenu pour la jeunesse de toute l'Europe une nécessité quasi vitale. Celui qui trouvera à fabriquer de la neige artificielle, des montagnes en sucre, des Alpes en ouate glissante, sera un bienfaiteur de l'humanité. Il est inadmissible, dans nos temps où l'esprit de l'homme domine la nature, capte ses forces et commande aux éléments, que nous ayons des hivers sans neige et des skis au repos.*»[45]

C'est finalement au cours de l'hiver 1930–1931, alors que Mürren va accueillir les premiers championnats du monde de ski alpin, que l'histoire va connaître une accélération, dans le cadre d'une très brutale critique émanant de la Société Suisse des Hôteliers qui va accuser l'ASCS d'utiliser une méthode trop complexe à enseigner, notamment dans l'approche du «virage». Celle-ci est considérée comme trop difficile pour les touristes étrangers de passage dans les vallées alpines[46]. L'argument touristique, développé dans un contexte de concurrence internationale plus forte dans l'entre-deux-guerres notamment vis-à-vis de l'Autriche[47], est ici fondamental et souligne combien il est devenu capital pour comprendre l'essor du «*ski alpin*».

La méthode de l'ASCS – en l'occurrence celle de Leutert[48] – est considérée comme trop empirique et trop éloignée des principales lois physiques et biomécaniques. Cependant, l'institution centrale du ski

---

[44] Denning Andrew, «Alpine Modern: Central European Skiing and the Vernacularization of Cultural Modernism», *Central European History*, vol. 46, nº 4, 2013, p. 850-890.

[45] *Le Sport Suisse*, le 3 février 1932.

[46] Pieth Fritz, *50 ans d'Interassociation Suisse pour le ski*, Bern : IASS, 1982, p. 22.

[47] Müllner Rudolf, «The Importance of Skiing in Austria…».

[48] Dans son ouvrage, Hans Leutert ne fait aucunement mention de travaux biomécaniques ou d'éléments de physique, il construit sa méthode de manière entièrement empirique, sur la base de son expérience de pionnier du ski. Au tournant des années 1930, pourtant, des experts de la biomécanique ou de la physique vont faire leur apparition dans les bibliographies des méthodes d'apprentissage du ski, mais leur influence reste relative dans les différents manuels.

suisse accepte rapidement de contribuer à son renouvellement et de promouvoir une «*technique instruite de manière unitaire*»[49], reposant sur la création d'un manuel, sur la mise en place de cours pour la formation des instructeurs (lesquels seront formés avec le manuel) et sur la création d'une institution chargée de coordonner ces formations[50]. De manière significative, ce débat sur les compétences des enseignants trouve un écho dans les discussions autour de l'éducation physique scolaire, qui ne connaît qu'une seule formation de niveau «universitaire» à Bâle et devra encore attendre plus d'une décennie pour voir d'autres cursus être proposés aux aspirants enseignants[51]. Dans un éditorial du journal *Le Sport Suisse*, le professeur Fernand Voillat souligne d'ailleurs que pour résoudre les lacunes de l'éducation physique et du sport en Suisse, «*la solution* […] *tient uniquement dans une meilleure sélection et dans une formation plus complète des professeurs d'éducation physique*»[52].

Dès l'hiver suivant, la nouvelle méthode, qui doit être appuyée sur de nouveaux principes biomécaniques et pédagogiques, va être discutée dans le cadre de trois conférences qui vont être organisées, successivement les 5 et 6 décembre 1931 à Davos, du 16 au 21 avril 1932 à Arosa, puis du 23 au 27 juillet 1932 sur le glacier de l'Eiger dans l'Oberland bernois. Dans les faits, ce sont même davantage que des conférences, puisque la localisation des débats doit permettre l'expérimentation directe du fruit des discussions. La première conférence rassemble les acteurs intéressés à la mise en place de la nouvelle méthode d'enseignement du ski: Association Suisse des Clubs de Ski, Club Alpin Suisse, Société Fédérale de Gymnastique, Société Suisse des Maîtres de Gymnastique, Ski-Club Académique Suisse, les Écoles de Ski de Flims et Gstaad et l'Association de ski des Grisons. À cette occasion, les experts présents ont surtout cherché à définir les logiques mécaniques à l'œuvre, ainsi qu'à

[49] Pieth Fritz, *50 ans d'Interassociation Suisse pour le ski…*, p. 23.
[50] AFSS, Bibliothèque, P. Simon, *Die Geschichte des Schweizerischen Ski-Verbandes*, annexe de l'annuaire annuel de l'ASCS pour l'année 1939, p. 25.
[51] Quin Grégory, *L'odyssée du sport universitaire lausannois. Entre compétition et sport-santé*, Paris: Glyphe, 2016, p. 116.
[52] *Le Sport Suisse*, le 4 novembre 1931.

éclaircir quels aspects des manuels antérieurs devaient être repris. Outre les débats qui se tiennent pendant la première conférence en décembre 1931, force est de constater que ce sont aussi des aspects « météorologiques » qui vont donner de la résonnance à la création d'une nouvelle méthode pour l'enseignement du ski. En effet, comme le souligne un journaliste du *Sport Suisse* au mois de février 1932 : « *Ils ont beau consulter le ciel tous les matins, rien ne vient, pas le moindre flocon de neige ; les rues et les places restent aussi chauves que le crâne de M. Caillaux et les prés se mettent à reverdir. C'est un désastre* »[53].

Ce désastre, les économies des vallées helvétiques et en particulier les hôteliers sont les premiers à en supporter les conséquences puisque de nombreux touristes font alors le choix de se rendre en Autriche voisine, où les conditions d'enneigement sont bien meilleures. Sans neige et avec une méthode d'enseignement dépassée, la Suisse n'a aucune chance pour rivaliser sur la scène européenne du tourisme hivernal.

Lors de la seconde conférence du mois d'avril, les membres de la première sont rejoints par deux experts scientifiques et par des représentants de la Société Suisse des Hôteliers. À cette occasion débute la rédaction du manuel lui-même, mais surtout, les différends inhérents à des susceptibilités individuelles ou à des particularismes cantonaux sont abandonnés. L'expression d'un intérêt commun finit de se traduire au mois de juillet sur le glacier de l'Eiger, où va se poursuivre le travail de rédaction. De fait, dès la fin de l'été, au mois de septembre, le nouveau manuel est prêt pour être imprimé et le premier cours de formation des experts peut encore se tenir du 4 au 7 novembre à Davos. Dans la foulée, le 7 novembre 1932, l'IASS est officiellement fondée à Davos.

Au courant de l'hiver 1933/1934, la sous-commission de l'IASS pour les écoles de ski se réunit plusieurs fois et souligne l'importance d'une plus grande coordination des offres dans les différentes stations, notamment sur le plan tarifaire et en ce qui concerne la formation

[53] *Le Sport Suisse*, le 3 février 1932.

des moniteurs[54]. Au moment d'établir un bilan de fin de saison, lors d'une séance qui se tient à Berne le 4 mai 1934, les représentants des écoles de ski décident «*de fonder une association suisse des écoles de ski, pour fédérer toutes les initiatives et faciliter la poursuite de la coordination des écoles* […]. *Cette organisation doit devenir entièrement indépendante de l'IASS*»[55]. Quelques semaines plus tard, dans une nouvelle séance, les représentants des écoles de ski soulignent également que «*la ligne directrice des écoles de ski suisses – considérées comme des institutions économiques – ne devrait pas revenir aux acteurs de l'hôtellerie ou des milieux liés aux transports*»[56]. Finalement, les écoles de ski s'unissent officiellement au sein d'une Association des écoles suisses de ski (AESS) dès le 13 septembre 1934[57]. Il est intéressant de relever que lors de cette assemblée inaugurale, les grandes associations touristiques sont tout de même présentes. Ainsi, en plus des représentants des écoles de ski de chaque région concernée, à savoir: Vaud, Valais, Suisse centrale, Glaris/St-Gall, Grisons et Oberland bernois – dont le représentant n'est autre que le Conseiller national Fritz Von Almen – on retrouve des représentants de la Fédération suisse du Tourisme, des Chemins de fer fédéraux, de la Direction générale des P.T.T, de la Société suisse des entreprises de transport, ainsi que de l'Office national suisse du Tourisme[58]. Cette forte représentation des acteurs touristiques au sein de l'AESS démontre l'importance du lien qui unit le monde du ski et les milieux touristiques à partir de l'entre-deux-guerres.

Rapidement, la répartition des tâches de cette nouvelle association est arrêtée dans le cadre d'une séance le 2 octobre 1934, avec le rappel du contenu de l'article 2 des statuts de l'AESS, où est clairement

[54] Archives de l'Association des écoles suisses de ski (désormais «AAESS»), Comité central (1933-1964), procès-verbal de la sous-commission des écoles de ski de l'IASS, 12 décembre 1933, p. 2.
[55] AAESS, Comité central (1933-1964), procès-verbal de la sous-commission des écoles de ski de l'IASS, 4 mai 1934, p. 2.
[56] AAESS, Comité central (1933-1964), procès-verbal de la sous-commission des écoles de ski de l'IASS, 24 mai 1934, p. 1.
[57] AAESS, Comité central (1933-1964), procès-verbal de la sous-commission des écoles de ski de l'IASS, 5 septembre 1934, p. 1.
[58] AAESS, extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale, 13 septembre 1934, p. 1.

indiqué que «*l'IASS est compétente pour les questions techniques et que l'AESS s'occupe de toutes les autres questions*»[59] et notamment de la formation des instructeurs de ski (IS). Comme le souligne le rapport annuel de l'IASS pour l'année 1951/1952, au moment de faire un bilan des vingt premières années des deux institutions,

> «*dès le premier hiver,* [on a pu] *organiser 9 cours d'IS et 11 examens avec 344 participants et délivrer 244 brevets. Immédiatement, l'activité des IS nouvellement nommés a provoqué dans tout le pays un ample mouvement dans l'organisation des cours, ce qui a eu une influence déterminante pour la pratique du ski en Suisse.*»[60]

Forger un «concept» pédagogique pour le ski alpin en Suisse

Dans le même temps, l'IASS va réaliser son premier objectif en élaborant le premier manuel pour l'enseignement du ski:

> «*la petite brochure verte* […], *élaborée après un travail assidu, éveilla un vif intérêt dans toute la Suisse.* […] *La "technique unifiée" suisse, telle qu'elle fut alors nommée en général, avait pour but une manière de skier sûre, avec mise à contribution de force physique minimale, en tenant compte des lois de leviers et de la résistance due au frottement.*»[61]

Comme le souligne Fritz Pieth dans son analyse du premier demi-siècle de l'IASS, le nouveau concept pédagogique du ski suisse se veut véritablement accessible pour le plus grand nombre, mais surtout, il est inscrit dans un processus de légitimation triple: à la fois «*professionnel*» de par les nouvelles exigences posées pour la formation des moniteurs de ski, mais aussi scientifique et pédagogique, pour faciliter l'apprentissage.

---

[59] AAESS, Comité central (1933-1964), procès-verbal du groupe de travail de l'ASES, 2 octobre 1934, p. 1.

[60] Archives de l'Interassociation suisse pour le ski (désormais «AIASS»), Rapports annuels (1951-1963), rapport annuel 1951-1952, p. 4.

[61] Pieth Fritz, *50 ans d'Interassociation Suisse pour le ski…*, p. 27.

Ces aspects plus «*scientifiques*» sont à la base de la publication d'un ouvrage intitulé *Skimechanik. Erläuterungen zur neuen Skianleitung* [littéralement: «La mécanique du ski pour accompagner les nouvelles instructions sur la technique du ski»], en 1934 par Hugo Brandenberger, alors enseignant dans le canton de Saint-Gall, expert pour le ski auprès de la Société Fédérale de Gymnastique et parmi les premiers formateurs à intervenir dans les nouveaux cours de l'IASS. Ce premier ouvrage est ensuite augmenté dans le cadre d'un second opus, *Ski Mechanik. Physikalische Erläuterungen zur Anleitung «Der Skilauf»*, publié en 1935 avec l'appui du docteur Alfred Läuchli. Dans ce cadre, ce sont différents aspects de la pratique qui sont passés en revue, depuis la construction des skis, jusqu'à la disposition de la fixation sur le ski pour obtenir la meilleure position de pratique, en passant par des recommandations inhérentes à la posture sur les pistes. Cependant, preuve de l'émergence d'une nouvelle modalité «*dominante*» de glisse, c'est bien avant tout pour la bonne maîtrise du virage (donc d'une pratique «*dans la pente*») que ce manuel paraît. L'ambition des auteurs est «*technique*» en organisant des recommandations autour de la position du skieur, mais aussi «*hygiénique*» en travaillant à la fois sur la prévention des blessures et sur la promotion de la technique la plus «*économique*» en matière énergétique. L'ambition est de sortir le ski suisse des aspects trop empiriques qui prévalaient jusqu'aux années 1930, et d'affirmer qu'il s'agit bien alors de «*ski alpin*».

Dans le même temps, fidèles en cela à une idée pyramidale du système sportif[62], les dirigeants espèrent que le nouveau concept pour l'enseignement du ski aura pour effet de favoriser de bons résultats des skieurs suisses lors des compétitions internationales. Mais c'est aussi le rôle de l'Armée et de la médecine autour de la promotion du sport que l'IASS entend rénover. Ainsi, ces démarches s'insèrent aussi dans la mise en place d'un contrôle médical de la pratique, à l'initiative de l'ANEP.

> «*La nécessité du contrôle médical du sport n'est plus discutable. Or, pour préciser le rôle du médecin, il est bon de rappeler qu'il*

[62] Selon cette idée, l'élite sportive émerge presque spontanément d'une large base de pratiquants. Très présente dans les discours politico-sportifs au XXe siècle, cette idée n'a pas encore à notre connaissance fait l'objet d'une recherche systématique.

est seul apte à constater l'intégrité viscérale et organique, condition […] *de l'entraînement sportif. Il est également le seul capable, à défaut d'éducateur physique de formation universitaire, d'orienter judicieusement l'adolescent dans la pratique du sport* […]. »[63]

Le rôle de l'Armée dans l'organisation des formations des instructeurs de ski n'est pas anodin et devient même plus prégnant au cours des années 1930, sur fond d'installation et de développement de régimes autoritaires aux frontières de la Suisse. Comme le rappelle un journaliste de la *Tribune de Lausanne* au crépuscule de l'année 1940 :

« […] *saviez-vous que chaque instructeur suisse de ski – et nos grands as ont tous l'amour-propre de l'être et la coquetterie de porter l'insigne au revers de leur blouse – ne doit pas seulement s'astreindre à un cours d'instruction très dur afin d'obtenir son brevet, mais qu'il est tenu également d'accomplir sept "cours de répétition" de ski avant l'âge de 45 ans ? Précisément, dans ces cours de répétition civils pour instructeurs brevetés et professeurs de ski patentés, nos grands as ont l'occasion de parfaire leur méthode et de fignoler leur style, d'après la technique de l'Interassociation.* »[64]

Bien évidemment, le déclenchement de la guerre va redonner du poids aux liens historiques entre la sphère gymnique et sportive et les autorités militaires[65]. Dans les faits, la militarisation des enjeux de l'éducation physique s'exprime dans les débats puis le vote sur les nouvelles dispositions relatives à la préparation physique de la jeunesse. Refusée en votation populaire en décembre 1940, l'obligation d'une préparation entre 15 et 18 ans est finalement instaurée par le Conseil fédéral quelques mois plus tard, alors que l'Europe est désormais entrée dans un nouveau conflit majeur[66]. Pourtant, dans le même temps, il est désormais acquis qu'un ancien militaire n'est plus automatiquement qualifié pour devenir un formateur,

---

63 ASO, ANEP, Bulletins Officiels de l'ANEP, 1er mars 1934, p. 1.

64 *Tribune de Lausanne*, le 14 décembre 1940, p. 4.

65 Burgener Louis, *La Confédération suisse et l'éducation physique de la jeunesse*, La Chaux-de-Fonds : l'auteur, 1952.

66 Favre Christian, *La Suisse face aux Jeux olympiques de Berlin 1936…*

autant à l'école que sur les pistes[67] et une campagne de promotion du ski (sous le slogan «*Das ganze Volk fährt ski*» [«Tout le peuple fait du ski»]) est initiée par l'Office fédéral en charge de la promotion touristique (*Schweizerische Verkehrszentrale*) en 1943.

L'essor du ski alpin dans les années 1950 et 1960

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les proximités entre le développement touristique et l'institutionnalisation du ski alpin vont devenir encore plus évidentes, dans un contexte où la Suisse va rapidement passer «du réduit à l'ouverture»[68]. De fait, l'influence de la Suisse sur la scène internationale du ski va aussi s'accroître avec la désignation de Marc Hodler comme président de la FIS en 1951, dans un contexte similaire aux dynamiques que connaissent la Fédération Internationale de Football Association ou le Comité International Olympique (CIO)[69].

Dès 1946, Saint-Moritz est à nouveau désignée par le CIO comme ville-hôte des Jeux olympiques pour 1948[70], et dans ce cadre plusieurs débats vont avoir lieu, notamment autour des questions relatives à l'obtention de visa dans une Europe aux frontières entièrement redessinées suite au second conflit mondial[71]. De la même manière, une nouvelle propagande en faveur des stations suisses de sport d'hiver doit être mise en place, notamment vers les pays anglo-saxons (Angleterre et États-Unis). À

---

[67] Tharin Robert, «Comment perfectionner l'enseignement de l'éducation physique scolaire?», in Association Nationale de l'Éducation Physique (éd.), *Le passé sportif de la Suisse*, Lausanne: ANEP, 1942, p. 59-62.

[68] Praz Anne-Françoise, *Du réduit à l'ouverture, La Suisse de 1940 à 1949*, Lausanne: Éditions Eiselé, 1995.

[69] À ce sujet, on lira les contributions de Quentin Tonnerre et Philippe Vonnard dans le présent ouvrage.

[70] Bridel Laurent, «Les candidatures suisses aux Jeux olympiques d'hiver», *Revue de géographie alpine*, vol. 79, nº 3, 1991, p. 37-44.

[71] Fleury Antoine, «La Suisse et le retour au multilatéralisme dans les échanges internationaux après 1945», in Bairoch Paul, Körner Martin (éds.), *La Suisse dans l'économie mondiale*, Genève: Droz, 1990, p. 353-370; Perrenoud Marc, «L'intervention de la Confédération dans les relations financières internationales de la Suisse (1936-1946)», in Bairoch Paul, Körner Martin (éds.), *La Suisse dans l'économie mondiale…*, p. 371-389.

l'occasion de l'assemblée générale de l'Office Central Suisse du Tourisme (OCST) de 1947, Franz Seiler, président de la Société Suisse des Hôteliers – et fils d'Alexandre Seiler, fondateur de l'OCST en 1917 – cherche à obtenir des garanties sur ces questions. Le directeur de l'institution lui répond alors très précisément :

> « *Pour l'Amérique, il rappela le succès de l'équipe suisse de ski envoyée aux États-Unis, la propagande naturelle que ferait pour notre pays l'organisation en 1948 des Jeux olympiques d'hiver à Saint-Moritz, la création de clubs de* [soldats américains]*, ainsi que la brochure très répandue aux États-Unis* […]. »[72]

Les Jeux olympiques de 1948 sont donc une belle occasion de relancer le tourisme et la pratique du ski alpin dans les stations helvétiques[73], dans lesquelles les remontées mécaniques sont de plus en plus nombreuses, et permettent donc une pratique de plus en plus aisée de la descente. Les Jeux olympiques permettent ainsi de mettre en lumière la Suisse comme destination touristique de qualité pour les sports d'hiver[74]. Deux cartes Michelin sont publiées en 1950 pour « *la Suisse romande et l'Oberland bernois* » et « *la Suisse centrale et les Grisons* », des cartes qui font une nouvelle place aux différentes modalités de sports d'hiver et aux remontées mécaniques.

> « *Sur le fond adouci de carte routière Michelin* […] *se détachent nettement* […] *les noms des stations de sports d'hiver, leurs altitudes, leurs installations et en particulier les remontées mécaniques, les hôtels et restaurants isolés, les auberges de jeunesse, les cabanes, les buts d'excursion à ski et leurs degrés de difficulté. Pour les plus grandes stations, la localité elle-même, avec le cadre montagneux qui l'entoure, bénéficie d'agrandissements avec les six couleurs de la carte générale : le relief y est traité en perspective et offre une agréable représentation de*

[72] *Revue Suisse des Hôteliers*, nº 23, 5 juin 1947, 1929, p. 1.
[73] Lacotte Urs, Kiuri Miranda, Stricker Claude, *Olympische Spiele in der Schweiz*, Thun : Werd Verlag, 2017.
[74] Tissot Laurent, Quin Grégory, Vonnard Philippe, « Un tourisme sportif ? Les entreprises touristiques et le développement des sports en France et en Suisse (1850-1950) », *Entreprises et Histoire*, n° 93, 2018, p. 5-11.

paysages montagneux, les remontées mécaniques et les pistes de descentes balisées y sont figurées avec leurs caractéristiques, ainsi que les ressources de l'agglomération elle-même, en particulier les aménagements destinés aux sports de glace.»[75]

Pourtant, les choses ne sont pas nécessairement évidentes dans les stations de ski dans ces premières années de l'après-guerre.

«*Dans les stations de sports d'hiver, il règne au début de l'année 1950, une atmosphère qui n'est pas loin d'être empreinte de découragement. La vague des dévaluations et les attributions individuelles insuffisantes ont provoqué une forte réduction du contingent d'hôtes qui viennent habituellement d'Angleterre pour passer leurs vacances en Suisse. La clientèle suisse – dont le pouvoir d'achat se ressent des charges fiscales exagérées* [...] *– renonce à ses projets de vacances ou se rend en Autriche, attirée par les prix avantageux résultant d'un change favorable. Même la neige qui pourrait couvrir ou atténuer maintes difficultés se fait attendre ci ou là.*»[76]

Face à cette situation problématique, à la fin de l'année 1950, des dispositions sont prises par le Conseil fédéral. Dans l'optique de soutenir l'hôtellerie suisse et particulièrement les stations alpines, le Département de l'économie autorise l'hôtellerie suisse à prélever CHF 500 000.- dans un fond «*mis à la disposition de la société fiduciaire pour l'hôtellerie à des buts spéciaux*»[77]. Cette somme est utilisée pour favoriser les activités touristiques, en l'occurrence le ski. Pour ce faire, les demi-journées de cours au sein des écoles de ski seront subventionnées à hauteur d'un tiers du coût global, soit environ CHF 1.50.- par séance d'une demi-journée. Les écoles de ski, dont l'ambition est de «*rendre le ski facile et agréable*», sont devenues des acteurs majeurs du tourisme, avec près d'un million de francs suisses d'écolage récolté pendant l'hiver 1948/1949, et «*on ne peut plus vraiment imaginer le*

---

75 *Hotel-Revue. Revue suisse des Hôtels*, 59e année, no 2, le 12 janvier 1950, p. 8.

76 *Hotel-Revue. Revue suisse des Hôtels*, 59e année, no 1, le 5 janvier 1950, p. 1.

77 Archives fédérales, Documents du Conseil Fédéral, Procès-verbaux du Conseil fédéral, séance du 11 décembre 1950.

tourisme d'hiver en Suisse sans les écoles de ski»[78]. Comme le rappelle la *Revue suisse des Hôtels*:

> «*La contribution sera attribuée aux leçons de ski régulières des écoles dont les classes comptent en moyenne 10 élèves au plus. Ne peuvent en bénéficier que les participants qui prouvent, en achetant leur abonnement d'école de ski, qu'ils passent leurs vacances dans les hôtels ou chalets des stations suisses d'hiver.*»[79]

Cette précision dans la revue officielle de l'hôtellerie suisse démontre clairement que la subvention du Conseil fédéral est prévue pour développer les activités de l'hôtellerie et non celle des écoles de ski ou du ski en général. À la demande des cantons concernés par le tourisme alpin (Berne, Fribourg, Grisons, Unterwald-le-Haut, Uri, Vaud et Valais) et suite à l'intervention du Conseiller national valaisan conservateur Paul de Courten, une nouvelle subvention est accordée à la fin de l'année 1951. Cette fois, l'enveloppe s'élève à CHF 670 000.-, dont CHF 250 000.- sont prévus pour diminuer les tarifs des guides de haute montagne durant l'été 1952. Le postulat de Paul de Courten est significatif d'un moment de tensions dans les équilibres économiques et sociaux des régions de montagne[80]:

> «*L'aide en faveur des écoles de ski* [en 1950] *a eu pour résultat de donner un certain essor à une profession importante des régions alpestres et, par voie de conséquence, d'apporter un secours appréciable à leurs populations.*
> *L'aide en faveur des guides de montagne peut avoir un effet tout aussi heureux; elle cessera cependant à fin septembre.*
> *Pour des motifs divers, il est question de ne pas poursuivre l'œuvre ainsi commencée.*
> *Le Conseil fédéral est invité à examiner la possibilité de maintenir sous une forme appropriée ces mesures éminemment utiles pour le sort des populations montagnardes et la formation alpine de la jeunesse, en cherchant une base financière adéquate.*»[81]

---

78 *Hotel-Revue. Revue suisse des Hôtels*, 59e année, no 52, le 28 décembre 1950, p. 1.
79 *Hotel-Revue. Revue suisse des Hôtels*, 59e année, no 52, le 28 décembre 1950, p. 2.
80 Walter François. «La montagne des Suisses…».
81 Archives fédérales, Feuille fédérale du 13 décembre 1951, no 50, vol. III, p. 1026.

Si les représentants des régions de montagne obtiennent gain de cause, la situation ne trouve pas immédiatement de solution durable. En outre, en accordant un rabais aux personnes prouvant qu'elles résident dans un hôtel, cette subvention n'a pas véritablement d'effet sur la population autochtone, qui pouvait également s'inscrire dans les écoles de ski ou pratiquer le ski. Nous pouvons donc en conclure que le subventionnement des écoles de ski n'est pas l'objectif en soi, mais un moyen de soutenir le tourisme. Afin de favoriser le développement du ski, le Conseil fédéral aurait pu également subventionner le forfait journalier des remontées mécaniques, demande que les Cantons alpins avaient préalablement réalisée auprès de l'exécutif helvétique[82].

Si dans les années 1930, un lobby touristique a clairement fait pression sur les institutions sportives pour qu'elles mettent en place les conditions nécessaires à un apprentissage facilité du «*ski alpin*», force est de constater que dans les années de l'après-guerre, l'essor de l'un ne peut plus intervenir sans l'essor du second. Tourisme et ski sont en passe de devenir les deux éléments déterminants d'un imaginaire national helvétique renouvelé, comme le rappelle la *Revue suisse des Hôtels* dès 1950:

> «*"Un peuple de skieurs", "les vacances d'hiver comptent double", "Qui dit ski dit Suisse" ne sont pas de vaines formules de propagande, mais la constatation de réalités bien vivantes, la généralisation de faits concrets. Cette évolution a été grandement favorisée par le développement des écoles suisses de ski, qui ont fêté l'année dernière leurs vingt ans d'existence. Le ski est tellement entré dans les mœurs – non seulement des populations de la montagne et du peuple suisse en général, mais encore de tous les étrangers qui prennent des vacances d'hiver – que l'activité hôtelière serait bouleversée pendant cette saison si* […] *ce sport n'attirait plus les foules.*»[83]

En ce début des années 1950, le «*tourisme hivernal*» intègre aussi progressivement les publicités pour la compagnie nationale Swissair, nouvel emblème de la réussite helvétique et symbole de l'accélération

[82] Archives fédérales, Feuille fédérale du 13 décembre 1951, nº 50, vol. III, p. 1025-1036.
[83] *Hotel-Revue. Revue suisse des Hôtels*, 59e année, nº 52, le 30 décembre 1950, p. 2.

des moyens de transport[84]. Si celle-ci est en difficulté à la toute fin des années 1940, depuis la dévaluation de la livre sterling en 1949, elle va néanmoins rapidement devenir bénéficiaire dans les années 1950, notamment après avoir reçu un fort soutien de l'État, qu'elle réussira d'ailleurs à rembourser dès 1956[85]. Si le moment est à l'ouverture de lignes intercontinentales – à la faveur de la mise en service des premiers avions civils à réaction – et si les aéroports de Kloten et Cointrin deviennent des sites majeurs de l'aviation européenne, c'est notamment dans le cadre de la densification de ses lignes intraeuropéennes que la compagnie aérienne helvétique va chercher à participer à l'essor du tourisme sportif hivernal. Plusieurs vols quotidiens sont ainsi planifiés entre Zurich et Londres dès les années 1950, favorisant toujours plus la fréquentation des stations de montagne pendant la saison hivernale :

> « *Les vacances d'hiver sont-elles trop courtes pour permettre un voyage d'hiver en Suisse ? La Swissair fournit une confortable et rapide preuve du contraire, en reliant à la Suisse les principaux centres d'Europe et les grandes villes d'outre-mer ; elle a préparé un horaire permettant à chacun d'utiliser au mieux le temps dont il dispose. Par ses services aériens réguliers à destination de Genève, Zurich et Bâle, on peut gagner en quelques heures n'importe quelle station d'hiver de la Suisse, des correspondances ferroviaires directes étant assurées dans chacune des trois villes.* »[86]

Dans les faits, ces années d'après-guerre vont voir le tourisme sportif d'hiver se transformer, pour gagner des galons nouveaux d'une pratique plus populaire et plus largement démocratisée, à la fois en ce qui concerne l'accessibilité pour les citoyens suisses et les visiteurs étrangers :

> « *La tendance pour le ski était en flèche ascendante au tournant de la décennie. Le bien-être augmentait, les fréquentations dans les écoles et les cours de ski allaient en croissant. L'évolution du ski en sport populaire et familial ne pouvait rester inaperçue. Dans le même temps, les pratiquants*

---

84 Studeny Christophe, *L'invention de la vitesse…*

85 Stucki Lorenz, *Swissair à ciel ouvert*, Lausanne : Éditions 24heures, 1981.

86 *Hotel-Revue. Revue suisse des Hôtels*, 60e année, no 1, le 4 janvier 1951, p. 4.

> *du ski suivaient avec intérêt les expériences techniques. L'augmentation des accidents par suite d'un mode de ski incontrôlé, d'imprudence et de manque d'égards causa par contre de grands soucis à* [l'IASS]. »[87]

Après les dynamiques portées par les dirigeants suisses dans l'entre-deux-guerres, une nouvelle génération incarne ces nouvelles dispositions, notamment Elsa Roth, Anorld Kaech, et plus tard Karl Gamma ou encore Karl Glatthard, dans le sillage d'un Marc Hodler, alors jeune président de la FIS. En outre, un troisième Karl continue d'être actif : Karl Dannegger, dont l'activité se poursuit notamment en matière de réglementation de la pratique du ski, sur la base de son expérience professionnelle dans le droit, jusqu'au Tribunal fédéral, dont il est juge entre 1954 et 1962. Après avoir publié *Les questions de droit de l'alpiniste et du skieur* en 1940 (l'édition originale en allemand datant de 1938), il s'impose comme l'un des principaux acteurs de la constitution d'un cadre juridique nouveau autour des pratiques de ski, notamment au sein de la commission de la FIS pour les questions juridiques et la sécurité, et de la commission suisse pour la prévention des accidents sur les pistes de ski (dont il est un membre fondateur en 1960).

Dans les années 1950 et sous l'impulsion de Marc Hodler, le ski alpin va rapidement obtenir une légitimité plus forte dans le cadre de la FIS, confirmant ainsi l'influence de la Suisse sur la scène internationale du ski. En effet, dans les années 1950, les activités d'Elsa Roth sont nombreuses et décisives, depuis la création du système de comptage des points lors des saisons internationales de ski[88], jusqu'à sa proposition – assez avant-gardiste – d'élaborer un système de balisage unifié des pistes au niveau international[89].

Dans les réseaux suisses, les années 1950 vont correspondre au développement d'une approche plus « économique » du ski alpin, dont l'activité devient assurément un argument touristique majeur dans de

[87] Pieth Fritz, *50 ans d'Interassociation Suisse pour le ski…*, p. 62.
[88] Archives du Musée du sport suisse (désormais « AMSS »), documents personnels concernant Elsa Roth, article « Elsa Roth wird 80 », *Der Bund*, le 20 février 1986.
[89] AFIS, Documents des congrès, procès-verbal du congrès de 1946, Pau (France), p. 43-44.

nombreuses stations de sports d'hiver, de l'Oberland bernois aux Grisons, en passant par Zermatt[90]. Ces dynamiques peuvent s'observer à travers l'arrivée dans les cercles dirigeants de nouveaux promoteurs du tourisme et de commerçants liés à l'industrie des biens sportifs (ici notamment le matériel technique et les vêtements), les fabricants de matériel de sport intégrant en effet officiellement l'AESS en 1945[91]. S'il serait trop réducteur de considérer ici les vendeurs d'articles de sport comme des vecteurs uniques de nouveaux intérêts économiques – la plupart sont en outre moniteurs de ski et anciens skieurs d'élite –, il n'est plus possible de ne pas prendre ces nouveaux intérêts en compte à ce stade.

Cette nouvelle génération va largement profiter de l'essor du ski, mais surtout elle va contribuer à l'installer au cœur du système sportif suisse, plus encore que dans l'entre-deux-guerres. En effet, en quelques années, le ski suisse va bénéficier de l'activité d'Elsa Roth à la tête de l'administration de la nouvelle Fédération Suisse de Ski (FSS, renommée ainsi en 1948), de la nomination d'un skieur émérite, Arnold Kaech, à la direction de l'École fédérale de sport de Macolin en 1947 et au secrétariat général de la FIS[92], ou de la nouvelle présidence d'Hugo Brandenberger à l'IASS. Le réseau est d'ailleurs très puissant et étendu, puisque Elsa Roth et Marc Hodler sont alors aussi membres du comité central de l'IASS dès 1954[93], tandis qu'Elsa Roth préside le «*comité des dames*» de la FIS[94], où elle participe notamment à la création des épreuves de « slalom géant ». Les premières compétitions ont lieu en Suisse, plus précisément à Zermatt, en mars 1946. Cette discipline est alors prévue pour les femmes, en remplacement de la descente, jugée trop dangereuse[95].

Ces derniers vont rapidement être rejoints dans leurs activités par Karl Glatthard et Karl Gamma, lesquels deviennent respectivement président central de la Fédération suisse de ski et instructeur en chef de

---

90 Guex Delphine, *Tourisme, mobilités et développement régional…*
91 AAESS, Comité central (1933-1964), procès-verbal du comité central, 22 juin 1945, p. 1.
92 AFIS, Documents des congrès, procès-verbal du congrès de 1951, Venise (Italie), p. 33.
93 AIASS, Rapports annuels (1951-1963), rapport annuel 1954-1955, p. 4.
94 AFIS, Documents des congrès, procès-verbal du congrès de 1951, Venise (Italie), p. 33.
95 AFIS, Documents des congrès, procès-verbal du congrès de 1946, Pau (France), p. 35.

la même fédération, en 1963, fonctions dans lesquelles ils se trouvent lorsque les sportifs suisses se rendent à Innsbruck pour le déroulement des 9e Jeux olympiques d'hiver. De fait, l'année 1964 constitue très explicitement un autre moment du renforcement de la symbolique nationale autour des sports d'hiver et du ski en particulier. Cette fois-ci, ce n'est pas un lobby touristique ou politique qui va occuper l'avant-scène, mais bien les sportifs suisses présents aux Jeux olympiques d'Innsbruck et qui vont revenir des compétitions sans aucune médaille.

Au lendemain des Jeux d'Innsbruck, le journal alémanique *Sport* fait sa une sur l'échec des sportifs suisses avec cette déclaration du conseiller fédéral Paul Chaudet : « *le sport de haut niveau a désormais besoin d'être soutenu plus largement* »[96]. Par ces mots, le chef du Département militaire fédéral manifeste très clairement un mécontentement général après que la délégation helvétique n'a pas réussi à obtenir de médaille. Évidemment, le fait que cet échec intervienne dans le cadre de Jeux olympiques d'hiver renforce encore le caractère « *dramatique* » du moment. Dans une motion qu'il porte sur « *l'encouragement du sport pratiqué en vue de performances* », le conseiller national radical lucernois Hans-Rudolf Meyer souligne :

> « *Pour la première fois dans l'histoire des Jeux olympiques d'hiver, l'équipe suisse n'a pas réussi à gagner une seule médaille. Dans certaines disciplines, les Suisses se sont même classés les derniers. Étant donnée la très large publicité qui a été faite aux Jeux d'hiver qui viennent de se terminer à Innsbruck, les insuccès enregistrés par les Suisses portent atteinte à la réputation de notre pays, considéré autrefois comme le haut-lieu des sports d'hiver.* »[97]

Avec cet échec, c'est l'image de marque de la Suisse comme pays des sports d'hiver qui est écornée, et qui pèse sur les équilibres touristiques, sportifs et donc économiques de l'ensemble de la Confédération. Comme souligné par différent·e·s historien·ne·s, notamment Jean-François Loudcher et

[96] *Sport*, le 9 février 1964.
[97] Archives fédérales, rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur sa gestion en 1964, section « motions et postulats », p. 372.

Monica Aceti[98], mais aussi Lutz Eichenberger[99], 1964 constitue un moment de rupture, avec une prise de conscience de l'importance des classements internationaux et de l'urgence d'une restructuration de la gouvernance du sport en Suisse. C'est aussi et surtout le moment d'une remise en question d'un modèle de développement des pratiques sportives hivernales et celui de la cristallisation d'un lobby sportif, en passe d'obtenir une nouvelle base légale pour l'encouragement de la gymnastique et du sport[100]. En outre, il nous appartient de souligner le caractère dramatique mais relatif de l'échec, au-delà de certaines interprétations antérieures, notamment en raison de performances remarquables dans certaines disciplines, comme le ski, où les athlètes suisses obtiennent de nombreuses quatrièmes, cinquièmes ou sixièmes places. En effet, dès les premières semaines après les jeux, les points de vue sont déjà contrastés. Ainsi, dans son rapport sur les Jeux olympiques, Jean Weymann, alors chef de mission et secrétaire général honoraire du Comité Olympique Suisse (COS), souligne qu'en comparant

> « *la liste des résultats, on peut tout de même constater que les concurrents suisses ne se sont finalement pas si mal comportés, les skieurs en particulier. Rarement, nous avons réussi à placer autant de skieurs et de skieuses dans les 10 ou 15 premiers rangs. Dans d'autres disciplines, biathlon et luge, nous avons fait nos premières armes, il fallait un commencement. En patinage et en bob, la malchance a souvent joué contre nous* […]. »[101]

Les commentaires ne portent donc pas uniquement sur les performances des athlètes de pointe, mais ils s'insèrent dans un

[98] Loudcher Jean-François, Aceti Monica, « La "débâcle" suisse aux Jeux olympiques d'hiver à Innsbruck en 1964 et ses conséquences sur l'organisation sportive nationale », *Stadion*, nº 38, 2013, p. 183–205.

[99] Eichenberger Lutz, *Die Eidgenössische Sportkommission. 1874–1997*, Macolin : Éditions EFSM, 1997.

[100] À ce sujet, on lira : Quin Grégory, « Aux frontières de la médecine, de la diplomatie et du sport en Suisse : la création du *Comité National pour le Sport Élite* (1956-1972) », in Quin Grégory, Bohuon Anaïs (éd.), *1968, le sport fait sa révolution à Mexico*, Paris : Glyphe, 2018, p. 91-117.

[101] ASO, Documents des Jeux olympiques de Tokyo et d'Innsbruck, 1964, Rapport sur la participation suisse aux Jeux olympiques d'Innsbruck, juillet 1964, p. 131.

contexte plus large de la reconfiguration de l'organisation du système sportif suisse depuis les années 1950[102]. Dans le monde du ski, c'est à l'initiative de Karl Glatthard que les changements vont intervenir, avec une nouvelle gestion à la fois plus rigoureuse sur le plan administratif et budgétaire et plus structurée sur le plan technique, comme le révèle un article de 1966 dans les colonnes de la *Semaine sportive* :

> « *Les sportifs suisses ignorent l'immense travail entrepris par le président de la Fédération suisse de ski, M. Karl Glatthard. Depuis sa nomination, il n'a pas cessé de lutter pour notre équipe nationale et si aujourd'hui la situation financière est un peu meilleure que par le passé, c'est à lui que nous le devons. Il est simplement triste de penser qu'un pays qui vit du tourisme, qui a longtemps utilisé le ski comme moyen de propagande, soit obligé de se faire tirer l'oreille pour aider nos champions et nos espoirs.* »[103]

Les réseaux continuent par ailleurs de se densifier, puisque le frère aîné de Karl Glatthard, Arnold, est également impliqué dans les arcanes du ski au sein du comité de l'IASS dès 1961[104] ou dans l'encadrement des skieurs suisses depuis les années 1940, et qu'un certain Adolf Ogi intègre le suivi technique des équipes suisses dès les premiers mois de 1965[105], sur proposition d'Elsa Roth qui ne conservera que la gestion administrative de la FSS[106]. Si Ogi est originaire de Kandersteg, il croise Arnold et Karl Glatthard[107] sur les pistes de la station et plus tard, lors de son mandat de directeur de l'Office du tourisme à Meiringen (1962-1963), où sont nés les deux frères. Une connexion forte va alors se mettre en place, faisant des milieux du ski – et du tourisme – les principaux moteurs de la réforme

102 Tonnerre Quentin, Quin Grégory, « "Les Suisses n'iront pas à Melbourne pour n'avoir pas trouvé d'avion convenable". Histoire d'une non-participation olympique (1948-1956) », *Revue Suisse d'Histoire*, 67, 2018, p. 343-360.
103 *Semaine Sportive*, le 22 février 1966.
104 AIASS, Rapports annuels (1951-1963), rapport annuel 1961-1962, p. 5.
105 Entretien avec Adolf Ogi, le 3 mars 2017.
106 Entretien avec Beat Hodler, le 19 janvier 2018.
107 Karl Glatthard est en outre un skieur reconnu et proche du Ski-Club de Kandersteg, comme le souligne une invitation reçue par le *Ski-Club Le Brassus* pour une course de descente le 20 février 1949. Archives du Ski-Club Le Brassus, Invitation pour une course de descente à Kandersteg-Oeschinen, le 1er janvier 1949.

à venir du sport suisse. De la même manière, force est de constater que dans cette séquence temporelle, le ski suisse bénéficie de relais majeurs dans la presse helvétique, puisque Fritz Erb[108] est à la fois en charge de la commission de propagande de la *Fédération Suisse de Ski* dans les années 1950[109] et rédacteur en chef du journal *Sport*, et que Christian Bonardelly occupe dès la fin des années 1940 les fonctions de responsable des publications en français de l'ASCS (qui devient la FSS) et de journaliste sportif à la *Radio Suisse Romande*.

Conclusion

Se poser la question de la prédominance des hommes ou des montagnes dans le développement du ski en Suisse depuis les années 1920 jusqu'aux années 1960 revient à s'interroger trivialement sur l'antériorité de l'œuf ou de la poule, et constitue en cela une interrogation pour laquelle aucune réponse n'est réellement valable, sauf à souligner que finalement les hommes ont profité de la topographie pour promouvoir une nouvelle forme de glisse. Néanmoins, cette question permet d'entrer pleinement dans une compréhension élargie de la construction du ski alpin comme un « sport national » en Suisse. Avec la gymnastique et le football, le ski est incontestablement l'un des emblèmes les plus puissants du sport suisse, alors que dans le même temps, Saint-Moritz, Zermatt ou Grindelwald sont des symboles du « *Swiss Made* », à l'instar du chocolat, du fromage, de l'horlogerie ou de la ponctualité des trains. De fait, les stations de sports d'hiver que nous avons mentionnées interrogent également les processus de l'essor des régions de montagne[110], car si les stations les plus touristiques, où le potentiel d'expansion du ski alpin est le plus important, vont

[108] Principale figure du journalisme sportif suisse dans les années 1940-1960, Fritz Erb est originaire de la commune d'Innertkirchen (canton de Berne), limitrophe de celle de Meiringen, ce qui permet aussi d'imaginer des proximités avec les acteurs précités.
[109] AMSS, Annuaire officiel de la Fédération Suisse de Ski, Annuaire pour l'année 1950-1951, Liste des membres de commissions.
[110] Guex Delphine, *Tourisme, mobilités et développement régional…*

largement se développer tout au long du xx[e] siècle, cet essor n'est de loin pas homogène à l'échelle de la Suisse et il va demander de nombreuses études encore – monographiques et comparatives – autour des différentes régions « gagnantes » et « perdantes » de la course à l'or blanc. Si nous n'avons pas abordé cette question frontalement, il faudrait encore ajouter que le ski est également une industrie, à la fois pour la fabrication de matériel individuel (skis, chaussures, vêtements) et pour la production de matériel pour les remontées mécaniques ou les infrastructures du tourisme hivernal plus largement encore.

En parallèle, notre enquête au cœur des archives des organisations liées à la promotion et au développement du ski souligne les échos que le processus rencontre sur le plan touristique, mais aussi, plus largement, dans le système sportif ou auprès des autorités politiques, notamment dans le cadre de l'engagement d'un réseau très étendu de dirigeant·e·s exerçant leurs fonctions à différentes échelles et dans différentes sphères socio-économiques. Récemment, les différents échecs helvétiques, qu'ils aient eu lieu devant le CIO (Sion 2002 et 2006) ou devant le peuple (Grisons 2022 et Sion 2026) pour l'accueil de Jeux olympiques d'hiver révèlent toutes les difficultés inhérentes aux transformations de la modalité touristique quasi exclusive qu'a été le ski dans la seconde moitié du xx[e] siècle. Si la Suisse possède toujours le même massif montagneux, les difficultés économiques inhérentes aux crises successives qui secouent l'Europe depuis les années 1970, les nouvelles formes de glisse, et plus récemment encore les nouvelles modalités de la consommation touristique – basées sur l'idée du voyage low cost – ont fondamentalement déplacé les habitudes des touristes hivernaux.

Durant l'hiver 1966-1967, la création de la Coupe du monde de ski alpin va susciter l'avènement d'une vraie modernité dans le ski international. S'il s'agit d'une initiative du journal français *L'Équipe,* qui possède avant tout des intérêts économiques[111], la Suisse va profiter de cette nouvelle compétition pour intégrer quelques-unes

---

[111] Montérémal Gilles, « *L'Équipe* : médiateur et producteur de spectacle sportif (1946-1967) », *Le Temps des Médias*, vol. 9, n° 2, 2007, p. 107-120

de ses plus célèbres courses dans le calendrier international. S'il n'est pas possible de parler d'une vraie rupture dans l'histoire du ski – elle est encore entièrement à analyser –, il s'agit au moins d'une nouvelle ère, avec de nouveaux champions et une nouvelle spectacularisation dans le cadre d'une médiatisation en plein essor. Si Toni Sailer incarne encore le champion des années 1950[112], bientôt le français Jean-Claude Killy ou les Suisses Bernard Russi et Rolland Colombin vont devenir les nouveaux héros sportifs. Entre les dirigeants et les montagnes, les skieurs vont s'imposer sur l'avant-scène médiatique et devenir de nouveaux ambassadeurs d'un « *or blanc* » touristique toujours en plein essor.

Au final, cette contribution s'envisage aussi comme un manifeste pour l'émergence d'une nouvelle histoire du sport en Suisse, où un usage plus systématique des archives du monde sportif et des différentes institutions politiques devra permettre d'aboutir à la production d'une histoire plus dense et plus compréhensive de l'institutionnalisation du sport en Suisse, notamment autour des trajectoires et des biographies des dirigeants, à la manière de ce que propose la seconde partie du présent ouvrage.

---

[112] Müllner Rudolf, « Zur Konstruktion von Sporthelden – Das Beispiel des Schirennläufers Anton Sailer », *Historicum*, Winter 1998, p. 42-46.

Partie 2.

Le rôle des hommes. Des Suisses au service des institutions internationales

« Des hommes » : introduction

Depuis quelques années, les travaux dédiés à la biographie des dirigeants du sport connaissent un intérêt croissant[1]. C'est précisément dans cette optique que s'inscrivent les trois contributions présentées dans cette partie. En dépit des avancées récentes, les trajectoires et les profils des dirigeants des grandes organisations internationales restent à ce jour encore peu connus. Pourtant, cette connaissance est cruciale pour saisir les phénomènes d'internationalisation du sport, dès lors que ces acteurs imprègnent l'entité de leur volonté et impactent donc autant sur la vivacité de l'organisation que sur ses stratégies de développement. Aussi, pour comprendre la diffusion à grande échelle d'une pratique, mais aussi la position d'une organisation en tant qu'« *acteur des relations internationales* »[2], il est nécessaire de se pencher

[1] Outre les nombreux travaux sur des figures centrales comme Pierre de Coubertin, en particulier ceux réalisés par Patrick Clastres ou John MacAloon, nous pouvons souligner les récentes recherches suivantes : Bayle Emmanuel, Clastres Patrick (éds.), *Leaders of international sport organizations. A Biographical Analysis of International Sport Management*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2018 ; Vonnard Philippe, « Œuvrer en faveur du football européen. Jalons biographiques sur les précurseurs de l'UEFA (1920-1960) », in Gasparini William (éd.), *L'Europe du football. Socio-histoire d'une construction européenne*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2017, p. 107-121.

[2] Bernasconi Gabriel, « De l'Universalisme au transnational : le Comité international olympique, acteur atypique des relations internationales », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, nº 31, 2010, p. 151-159.

prioritairement sur son élite dirigeante, en d'autres termes les membres de son comité directeur.

Les travaux qui structurent cette section sont basés sur des sources très diverses et offrent des cas variés. Toutefois, les auteurs s'accordent pour souligner les caractéristiques essentielles pour accéder à des positions dominantes, rester en place, mais aussi influer sur la politique générale et les choix de l'organisation considérée. Or, il semble ici que les Suisses disposent de «*qualités*» qui leur permettent d'être particulièrement habiles et à l'aise à l'échelle internationale : une aisance avec les langues, un profil plutôt diplomate, et des capacités organisationnelles préalablement développées dans les arcanes des fédérations nationales semblent une clé du succès. Ces études, encore préliminaires, doivent permettre d'attirer davantage l'attention sur le cas des dirigeants internationaux et permettre de comprendre que, même si des changements s'opèrent dans leur profil à partir des années 1970-1980 – les dirigeants ayant un profil d'entrepreneurs et acceptant désormais davantage les alliances avec les médias et les multinationales –, cet héritage culturel subsiste et peut être repéré sur divers plans, notamment celui de l'apolitisme, d'une culture de la discrétion et du choix d'individus au profil largement transnationaux.

Un dernier point à retenir, quoique de taille : le choix du sous-titre *Des hommes* donc, et l'évidence qu'il recouvre : si les femmes ne sont pas absentes des organisations, elles restent, pour la période couverte par cet ouvrage, encore confinées à des postes subalternes ou alors œuvrent – parfois d'ailleurs de manière importante – dans les coulisses, voire permettent à leur époux de consolider une position sociale et d'assurer ainsi une belle carrière[3]. Ce sont donc bien des hommes qui mènent le bal, confortant en ce sens la représentation d'un domaine sportif s'apparentant à un fief de virilité.

[3] À ce titre, on lira avec attention le livre suivant : Cervin Georgia, Nicolas Claire, Quin Grégory (eds.), *A Man's World? A History of Women and Leadership in Sport*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2018.

Quentin Tonnerre

L'influence des frères Mayer au sein du CIO (1946-1968). Un double enjeu commercial et diplomatique

Résumé

Existe-t-il en Suisse, dans l'après-guerre, une diplomatie culturelle liée au sport ? Cet article aborde cette question en retraçant, par une approche en termes de biographie, le parcours de deux frères suisses au sein du Comité international olympique. S'attardant sur les enjeux commerciaux et diplomatiques, il démontre comment Albert et Otto Mayer ont usé de leur influence entre 1946 et 1968 afin de prendre le pouvoir administratif sur l'institution olympique et de servir des intérêts privés. Par leurs interactions avec la diplomatie des États et l'industrie horlogère suisse, ils ont posé les bases de ce qui devient, dès le début des années 1980, un élément important de la politique étrangère suisse : les liens constants de la Confédération avec les organisations internationales sportives présentes sur son territoire.

Abstract

In the post-war period, is there in Switzerland a cultural diplomacy related to sport? Through a biography, this article addresses this question and traces the career of two Swiss brothers within the International Olympic Committee. With a focus on commercial and diplomatic issues, it shows how Albert and Otto Mayer used their influence between 1946 and 1968 in order to seize the administrative power over the olympic institution and to serve private interests. Due to their interactions with the States' diplomacy and the Swiss watch-making industry, they laid the foundations for an important element of the Swiss foreign policy from the 1980's: the constant links between the Swiss Confederation and the international sport organizations present on its territory.

Introduction

Existe-t-il en Suisse, dans l'après-guerre, une diplomatie culturelle liée au sport? De récents travaux ont souligné l'importance de la diplomatie culturelle dans l'entreprise de désenclavement de la Suisse et de formation de nouveaux réseaux à l'Ouest suite à la Deuxième Guerre mondiale[1]. Ceux-ci s'attardent à juste titre sur l'implication des autorités fédérales, des intellectuels, des artistes et des membres de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia dans ce processus. Toutefois, la réticence encore prégnante des historien·ne·s à intégrer le sport dans le domaine de la culture[2] les incite souvent à faire l'impasse

[1] Gillabert Matthieu, *Dans les coulisses de la diplomatie culturelle suisse. Objectifs, réseaux et réalisations (1938-1984),* Neuchâtel: Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2013, 632 p.; Milani Pauline, *Le diplomate et l'artiste. Construction d'une politique culturelle suisse à l'étranger (1938-1985),* Neuchâtel: Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2013, 466 p.; Kadelbach Thomas, *« Swiss Made ». Pro Helvetia et l'image de la Suisse à l'étranger (1945-1990),* Neuchâtel: Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2013, 588 p.

[2] Pour des exemples d'inclusion de la diplomatie sportive dans la diplomatie culturelle, on lira notamment: Gygax Jérôme, *Olympisme et guerre froide culturelle. Le prix de la victoire américaine,* Paris: L'Harmattan, 2012, 500 p.; Frank Robert,

sur cet objet qui permet pourtant d'enrichir l'historiographie de nouvelles interprétations et, comme le formule Patrick Clastres, de *« questionner la porosité entre la sphère des sports et la sphère sociale »*[3]. Cet article se veut lui aussi une contribution à l'histoire de la diplomatie culturelle en Suisse, mais du point de vue de l'enjeu sportif. Il centre son propos sur deux figures suisses majeures du sport international des années 1940 aux années 1960 : les frères Albert (1890-1968) et Otto (1900-1970) Mayer. Le premier, chargé d'affaires (1941-1946) puis membre suisse (1946-1968) du Comité international olympique (CIO), et le second, en tant que chancelier (1946-1964) de la même organisation, font partie des élites suisses[4] de cette époque qui ont entretenu de nombreux réseaux internationaux. L'analyse de leur trajectoire au sein du CIO en termes de biographies relationnelles, que l'on pourrait définir comme des biographies collectives entre individus ayant des liens de parenté[5], vise à donner de nouveaux éléments permettant de mieux comprendre le rôle des agents non étatiques dans les relations internationales[6] et transnationales de la Suisse à la suite de la Deuxième Guerre mondiale et à expliquer comment s'invente alors une diplomatie en marge des cercles diplomatiques traditionnels. À cette époque, le sport n'est pas encore considéré comme hautement

---

« Chapitre 16. Culture et relations internationales : les diplomaties culturelles », in Frank Robert, *Pour l'histoire des relations internationales,* Paris : Presses Universitaires de France, 2012, p. 373-386.

3 Clastres Patrick, « Culture de paix et culture de guerre. Pierre de Coubertin et le Comité international olympique de 1910 à 1920 », *Guerres mondiales et conflits contemporains,* vol. 3, nº 251, p. 95.

4 Pour les définitions traditionnelles des élites en Suisse, se référer aux travaux de l'Observatoire des élites suisses de l'Université de Lausanne (OBELIS), notamment : Pilotti Andrea, *Entre démocratisation et professionnalisation : le Parlement suisse et ses membres de 1910 à 2016,* Zurich & Genève : Éditions Seismo, 2017, 368 p. ; Mach André, David Thomas, Ginalski Stéphanie, Bühlmann Félix, *Les élites économiques suisses au 20e siècle,* Neuchâtel : Éditions Alphil, 2016, 150 p. ; Ginalski Stéphanie, *Du capitalisme familial au capitalisme financier ? Le cas de l'industrie suisse des machines, de l'électrotechnique et de la métallurgie au XXe siècle,* Neuchâtel : Éditions Alphil-Presses universitaires suisses, 2015, 392 p.

5 Roe Jill, « Biography Today : A Commentary », *Australian Historical Studies,* vol. 1, nº 43, 2012, p. 107-118.

6 À ce sujet : Dumoulin Michel, Lanneau Catherine (dir.), *La biographie individuelle et collective dans le champ des relations internationales,* Bruxelles : Peter Lang, 2016, 230 p.

diplomatique par le Département politique fédéral (DPF), en charge des affaires étrangères, qui entretient des rapports distants avec le CIO sur la question de la protection des emblèmes olympiques et ne se soucie que ponctuellement de ses relations internationales sportives. De ce fait, les objectifs poursuivis par les acteurs étatiques et non étatiques de cette diplomatie culturelle sont parfois très différents[7].

Au-delà des productions hagiographiques, l'historiographie a bien peu exploré les trajectoires des membres du CIO, comme celles de ses secrétaires généraux et directeurs. On compte certes différents travaux sur les plus anciens des présidents de l'institution olympique[8] ainsi que des articles isolés au sujet de quelques-uns de ses membres[9]. Ainsi, sur le cas suisse, des informations éparses figurent dans quelques ouvrages au sujet du premier membre suisse du CIO, Godefroy de Blonay[10], sur certains de ses successeurs tels qu'Albert Mayer et Raymond Gafner, ainsi que sur le chancelier suisse du CIO Otto Mayer[11]. Ces derniers travaux ne revendiquent toutefois pas une approche biographique centrale et ne peuvent par conséquent s'attarder en détail sur les trajectoires des personnalités étudiées. Pourtant, en Suisse, les élites politiques et économiques du siècle dernier tendent à être de mieux en mieux connues, grâce notamment aux travaux de recherche prosopographiques menés dans le cadre de l'Observatoire des élites

7 Gillabert Matthieu, Milani Pauline, « Introduction : modèles et contre-modèles transnationaux de diplomaties culturelles », *Relations internationales,* vol. 1, nº 169, p. 4.

8 Clastres Patrick, *La chevalerie des sportsmen : Pierre de Coubertin,* thèse d'histoire contemporaine sous la direction de Jean-François Sirinelli, Paris : Institut d'études politiques, 2011 ; Carpentier Florence, *Le Comité international olympique en crises. La présidence de Henri de Baillet-Latour, 1925-1940,* Paris : L'Harmattan, 2004, 441 p. ; Guttmann Allen, *The Games Must Go On : Avery Brundage and the Olympic Movement,* New York : Columbia University Press, 1984, 317 p.

9 Par exemple : Ionescu Simona Angela, Terret Thierry, « A Romanian within the IOC : Alexandru Siperco, Romania and the Olympic Movement », *The International Journal of the History of Sport,* vol. 29, 2012, p. 1177-1194.

10 Gilliéron Christian, *Les relations de Lausanne et du mouvement olympique à l'époque de Pierre de Coubertin, 1894-1939,* Lausanne : Comité international olympique, 1993, 219 p.

11 Morath Pierre, *Le C.I.O. à Lausanne 1939-1999,* Yens-sur-Morges : Éditions Cabédita, 2000, 319 p.

suisses[12] de l'Université de Lausanne. Notre objet croise également l'historiographie analysant la place de la Suisse dans les premières années de la Guerre froide, démontrant la difficulté pour ce petit pays à faire reconnaître sa neutralité et à l'idéologiser[13] dans un contexte où les blocs se forment[14], ainsi qu'à sortir de son isolement[15] tout en conservant une diplomatie guidée par ses intérêts économiques[16]. Les études dans le champ du sport international s'inscrivent particulièrement bien dans la continuité de ces travaux puisque, à l'instar de la Confédération helvétique, le CIO cherche également à être reconnu comme un espace neutre après la Deuxième Guerre mondiale[17].

À l'aune de ces recherches, cet article vise à expliquer comment les deux frères Mayer tentent de piloter l'institution olympique suite à la Deuxième Guerre mondiale, profitant de l'éloignement géographique du président du CIO, Avery Brundage (1952-1972),

---

[12] Notamment : Pilotti Andrea, *Entre démocratisation et professionnalisation… ;* Mach André, David Thomas, Ginalski Stéphanie, Bühlmann Félix, *Les élites économiques suisses…* ; Ginalski Stéphanie, *Du capitalisme familial au capitalisme financier ?…* Ainsi que le blog de l'OBELIS : http://wp.unil.ch/eliteresearch/.

[13] Fischer Thomas, Möckli Daniel, « The Limits of Compensation : Swiss Neutrality Policy in the Cold War », *Journal of Cold War Studies,* vol. 18, nº 4, 2016, p. 12-35.

[14] Hanhimäki Jussi M., « Non-aligned to what ? European neutrality and the Cold War », in Bott Sandra, Hanhimäki Jussi M., Schaufelbuehl Janick M., Wyss Marco (dir.), *Neutrality and Neutralism in the Global Cold War. Between or within the blocs ?,* London and New York : Routledge, 2016, p. 19.

[15] Trachsler Daniel, *Bundesrat Max Petitpierre. Schweizerische Aussenpolitik im Kalten Krieg 1945-1961,* Zürich : NZZ Libro, 2011, p. 58-77.

[16] À ce sujet : Bentele Ursina, Zala Sacha, « Neutrality as a business strategy. Switzerland and Latin America in the Cold War », in Bott Sandra, Hanhimäki Jussi M., Schaufelbuehl Janick M., Wyss Marco (dir.), *Neutrality and Neutralism in the Global Cold War…*, p. 178-195 ; Bott Sandra, Schaufelbuehl Janick M., « Switzerland and Détente : A Revised Foreign Policy Characterized by Distrust », in Klimke Martin, Kreis Reinhild, Ostermann Christian F. (dir.), *« Trust, but Verify » : The Politics of Uncertainty and the Transformation of the Cold War Order, 1969-1991*, Washington DC : Woodrow Wilson Center Press, 2016, p. 259-278.

[17] Clastres Patrick, « Paix par le sport et Guerre froide : le neutralisme pro-occidental du Comité international olympique », in Sirinelli Jean-François, Soutou Georges-Henri (dir.), *Culture et guerre froide. Des années 1940 aux années 1980,* Paris : Presses universitaires Paris-Sorbonne, p. 121-137.

qui réside à Chicago. Comment Albert et Otto Mayer usent-ils alors de leur influence, leur permettant de servir en même temps leurs propres intérêts, ceux du CIO et, plus indirectement, ceux de la Confédération helvétique ? C'est cela qui constitue le cœur problématique de cette recherche. Cet article est construit d'une part à partir d'archives olympiques, issues du Centre d'études olympiques de Lausanne (CEO) et des archives du Comité olympique suisse (COS), conservées à la *Haus des Sports* à Ittigen, près de Berne. D'autre part, il repose sur l'exhumation d'archives inédites provenant du fonds privé Albert Mayer, déposé par sa famille dans les archives de Montreux, à Clarens. L'article analyse dans un premier temps la nomination d'Otto Mayer à la chancellerie du CIO, avant de détailler les parcours et cultures politiques des frères Mayer. À la mesure de ces résultats, il revient ensuite sur l'influence qu'ils ont développée au sein du CIO.

La nomination d'un chancelier du CIO (1946)

Basé à Lausanne depuis 1915, le CIO a longtemps été administré presque exclusivement par des Suisses. Ainsi, pendant presque tout l'entre-deux-guerres, le lieutenant-colonel vaudois André Berdez assure la fonction de secrétaire du CIO et Lydia Zanchi, assistante de Berdez, en gère le secrétariat *ad interim* durant la Deuxième Guerre mondiale. Dès la sortie de guerre, l'institution olympique met au concours un poste de chancelier, fonction figurant déjà dans ses statuts depuis plusieurs décennies,[18] mais qui n'avait encore jamais été attribuée. Cette manœuvre permet d'une part à ses dirigeants de rappeler les ambitions pacifistes du CIO malgré leurs compromissions avec le Troisième Reich[19] et d'affirmer

[18] Archives du CIO (ACIO), Statuts du Comité international olympique, Paris, 1924, p. 4-5. En ligne : https://library.olympic.org.

[19] Clastres Patrick, « Neutralité politique, compromissions avec le régime nazi, continuité olympique. Les présidents successifs du CIO (1925-1972) au défi des Jeux de Berlin », in Bensoussan Georges, Dietschy Paul, François Caroline, Strouk Hubert (dir.), *Sport, corps et sociétés de masse. Le projet d'un homme nouveau,* Paris : Armand Colin, 2012, p. 211-228.

son rôle diplomatique en usant d'un terme qui renvoie historiquement à l'univers des ambassades, et d'autre part de distinguer son administration de celles des fédérations internationales sportives.

Le 17 janvier 1946, le président *ad interim* Sigfrid Edström[20] demande à Albert Mayer, alors chargé d'affaires pour le CIO, de proposer pour ce poste une personnalité de Lausanne. Pour Edström, le profil du futur chancelier doit être le suivant :

> *« Le titulaire éventuel doit être indépendant, jouir d'une certaine aisance, et, de préférence, connaître le sport. De plus, il doit avoir de bonnes connaissances en anglais. J'ai pensé qu'un officier supérieur en retraite conviendrait peut-être le mieux pour le poste en question. »*[21]

Lydia Zanchi aurait pu hériter de la chancellerie, mais Albert Mayer argue qu'elle ne parle pas l'anglais et qu'en tant que *« mère de famille,* [elle] *ne pourrait pas remplir ses fonctions comme* [le président le désirerait] »[22]. Certes, la langue anglaise occupe une place importante au CIO dans l'après-guerre, en raison d'une présence importante des membres anglo-saxons et de l'issue du dernier conflit. Toutefois, la langue officielle de l'organisation reste le français[23]. De plus, à cette période, Lydia Zanchi milite activement pour le suffrage féminin en tant que membre et trésorière de la section lausannoise de l'Association vaudoise des citoyennes[24]. Ses engagements féministes ont-ils joué en sa défaveur ? Albert Mayer prépare-t-il déjà le terrain pour placer son frère à la chancellerie du CIO ? Ses démarches démontrent qu'il tente

---

[20] La première session du CIO d'après-guerre a lieu du 3 au 6 septembre 1946. C'est lors de cette assemblée générale que Sigfrid Edström est officiellement élu président et qu'Albert Mayer est coopté au sein du CIO. In ACIO, Procès-verbal de la « Session du Comité international olympique, Lausanne, 3-6 septembre 1946 », numérisé.

[21] Archives de Montreux (AM), Lettre de Sigfrid Edström à Albert Mayer, 17 janvier 1946, PP192.15.

[22] AM, Lettre d'Albert Mayer à Sigfrid Edström, président du CIO, 24 janvier 1946, PP192.15.

[23] ACIO, « Charte olympique – Règles olympiques », 1946, p. 8, numérisé et accessible en ligne sur https://www.olympic.org/fr/centre-etudes-olympiques/nos-collections.

[24] Archives cantonales vaudoises (ACV), Dossier ATS « Zanchi Lydia » (1905-1993).

d'influencer suffisamment le processus de nomination pour garder un lien privilégié avec le futur chancelier.

Il veut s'assurer qu'un de ses amis, idéologiquement proche du COS, soit chargé de cette fonction. C'est pourquoi il milite dans un premier temps pour la nomination de Kurt Gassmann, ancien secrétaire de l'Association suisse de football et d'athlétisme et vice-président du COS. Les deux hommes ont longtemps fréquenté les mêmes milieux footballistiques et olympiques en Suisse. Toutefois, visiblement marqué par de mauvaises expériences à l'échelle nationale, Gassmann refuse de s'engager immédiatement et demande à Mayer des garanties quant à l'équipement de son bureau, à la durée de son engagement ainsi qu'à son potentiel logement[25]. De plus, il veut s'assurer que le poste *«jouit d'une certaine considération»*[26]. Ainsi, la fonction de chancelier qui doit être pourvue en 1946 est bien plus chargée symboliquement que ne l'était le poste de secrétaire général avant la Deuxième Guerre mondiale, et est également plus disputée et sujette à controverse. En effet, le CIO sort très affaibli de la guerre, les Jeux olympiques n'ayant pu être organisés en 1940 et en 1944[27]. Toutefois, l'institution olympique est l'une des rares organisations internationales à avoir survécu au conflit[28]. Être chancelier du CIO relève donc désormais d'une fonction diplomatique de première importance. Albert Mayer n'est pas dupe de cette évolution, c'est pourquoi, en complément de la candidature de Gassmann, il ajoute celle de son frère, Otto Mayer. Lorsque, le 1er avril 1946, il soumet ces deux propositions à Edström, il précise que le niveau d'anglais de Gassmann n'est pas excellent[29], bien qu'il continue de soutenir sa candidature. Les Jeux olympiques d'été 1948 ayant été

---

[25] AM, Lettre de Kurt Gassmann, ancien secrétaire de l'Association suisse de football et d'athlétisme, à Albert Mayer, 1er février 1946, PP192.15.

[26] AM, Lettre de Kurt Gassmann, ancien secrétaire de l'Association suisse de football et d'athlétisme, à Albert Mayer, 1er février 1946, PP192.15.

[27] Clastres Patrick, *Jeux olympiques. Un siècle de passions,* Paris: Les Quatre Chemins, 2008, p. 75.

[28] Bernasconi Gabriel, «De l'universalisme au transnational: le Comité international olympique, acteur atypique des relations internationales», *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin,* vol. 1, nº 31, p. 156.

[29] AM, Lettre d'Albert Mayer à Sigfrid Edström, 1er avril 1946, PP192.15.

attribués à Londres, il sait néanmoins que l'argument peut toucher le président du CIO. Il présente ainsi son frère :

> *« M. Otto Mayer, âgé de 45 ans, depuis plus de 15 ans secrétaire de l'Association internationale de patinage à roulettes, très initié dans tous les sports en Suisse, excellent organisateur, parle et écrit très bien le français, l'anglais et l'allemand. »*[30]

Dans un premier temps, Edström élimine toutefois les deux candidatures. Il estime que la santé de Gassmann n'est pas satisfaisante et que la candidature de Mayer n'est *« pas appropriée pour diverses raisons »*[31]. En filigrane, il apparaît nettement que ce sont les liens fraternels unissant les Mayer qui ne lui conviennent pas. Albert Mayer n'est d'ailleurs pas le seul à défendre ses intérêts en vue de la nomination d'un chancelier. Lydia Zanchi tente pour sa part de faire nommer un collaborateur à l'étranger afin de garder la main sur l'administration lausannoise. Elle écrit pour cela à Edström et, arguant de l'élection prochaine d'Avery Brundage à la tête du CIO, plaide pour la nomination d'un chancelier américain[32]. Consciente de la fragilité de sa démarche, elle ajoute : *« Je n'ai pas d'autre but en vous écrivant que d'assurer au CIO le fonctionnement le plus rationnel de son service de secrétariat. »*[33] Edström considère toutefois que Brundage n'est pas encore prêt à accéder à la présidence du CIO[34] et que le chancelier doit donc résider à Lausanne.

Pour donner les meilleures chances à son frère d'être nommé, malgré les réticences d'Edström, Albert Mayer doit encore écarter deux candidats. Le premier est Henri Weith, soixante ans, ancien président du Rowing Club Lausanne (1930-1931) et membre du Cercle libéral de Lausanne[35], recommandé par un ancien collègue suisse d'Edström.

---

[30] AM, Lettre d'Albert Mayer à Sigfrid Edström, 1er avril 1946, PP192.15.
[31] ACIO, Lettre de Sigfrid Edström à Lydia Zanchi, 16 avril 1946, A-P04/002.
[32] ACIO, Lettre de Lydia Zanchi à Sigfrid Edström, 23 avril 1946, A-P04/002.
[33] ACIO, Lettre de Lydia Zanchi à Sigfrid Edström, 23 avril 1946, A-P04/002.
[34] ACIO, Lettre de Sigfrid Edström à Lydia Zanchi, 27 avril 1946, A-P04/002.
[35] Inventaire des archives cantonales vaudoises, Weith (Henri, Allié Manuel, courtier en vins à Lausanne, 1880-1959) : http://jeux.davel.vd.ch/deskriptordetail.aspx?ID=22032, consulté le 13 septembre 2017.

Selon un renseignement confidentiel confié à Lydia Zanchi par le Comptoir d'informations, bureau de renseignements commerciaux et privés sis à Lausanne[36], à la demande d'Edström, Henri Weith pourrait tout à fait correspondre au profil recherché :

> *« Les renseignements obtenus sur le compte de l'intéressé en ce qui concerne sa façon de vivre et de traiter les affaires sont bons. Officier d'administration, ancien secrétaire de la Société Suisse des Officiers, membre de l'Abbaye de l'Arc à Lausanne, il est considéré comme foncièrement honnête, distingué. Les avis recueillis concordent : l'intéressé est un gentleman. Une entrée en relation peut être envisagée. »*[37]

Zanchi relaie cette information à Edström en ajoutant que son appartenance à l'Abbaye de l'Arc en fait une référence puisque cette société de tir n'est accessible qu'à une élite régionale[38]. Quelques jours plus tard, elle révise toutefois son jugement après avoir été informée par son réseau local du comportement parfois « familier et trivial » d'Henri Weith qui « *aurait l'occasion à l'étranger de donner une piètre opinion de la mentalité suisse* »[39]. Dans la foulée, Albert Mayer fait également écarter le colonel Henry Guisan, président de l'Association suisse des clubs de ski, qu'Edström semble plébisciter. Fils d'Henri Guisan, ancien membre du CIO et général de l'armée suisse durant la Deuxième Guerre mondiale qui a lui-même fait nommer Mayer, il est jugé incompétent par ce dernier[40]. Cette opinion provient notamment du fait que Guisan se soit profilé pour la chancellerie sans en aviser Mayer et qu'il soit en conflit avec plusieurs membres du COS, y compris son secrétaire Antoine Hafner[41]. De plus, il pourrait lui aussi faire de l'ombre à la nomination d'Otto Mayer. Tel

---

36 Annuaire : annuaire et indicateur vaudois réunis, 1946, p. 515, en ligne : http://scriptorium.bcu-lausanne.ch/

37 ACIO, Correspondance CNO suisse, Renseignement confidentiel fourni à Lydia Zanchi, secrétaire ad intérim du CIO, par le Comptoir d'informations, 27 avril 1946, D-RM01-SUISS/006.

38 ACIO, Lettre de Lydia Zanchi à Sigfrid Edström, 27 avril 1946, A-P04/002.

39 ACIO, Lettre de Lydia Zanchi à Sigfrid Edström, 3 mai 1946, A-P04/002.

40 AM, Lettre d'Albert Mayer à Sigfrid Edström, 15 mai 1946, PP192.15.

41 AM, Brouillon de lettre d'Albert Mayer au général Guisan, s.d., PP192.15.

n'est pourtant pas le cas puisque ce dernier, finalement soutenu par Lydia Zanchi, est engagé par Edström, de passage à Lausanne, à la fin du mois de juin 1946[42]. Il est officiellement nommé chancelier lors de la première réunion d'après-guerre de la commission exécutive du CIO, le 1er septembre 1946[43].

Des cultures familiale et politique communes

Les cultures familiale et politique qui ont influencé les frères Mayer sont centrales pour expliquer comment ils ont accru leur influence au CIO dans l'après-guerre. Otto et Albert, ainsi que leur frère et leurs deux sœurs, sont issus d'une famille aisée, d'origine prussienne et installée à Montreux, qui fait commerce dans la joaillerie et dispose d'une clientèle fortunée internationale[44].

Albert Mayer : un acteur multipositionné

Le fonds privé d'Albert Roman Mayer, de son nom complet, conservé aux archives de Montreux, donne de nombreuses informations quant à sa trajectoire biographique et politique. Il suit ainsi sa scolarité obligatoire à Montreux puis obtient un diplôme supérieur de l'École de Commerce de Bâle en 1907, qu'il complète avec un diplôme de fin d'apprentissage deux ans plus tard. Entre 1910 et 1911, il se rend à Londres, à la Arney School House, pour y apprendre la langue anglaise[45], avant de revenir en Suisse pour diriger le commerce familial suite au décès de son père[46]. Il devient aussi très vite influent dans les milieux suisses du football, intégrant la commission technique de

[42] ACIO, Lettre de Lydia Zanchi à Sigfrid Edström, 16 mai 1946, A-P04/002.
[43] ACIO, Procès-verbal de la session de la commission exécutive du CIO, 1er septembre 1946, numérisé.
[44] Fontannaz Voumard Elisabeth, *Roman Mayer. 125 ans,* livre commémoratif de l'entreprise d'horlogerie et joaillerie Roman Mayer à Montreux, 2013, 96 p.
[45] AM, Curriculum vitae d'Albert Mayer, s.d., PP192.28.
[46] Fontannaz Voumard Elisabeth, *Roman Mayer…*

l'Association suisse de football et d'athlétisme (ASFA) en 1923[47]. La même année, il fonde le journal *Pro Sport,* dont il est le rédacteur responsable jusqu'en 1925[48], qui lui permet d'étendre ses réseaux au milieu du journalisme sportif. Sa visibilité croissante dans le sport local et national n'est sans doute pas étrangère à son accession à la vice-présidence de la Fédération internationale de bobsleigh dès 1930.

Très actif politiquement, il préside le Conseil communal de Montreux-Planches en 1932 et est candidat du Parti radical au Conseil national en 1935. À cette occasion, il sollicite son réseau sportif et journalistique qui lui apporte son soutien dans sa campagne[49], durant laquelle la gauche socialiste ne manque pas de lui prêter des proximités avec le régime mussolinien[50]. Il n'accédera toutefois jamais aux Chambres fédérales, mais est nommé président du Parti radical de Montreux et du district de Vevey (1937-1941). À la même période, après un long parcours militaire, sa carrière dans l'armée suisse atteint son apogée lorsqu'il est nommé Major en 1937, puis 1er adjudant du Général Guisan durant la Deuxième Guerre mondiale. Durant celle-ci, en tant que député cantonal, il fait de la défense spirituelle helvétique[51] une priorité en dénonçant une générosité suisse trop importante envers des réfugiés juifs qui, selon lui, représentent une menace politique et morale. Il demande ainsi au Conseil d'État du Canton de Vaud

> *« d'intervenir au plus vite auprès des autorités fédérales* […] *pour empêcher l'afflux de nouveaux réfugiés »* et *« que tous les réfugiés et tous ceux qui les hébergent, sous peine de sanctions sévères, s'annoncent immédiatement aux autorités de police les plus proches »*[52].

47 AM, Curriculum vitae d'Albert Mayer, s.d., PP192.28.
48 Auteur inconnu, *Le Droit du Peuple,* 3 octobre 1925, p. 3.
49 AM, PP192.5.
50 AM, Z. (auteur), « Sont-ils vaudois, confédérés, allemands ou juifs ? », *Vigilant socialiste,* 15 octobre 1935, PP192.5.
51 Sur les liens entre la politique culturelle helvétique et la défense nationale spirituelle : Milani Pauline, *Le diplomate et l'artiste*…, p. 35-40.
52 AM, « Le problème des réfugiés en Suisse », Interpellation au Conseil d'État vaudois d'Albert Mayer, séance du Grand conseil, 15 décembre 1942, PP192.3.

Ces prises de position lui valent les sympathies de milieux antisémites suisses[53]. Sa carrière politique et sportive prend un nouveau tournant dans l'après-guerre. D'une part, outre son appartenance au comité central de l'ASFA (1947-1957), il remplace le Général Guisan en tant que membre suisse du CIO en 1946[54]. D'autre part, il est élu syndic de Montreux-Planches (1946-1961). Grâce à cette dernière fonction, Albert Mayer côtoie régulièrement les membres du Réarmement moral, mouvement anticommuniste sis à Caux et prônant le retour à des valeurs morales conservatrices[55]. Outre sa participation aux conférences du mouvement, sa présence dans le comité du fonds national de Caux ainsi que sa correspondance avec ses dirigeants valident l'hypothèse d'une proximité idéologique, à l'instar d'une partie importante des élites vaudoises dans l'après-guerre. Une lettre de Philippe Mottu, intellectuel suisse et membre influent du Réarmement moral, détaille à ce titre :

> *« Nous savons quelles sont vos convictions et combien, tout au cours de ces dernières années, vous avez lutté pour faire apprécier le travail du Dr Buchman* [fondateur des Groupes d'Oxford, ancêtre du Réarmement moral] *parmi les personnalités de notre pays. »*[56]

La correspondance entre Mayer et Buchman conservée à la libraire du congrès à Washington confirme l'existence de ces liens étroits. On y apprend par exemple que Buchman commande régulièrement à Mayer des assiettes en argent gravé en guise de cadeau de mariage pour ses

53 AM, Lettre d'un auteur inconnu à Albert Mayer, 19 décembre 1942, PP192.3.

54 AM, Curriculum vitae d'Albert Mayer, s.d., PP192.28.

55 Sur les liens entre le Réarmement moral et l'anticommunisme, mais également sur ses évolutions en termes de spiritualité, on se référera aux travaux de Cyril Michaud et Audrey Bonvin dans le cadre du projet FNS « Mutation de l'anticommunisme : du Réarmement moral à Initiatives et Changement (1945-1990) » sous la direction des professeurs Alain Clavien et Nelly Valsangiacomo : https://jeux.unil.ch/hist/fr/home/menuinst/recherche/poles-et-projets-de-recherche/poles-de-recherche/histoire-audiovisuelle-du-co/projets-de-recherche/projet-fns-mutation-de-lanticommunisme-du-rearmement-moral-a-ini.html ; voir également Bonvin Audrey, « Réseaux et Réinterprétations des Revues musicales du Réarmement moral : La Suisse comme plateforme de transferts culturels sur la scène de la guerre froide », *Traverse*, vol. 26, nº 1, 2019, à paraître.

56 AM, Lettre de Philippe Mottu à Albert Mayer, 6 septembre 1954, PP192.23.

connaissances. Il l'invite également à participer à l'assemblée mondiale du Réarmement moral sur l'île Mackinac, dans le Michigan, en tant que représentant suisse et syndic de Caux. En 1957, Mayer ne s'y rend pas car il revient alors d'un voyage de trois mois en Californie lorsqu'il reçoit la lettre de Buchman. Il informe toutefois ce dernier de ses visites au centre de conférences du Réarmement moral « Mountain House », à Caux, durant l'année 1958, où il côtoie différents ambassadeurs. Puis, en 1959, il séjourne quelques jours sur l'île Mackinac. Dans ses notes à ce sujet, qu'il fait parvenir à Buchman, il rappelle qu'il est ami du mouvement. Néanmoins, il estime que bien que le communisme soit un « fléau », le Réarmement moral en oublie que les maux que sont la délinquance juvénile, le divorce, la ségrégation raciale ou encore le non-respect des libertés individuelles ont aussi d'autres origines[57].

Pour John Hoberman, le CIO et le Réarmement moral convergent d'ailleurs vers ce qu'il appelle les « internationalismes évangéliques »[58]. Outre ces liens d'ordre spirituel et anticommuniste, la correspondance privée d'Albert Mayer révèle une grande proximité, au sein du CIO, avec le président du Comité olympique français Armand Massard, précédemment membre des Croix-de-feu, association nationaliste d'anciens combattants décorés pour héroïsme pendant la Première Guerre mondiale[59]. Mayer fait ainsi preuve d'un conservatisme certain influencé par une religiosité catholique forte. En ce sens,

> *« le sport ne doit en aucun cas nuire à l'exercice de la profession, à la vie de famille et à la pratique des devoirs religieux* […]. *Le sport bien dirigé et méthodiquement préparé, fortifiera l'homme, servira la collectivité et le pays. »*[60]

---

[57] Merci à Cyril Michaud et Audrey Bonvin pour ces informations. Voir Library of Congress Archives, The Records of Moral Re-Armament, Correspondence Mayer Albert 1957-59 ; ACV, PP 745, FRAM, 2.2/5/6, Courrier d'Information – Réarmement moral, Mountain House Caux, 1953-1971.

[58] Hoberman John, « Toward a Theory of Olympic Internationalism », *Journal of Sport History,* vol. 22, nº 1, 1995, p. 30-32.

[59] Kéchichian Albert, *Les Croix-de-Feu à l'âge des fascismes : Travail Famille Patrie,* Ceyzérieu : Champ Vallon Éditions, 2006, 410 p.

[60] ACIO, « État et sport », extrait d'une conférence publique donnée à Gênes, 15 octobre 1954, CIO MBR-MAYER-CORR.

Sur la base de sa propre carrière militaire, Albert Mayer s'emploie régulièrement à rappeler le citoyen-sportif à ses devoirs militaires, et plus généralement au patriotisme. En cela, il s'inscrit pleinement dans le mouvement de la défense spirituelle, vantant les valeurs nationales suisses.

Otto Mayer ou la « diplomatie du balancier »

Aucun fonds d'archives privé n'a encore été trouvé en ce qui concerne Otto Mayer si ce n'est celui, très pauvre, dont dispose le Centre d'études olympiques du CIO. Son parcours et sa culture politique sont toutefois traçables dans la correspondance qu'il entretient en tant que chancelier, notamment avec les membres et présidents du CIO, ainsi que dans différents documents relatifs à sa biographie. Durant ses jeunes années, sa trajectoire ressemble fortement à celle de son frère aîné, Albert. Après avoir fait son école secondaire à Montreux, Otto Mayer prépare un baccalauréat français au Collège Saint-Jean de Fribourg. Il obtient en outre un diplôme commercial à la Wiedemann's Commercial School de Bâle et, en même temps qu'il réalise un stage pratique à la fabrique d'horlogerie Alpina, il suit les cours de mécanique horlogère au Technicum de Bienne[61]. Afin d'étudier l'anglais, il se rend ensuite durant une année à la Forest Hill School de Londres, dont il intègre l'équipe de football en tant que gardien de but, puis suit un stage en 1922 à Wiesbaden, en Allemagne, «*chez le premier joaillier de cette ville*»[62]. Là encore, il pratique le football dans l'équipe de l'armée française d'occupation[63]. Par la suite, il est particulièrement actif en tant que gardien de l'équipe de rink-hockey de Montreux avec qui il décroche cinq titres de champion suisse, et participe également à cinq championnats européens avec l'équipe nationale suisse. Suite à son service militaire, il travaille à partir de 1923 dans la bijouterie familiale de Territet (Montreux) avant de diriger la succursale de Lausanne dès 1940.

---

[61] ACIO, Curriculum vitae d'Otto Mayer, s.d., F-A01-DS/002.

[62] ACIO, Curriculum vitae d'Otto Mayer, s.d., F-A01-DS/002.

[63] ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Who is who in Switzerland (1950), numérisé.

En sortie de guerre, son rôle dans l'entreprise partielle de dénazification du CIO est pour le moins ambigu. D'apparence, il condamne le passé nazi de dirigeants allemands tels que Karl Ritter von Halt, ancien *Reichssportführer* et membre du CIO :

> *« Il est donc bien établi* […] *que Halt fut SA Obergruppenführer. Forcément – et c'est possible –, on dit maintenant qu'il n'y a déployé aucune activité. Si tel est le cas, il a donc ménagé la chèvre et le chou… ce qui n'est guère plus glorieux !!! »*[64]

Toutefois, dans sa correspondance avec Ritter von Halt, il dénonce les « allégations mensongères » dont serait victime ce dernier et affirme faire le nécessaire auprès de la presse et de la radiodiffusion suisses pour les faire cesser[65]. En ce sens, sa politique s'inscrit dans la lignée des dirigeants de l'institution olympique qui luttent coûte que coûte pour la survie du CIO, opérant une « diplomatie du balancier » vis-à-vis du régime nazi[66]. Dans le même ordre d'idées, alors que les sportifs soviétiques prennent part pour la première fois aux Jeux olympiques à Helsinki en 1952, Otto Mayer affiche clairement son anticommunisme dans sa correspondance avec Avery Brundage, président du CIO, par exemple lorsqu'il se réjouit des élections des autorités lausannoises en 1953 :

> *« Les élections des autorités de la ville ne se sont pas trop mal passées à Lausanne. Les mêmes hommes sont restés au pouvoir. 52 % pour la droite et 48 pour la gauche. À la Municipalité, nous n'aurons PAS de communistes du tout et 2 ou 3 socialistes contre 4 ou 5 membres de la droite. À Montreux, Albert a très bien été réélu. »*[67]

---

64 AM, Note d'Otto Mayer à Albert Mayer, s.d. (1951), PP192.15.

65 AM, Lettre d'Otto Mayer à Karl Ritter von Halt, membre allemand du CIO, 16 février 1951, PP192.15.

66 Clastres Patrick, « Neutralité politique, compromissions… », p. 228.

67 « *The elections of the City Authorities were not too bad in Lausanne. The same men are on the power. 52 % for the right and 48 for the left. In the Municipality we shall have NO Communists at all and 2 to 3 Socialists against 4 to 5 of the right. In Montreux Albert has been very well elected again.* », in ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 17 novembre 1953, numérisé. Librement traduit par l'auteur, à l'instar de toutes les autres citations en anglais que comprend l'article.

Quatre ans plus tard, lors de la désignation des élus lausannois pour la législature suivante, il commente : *« C'est O.K. Pas de communistes. »*[68]. D'autres éléments tendent encore à confirmer l'hypothèse d'une proximité idéologique avec les dirigeants du CIO, notamment l'attitude complaisante qu'il adopte à l'égard du film *Olympia* (*Les Dieux du stade*), portant sur les Jeux olympiques de 1936 à Berlin et imaginé dans le but de magnifier le régime hitlérien[69], que sa réalisatrice Leni Riefenstahl veut faire réhabiliter à la fin des années 1950. Otto Mayer soutient alors que cela constituerait pour le CIO *« une bonne propagande si ce film pouvait être montré à nouveau à la jeunesse du monde »*[70].

Comme son frère, et à l'instar d'une grande partie des élites politiques et économiques vaudoises de cette période, Otto Mayer est proche du parti radical. Dans sa correspondance avec Brundage au sujet du futur membre suisse du CIO Raymond Gafner, il indique ainsi : *« Il est du parti "radical", ce qui signifie le centre, entre la gauche et la droite (comme moi !). »*[71] Pour Brundage, Otto Mayer et son réseau lausannois seraient cependant sous « *l'influence d'une fraternité maçonnique* »[72].

Des représentants de l'industrie horlogère au sein du CIO

Dans les années 1940, Albert et Otto Mayer dirigent respectivement les boutiques d'horlogerie-bijouterie-joaillerie *Roman Mayer* de Montreux et Lausanne. À peine Otto est-il nommé chancelier que les deux frères s'emploient à faire affaire au sein du mouvement

---

68 *« That's O.K. : no communists. »*, in ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 29 novembre 1957, numérisé.

69 Chapoutot Johann, *Le national-socialisme et l'Antiquité,* thèse de doctorat en histoire sous la direction de Robert Frank et Étienne François, soutenue à Paris 1 en cotutelle avec Berlin, 2006.

70 ACIO, Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 18 avril 1958, F-A01-DS/003.

71 « *He is in the "Radical" party, which means the center, between left and right (like me !).* », in ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 22 février 1965, numérisé.

72 Morath Pierre, *Le C.I.O. à Lausanne…,* p. 63.

olympique. Ainsi, en relation avec leurs réseaux professionnels dans l'industrie horlogère suisse, ils veillent notamment à préserver le monopole sur le chronométrage des Jeux olympiques de l'entreprise suisse Omega, dont ils vendent les produits dès l'entre-deux-guerres dans leurs commerces[73] et dont ils sont agents officiels dans la région lausannoise[74]. Quand les deux frères Mayer intègrent le CIO en 1946, Omega peut déjà se targuer d'avoir été le chronométreur officiel des Jeux olympiques d'été à Los Angeles, en 1932, ainsi que des Jeux olympiques d'hiver et d'été en 1936, respectivement à Garmisch-Partenkirchen et à Berlin.

En vue des premiers Jeux olympiques d'après-guerre, Albert Mayer signale à son frère qu'il a

> *« fait obtenir à Omega l'exclusivité du chronométrage à Saint-Moritz, moyennant la mise à disposition gratuite de tous les appareils ainsi que du personnel technique »* en sus d'un *« paiement d'une indemnité de 5000.- au* [Comité olympique suisse] »[75].

Pour cela, profitant de l'absence d'une quelconque concurrence étrangère et d'un appareil de production intact en Suisse en sortie de guerre, il s'est porté garant d'Omega auprès du bureau du COS et a convaincu ses membres, tout comme le syndic de Saint-Moritz à qui appartenait le choix final, lors d'une séance organisée chez lui[76]. Toutefois, les frères Mayer doivent encore inciter le comité d'organisation des Jeux olympiques d'été, qui ont lieu à Londres la même année, à prendre une décision semblable[77]. Dans une note

---

[73] D'après nos recherches dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*, le premier encart publicitaire de l'entreprise Roman Mayer mentionnant Omega date de 1934 : *Feuille d'Avis de Lausanne,* 21 avril 1934, p. 3.

[74] Cités notamment en tant que tels (encarts publicitaires) in *Gazette de Lausanne,* 24-25 novembre 1951, p. 11.

[75] ACIO, Communication d'Albert Mayer, membre suisse du CIO, à Otto Mayer, chancelier du CIO, JO-1948W-OMEGA, 1946 (date exacte inconnue).

[76] Archives du Comité Olympique Suisse (ACOS), Procès-verbal nº 2 concernant les VII[es] jeux d'Hiver 1948, Montreux, 29 septembre 1946, pas de cote.

[77] ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Otto Mayer, s.d., JO-1948W-OMEGA.

manuscrite, Albert Mayer presse ainsi son frère d'écrire à Londres pour intervenir en faveur de Gaméo, concessionnaire d'Omega, en vue des Jeux olympiques d'été 1948. Là encore, Omega se voit confier le chronométrage par le comité d'organisation. Une réunion entre des représentants du COS, dont Albert Mayer, de fédérations sportives internationales, Omega et le président du Comité technique pour les Jeux de Londres 1948 a ainsi lieu à Lausanne, le 13 février 1947, pour définir les détails du matériel de chronométrage utilisé[78]. La même année, Otto Mayer prend également contact avec Erik von Frenckell, président du Comité d'organisation des Jeux olympiques d'été 1952 à Helsinki, maire de la ville d'Helsinki et membre finlandais du CIO[79], pour lui «*recommander chaleureusement*» Omega. Il ajoute :

> *«Ma recommandation n'a d'autre intérêt que celui de vous assurer un chronométrage parfait et une organisation sans défaut. Étant par hasard de par mes affaires professionnelles dans la branche horlogère, je puis vous parler en connaissance de cause.»*[80]

À la suite de cette recommandation, von Frenckell décide d'envoyer un émissaire auprès d'Omega lors des Jeux olympiques d'hiver 1948 à Saint-Moritz, et assure Mayer que son *«avis d'expert pèsera bien lourd dans la décision définitive»*[81]. Ainsi, deux ans après la reprise des activités du CIO, les Mayer sont déjà parvenus à faire d'Omega le partenaire logique de l'institution en termes de chronométrage olympique. L'année suivante, en avril 1949, alors que se poursuivent

---

[78] ACIO, Procès-verbal de la réunion entre les représentants du CNO suisse, des FI, Omega et le président du Comité technique pour les jeux de Londres, 1948, Lausanne, 13 février 1947, JO-1948S-REUN.

[79] À propos d'Erik von Frenckell, qui est également cofondateur du CNO finlandais en 1912, voir «Adieu à M. Erik von Frenckell», *Revue Olympique,* Septembre 1977, N° 119, pagination inconnue.

[80] ACIO, Lettre d'Otto Mayer à Erik von Frenckell, président du Comité d'organisation des Jeux olympiques d'été 1952 à Helsinki, CIO JO-1952S-OMEGA, 17 novembre 1947.

[81] ACIO, Lettre d'Erik von Frenckell à Otto Mayer, CIO JO-1952S-OMEGA, 24 novembre 1947.

les discussions sur l'attribution du chronométrage pour les Jeux olympiques d'été 1952 à Helsinki, Otto Mayer fait part aux dirigeants d'Omega de son intention de se rendre en Norvège et en Finlande. Il invite les représentants de l'entreprise à lui faire parvenir de la documentation afin qu'il puisse leur rendre service[82] et les aider à faire attribuer à Omega le chronométrage des Jeux olympiques d'été et d'hiver 1952[83]. Quelques mois plus tard, Otto Mayer fournit de précieux renseignements au département de chronométrage de l'entreprise sur les allées et venues en Suisse d'Erik von Frenckell à l'occasion d'une réunion de la commission exécutive du CIO[84]. Charles Sickert, patron du chronométrage chez Omega, répond en avril 1947 qu'il considère *« qu'une visite de* [leurs] *usines serait de nature à l'influencer favorablement »*[85]. En parallèle du chronométrage des Jeux olympiques, Otto Mayer soutient également Omega à d'autres occasions. Par exemple, dans sa correspondance avec Avery Brundage, à propos du financement du *Bulletin olympique*, le chancelier du CIO écrit textuellement qu'il a choisi Omega comme sponsor principal parce qu'il est lui-même un bon client de l'entreprise dans son business personnel[86].

Si Otto Mayer est arrivé à favoriser Omega pour les JO d'été à Helsinki, il ne parvient pas à faire de même pour les JO d'hiver à Oslo en 1952, qui seront finalement chronométrés par une autre entreprise suisse, Longines. Les limites du réseau du chancelier du CIO ont semble-t-il joué en la défaveur d'Omega. Toutefois, dès octobre 1955, Otto Mayer entreprend de nouvelles démarches. Il rédige lui-même un télégramme à l'intention d'Alexander Cushing,

---

[82] ACIO, Lettre d'Otto Mayer, chancelier du CIO, à Gaméo S.A, concessionnaire d'Omega, CIO JO-1952S-OMEGA, 7 janvier 1949.
[83] ACIO. Lettre du Département Chronométrage d'Omega à Otto Mayer, chancelier du CIO, CIO JO-1952S-OMEGA, 11 janvier 1949.
[84] ACIO, Lettre de Charles Sickert, responsable du département du chronométrage chez Omega, à Erik von Frenckell, CIO JO-1952S-OMEGA, 7 avril 1949.
[85] ACIO, Lettre du Département Chronométrage d'Omega à Otto Mayer, chancelier du CIO, CIO JO-1952S-OMEGA, 7 avril 1949.
[86] ACIO, Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 16 janvier 1953, CIO PT BRUND CORR.

président de Squaw Valley Ski Corporation et promoteur de la station de sports d'hiver de Squaw Valley, en Californie, à qui il recommande vivement Omega[87]. Il ajoute une nouvelle fois ne pas souhaiter s'engager en tant que chancelier du CIO, mais bien à titre personnel. Ses conflits d'intérêts trop manifestes lui valent les remontrances de Brundage qui craint les critiques si l'information fuitait :

> *« Je pense que vous avez fait une erreur en intercédant en faveur d'Omega. Que vous signiez "Chancelier" ou non, vous êtes un dirigeant du CIO et tout le monde le sait. Je suis persuadé que les critiques seront sévères si l'on apprend que quiconque en lien avec le CIO intervient dans des affaires commerciales. »*[88]

L'avertissement de Brundage reste toutefois lettre morte. Selon la correspondance entre Omega et Otto Mayer, celui-ci convainc ensuite Alan E. Bartholemy, directeur exécutif des Jeux olympiques d'hiver à Squaw Valley, de prolonger l'un de ses séjours à Lausanne, ce qui permet aux représentants de l'entreprise horlogère de le rencontrer[89]. Quelques mois plus tard, bien que Longines ait obtenu le chronométrage des JO d'hiver, Omega remercie à nouveau Otto Mayer pour *« la finesse de* [son] *sens diplomatique »*[90] déployé auprès du comité d'organisation des Jeux olympiques d'hiver de Squaw Valley 1960.

Ces exemples sont symptomatiques du rôle de représentants des intérêts d'une entreprise horlogère suisse endossé par les frères Mayer à cette période, ce qui permettra notamment à Omega de chronométrer

---

87 ACIO, Lettre d'Otto Mayer, chancelier du CIO, à Charles Louis Brandt, directeur d'Omega, CIO JO-1960W-OMEGA, 25 octobre 1955.

88 « *I think you made a mistake in interceding for Omega. Whether you signed yourself "Chancellor" or not, you are an officer of the IOC and everybody knows it. There will be very severe criticism, I am sure, if it becomes known that anyone connected with IOC intervenes in commercial matters.* » in ACIO, Lettre d'Avery Brundage à Otto Mayer, 1er novembre 1955, CIO PT BRUND CORR.

89 ACIO, Lettre du Département Chronométrage d'Omega à Otto Mayer, chancelier du CIO, CIO JO-1960W-OMEGA, 16 février 1956.

90 ACIO, Lettre de Charles Louis Brandt, directeur d'Omega, à Otto Mayer, chancelier du CIO, CIO JO-1960W-OMEGA, 3 octobre 1956.

un grand nombre de jeux olympiques[91]. Ce mélange des genres, réfuté par les Mayer, met idéalement en lumière les intérêts économiques que peuvent avoir les élites dirigeantes sportives suisses à cette époque. Durant toute leur carrière au CIO, les Mayer soutiendront l'entreprise Omega dans ses démarches pour obtenir le chronométrage des Jeux olympiques. Toutefois, dès le début des années 1960, cette stratégie se révèle moins efficace. D'une part, l'entreprise japonaise Seiko est choisie en 1962 pour être le chronométreur des Jeux olympiques de Tokyo qui doivent avoir lieu en 1964. D'autre part, les Mayer perdent peu à peu de leur pouvoir au sein du CIO face au président Brundage. Cela se ressent notamment dans la correspondance entre Brundage et Otto Mayer au sujet du chronométrage lorsque ce dernier, impuissant, tente en dernier recours de décrédibiliser Seiko :

> *« Il y a autre chose que je voudrais vous dire. Je vous prie s'il vous plaît de ne pas considérer ceci comme venant d'un citoyen suisse. Je ne suis pas suffisamment nationaliste et n'ai pas d'intérêts dans cette affaire. Cela concerne le chronométrage des Jeux olympiques de Tokyo. Comme vous le savez, la plupart des Jeux, qu'ils soient des Jeux d'été ou d'hiver, ont toujours été chronométrés par des spécialistes suisses depuis la fin de la dernière guerre et il n'y a jamais eu de problème. J'ai récemment entendu que les Japonais avaient copié l'appareil le plus important d'Omega* […]. *Mais ils n'ont pas d'expérience* […]. *Une fois encore, je n'ai pas d'intérêts personnels dans ce dossier et je vous informe uniquement de cela par souci d'une bonne organisation. »*[92]

[91] Concernant l'après-guerre, tous les Jeux olympiques d'été entre 1948 et 1960, ainsi que les éditions de 1936, 1948 et 1956 pour les Jeux olympiques d'hiver.

[92] « *Another thing I would like to tell you, but please don't consider this as coming from a Swiss citizen. I am not nationalist enough and I have no interest in the problem. This concerns the time-keeping in the Tokyo Games. As you know most of the Games, should they be Summer or Winter Games, have been ever since the end of the last war timed by Swiss specialist and we never had any trouble. Now I have heard that the Japanese have copied the most important Omega apparatus* […]. *But they have no experience* […]. *Once again, I have no personal interest in the matter and I am only telling you this for the sake of a good organization.* » in ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Lettre d'Otto Mayer à Avery Brundage, 17 juillet 1963, p. 2, numérisé.

La teneur du discours, dans sa critique de Seiko, est très proche de celle des dirigeants suisses de l'industrie horlogère. Il se peut que les Mayer agissent ainsi en partie sur demande de la Fédération horlogère, organe faîtier de l'industrie horlogère en Suisse.

La diplomatie comme tremplin commercial

Parallèlement aux formes de diplomaties privées qu'ils développent dans le sens de leurs intérêts professionnels, les frères Mayer entretiennent également des liens avec des formes de diplomaties plus traditionnelles. C'est ainsi qu'Otto Mayer profite par exemple de la position helvétique critique face à la répression soviétique lors de la révolte hongroise de 1956 pour faire obtenir une « trêve olympique » par la diplomatie suisse, dans le but de renforcer sa position personnelle ainsi que l'image pacifiste et neutraliste du CIO. En parallèle, la diplomatie suisse se sert dans ce cas du sport pour renforcer son action de solidarité en Hongrie[93]. Autre exemple : en 1964, Otto Mayer reçoit l'Ordre du Mérite culturel coréen alors que son frère est pour sa part nommé consul général de la République de Corée à Montreux, avec juridiction sur l'ensemble de la Suisse occidentale. Ces distinctions leur sont décernées pour le rôle qu'ils ont joué dans la résolution du conflit entre les deux Corées dans le cadre olympique. En fait, l'explication de la désignation de Suisses pour cette mission remonte à l'armistice de 1953 mettant fin à la Guerre de Corée[94]. À cette période, le chef du DPF Max Petitpierre et ses collaborateurs cherchent à valoriser la doctrine « neutralité et solidarité »[95] devant permettre à la Suisse de

[93] Tonnerre Quentin, Quin Grégory, « "Les Suisses n'iront pas à Melbourne pour n'avoir pas trouvé d'avion convenable." Histoire d'une non-participation olympique (1948-1956) », *Revue suisse d'histoire,* vol. 67, nº 3, 2017, p. 343-360.

[94] Schward Marius, *Die Mission der Schweiz in Korea : Ein Betrag zur Geschichte der schweizerischen Aussenpolitik im Kalten Krieg,* Bern, Peter Lang, 1986 ; Coduri Michele, « Protection des intérêts étrangers et bons offices dans l'espace sino-coréen au début des années 1950 », *Relations internationales,* vol. 4, nº 144, 2010, p. 51-64.

[95] Trachsler Daniel, *Bundesrat Max Petitpierre…,* p. 194-235.

redorer son image détériorée suite notamment à la poursuite d'échanges économiques avec l'Allemagne durant la Deuxième Guerre mondiale. C'est en cela que la Suisse, sollicitée par la Corée du Sud, participe à deux commissions d'États neutres devant entre autres assurer l'armistice. L'engagement de la Confédération relève par conséquent d'une stratégie qui *« ajoute au prestige de la Confédération et souligne son rôle d'État indépendant »*[96]. L'implication d'Albert Mayer dans le processus olympique correspondant relève ainsi en quelque sorte une continuité de la diplomatie des États dans la sphère olympique. L'appui de son frère, en tant que chancelier, est quant à elle plus évidente en termes de gestion administrative et de diplomatie du CIO[97].

Reste alors la question de la nature de la motivation d'un membre du CIO à s'investir dans la résolution diplomatique d'un conflit. Certes, pour Albert Mayer, une telle implication est de nature à accroître son prestige et son autorité au sein du CIO. Pourtant, suite à la première partie des négociations concernant l'éventuelle dissolution de l'équipe unifiée d'Allemagne, à laquelle il avait également pris part au début des années 1960, il confiait à son collègue Mohammed Taher, membre égyptien du CIO résidant en Suisse, qu'il ne participerait pas aux réunions concernant les deux Corées, n'ayant *« nullement l'intention de recommencer une nouvelle opérette »*[98]. Néanmoins, quelques jours plus tard, il prend part à une réunion ayant lieu à Lausanne en vue de la *« formation d'une équipe unifiée coréenne pour sa participation aux Jeux olympiques de 1964 (Innsbruck et Tokyo) »*[99], à laquelle sont également présents son frère et les délégations des deux Corées.

---

[96] dodis.ch/9636 cité in e-dossier *Début de la mission de Corée 1953* : https://www.dodis.ch/fr/dossiers-thematiques/e-dossier-60-jahre-koreamission.

[97] Gygax Jérôme, *Olympisme et guerre froide culturelle…*, 2012, p. 81.

[98] AM, Lettre d'Albert Mayer à Mohammed Taher, membre égyptien du CIO, 15 janvier 1963, PP192.8.

[99] ACIO, Procès-verbal de la réunion tenue à Mon-Repos à Lausanne le 24 janvier 1963 entre une commission du Comité international olympique et les deux délégations olympiques de la Corée du Sud et du Nord, 24 janvier 1963, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

À l'origine de l'implication d'Albert Mayer se trouve manifestement sa volonté de développer ses affaires commerciales personnelles en Asie. C'est ainsi qu'il entretient en ce sens une correspondance avec l'ambassadeur de la République de Corée à Berne, Hahn-Been Lee, dans laquelle il expose clairement ses intentions :

> *« J'ai l'intention de faire des affaires avec la Corée et prends la liberté de vous demander s'il serait possible d'importer toutes sortes de marchandises en Corée et d'exporter également des biens de Corée en Suisse, et de quels types. Je pense que cela pourrait être intéressant pour les deux parties de faire des affaires, mais je ne sais pas dans quelle mesure. »*[100]

Son souhait de développer ses relations commerciales en République de Corée s'inscrit pleinement dans deux processus concomitants et fortement liés : d'une part, la reconnaissance diplomatique du pays par la Suisse en 1962 ; d'autre part, le développement de leurs relations économiques[101]. Comme le démontre Sébastien Cala, ce dernier point concerne notamment l'industrie horlogère suisse, qui tente de concurrencer les entreprises japonaises en passe de prendre la main sur le marché sud-coréen[102]. Toutefois, l'apparente absence de mention d'Albert Mayer dans les tractations entre la Confédération helvétique et la République de Corée renforce l'hypothèse qu'il n'a pas agi en agent diplomatique de l'État fédéral.

---

[100] « *I intend to do business with Korea, and take the liberty to ask you, if it would be possible to import any kind of merchandise to Korea and export from Korea to Switzerland goods, and which kind. I think that it would be interesting for both sides to get into business, but I do not know in which line.* », in ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Hahn-Been Lee, ambassadeur de la République de Corée à Berne, 19 décembre 1963, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

[101] Cala Sébastien, *Politique des « bons offices », neutralité et échanges économiques : la Suisse et la Corée divisée durant la Guerre froide,* mémoire de Maîtrise universitaire ès lettres en histoire, sous la direction de Janick M. Schaufelbuehl, 2015, p. 39-58.

[102] Cala Sébastien, *Politique des « bons offices »…,* p. 59-65.

Afin de se montrer plus convaincant dans ses négociations, Mayer se met à disposition de la délégation olympique coréenne pour les Jeux olympiques suivants, ce dont il informe les diplomates coréens : *« Je vais en janvier aux Jeux olympiques à Innsbruck et dois m'occuper de l'équipe coréenne, et leur venir en aide si besoin. »*[103] De plus, à plusieurs reprises, il prend ouvertement position au sein du CIO en faveur de la Corée du Sud, notamment lorsque celle-ci est mise en cause par Guido von Mengden, secrétaire général du Comité national olympique de la République fédérale d'Allemagne[104]. Ce soutien lui vaut les remerciements de Pil Shik Chin, représentant de la délégation permanente de la République de Corée auprès des organisations internationales à Genève[105]. Pour sa part, l'ambassadeur Hahn-Been Lee lui rend également hommage et l'informe des démarches à mener pour être à l'avenir partie prenante du plan stratégique commercial coréen[106].

L'importance de la nature des relations commerciales qu'il projette en Corée du Sud est selon nous centrale pour expliquer son implication dans la résolution du conflit olympique coréen et, plus particulièrement, les liens étroits qu'il a noués avec les représentations diplomatiques coréennes en Suisse. La comparaison de cet exemple avec celui du conflit olympique entre les deux Allemagnes est édifiante. Dans ce dernier cas, impliquant également Otto Mayer jusqu'à sa démission en 1964, les deux Suisses prennent également activement part aux négociations. Cette stratégie leur permet de se bâtir une image de « neutres parmi les

[103] « *In January I am going to the olympic games to Innsbruck and I shall look after the Korean team, and help them if they need any help from me.* », in ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Hahn-Been Lee, ambassadeur de la République de Corée à Berne, 19 décembre 1963, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

[104] ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Guido von Mengden, secrétaire général de la République fédérale d'Allemagne, 28 décembre 1963, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

[105] ACIO, Lettre de Pil Shik Chin, représentant de la délégation permanente de la République de Corée auprès des organisations internationales à Genève, à Albert Mayer, 6 janvier 1964, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

[106] ACIO, Lettre de Hahn-Been Lee à Albert Mayer, 7 janvier 1964, CIO PRIVE-MAYER-CNO.

neutres » – à savoir de neutralité diplomatique en tant que citoyens suisses, et pétris d'une culture politique neutraliste en tant que membre ou chancelier du CIO. Ce profil particulier, renforcé par la présence du CIO en Suisse, a notamment permis selon nous à différents dirigeants sportifs suisses de prendre la tête de fédérations internationales sportives durant le xxe siècle. En revanche, le cas des deux Allemagnes diffère du cas coréen par le fait qu'Albert Mayer rechigne alors à nouer des contacts plus étroits avec l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne qui cherche, selon lui, à le convaincre de soutenir sa cause[107]. On peut en inférer que ses intérêts commerciaux n'étaient, dans ce cas, pas favorables à une collaboration avec la diplomatie allemande.

Tant l'exemple de l'implication d'Albert Mayer dans la résolution du conflit olympique coréen que celui de la trêve olympique obtenue par Otto Mayer rompent ainsi avec l'idée selon laquelle les membres du CIO, lorsqu'ils s'investissent dans des missions de nature diplomatique, seraient de simples agents de l'État détachés du circuit diplomatique habituel. En tant qu'acteurs multipositionnés, ils peuvent certes agir en partie par patriotisme et défendre les intérêts de l'État dont ils sont citoyens, mais sont prioritairement motivés à faire vivre leurs réseaux mis au service de la défense d'intérêts privés ou supra-étatiques, voire transnationaux, qui sont en partie ceux de leurs organisations.

La chute des Mayer et l'héritage d'une influence

Cette influence dont usent les Mayer n'est pas du goût d'Avery Brundage, devenu président du CIO en 1952. Outre ses réticences quant à l'implication des deux frères dans l'attribution du chronométrage des Jeux olympiques, il voit également d'un très mauvais œil leur influence croissante sur l'institution olympique dans son ensemble. Résidant la plupart du temps à Chicago

[107] AM, Notes d'Albert Mayer au sujet de la participation d'équipes allemandes aux Jeux olympiques, s.d., PP192.8.

d'où il gère ses affaires, il n'a ainsi que très peu de contrôle sur l'administration du CIO dirigée par Otto Mayer, et guidée en sous-main par Albert Mayer. C'est pourquoi, en 1963, il fait coopter Marc Hodler, puissant président bernois de la Fédération internationale de ski, comme deuxième membre suisse du CIO, afin de contrebalancer en partie le poids des Lausannois. À cette période, seuls quelques pays influents et ayant déjà accueilli des Jeux olympiques d'été ont droit à disposer d'une pareille représentation, alors que les États-Unis et la France ont pour leur part trois membres dans l'institution. La cooptation d'Hodler ne fait pas les affaires d'Albert Mayer qui cherche à en comprendre les raisons auprès de son ami Armand Massard, président du Comité olympique français et vice-président du CIO, jugeant que la Suisse bénéficie déjà de nombreux privilèges et soupçonnant le président de manœuvres politiciennes[108], ce que semble confirmer son correspondant[109]. Lors de la séance du bureau du COS le 1er septembre 1963, il déclare que *« cette question n'a pas fait l'objet de discussion lors de la dernière séance de la commission exécutive du CIO, à laquelle il a assisté. Cette décision personnelle de M. Brundage l'étonne quelque peu et il affirme qu'il n'y est pour rien »*[110]. Il ajoute que la présence d'un deuxième membre suisse pourrait susciter de virulentes réactions au sein du CIO, notamment des pays qui n'ont qu'un membre. Dès lors, les relations déjà tendues des frères Mayer avec Brundage prennent un nouveau tournant. La fronde est notamment menée par Armand Massard, relais des Mayer dans la commission exécutive, qui exige du président plus de transparence auprès des membres au sujet du budget du CIO[111]. L'escalade du conflit va mener à la démission d'Otto Mayer, annoncée en février 1964 et effective

---

108 ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Armand Massard, membre de la commission exécutive du CIO, 25 juin 1963, PRIVE-MAYER-CORR.

109 ACIO, Lettre d'Armand Massard à Albert Mayer, 28 juin 1963, PRIVE-MAYER-CORR.

110 ACOS, Procès-verbal de la séance du bureau du Comité olympique suisse, 1er septembre 1963, pas de cote.

111 ACIO, Lettre d'Armand Massard à Albert Mayer, 28 octobre 1963, PRIVE-MAYER-CORR.

en septembre de la même année, dont la chronologie fine est bien détaillée dans l'ouvrage de Pierre Morath sur les relations entre le CIO et Lausanne dès 1939[112]. Sa thèse est convaincante : selon lui, Otto Mayer dément dès lors publiquement tout conflit avec Brundage dans le but de donner toutes les chances à son frère de choisir lui-même le futur secrétaire général. En revanche, le choix de la commission *ad hoc* composée en somme des membres du CIO résidant en Suisse – à savoir Albert Mayer, Marc Hodler et Mohamed Taher –, qui se porte sur Éric Jonas, ne s'explique pas seulement par sa proximité avec les frères Mayer et sa fonction de vice-président de l'Union européenne de judo. Il est surtout, depuis 1961, secrétaire de la Fédération horlogère suisse, organe faîtier de l'industrie horlogère helvétique, et collaborateur de sa division des affaires extérieures en charge des relations avec les autorités suisses et étrangères. En somme, il incarne le candidat idéal pour assurer la présence de représentants de l'industrie horlogère suisse au sein du CIO, peut-être souhaitée par l'entreprise Omega ou du moins par la Fédération horlogère puisque Pierre Blank, son directeur général, figure dans les références de son curriculum vitae[113]. De plus, il côtoie régulièrement Otto Mayer au Rotary Club[114]. Toutefois, suite à de nouveaux conflits entre Jonas, Brundage et Myriam Meuwly, secrétaire du CIO et ancienne employée de la bijouterie d'Otto Mayer[115], que les deux frères et Massard disent être l'influente maîtresse du président, le secrétaire général quitte l'institution olympique en 1965 déjà. Ce dernier épisode affaiblit définitivement le poids d'Albert Mayer au sein du CIO, ce qui le pousse dès lors à jouer son va-tout en tentant de fomenter la non-réélection de Brundage. Il mobilise pour ce faire son réseau de

112 Au sujet des détails de la démission de Mayer et du licenciement d'Éric Jonas, son successeur, relatés à partir des archives du Centre d'études olympiques du CIO, on lira : Morath Pierre, *Le C.I.O. à Lausanne…*, p. 47-63.
113 AM, Curriculum vitae d'Éric Jonas, s.d., PP192.8.
114 ACIO, « Olympia. Generalsekretär : Nur Spesen », *Der Spiegel,* 10 mars 1969, in Articles de presse au sujet du secrétaire général du CIO Johann Westerhoff (1967-1969), F AOI-DS/027.
115 Morath Pierre, *Le C.I.O. à Lausanne…*, p. 45.

journalistes locaux. Ainsi, le 23 mai 1965, la *Tribune de Lausanne* titre : *« Que M. Brundage démissionne ! »*[116] Après quelques mois, de plus en plus isolé au sein du CIO, Albert Mayer tempête auprès de Massard : *« Il n'y a plus de direction au CIO, mais seulement un dictateur. »*[117] De fait, en affaiblissant non seulement l'influence des frères Mayer, mais également celle de l'ancienne chancellerie devenue secrétariat général, Brundage a réussi le tour de force de reprendre le contrôle sur l'activité lausannoise du CIO. Mayer reproche d'ailleurs la position passive de la commission exécutive à son ami Massard : *« vous marchez à la remorque d'un dictateur »*[118], dit-il. Des propos corroborés par son frère dans un entretien accordé à *Die Welt* en 1966 : *« Chancelier, j'étais un amateur, j'étais indépendant et pouvais moi-même prendre bien des décisions. Aujourd'hui, Avery Brundage veut tout faire seul. »*[119]

Jusqu'à son décès en 1968, privé du soutien de son frère et n'étant parvenu à maintenir Éric Jonas au poste de secrétaire général du CIO, Albert Mayer vit la frustration d'avoir partiellement perdu son combat face à Brundage. Il lutte toutefois encore au côté de la presse locale pour éviter le déplacement du siège du CIO initialement prévu à Saint-Gall, puis à l'étranger. Son dernier tour de force consiste à maintenir au sein du CIO une influence politique radicale, lausannoise et militaire. Pour cela, il s'assure que Raymond Gafner, président du COS ainsi que du Parti radical vaudois, directeur de l'Hôpital cantonal et colonel dans l'armée suisse, soit coopté comme membre suisse du CIO après son décès[120].

---

[116] Auteur inconnu, « Que M. Brundage démissionne ! », *Tribune de Lausanne,* 23 mai 1965, p. 29.

[117] ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Armand Massard, 4 novembre 1965, PRIVE-MAYER-CORR.

[118] ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Armand Massard, 4 novembre 1965, PRIVE-MAYER-CORR.

[119] ACIO, Avery Brundage Collection (Illinois), Entretien accordé par Otto Mayer au journal *Die Welt,* 29 janvier 1966, numérisé.

[120] ACIO, Lettre d'Albert Mayer à Johann Westerhoff, secrétaire du CIO, 16 novembre 1966, D-RM01-SUISS/003.

Conclusion

Notre lecture de l'influence suisse au sein du CIO dans l'après-guerre par une approche en termes de biographies relationnelles permet de dégager différents résultats novateurs. Elle apporte de nouveaux éléments participant, par le sport, à une meilleure compréhension du fonctionnement des organisations internationales non gouvernementales, contribuant ainsi au débat sur la fonction de ces organisations et des individus qui les composent en tant qu'« acteurs internationaux »[121]. Cet article participe également, selon nous, à dépasser une vision ordinaire de la diplomatie culturelle suisse qui se définirait uniquement par les agissements de la fondation Pro Helvetia, de l'administration fédérale, ou des intellectuels et artistes suisses. Finalement, ces résultats complètent les travaux sur l'histoire des élites en Suisse qui se limite habituellement aux réseaux économiques, politiques et académiques.

Bien que les frères Mayer agissent parfois en tant que patriotes ou en simples serviteurs de leur institution, on remarque toutefois que leur ligne politique principale consiste en la défense de leurs intérêts commerciaux personnels – nomination d'Otto Mayer, cas du chronométrage, missions diplomatiques – et des intérêts de leurs réseaux – nomination d'Éric Jonas au poste de secrétaire général du CIO, maintien du siège du CIO à Lausanne, etc. En cela, comme le montre l'absence de correspondance entre Albert Mayer et l'administration fédérale sur les questions diplomatiques, ils ne sont en rien les agents d'une diplomatie privée guidée par l'État fédéral. La gestion permanente de ces négociations avait en outre un but évident d'accession au pouvoir dans l'institution olympique. En ce sens, notre analyse sur une moyenne durée tend à démontrer que ce ne sont pas seulement les contingences liées à la gestion administrative et les microconflits interpersonnels qui expliquent le parcours des frères Mayer au CIO. Il s'agit d'un projet plus vaste, développé progressivement,

[121] Kott Sandrine, « Les organisations internationales, terrains d'étude de la globalisation. Jalons pour une approche socio-historique », *Critique internationale,* vol. 3, nº 52, p. 9-16.

de prise de contrôle de l'institution. Ils ne le font pas par la voie royale, celle de la commission exécutive et de la présidence, mais par le versant administratif. De fait, les Mayer sont également les premiers à tenter de pérenniser la présence d'organisations internationales sportives sur le territoire suisse et à y placer stratégiquement leur réseau olympique helvétique. Par l'accroissement de leur sphère d'influence, ils permettent également l'ouverture d'un nouvel espace diplomatique pour la Confédération helvétique. Son administration n'est pas le moteur de ce processus et n'y voit pas encore de réelle stratégie. Cependant, à la fin des années 1960, les Mayer ont posé les bases de ce qui devient, dès le début des années 1980, un élément important de la politique étrangère suisse : les liens constants de la Confédération avec les organisations et fédérations internationales sportives présentes sur son territoire.

Benjamin Zumwald

Administrer et développer le football. Kurt Gassmann et son engagement en faveur du football suisse et international

Résumé

Kurt Gassmann (1891-1964) a occupé différents postes clés au sein de certaines institutions du sport suisses et internationales. Secrétaire général de l'Association Suisse de Football (ASF) de 1916 à 1942, puis de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) de 1951 à 1960 ainsi que, en parallèle, membre du Comité Olympique Suisse (COS) de 1923 à 1963, le parcours effectué par cet avocat de formation décrit une forme particulière d'ascension dans la gouvernance des fédérations sportives. Au-delà de cette progression professionnelle, notre article propose de relever l'évolution du travail fourni par Kurt Gassmann à des périodes charnières du développement aussi bien de l'ASF, durant l'entre-deux-guerres, que de la FIFA, durant la première décennie de la Guerre froide.

Abstract

Kurt Gassmann (1891-1964) held various key positions in Swiss and international sports institutions. He was General Secretary of the Swiss Football Association (SFA) from 1916 to 1942, and then of the Fédération Internationale de Football Association (FIFA) from 1951 to 1960; in parallel, he was a member of the Swiss Olympic Committee (SOC) from 1923 to 1963. The career of this lawyer by training describes a particular form of ascension in the governance of sports federations. In addition to the professional progression of Kurt Gassmann, this contribution proposes to highlight the evolution of his work at pivotal periods in the development of both the SFA during the interwar period and FIFA during the first decade of the Cold War.

Introduction

Le 1er avril 1951, Kurt Gassmann devient officiellement le nouveau secrétaire général de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA). Cette nomination marque le couronnement d'une carrière professionnelle presque entièrement dévolue au développement du football, dans un premier temps en Suisse, puisque Kurt Gassmann a été secrétaire général de l'Association Suisse de Football (ASF) entre 1916 et 1942, puis à l'international avec ce nouveau mandat à la FIFA. Le parcours méconnu de ce personnage offre ainsi une vision singulière de l'évolution des instances du football suisse et mondial jusqu'au début des années 1960. Quelles sont les étapes déterminantes de cette carrière ? Quelles compétences étaient-elles requises pour accéder au poste de secrétaire général et quel impact Kurt Gassmann a-t-il eu au sein des organisations qui l'ont employé ? Tantôt dans les coulisses, graissant les rouages de la machine administrative, tantôt sur le devant de la scène en tant que porte-parole, le poste de secrétaire général revêt, selon Kurt Gassmann, de multiples aspects dont nous décrirons les principales formes.

L'historiographie du sport compte à ce jour un certain nombre d'ouvrages et d'articles qui se sont penchés sur les parcours des présidents et autres éminents dirigeants des associations nationales et internationales

du sport en général et du football en particulier. On remarquera toutefois qu'il s'agit d'un engouement récent[1]; d'une part attisé par le recul dont nous commençons à disposer vis-à-vis de l'histoire du xxe siècle, d'autre part stimulé par la reconnaissance progressive de l'impact que ces dirigeants ont eu sur le sport et sur la société dans son ensemble. En adoptant une perspective plus large, cet intérêt fait en quelque sorte écho aux recherches menées sur les élites économiques et politiques[2]. Quant aux biographies portant sur les secrétaires généraux des associations et fédérations sportives, force est de constater qu'elles sont pratiquement inexistantes[3]. Les recherches que nous avons menées sur Kurt Gassmann

[1] Comme le soulignait Emmanuel Bayle en introduction de la principale contribution parue à ce sujet, évoquant un domaine «*relativement neuf*». Bayle Emmanuel (dir.), *Les grands dirigeants du sport: 23 portraits et stratégies de management*, Louvain-la-Neuve: De Boeck, 2014, p. 15. Outre cet ouvrage collectif déclinant les portraits de plusieurs dirigeants à travers le monde, des contributions se sont intéressées à d'autres acteurs. En 2004, Alfred Wahl avait consacré, dans son livre *Football et histoire*, un chapitre aux dirigeants du monde sportif français et allemand au xxe siècle: Wahl Alfred, *Football et histoire*, Metz: Centre de recherche Histoire et civilisation de l'Europe occidentale de l'Université de Metz, 2004, 230 p. Mentionnons également le texte de Heidrun Homburg sur le Suisse Ernst Thommen: Homburg Heidrun, «Ernst Thommen, die Schweiz und der Weltfussball, 1946-1962», *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, n° 107, 2007, p. 69-102, ou encore celui de Laurence Munoz sur le Français Charles Simon: Munoz Laurence, «L'itinéraire abrégé d'un fondateur du sport français: Charles Simon, 1882-1915», in Robène Luc (dir.), *Le sport et la guerre: xixe et xxe siècles,* Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 399-409.

[2] Nous pensons notamment aux recherches entreprises sur les élites suisses qui ont débuté en 2007 avec le projet financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, dirigé par André Mach et Thomas David et intitulé «Les élites suisses au xxe siècle: un processus de différenciation inachevé?»; projet débouchant sur la création d'une importante base de données (www.unil.ch/elitessuisses). Les recherches se poursuivent aujourd'hui au sein de l'Observatoire des élites suisses (OBELIS) dont certains collaborateurs ont récemment publié un ouvrage centré sur les élites économiques suisses: Mach André, David Thomas, Ginalski Stéphanie, Bühlmann Felix, *Les élites économiques suisses au xxe siècle*, Neuchâtel: Éditions Alphil, 2016, 149 p. Précisons toutefois que ces investigations se sont concentrées sur les élites politiques, économiques, administratives et académiques. Les liens entretenus par ces élites avec le milieu sportif et ses principaux dirigeants mériteraient par conséquent une recherche plus approfondie.

[3] En 2008, Henry Wahlig a publié un texte sur le Dr Ivo Schricker, prédécesseur de Kurt Gassmann au secrétariat général de la FIFA: Wahlig Henry,

constituent par conséquent un défi aussi bien qu'une opportunité : un défi puisque le chemin n'avait pas encore été tracé et que les sources relatives à ce personnage se sont révélées plutôt ténues[4], une opportunité puisque nous avons le privilège d'esquisser les premiers jalons d'une biographie le concernant.

Notre texte se décline en trois parties. La première présente brièvement le parcours effectué par Kurt Gassmann avant son arrivée à l'ASF. Elle expose ensuite les modalités de son élection en tant que secrétaire général de l'ASF et précise la situation de cette association lorsque Kurt Gassmann la rejoint. La deuxième partie se concentre sur le travail réalisé tout au long de son mandat à l'ASF, soulignant l'important développement quantitatif et qualitatif de l'association entrepris dès la fin de la Première Guerre mondiale. Enfin, le dernier chapitre est consacré à la nomination de Kurt Gassmann au secrétariat général de la FIFA. Il retrace les principaux événements secouant la fédération internationale durant la décennie 1950, qui ont nécessité l'intervention de Kurt Gassmann. Jules Rimet se plaisait

« Dr Ivo Schricker : Ein Deutscher in Diensten des Weltfussballs », in Peiffer Lorenz, Schulze-Marmeling Dietrich (Hrsg.), *Hakenkreuz und rundes Leder. Fussball im Nationalsozialismus*, Göttingen : Verlag Die Werkstatt, p. 197-205. Et plus récemment, mentionnons l'article paru en 2016 dans la *Gazette Coubertin* sur Henri Delaunay qui fut secrétaire général de la Fédération Française de Football Association (FFFA) et de l'Union des associations européennes de football (UEFA) : Quin Grégory, Vonnard Philippe, « Henri Delaunay (1883-1955) », *Gazette Coubertin*, n° 44-45, 2016, p. 17-19.

[4] Les archives de l'ASF (procès-verbaux des Assemblées des délégués, du Comité central et de la Commission technique ainsi que rapports annuels de l'association), celles de la FIFA (procès-verbaux des Comités exécutifs, éditions successives des statuts et règlements ainsi que correspondances) et, dans une moindre mesure, celles du Comité Olympique Suisse (procès-verbaux du Bureau central) constituent les principales sources de nos recherches. Il convient de garder à l'esprit que le secrétaire général reste, du moins au niveau des décisions prises au sein des comités des associations et fédérations sportives, un personnage de second plan. À ce titre, il est parfois difficile de déterminer l'influence que Kurt Gassmann a exercée sur les résolutions adoptées par l'ASF ou la FIFA lorsqu'elle n'est pas explicitement mentionnée. Des informations complémentaires ont également été apportées par des consultations ponctuelles de la presse francophone, aussi bien spécialisée (*Le Sport Suisse* et *La Semaine Sportive*) que généraliste (*La Liberté*, *Le Nouvelliste*, *Die Tat*).

à décrire la FIFA comme «*une sorte de petite Société des Nations*»[5] qui, en tant qu'organe suprême du football mondial, se doit de prévenir les contentieux mettant à mal les relations entre les associations nationales qu'elle compte parmi ses membres. À travers les correspondances que Kurt Gassmann entretient et les procès-verbaux du Comité exécutif de la fédération, nous verrons les stratégies mises en place pour désamorcer certains conflits et garantir un environnement propice au déroulement des rencontres internationales.

Formation et début à l'ASF

Né à Berne en 1891, Kurt Gassmann effectue sa scolarité obligatoire à la Neuveville puis à Saint-Imier. À l'âge de 19 ans, sa maturité en poche, il retourne dans sa ville natale pour y suivre des études de droit et obtient avec succès l'examen théorique d'avocat. S'ensuit un premier emploi comme secrétaire au tribunal de Thoune puis retour à la capitale où il reprend le poste de secrétaire à l'Office des poursuites, une fonction «*qu'il occupe avec distinction depuis deux ans*»[6] lorsqu'il est engagé comme secrétaire général de l'ASF en 1916. Kurt Gassmann n'était pas étranger au monde du football puisqu'il avait débuté, à l'âge de 15 ans, au FC Bienne; club avec lequel il a même disputé quelques matchs en série A[7] et dont il a tenu, en parallèle, le secrétariat en allemand et en français durant plusieurs saisons. Par la suite, il a également suivi une formation d'arbitre, compétence qu'il a mise notamment au service du club biennois. Ces différentes expériences professionnelles et sportives lui

[5] Eisenberg Christiane, Lanfranchi Pierre, Mason Tony, Wahl Alfred, *FIFA 1904-2004: le siècle du football*, Paris: Le Cherche Midi, 2004, p. 272.
[6] «Les nouveaux dignitaires», *Le Sport Suisse*, nº 376, Mercredi 23 août 1916, p. 3.
[7] La première division du championnat suisse a connu différentes appellations tout au long de son histoire. Dénommée *Série A* en 1898, elle se métamorphose en 1931 en *Ligue nationale*. En 1944, elle devient la *Ligue nationale A*, suite à la création de sa cadette, la *Ligue nationale B*, et enfin *Super League* en 2003; dénomination qu'elle a conservée jusqu'à ce jour. Guggisberg Philippe (éd.), *75 ans Swiss Football League – Ligue nationale ASF*, Muri bei Bern: Swiss Football League, 2009, 221 p.

ont permis de se constituer un bagage des plus adéquat : en effet, une excellente maîtrise des langues nationales demeurait un critère essentiel dans la sélection du nouveau secrétaire général de l'ASF, de même qu'une formation et une expérience administratives éprouvées. De surcroît, tout investissement préalable dans le domaine sportif, ou encore mieux, directement dans celui du football, représentait incontestablement un atout substantiel[8]. Jeune, motivé et disponible, Kurt Gassmann répondait parfaitement au profil requis, passant ainsi aisément devant les quinze autres postulants.

La décennie 1910 est marquée par un développement quantitatif important du football suisse. De nombreux clubs se créent et, dans la foulée, demandent leur affiliation à l'ASF[9]. Le bénéfice tiré des cotisations augmente, mais, en parallèle, le modèle de gestion de l'association se révèle rapidement incapable de répondre aux nouvelles obligations. En 1912, le Comité central de l'ASF décide par conséquent d'engager un secrétaire à temps plein, Walter Lehmann, pour épauler le travail effectué par Ernst Nater, prédécesseur de Kurt Gassmann. Cette solution se révèle toutefois insuffisante. Ernst Nater déplorait dans sa lettre de démission les reproches souvent déplacés et inféconds que les clubs adressaient au Comité central de l'ASF, entraînant une certaine lassitude de ses dirigeants[10]. L'heure était donc au renouvellement de l'association sur plusieurs points, l'une des priorités étant d'introduire une meilleure représentativité des différentes régions du pays lors de la sélection des cinq membres du comité. En parallèle, le départ d'Ernst Nater a initié une progressive transition dans le rôle du secrétaire général : il devient en quelque sorte le directeur ou l'administrateur de l'ASF puisqu'il gère ses comptes et obtient une grande part de responsabilité lors des rencontres et des événements qu'elle organise. Cette évolution dans le cahier des charges du secrétariat avait été

---

[8] « Avis Officiels. Association Suisse de Football », *Le Sport Suisse*, n° 366, Mercredi 14 juin 1916, p. 3.

[9] Entre 1908 et 1911, le nombre de clubs membres de l'ASF passe de 37 à 63 et il double encore durant les trois années suivantes. Guggisberg Philippe (éd.), *75 ans Swiss Football League…*, p. 20.

[10] « La démission de M. Ern. Nater », *Le Sport Suisse*, n° 349, Mercredi 16 février 1916, p. 3.

entreprise puis rapidement définie en 1916 par le président Adrien Bech[11], conscient des nouvelles exigences administratives et organisationnelles que le développement de l'association requérait. C'est finalement Paul Buser, délégué international de l'ASF, qui, en décembre 1916, s'est chargé de rédiger un contrat de travail ainsi qu'un cahier des charges exposant ces nouvelles dispositions[12].

Les membres du comité attendaient désormais du secrétaire qu'il assure une certaine continuité dans la gestion de l'association. Conservé jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, le choix d'une présidence tournante au sein de l'ASF, soit d'une passation de pouvoir selon «*le système de gouvernance dit du* Vorort»[13], le même que celui adopté au sein de la Confédération helvétique, n'offrait pas au président la possibilité de garantir cette permanence, le poste étant repourvu chaque année par un membre d'une région différente. La sélection d'un secrétaire plutôt jeune – rappelons que Kurt Gassmann a 25 ans lorsqu'il rejoint l'association – n'était sans doute pas anodine. Toujours est-il que Kurt Gassmann prit ce devoir particulièrement à cœur puisqu'il est resté fidèle à son poste jusqu'en 1942, soit durant 26 ans, ce qui constitue sans conteste le plus long mandat effectué par un secrétaire de l'ASF jusqu'à ce jour.

Administrer le football suisse tout en investissant les sphères du sport international

La lecture des procès-verbaux des séances du Comité central de l'année 1916 montre que Kurt Gassmann fait preuve d'un investissement discret dans l'association, adoptant une neutralité d'opinion qui sied bien à ce qui était attendu d'un secrétaire général. Il cherche aussi ses marques

---

[11] Bech Adrien, «Le futur secrétariat de l'A.S.F.», *Le Sport Suisse*, nº 367, Mercredi 21 juin 1916, p. 3.

[12] Archives de l'ASF, procès-verbaux du Comité central, séance du 18 décembre 1916.

[13] Berthoud Jérôme, Quin Grégory, Vonnard Philippe, *Le football suisse: des pionniers aux professionnels*, Lausanne: PPUR, 2016, p. 23.

dans une société dont il ne connaît pas encore tous les rouages[14]. À mesure que les mois passent, il développe une connaissance plus approfondie des affaires courantes et son investissement au sein de l'association se fait plus conséquent. Il supervise ainsi l'un des dossiers majeurs de cette décennie 1910 : le projet de fusion entre l'ASF et la Fédération Suisse d'Athlétisme (FSA) qui aboutira en 1918 à la création de l'Association Suisse de Football et d'Athlétisme (ASFA)[15]. Quant aux rencontres internationales, l'équipe nationale suisse en dispute trois entre les mois de mars et de mai 1914. L'éclatement de la Première Guerre mondiale donne ensuite un sévère coup de frein à la tenue de ces rencontres. Au fil du conflit, Kurt Gassmann parvient malgré tout à planifier, en collaboration avec Paul Buser, certains matchs pour l'équipe nationale suisse[16], de rares opportunités obtenues grâce au maintien délicat des contacts avec les autres associations nationales. Kurt Gassmann s'attelle à la rédaction d'une correspondance qu'il souhaite la plus neutre possible, évitant toute position partisane qui risquerait de froisser l'un ou l'autre des belligérants[17]. Concrètement et malgré les efforts déployés, le nombre de matchs disputés s'avère relativement bas[18] (cf. tableau 1).

---

[14] Il est ainsi fait mention de quelques questions soulevées par le secrétaire général et relatives aux procédures à suivre comme celle concernant la signature des documents officiels en l'absence du président. Archives de l'ASF, procès-verbaux du Comité central, séance du 23 octobre 1916.

[15] La fusion des deux associations durera 40 ans, soit jusqu'en 1958, année durant laquelle elles décident de regagner leur autonomie. Par souci de simplicité, nous conserverons dans la suite du texte la dénomination ASF pour désigner aussi bien l'Association Suisse de Football que l'Association Suisse de Football et d'Athlétisme.

[16] Dès le mois de janvier 1917, Paul Buser et Kurt Gassmann reprennent les choses en main et suggèrent l'organisation d'un match entre l'équipe nationale suisse et celle des Pays-Bas (archives de l'ASF, procès-verbaux du Comité central, séance du 29 janvier 1917). Paul Buser propose également la planification d'autres rencontres avec les équipes de France, d'Espagne, d'Italie, de Hongrie, d'Autriche voire d'Allemagne (archives de l'ASF, procès-verbaux du Comité central, séance du 17 août 1917).

[17] Il suit ainsi les préceptes exposés par Paul Buser, adoptés à l'unanimité par les membres du congrès de la FIFA rassemblés à Christiania le 28 juin 1914, invitant à soutenir « *toute action qui tend à rapprocher les nations les unes des autres et à substituer l'arbitrage à la violence dans le règlement de tous les conflits qui pourraient les opposer* ». Ces propos ont été rapportés par Paul Dietschy dans l'ouvrage *Histoire du football*, Paris : Perrin, 2014, p. 156.

[18] Notamment lorsqu'on le compare aux années qui précèdent et suivent le conflit : 3 matchs en 1912, 4 en 1913, 5 en 1920, 4 en 1921 et 5 en 1922. Archives de l'ASF, Rapports annuels (1929-1930), p. 70-71.

Tableau 1. Rencontres disputées par l'équipe nationale suisse de football durant la Première Guerre mondiale[19]

Dates	Équipes	Lieux	Résultats
31 janvier 1915	Italie – Suisse	Turin	1 : 3
23 décembre 1917	Suisse – Autriche	Bâle	0 : 1
26 décembre 1917	Suisse – Autriche	Zurich	3 : 2
9 mai 1918	Autriche – Suisse	Vienne	5 : 1
12 mai 1918	Hongrie – Suisse	Budapest	2 : 1

Au-delà du travail administratif qui incombe au secrétariat vis-à-vis de l'organisation de ces matchs, Kurt Gassmann accompagne souvent lui-même, en tant que délégué officiel de l'ASF, l'équipe de Suisse lors de certaines rencontres internationales[20]. Il s'agit d'un rôle qui, semble-t-il, lui tenait particulièrement à cœur puisqu'il sera nommé à plusieurs reprises, tout au long de son engagement à l'ASF, chef de délégation de l'équipe nationale[21].

En décembre 1918, Kurt Gassmann obtient du Comité central de l'ASF l'embauche d'un secrétaire adjoint pour le décharger de certaines formalités administratives[22], celles-ci s'étant passablement alourdies depuis la concrétisation du projet de fusion avec la FSA. L'aide est bienvenue puisqu'elle permet au secrétaire général de multiplier et diversifier, durant la décennie 1920, sa fonction de délégué de l'ASF. Il se rend ainsi à maintes reprises aux séances du Comité Olympique Suisse (COS), qu'il rejoint par ailleurs dès 1923[23], et au Congrès annuel de la FIFA dont il

[19] Archives de l'ASF, Rapports annuels (1929-1930), p. 70.

[20] En 1918, il accompagne l'équipe de Suisse le 9 mai contre l'Autriche à Vienne et le 12 mai contre la Hongrie à Budapest. Archives de l'ASF, procès-verbaux du Comité central, séance du 9 avril 1918.

[21] « Nécrologie. M. Kurt Gassmann », *La Liberté*, nº 173, Mardi 28 juillet 1964, p. 2.

[22] Archives de l'ASF, procès-verbaux du Comité central, séance du 9 décembre 1918.

[23] Kurt Gassmann rejoint, dans un premier temps, le Bureau du COS en tant que secrétaire adjoint puis, de 1937 à 1963, il occupe la fonction de vice-président. Messerli Francis-Marius, *50 ans Comité olympique suisse*, Lausanne : Couchoud, 1962, 91 p.

rapporte systématiquement un compte-rendu aux dirigeants de l'ASF[24]. En investissant et en fréquentant régulièrement les organisations du sport mondial, le secrétaire général devient de facto un véritable ambassadeur du football suisse. Il accède ainsi à un réseau cosmopolite lui offrant l'opportunité de développer des affinités avec les dirigeants mondiaux du football et du sport en général et s'adjugeant, par la même occasion, un certain nombre d'appuis solides dans le milieu. La qualité et la diversité des relations qu'il entretient lors de ces années passées à l'ASF ont joué un rôle déterminant lors de son élection au secrétariat général de la FIFA en 1951, épisode sur lequel nous reviendrons par la suite. Parmi ces fréquentations complaisantes, mentionnons l'influence réciproquement bénéfique des liens entretenus avec Ernst Thommen. Même s'ils n'ont pas suivi le même parcours dans les sphères suisses et internationales du football, Ernst Thommen et Kurt Gassmann n'en ont pas moins eu l'occasion de se rencontrer et de travailler ensemble à plusieurs reprises, d'abord au comité de l'ASF, au sein duquel Ernst Thommen a occupé différentes fonctions[25], puis au Comité exécutif de la FIFA.

L'année 1925 est marquée, au sein de l'ASF, par deux nouveautés importantes : la mise en place d'une commission technique indépendante du Comité central et l'organisation de la première édition de la Coupe du Suisse, vouée à devenir une compétition nationale incontournable. Afin de conserver un regard d'ensemble sur les différentes activités de l'ASF, Kurt Gassmann est investi dans la commission technique dès sa création, de même que le président central de l'ASF, à l'époque Jakob Schlegel. Ils assurent ainsi tous les deux le lien entre le Comité central et cette commission nouvellement créée. Les membres de cette dernière se réunissent tous les trois mois. Ils prennent en charge les questions relatives à la sélection et à la formation des arbitres et des entraîneurs ainsi que celles liées à l'encadrement de l'équipe nationale[26].

---

[24] Archives de l'ASF, procès-verbaux du Comité central, voir notamment les séances du 23 novembre 1925 et du 3 mai 1926.

[25] Ernst Thommen rejoint l'ASF en 1933. Il est élu président central de l'association en 1947, poste qu'il occupe jusqu'en 1954. Sur les engagements d'Ernst Thommen en faveur du football suisse et international : Homburg Heidrun, « Ernst Thommen… », p. 69-102.

[26] Archives de l'ASF, procès-verbaux de la commission technique, 1925-1943.

Quant au projet d'organiser une Coupe de Suisse, en marge des différents championnats, il avait été soulevé lors de l'Assemblée des délégués de 1924. Mentionné à l'ordre du jour de plusieurs séances sans être traité, le projet *Schweizer-Cup* est finalement débattu à la fin du mois de décembre 1924. Le Comité central s'accorde sur l'adoption d'une formule qui est validée par l'Assemblée des délégués de 1925[27]. La première édition de la Coupe de Suisse voit ainsi le jour durant la saison 1925/1926 avec un total de 75 clubs participants[28].

Il faut ensuite attendre le début des années 1930 pour que d'autres changements majeurs interviennent dans le fonctionnement de l'ASF. Face aux résultats décevants de l'équipe nationale suisse lors des compétitions internationales et à la pression grandissante exercée par une majorité des clubs de Série A lors des Assemblées des délégués, le Comité central de l'ASF décide de modifier son règlement afin d'offrir au football suisse une première opportunité de professionnalisation[29]. Il autorise ainsi, dès 1930, les clubs à accorder le statut de *non-amateur* à certains de leurs joueurs, décision qui ouvre la voie au versement de salaires réguliers. La structure des différentes ligues du football suisses est elle aussi modifiée et adopte la hiérarchie suivante: Ligue nationale, Première Ligue puis Ligues inférieures. Dès 1933, chacune de ces ligues est administrée par un comité qui lui est propre[30]; Kurt Gassmann prenant en charge le secrétariat du comité de la Ligue nationale et celui de la Première Ligue. Cette première ouverture du football suisse au professionnalisme ne produit toutefois pas les résultats escomptés. Plusieurs clubs avaient tablé sur une augmentation du nombre de spectateurs et, par conséquent, un accroissement des bénéfices réalisés sur les entrées des matchs, une attente qui se révélera en définitive illusoire. S'étant ainsi permis de signer des contrats à long terme avec des joueurs, ils se sont retrouvés dans l'incapacité de les honorer. Face

[27] Archives de l'ASF, procès-verbaux du Comité central, 29 décembre 1924.

[28] Kurt Gassmann enregistre ainsi les inscriptions de 42 clubs de la région *Ostschweiz* et de 33 clubs de la région *Westschweiz*. Archives de l'ASF, procès-verbaux du Comité central, 4 août 1925.

[29] Pour une approche plus rigoureuse des oscillations entre amateurisme et professionnalisme dans le football suisse, nous renvoyons à l'ouvrage précité: Berthoud Jérôme, Quin Grégory, Vonnard Philippe, *Le football suisse…*, 129 p.

[30] Archives de l'ASF, Rapports annuels (1933-1934), p. 169.

aux risques d'endettement, voire de faillite, qui menacent certains clubs, le Comité central de l'ASF revoit ses positions et décide finalement d'abroger le statut de *non-amateur* à l'aube de la décennie 1940. Entre-temps, le début de la Seconde Guerre mondiale plonge les activités de l'ASF dans une nouvelle période d'incertitude et de léthargie.

Kurt Gassmann présente officiellement sa démission lors de l'assemblée générale du 18 juillet 1942. Au cours d'une brève allocution, il explique que son état de santé ne lui permet plus d'accomplir pleinement ses engagements et préfère, malgré une certaine amertume, se retirer[31]. S'il abandonne le secrétariat général, Kurt Gassmann conserve malgré tout certaines fonctions dans l'association jusqu'en 1945, notamment au sein de la commission technique et de la commission des arbitres qu'il préside. Afin de récompenser son travail et son dévouement, il est élu membre d'honneur de l'ASF lors de l'Assemblée des délégués du 21 juillet 1945[32]. Les années qui suivent sont marquées par une recrudescence de ses activités au sein du COS. Celle-ci s'explique d'une part en raison de l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 1948, attribuée par le Comité International Olympique (CIO) à la commune suisse de Saint-Moritz en septembre 1946, d'autre part à la suite de son élection unanime, par l'Assemblée plénière du COS, au poste de Commissaire général des Jeux olympiques d'été de 1948 à Londres[33]. Au terme de ces deux nouvelles missions, relevées

---

[31] Archives de l'ASF, procès-verbaux de l'Assemblée des délégués, 18 juillet 1942. On retiendra en particulier ce passage du discours : « *Der schlechte Zustand meiner Gesundheit zwingt mich zu diesem Schritt* ». Sans trop chercher à décrire le mal dont il souffre, il évoque plus loin des soucis affectant sa santé mentale : « [...] *angegriffenen psychischen Gesundheit* ».

[32] « Les assises annuelles de l'A.S.F.A. », *Le Nouvelliste*, n° 168, Dimanche 22 juillet 1945, p. 3. Distinction plutôt rare, par ailleurs, pour un ancien collaborateur de l'ASF excepté pour ceux ayant occupé la présidence de l'association. On peut aisément imputer cet honneur aux 26 années de service accomplies par Kurt Gassmann et relever au passage que, en cette première moitié du XXe siècle, les postes de secrétaire général des associations nationales de football ne connaissaient que peu de renouvellement, à l'instar notamment du mandat effectué par Henri Delaunay au secrétariat général de la Fédération Française de Football de 1919 à 1955. Quin Grégory, Vonnard Philippe, « Henri Delaunay... », p. 17. Sans doute faut-il y voir un souci de continuité et de cohérence à une époque où il restait des fondations essentielles à édifier.

[33] Archives du COS, procès-verbal de l'Assemblée plénière, 24 novembre 1946, p. 2.

avec succès, Kurt Gassmann est parvenu à diversifier ses expériences dans le milieu sportif, favorisant son accession au poste de secrétaire général de la FIFA au début des années 1950.

Le secrétariat général de la FIFA

En septembre 1950, suite à la démission du docteur Ivo Schricker qui occupait le secrétariat général depuis 1932[34], le Comité exécutif de la FIFA décide de publier une annonce dans les principaux journaux sportifs du monde invitant les personnes intéressées à déposer leur candidature au secrétariat de l'association à Zürich[35]. En parallèle à cette annonce faite dans la presse, chaque fédération nationale est tenue de relayer au mieux l'information. Outre l'âge, les qualifications et les antécédents des postulants, le Comité exécutif exige la connaissance et la pratique, orale et écrite, d'au moins trois langues ; compétence indispensable à la bonne tenue de l'importante correspondance de l'association. Trois mois après la publication de cette offre, le secrétariat de la FIFA dénombre la réception d'une centaine de candidatures que le comité décide de confier à l'examen de MM. Stanley Rous, Ottorino Barassi et Ernst Thommen[36]. Comme évoqué précédemment, la présence de ce dernier a été déterminante dans le choix définitif de son compatriote au poste de secrétaire général pour la simple et bonne

[34] En 1950, âgé de 73 ans, Ivo Schricker souhaitait prendre une retraite bien méritée après 18 années passées au poste de secrétaire général de la FIFA. Wahlig Henry, « Dr Ivo Schricker… », p. 203.

[35] Archives de la FIFA, procès-verbaux du Comité exécutif, séance du 23 septembre 1950, p. 4.

[36] Archives de la FIFA, procès-verbaux du Comité exécutif, séance du 2 décembre 1950 à Zürich, p. 6. À noter que l'Anglais Stanley Rous et l'Italien Ottorino Barassi n'étaient, à l'époque, pas encore membres du Comité exécutif de la FIFA. Ils étaient malgré tout actifs dans diverses commissions et ils avaient été désignés pour prendre en charge le secrétariat durant la période transitoire. Quant au Suisse Ernst Thommen, élu membre du Comité exécutif de la FIFA lors du Congrès annuel qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1950, il avait déjà été mandaté par la fédération internationale pour élaborer un règlement préparatoire relatif à l'organisation de la 5e édition de la Coupe du monde, disputée en Suisse durant l'été 1954.

raison que Kurt Gassmann n'a pas eu à déposer de dossier pour se faire embaucher. Ernst Thommen le propose dans un premier temps comme secrétaire intérimaire puis, suite à une période probatoire concluante, promeut sa nomination en faisant fi des autres postulants[37]. Celle-ci est confirmée à l'unanimité par le Comité exécutif lors de la séance qui se tient à Madrid le 31 mars 1951[38].

Mise à part la complicité qui existait entre Ernst Thommen et Kurt Gassmann, ce dernier possédait de nombreux atouts répondant pleinement aux attentes de ses nouveaux employeurs. Maîtrisant l'allemand, le français, l'anglais, l'italien et, de façon moindre, l'espagnol, il s'avérait parfaitement capable de reprendre avec facilité la vaste correspondance de la fédération[39]. Dans un contexte international marqué par le souvenir récent de la Seconde Guerre mondiale et par les vives tensions diplomatiques qui se polarisent autour des blocs soviétique et américain, la désignation d'un citoyen suisse – soit une personne originaire d'un pays reconnu pour sa neutralité[40] – constituait assurément un choix stratégique particulièrement judicieux. À une époque où la FIFA voulait affirmer son rôle fédérateur, cherchant à réunir

[37] Cette cooptation de Kurt Gassmann au poste de secrétaire général reflète une lutte de pouvoir qui se joue au sein de la FIFA. En s'arrogeant les faveurs du nouveau secrétaire général, le trio formé par MM. Rous, Barassi et Thommen cherche à prendre l'ascendance sur le duo composé par Jules Rimet et Rodolphe Seeldrayers, précédemment soutenu par Ivo Schricker. Pour plus de détails sur cet épisode et sur les luttes d'influence que se disputent ces nouveaux dirigeants du football, nous renvoyons au texte suivant : Quin Grégory, Vonnard Philippe, « Switzerland – a stronghold in European football, 1930-1954 ? », *Sport in history*, nº 4, p. 531-549.

[38] Archives de la FIFA, procès-verbaux des séances du Comité exécutif, 31 mars 1951 à Madrid, p. 8.

[39] La version datant de 1948 des statuts de la FIFA garantit une rédaction en anglais, français, allemand et espagnol des communiqués du secrétariat. Archives de la FIFA, *Statuts et Règlements*, version de 1948, p. 8.

[40] Voir notamment, à ce sujet, le numéro de la revue *Relations internationales* consacré au rôle joué par la Suisse durant la Guerre froide. Bott Sandra, Hanhimäki Jussi M., Schaufelbuehl Janick Marina, Wyss Marco (éd.), « Le rôle international de la Suisse dans la Guerre froide : un équilibre précaire », *Relations internationales*, nº 163, 2015, 144 p.

et à réconcilier en son sein les anciens belligérants à travers leur engouement partagé pour la pratique du football[41], il demeurait essentiel de ne froisser aucun des partis. Le fait que Kurt Gassmann réside en Suisse représentait également un avantage logistique évident puisque le secrétaire général entretenait ainsi une proximité géographique avec le siège de l'organisation établi à Zürich depuis 1932. C'est par ailleurs durant son mandat, et en son nom, que la FIFA acquiert, en 1954, un bien immobilier à la Hitzigweg 11 à Zurich[42]; lieu qui accueillera, dès 1955, le nouveau siège de la fédération internationale.

Comme lors de ses débuts à l'ASF, la prise de fonction de Kurt Gassmann au sein de la FIFA induit une progressive réorganisation du fonctionnement du secrétariat général. Celui-ci était alors composé de Kurt Gassmann, épaulé par une secrétaire adjointe, Mme Kurmann. En juillet 1952, soit un peu plus d'une année après son entrée en fonction, Kurt Gassmann expose au Comité exécutif la surcharge de travail qui pèse désormais sur le secrétariat et évoque une restructuration nécessaire de son service[43]. Le Comité exécutif tient rapidement compte de sa demande puisqu'il décide d'embaucher un second assistant pour alléger les tâches du secrétaire général[44]. Ce remaniement, induit essentiellement par un net accroissement du

---

41 Pour une approche plus détaillée du renouvellement de la FIFA à la fin de la Seconde Guerre mondiale: Quin Grégory, «La reconstruction de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) après la Seconde Guerre mondiale (1944-1950). Jalons pour une histoire des relations internationales sportives», *Staps*, nº 106, vol. 4, p. 21-35.

42 *Feuille officielle suisse du commerce*, vol. 73, nº 2, 1955, p. 14.

43 « *The General Secretary confirmed that the increase in work rendered the reorganisation of the General Secretariat necessary, and added that he and his Secretary – and there are no other members of the staff – were overworked.* » Archives de la FIFA, procès-verbaux des séances du Comité exécutif, 20 septembre 1952 à Helsinki, p. 9.

44 Le 1er avril 1953, M. Hans Bangerter est ainsi engagé par la fédération comme secrétaire assistant. Archives de la FIFA, procès-verbaux des séances du Comité exécutif, 27 mars 1953 à Copenhague, p. 14. Hans Bangerter était lui aussi proche d'Ernst Thommen et également de Stanley Rous. On retrouve par conséquent la complicité du réseau derrière son embauche à la FIFA. Quin Grégory, Vonnard Philippe, «Switzerland…», p. 533.

nombre des associations admises depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, passe aussi par une définition plus claire et transparente du cahier des charges qui incombe à Kurt Gassmann et à ses employés. Il coïncide avec une réorganisation plus large entreprise par l'ensemble de la fédération internationale, réorganisation dont les modalités sont examinées par les fédérations membres lors des Congrès annuels de 1952 et 1953. Celle-ci introduit notamment une représentation plus équitable des fédérations nationales des différentes régions du globe parmi les membres du Comité exécutif. Au niveau du secrétariat général, si aucun des articles contenus dans les *Statuts et Règlements* datant de 1948 n'y fait référence, la version suivante, éditée en 1954, expose en revanche quelques lignes définissant le travail attendu :

> « *Le secrétaire général est le chef du secrétariat de la Fédération. Il tient les comptes, rédige les procès-verbaux des séances du Comité Exécutif et des commissions, sauf exception à l'art. 21, al. 4, et assure la correspondance de la Fédération ainsi que toutes les relations entre la Fédération et les associations nationales, les organismes et les commissions. Il est responsable envers le Comité Exécutif de sa gestion et du travail des employés du secrétariat.* »[45]

Le secrétaire général occupe par conséquent un rôle central dans l'organisation qui l'emploie, à l'instar d'un directeur. Il gère les comptes et présente un rapport des activités de l'organisation internationale lors des Congrès annuels. Investi dans les diverses commissions mises en place par le Comité exécutif, il dispose d'une vue globale sur l'ensemble des activités de la FIFA. Quant à la correspondance, assurer un contact régulier et adéquat avec les quelque 100 fédérations nationales que compte la FIFA durant la décennie 1950 ne constitue pas une mince affaire. Si le football réunit toutes ces fédérations autour d'une passion commune, il ne suffit pas à effacer les tensions diplomatiques qui menacent parfois la cohésion de l'ensemble. En tant qu'instance suprême du football, la FIFA se doit de prévenir ces conflits en faisant respecter son règlement et, si nécessaire, d'appliquer les sanctions

[45] Archives de la FIFA, *Statuts, Règlement, Règlement du Congrès de la F.I.F.A.*, version de 1954, p. 16.

adéquates à l'encontre des contrevenants. Durant son engagement, Kurt Gassmann a été confronté à plusieurs cas de figure face auxquels la fédération internationale a dû intervenir, notamment en Colombie avec la création de la Dimayor[46]. Nous nous proposons de retracer ici les problèmes de transferts posés par certains joueurs expatriés, problèmes face auxquels les compétences juridiques de Kurt Gassmann ont été particulièrement sollicitées.

Le climat international tendu et instable induit par la Guerre froide a inévitablement bouleversé l'ordre général des transferts. Les joueurs expatriés pour des motifs politiques se multiplient à la suite des visées expansionnistes de l'Union soviétique et des répressions commises pour affermir le pouvoir communiste dans les États satellites. La situation préoccupe le Comité exécutif de la FIFA tout au long de la décennie 1950. La fédération internationale peine à se positionner, préférant laisser les clubs et les fédérations gérer leurs contentieux entre eux. En tranchant en faveur de l'un ou l'autre des partis, la FIFA perdrait une neutralité qui lui est chère sur une question épineuse: «*Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de constater pour quelles raisons un joueur a été amené à quitter son Association*»[47].

Force est de constater que les clubs et les associations nationales ne parviennent pas à trouver de compromis sans une médiation extérieure. L'affaire de la Dimayor en Colombie avait relevé le spectre des principaux problèmes posés par le football professionnel. Le cas des joueurs expatriés, bien que distincts sous de nombreux aspects, se trouve également lié à la pratique du football professionnel puisque ce sont désormais les salaires qui conduisent certains footballeurs à changer de fédération. En mars 1952, le Comité exécutif de la FIFA estime que les changements prévus sur le règlement des transferts pourraient

[46] L'année 1951, durant laquelle Kurt Gassmann rejoint la FIFA, est marquée par la résolution d'un conflit opposant la Dimayor, une ligue professionnelle colombienne créée de toute pièce en 1948, à l'Adefútbol, la fédération nationale colombienne, soutenue par la Confédération sud-américaine (CONMEBOL). Ce contentieux est décrit plus en détail dans l'ouvrage suivant: Eisenberg Christiane, *FIFA 1904-2004…*, p. 84-89.

[47] Archives de la FIFA, procès-verbaux du Comité exécutif, séance du 23 septembre 1950 à Bruxelles, p. 3.

faciliter la résolution de ces problèmes. Il décide donc de laisser la question en suspens jusqu'à ce que le *Reconstruction Committee*, chargé notamment de la question des transferts et dont Kurt Gassmann fait partie, expose ses propositions[48]. Le Comité exécutif met ainsi à profit les connaissances législatives de Kurt Gassmann, celui-ci étant chargé de rédiger les articles qui figureront dans la nouvelle version des statuts. À l'aise avec les adaptations françaises et anglaises du texte, le secrétaire général mandate trois personnes pour effectuer la traduction en espagnol[49]. Concernant les transferts, aux trois lignes initialement présentes dans l'article 18 des *Statuts et Règlements* de 1948[50], devenu article 36 dans la version de 1954, s'ajoutent désormais plusieurs paragraphes qui introduisent une clause exceptionnelle :

> « *Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un changement d'association nationale ou de transfert d'un joueur suspendu pour plus d'une année ou suspendu ou radié pour non-paiement de cotisation* […] *le Comité exécutif, à la demande de l'association pour laquelle le joueur sollicite son transfert, et exclusivement aux fins de qualification pour cette nouvelle association, après avoir acquis la conviction qu'il s'agit de motifs étrangers : a) à la moralité ; b) à la discipline sportive ou c) en contravention avec les règlements sportifs de l'association quittée, peut décider que la suspension ou la radiation n'aura pas d'effet vis-à-vis des autres associations de la F.I.F.A. ou éventuellement en atténuer la rigueur.* »[51]

Le Comité exécutif se donne ainsi les moyens statutaires de contourner la radiation décrétée unilatéralement par une association

---

48 Archives de la FIFA, procès-verbaux du Comité exécutif, séance du 9 mars 1952 à Rome, p. 17.

49 Archives de la FIFA, procès-verbaux du Comité exécutif, séance du 9 mars 1952 à Rome, p. 6.

50 L'article se résumait à la disposition suivante : « *Art. 18. Les Associations Nationales membres de la Fédération devront reconnaître réciproquement leurs suspensions sans en examiner les conséquences* ». Archives de la FIFA, *Statuts et Règlements*, version de 1948, p. 9.

51 Archives de la FIFA, *Statuts, Règlement, Règlement du Congrès de la F.I.F.A.*, version de 1954, p. 20.

nationale à l'égard de ses joueurs notamment lorsque cette suspension est motivée par des raisons politiques. Ces nouvelles dispositions ont joué un rôle déterminant dans la résolution de certains litiges, notamment celui qui impliquait le joueur hongrois László Kubala[52]. Elles faciliteront également la résolution des cas similaires qui lui succéderont.

En octobre 1956, le soulèvement de Budapest marque une étape importante dans l'évolution des problèmes liés aux footballeurs expatriés[53]. Il ne s'agit plus simplement de joueurs isolés, mais de formations entières, à l'instar des équipes de Honved et de Voros Lobogo[54], qui refusent de rentrer en Hongrie et cherchent refuge dans certains pays d'Europe de l'Ouest. La FIFA se trouve, malgré elle, confrontée à des questions dépassant de loin les simples règlements du football puisqu'elles touchaient à des sujets bien plus sensibles tels que les droits de l'homme[55]. En cas de sanctions prises à l'encontre de la Fédération Hongroise de Football (FHF), la FIFA risquait de froisser l'URSS et tous les pays du giron soviétique, nations dont elle avait courtisé les affiliations après la Seconde Guerre mondiale. Il fallait faire preuve de tact pour satisfaire tous les partis. Au chroniqueur du journal *La Semaine Sportive* de conclure : « *Notre ami Kurt Gassmann, secrétaire général de la FIFA, a du pain sur la planche* »[56]. Il ne s'était pas trompé.

---

[52] Le litige lié au transfert du joueur hongrois László Kubala au FC Barcelone a figuré à l'ordre du jour du Comité exécutif de la FIFA durant 5 ans, de 1950 à 1954 !

[53] L'affaire des joueurs hongrois expatriés suite à l'insurrection de Budapest avait été présentée, à l'origine, dans les deux ouvrages suivants dont nous proposons la lecture complémentaire : Dietschy Paul, *Histoire du football*…, p. 444-445 et Eisenberg Christiane, *FIFA 1904-2004*…, p. 89-93.

[54] Deux clubs de la capitale hongroise dont les noms signifient littéralement *les défenseurs de la patrie* et *le drapeau rouge*. Le parti communiste hongrois avait maintes fois loué les vertus de ces deux équipes, rendant l'affront d'une éventuelle dissidence d'autant plus conséquent.

[55] La fédération internationale demande ainsi de l'aide aux instances compétentes : « *Le haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies est même consulté à plusieurs reprises* ». Eisenberg Christiane, *FIFA 1904-2004*…, p. 92.

[56] Rigassi Vico, « La position des joueurs hongrois à l'étranger risque de troubler les relations sportives internationales », *La Semaine Sportive*, nº 41, Jeudi 20 décembre 1956, p. 4.

Kurt Gassmann entre rapidement en action. Il entretient une correspondance constante avec les différentes fédérations concernées par les joueurs réfugiés afin d'être informé au plus vite des évolutions de l'affaire. Il demeurait essentiel que l'ensemble des associations mondiales soient avisées en retour des décisions prises par le Comité exécutif. Ainsi, le 4 janvier 1957, Kurt Gassmann rédige une lettre qu'il envoie à toutes les associations nationales affiliées à la FIFA. Le secrétaire général clarifie la situation en plusieurs points. Il renouvelle tout d'abord la légitimité de la FHF en confirmant que celle-ci est et reste membre de la fédération internationale. Il souligne ensuite que la FHF n'autorise que les joueurs en possession d'un certificat de transfert à jouer dans un club d'une nouvelle association nationale, que plus aucun match avec l'équipe de Honved n'est autorisé de même qu'avec l'équipe nationale junior dont il précise que son dirigeant, Vincze Jenoe, «*n'est plus compétent à la diriger*»[57]. Kurt Gassmann impute habilement à la fédération hongroise la responsabilité de ces sanctions tout en les accréditant systématiquement des articles correspondants dans les *Statuts et Règlements* de la FIFA, soit une législation que toutes les associations membres ont approuvée. La plupart des exilés hongrois écopent ainsi d'une année incontournable de suspension avant de pouvoir intégrer l'un des clubs de leur nouvelle association nationale. Le Comité exécutif de la FIFA ne souhaite faire aucune exception afin de garantir son autorité et celle de son règlement, d'autant qu'un écart risquerait de créer un précédent qui ne manquerait pas de resurgir dans le futur[58].

Des voix s'élèvent malgré tout contre des sanctions jugées injustifiées par certaines associations défendant les droits des joueurs réfugiés[59]. Celles-ci estiment que les suspensions ne sont pas légitimes lorsqu'elles s'appliquent à des footballeurs ayant fui leur pays pour des raisons politiques. Malgré ces

[57] Archives de la FIFA, correspondance, lettre rédigée par Kurt Gassmann, datée du 4 janvier 1957 et adressée à toutes les associations nationales affiliées à la FIFA.

[58] «*No decision which is not in conformity with the Statutes and Regulations must be taken. If an exception is made, this will be taken as a precedent in future cases, even if the facts may be quite different*». Archives de la FIFA, procès-verbaux du Comité exécutif, séance du 20 juin 1957 à Zürich, p. 3.

[59] Archives de la FIFA, procès-verbaux du Comité exécutif, séance du 12 février 1958 à Zürich, p. 20.

remontrances, pour le Comité exécutif de la FIFA, l'affaire est close. Quant à Kurt Gassmann, après ces quelques mois d'effervescence, il retrouve peu à peu ses tâches habituelles. En décembre 1958, le Comité exécutif discute des modalités de renouvellement du contrat de son secrétaire général[60]. Kurt Gassmann annonce qu'il souhaite prochainement prendre sa retraite; celle-ci sera finalement effective au début de l'année 1960. Entre 1960 et 1963, il entretient encore quelques activités au sein du COS avant de se retirer définitivement de toutes obligations dans les institutions sportives. Le 24 juillet 1964, il s'éteint à son domicile dans la commune de Morcote, au Tessin, à l'âge de 73 ans[61].

Conclusion

La rédaction d'une biographie exhaustive de Kurt Gassmann relève d'une entreprise ardue étant donné le caractère épars et ténu des sources le concernant. Si les archives restent factuelles, elles permettent malgré tout d'esquisser le portrait d'un homme très engagé dans le développement du sport en Suisse et à travers le monde suite à ses engagements à l'ASF, au COS et à la FIFA. Rares sont ses apparitions dans les médias traditionnels même s'il est vrai qu'à l'époque, le sport n'y occupe pas encore la place qu'il tient aujourd'hui. En tant que secrétaire général, Kurt Gassmann fait montre d'un esprit consciencieux et promeut les changements nécessaires à un exercice efficace de sa fonction, aussi bien lorsqu'il rejoint le secrétariat général de l'ASF que celui de la FIFA. Ce faisant, il diversifie les prérogatives de ce poste et accroît son influence dans la gouvernance des deux institutions. À l'ASF, le secrétaire général acquiert un rôle déterminant dans la gestion de l'association et se porte garant, grâce à la durée prolongée de son mandat, d'une cohérence administrative essentielle au développement quantitatif et qualitatif du football suisse. Au sein de la FIFA, il

[60] Archives de la FIFA, procès-verbaux du Comité exécutif, séance du 2 décembre 1958 à Zürich, p. 17.

[61] «Fussball. Kurt Gassmann gestorben», *Die Tat*, nº 187, Dimanche 26 juillet 1964.

devient un acteur fondamental dont il est bon de s'attirer les faveurs. À l'égal du président, il est désormais convié à diverses cérémonies et autres rendez-vous mondains[62]. Au-delà de l'individu, c'est l'autorité de la fédération internationale dans son ensemble qui a été consolidée durant cette période.

En mars 1960, lorsque Kurt Gassmann quitte le secrétariat général de la FIFA, il laisse derrière lui une organisation dont la légitimité à administrer le football international s'est renforcée au cours de la décennie 1950. Face aux problèmes soulevés par les joueurs expatriés, la FIFA est parvenue à un compromis apaisant les tensions qui avaient éclaté entre plusieurs associations nationales tout en conservant la confiance générale de ses membres. Elle a su modifier son règlement au moment opportun afin qu'il réponde aux nouvelles exigences d'un contexte international empreint des confrontations idéologiques liées à la Guerre froide. En restant à l'écart du débat politique, elle n'a pas sombré dans des prises de position partisanes qui auraient terni son impartialité. Établie à Zürich depuis 1932, la FIFA a profité du statut de neutralité, aussi providentiel qu'opportuniste, dont bénéficie la Suisse aux yeux de la communauté internationale. La nomination de Kurt Gassmann au secrétariat général de la FIFA introduit par ailleurs une longue série de candidats suisses à ce poste puisque quatre de ses compatriotes lui succéderont jusqu'en 2007[63], consolidant le rôle joué par ce petit pays dans les institutions internationales du sport.

---

[62] Nous retiendrons deux invitations qui étayent particulièrement bien nos propos puisqu'elles sont formulées par des protagonistes liés à l'affaire des joueurs hongrois exilés. La première est une invitation envoyée par le FC Barcelone à l'occasion de l'inauguration de son nouveau stade, le Camp Nou, en septembre 1957. Archives de la FIFA, correspondance avec la fédération espagnole, lettre datée du mois d'août 1957. La seconde convie le président et le secrétaire général de la FIFA à un gala organisé par l'ambassadeur de Hongrie à Berne, le 3 avril 1958, en l'honneur du 13e anniversaire de la libération de la Hongrie. Archives de la FIFA, correspondance avec la FHF, lettre reçue le 27 mars 1958.

[63] Il s'agit du Dr Helmut Käser (en fonction de 1960 à 1981), de Joseph S. Blatter (1981-1998), de Michel Zen-Ruffinen (1998-2002) et d'Urs Linsi (2002-2007). Remarquons au passage qu'Helmut Käser a suivi sensiblement le même parcours que Kurt Gassmann puisqu'il lui succède au secrétariat général de l'ASF en 1942, de même qu'il lui succède au secrétariat général de la FIFA en 1960.

Philippe Vonnard

La posture du « médiateur » ? Ernst Thommen, la FIFA et le développement du football international

Résumé

De 1950 à 1961, le dirigeant suisse Ernst Thommen joue un rôle central dans le comité exécutif de la Fédération internationale de football association (FIFA). À ce titre, il est notamment amené à proposer à plusieurs reprises des arbitrages ou des médiations : ce sont précisément ces cas que cet article aborde. Outre leur description, il s'agit de comprendre cette propension de Ernst Thommen à jouer les médiateurs. Répondre à cette question nécessite de revenir sur sa trajectoire personnelle, de ses débuts au sein de l'association bâloise de football à son action dans le comité exécutif de la FIFA durant les années 1950. La recherche permet de continuer les réflexions sur les dirigeants qui œuvrent au sein de la FIFA au début des années 1950, soit à un moment charnière de son existence puisque l'organisation connaît une importante réforme qui va indéniablement peser sur la manière de gouverner le football mondial dans les décennies suivantes. L'enquête est construite à partir de sources très diverses récoltées dans les « archives du football », et de la lecture de périodiques de l'époque.

Abstract

From 1950 to 1961, the Swiss football leader Ernst Thommen played a major role in the Executive board of the Fédération internationale de football association (FIFA). In this matter, he notably managed to create many compromises on important decisions. This paper focus on this topic, describing some cases and trying to understand why *Thommen could sometimes take this role of mediator. The paper follows two goals: on the one hand, it will go on with the studies about the elite of the FIFA during the 1950's – a crucial decade in the development of the organization. On the other hand, it will open new issues about the important place occupied by Swiss citizens inside the international sport system after the Second World War. To undertake this research, various sources have been used, which came notably from the « archives du football » and from an attentive reading of different newspapers of this epoch.*

Introduction

« La Suisse gardera un fidèle souvenir de ce serviteur du pays »[1]

Ces mots parus sous la plume de Frédéric Schlatter dans *La Gazette de Lausanne* du 16 mai 1967 suivent de quelques heures l'annonce du décès du dirigeant sportif suisse Ernst Thommen. Si le propos est élogieux, ce n'est pas cet aspect qui nous intéresse ici, mais plutôt le fait que le journaliste mentionne que Thommen ne fut ni plus ni moins qu'« un serviteur » de la Suisse. Or, il faut reconnaître que tout au long de ses mandats internationaux, et notamment au sein de la Fédération internationale de football association (FIFA), le Bâlois a su incarner l'une des images cardinales que souhaite donner l'élite dirigeante du pays sur la scène internationale (et particulièrement durant la Guerre froide) : la médiation.

---

[1] « Ernst Thommen : un grand citoyen », *La Gazette de Lausanne*, le 16 mai 1967. L'auteur souhaite remercier Grégory Quin et Quentin Tonnerre pour leur relecture et leurs précieux commentaires.

Dans un texte paru en 2011, le sociologue Jean-Paul Callède a perçu l'homme politique et dirigeant sportif français Henri Pathé (1878-1942) comme un médiateur, à savoir « *un agent capable d'élaborer le référentiel normatif d'une politique publique de l'éducation physique et du sport. Progressivement, il transforme une réalité socioculturelle assez contradictoire, de par les intérêts qui la traversent, en un programme d'action politique cohérent* »[2]. Des précautions doivent être prises dans la manière de transposer des concepts et c'est pourquoi nous n'utiliserons pas celui de « médiateur » dans le cadre de ce texte. Par contre, l'idée qu'un acteur puisse apparaître comme étant capable de réunir différents protagonistes opposés autour d'une idée ou d'un projet, en d'autres termes, capable de créer des « médiations », nous inspire, et paraît une piste de réflexion intéressante à transposer au cas d'Ernst Thommen.

En effet, à de nombreuses reprises, les membres du comité exécutif de la FIFA le mandatent afin qu'il trouve un compromis avec les parties impliquées dans un conflit. En outre, et en certaines circonstances particulièrement délicates, il semble prendre de lui-même l'initiative afin de démêler les problèmes qui peuvent exister entre les associations nationales, voire de régler des tensions entre les hauts dirigeants de la FIFA. Comment expliquer cette propension de Ernst Thommen à jouer les médiateurs ? Pour répondre à cette question, il paraît nécessaire de revenir sur sa trajectoire personnelle dans les organismes garants de l'administration du sport, de ses débuts dans sa ville natale de Bâle au commencement des années 1920 jusqu'à son mandat de président *ad interim* de la FIFA, poste qu'il occupe durant quelques mois en 1960.

La carrière « sportive » d'Ernst Thommen est désormais relativement bien connue. Dans un livre plutôt hagiographique et à caractère descriptif, le journaliste Daniel Schaub en a dressé les contours et a brièvement décrit son parcours au sein de l'Association suisse de football et d'athlétisme (ASFA) et du *Sport-toto*[3]. De même, l'ouvrage commémoratif des 75 ans du

---

2 Callede Jean-Paul, « L'invention des politiques publiques du sport en France (1919-1939), *Stadion*, n° 27, p. 46.

3 Schaub Daniel, *Ernst B. Thommen: das bewegte Leben des grossen Schweizer Sportförderers*, Bâle : Rotweiss, 2013.

Sport-toto – l'organisme officiel de paris sportifs suisse – dont Thommen est le directeur pendant près de vingt-cinq ans, donne quelques informations biographiques sur le Bâlois[4]. Enfin, l'historienne Heidrun Homburg a quant à elle insisté sur la position occupée par Ernst Thommen au sein de la FIFA. Elle a notamment souligné son rôle dans le développement de la Coupe du monde et dans la structuration financière de l'organisation[5]. Par contre, le fait que le dirigeant suisse ait pu opérer comme un médiateur au sein des instances footballistiques, nationales et internationales est un sujet encore très peu abordé. Dans le cadre d'un article paru en 2015 et dans lequel nous avons traité de la place centrale de la Suisse dans le développement du football européen pendant les cinquante premières années du siècle dernier, quelques lignes étaient consacrées à la médiation effectuée par Thommen dans la réorganisation de la FIFA qui s'opère pendant un congrès extraordinaire en 1953. Celle-ci est importante, car elle aboutit à la création de groupements continentaux au sein de la Fédération internationale, telle l'Union des associations européennes de football (UEFA)[6]. Repartant de cet exemple, la présente étude a pour but d'étoffer le propos par la description d'autres médiations conduites par le dirigeant suisse au sein de la FIFA et de lancer quelques pistes de réflexion autour du profil de médiateur de Ernst Thommen.

L'article, qui s'inscrit dans la continuité d'études récentes qui ont été développées sur les dirigeants qui œuvrent au sein de la FIFA au début des années 1950 – soit à un moment charnière de son existence puisque l'organisation connaît une importante réforme qui va indéniablement peser sur la manière de gouverner le football mondial dans les décennies suivantes[7] – est construite à partir d'une documentation

---

[4] Schaub Daniel, « Ernst B. Thommen : le pionnier », in Schaub Daniel (éd.), *Société du Sport-Toto. 75 ans au service de la promotion du sport*, Bâle : GmbH, 2013, p. 14-16.

[5] Homburg Heidrun, « Ernst Thommen, die Schweiz und der Weltfussball, 1946-1962 », *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, nº 107, 2007, p. 69-102.

[6] Quin Grégory, Vonnard Philippe, « Switzerland – a Stronghold in European Football, 1930-1954 ? », *Sport in History*, nº 35, 2015, p. 531-549.

[7] Hormis les présidents de la FIFA Jules Rimet (1921-1954) et, dans une moindre mesure, Stanley Rous (1961-1974), il n'y a quasiment aucune étude sur les principaux dirigeants de l'organisation à cette époque. Pour un propos prospectif, voir Vonnard Philippe, « Œuvrer en faveur du football européen. Jalons biographiques sur les précurseurs de l'UEFA (1920-1960) », in Gasparini William

issue des riches archives de la FIFA (procès-verbaux du comité exécutif et des assemblées générales, diverses correspondances des associations nationales et des membres du comité exécutif)[8]. Ces informations ont ensuite été croisées avec des documents provenant des archives de l'ASF et d'une lecture générale des périodiques sportifs *Le Sport suisse* et la *Semaine sportive*. Enfin, nous avons collecté des données personnelles sur Thommen dans des dictionnaires bio-bibliographiques ainsi que des nécrologies dans des journaux sportifs et généralistes. Néanmoins, sur ce dernier point, nous devons indiquer que la recherche s'est avérée moins prolifique qu'espéré, les informations récoltées étant éparses et peu nombreuses.

Dans la première partie de l'article, nous allons brièvement revenir sur la trajectoire d'Ernst Thommen dans les arcanes du football suisse des années 1930 ; sa position lui permet alors d'apprendre les us et coutumes de l'administration d'une fédération sportive et correspond aussi à ses premiers rôles en tant que médiateur. En outre, ce rappel permet de saisir les raisons qui le conduisent, à partir de 1945, à occuper des postes au sein de la FIFA. Dans la deuxième partie, nous nous intéresserons plus précisément aux actions de médiation que mène Ernst Thommen au sein de la FIFA. Deux situations seront analysées dans le détail : sa position lors de la réorganisation de la FIFA en 1953 et les discussions UEFA-FIFA au sujet des pourcentages de redevance sur les matchs internationaux.

Se faire la main : du local à l'international

Ernst Thommen est né à Bâle en 1899. Très jeune, il semble s'être pris de passion pour le football. Si le jeu en est encore à

(éd.), *L'Europe du football. Socio-histoire d'une construction européenne*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 2017, p. 107-121.

[8] Pour un détail sur les archives de la FIFA, voir Dietschy Paul, « Une plongée dans les archives du football mondial : faire l'histoire de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) », in Bosman Françoise, Clastres Patrick, Dietschy Paul (éd.), *Images de sport : de l'archive à l'histoire*, Paris : Nouveau Monde, 2010, p. 319-332.

un premier stade de développement en Suisse[9], la cité rhénane fait partie de ces villes pionnières puisque des clubs y voient le jour dès les années 1890[10] – dont le FC Bâle, créé par un certain Hans Gamper[11]. Joueur du FC Breite, formation fondée en 1907, Thommen prend rapidement des fonctions de dirigeant au sein du club. En effet, si nous suivons les informations données par Daniel Schaub, au début des années 1920, il occupe en même temps le poste de capitaine de l'équipe première, de secrétaire et de président du club[12]. Alors qu'il vient d'être engagé – directement après son apprentissage – au sein du secrétariat du service des bâtiments de la ville de Bâle, en 1922, il débute une carrière dans les instances dirigeantes du football helvétique puisqu'il est nommé président de l'Association bâloise de football. Deux ans plus tard, il représente cette organisation au comité central des Ligues régionales de l'ASFA[13].

S'installer dans les instances dirigeantes du football suisse

Marié à Elsa Kiefer[14] et rapidement père de deux enfants, Thommen fait partie de la petite bourgeoisie bâloise et, si nous n'avons que peu d'informations sur ses appartenances religieuses et sociales, nous pouvons le considérer – sans doute au même titre que plusieurs de ses collègues qui s'investissent dans le football – comme un

[9] Berthoud Jérôme, Quin Grégory, Vonnard Philippe, *Le football suisse. Des pionniers aux professionnels*, Lausanne : PPUR, 2016.

[10] Sur le développement du football à Bâle, voir Gerber Hans-Dieter, *Die Gründerzeit des FC Basel von 1893 bis 1914*, Bâle : Friedrich Reinhardt, 2001.

[11] Ce dernier va créer des clubs à Marseille, puis Barcelone. Lanfranchi Pierre, « Football, cosmopolitisme et nationalisme », *Pouvoir*, n° 101, 2002, p. 15-25.

[12] Schaub Daniel, *Ernst B. Thommen…*, p. 152.

[13] En 1919, l'Association suisse de football et celle d'athlétisme fusionnent, ce qui donne l'Association suisse de football et d'athlétisme (ASFA). Si un comité central existe, les deux sports sont gérés séparément, respectivement par un comité de football et un comité d'athlétisme. Cette situation perdure jusqu'à la fin des années 1950.

[14] Il serait assurément intéressant d'en savoir plus sur elle, ce qui nous permettrait de mieux saisir le milieu social dans lequel évolue Thommen.

« libéral-conservateur »[15]. De fait, son engagement dans le football peut sans doute s'expliquer autant par une sincère passion pour le jeu que pour les qualités prêtées à la pratique dans l'éducation morale de la jeunesse[16]. Alors qu'il est âgé de 30 ans, Ernst Thommen obtient un premier poste à haute responsabilité dans le football suisse puisqu'il devient président des Ligues inférieures. Cette fonction lui permet d'entrer rapidement au comité de football de l'ASFA, soit l'organe directeur en matière de football[17]. Sa nomination fait directement suite à la réorganisation que connaît l'Association suisse de football et d'athlétisme en 1933. En effet, en ce début des années 1930, des voix s'élèvent au sein de l'ASFA pour tolérer la pratique professionnelle du football, suivant en cela les exemples de l'Autriche, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie, de l'Italie – quoique de manière non officielle – et de la France, qui franchit le pas en 1932. Dénonçant l'hypocrisie qui règne en matière de paiements des joueurs, une nouvelle génération de dirigeants plus progressistes – emmenée par le dirigeant des Young Boys de Berne, Otto Eicher, et à laquelle Thommen peut être associée –, arrive à convaincre l'assemblée générale de l'ASFA réunie en juillet 1933 à Vevey d'accepter le passage à une pratique professionnelle[18].

Cette décision s'accompagne d'une restructuration de l'organisation. Désormais, celle-ci est divisée en trois groupes distincts : la Ligue nationale (LN), qui s'occupe du football professionnel (première et deuxième division) ; les Ligues inférieures (ZUS), qui gèrent le football

---

[15] Wahlig Henri, « Dr Ivo Schricker : Ein Deutscher in Diensten des Weltfussballs », in Peiffer Lorenz, Schulze-Marmeling Dieter (éd.), *Hakenkreuz und Rundes Leder. Fussball im Nationalsozialismus*, Göttingen : Verlag die Werkstatt, 2008, p. 197-206.

[16] Au moment de son décès, un article de *La Semaine sportive* revient sur cet aspect, le journaliste écrivant au sujet d'une intervention de Thommen vis-à-vis de joueurs de l'équipe nationale : « *Et il laissait apparaître ainsi le mobile essentiel de son activité : l'amour des jeunes, de la jeunesse en soi* ». « Un grand "capitaine". Ernst Thommen disparaît », *La Semaine sportive*, le 17 mai 1967.

[17] Au-dessus du comité de football se trouve un comité central, qui regroupe des membres du comité de football et du comité d'athlétisme. Archives de l'association suisse de football (ci-après AASF), *Jahres-Berichte/Rapport annuel*, 1934-1935, p. 18.

[18] Vonnard Philippe, Quin Grégory, « Éléments pour une histoire de la mise en place du professionnalisme dans le football suisse durant l'entre-deux-guerres : processus, résistances et ambiguïtés », *Revue Suisse d'Histoire*, n° 62, 2012, p. 70-85.

amateur ; la Première ligue (PL), qui doit faire en quelque sorte office de tampon entre les deux, car elle gère le championnat de troisième division. Lors de son entrée au sein du comité de football, composé de cinq membres, Thommen prend en charge le poste de « caissier ». En d'autres termes, il doit veiller à la bonne santé financière de l'ASFA. C'est donc une position particulièrement stratégique qu'occupe le Bâlois puisqu'elle lui permet de rencontrer les différents bailleurs de fonds de l'organisation (les associations membres, mais aussi des acteurs privés qui soutiennent l'organisme par des dons, ainsi que les autorités étatiques qui fournissent une petite subvention annuelle à l'ASFA).

Au fil des années 1930, Ernst Thommen se positionne progressivement comme un dirigeant incontournable de l'ASFA, accompagnant régulièrement l'équipe nationale lors de déplacements à l'étranger. Il fait notamment partie de la délégation qui suit la *Nati* lors des Coupes du monde de 1934 (en Italie) et 1938 (en France). Ces voyages lui permettent de tisser des liens avec plusieurs dirigeants internationaux, mais aussi de se familiariser aux us et coutumes qui régissent la scène footballistique internationale[19]. Par ailleurs, ils lui donnent également des idées, comme celle qu'il semble importer de Suède en 1936 et qui consiste à créer un organisme de paris sportifs en Suisse. Cet organisme permet, en premier lieu, de soutenir les finances de l'ASFA, dont les associations membres et les clubs sont directement touchés par la crise économique[20]. En deuxième lieu, et de manière plus ambitieuse, le nouvel organisme s'apparente à un groupe d'intérêt qui doit servir à soutenir le développement autant financier que moral du sport en Suisse (si l'on se réfère au premier éditorial du journal officiel de l'organisme, intitulé « Ordre et Unité »). La mise en place de ce qui va se nommer le *Sport-toto* ne semble pas aisée, mais, en 1938, le concept est officiellement lancé, cette réalisation témoignant

[19] Wagner Anne-Catherine, « La place du voyage dans la formation des élites », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 170, 2007, p. 60.

[20] Le club champion de Suisse en 1934, le Servette de Genève, passe tout près de la faillite. Par ailleurs, dans le rapport annuel de l'année 1938/1939, le vérificateur des comptes, Jean Krebs, note explicitement que la subvention de 20 000 CHF reçu du *Sport-toto* a permis à l'ASF d'obtenir « *un déficit acceptable* ». AASF, *Jahres-Berichte/Rapport annuel*, 1937-1938, p. 122.

de la capacité dont fait preuve Ernst Thommen pour trouver des appuis autour de ses projets. Parallèlement, il continue à prendre de l'importance au sein de l'ASFA puisqu'à la fin des années 1930, il est en charge de l'édification d'un projet délicat, à savoir la réforme des Ligues inférieures (le «Plan Thommen») qui doit permettre leur mise en phase avec la structuration constante que connaît le football helvétique. En une décennie dans l'organe directeur de l'ASFA, force est de constater que le Bâlois s'est montré très actif et, à l'aube de ses quarante ans, il se profile incontestablement comme le principal leader de l'organisation.

Cette posture est renforcée par sa nomination, en 1942, en tant que directeur du *Sport-toto*, position qui implique pour lui de quitter ses fonctions au sein de la ville de Bâle. Il occupe désormais une place centrale dans le système sportif suisse, car le succès rapide des paris sportifs offre la possibilité au *Sport-toto* de financer de nombreux projets (par exemple la création d'enceintes sportives et la subvention de cours de formation pour les entraîneurs). De plus, la représentation de l'organisation aux différentes inaugurations de complexe sportif ou autres manifestations commémoratives, et son poste de président de la commission du *Sport-toto* créée au sein de l'Association nationale d'éducation physique (ANEP) lui permettent de rencontrer les membres de l'élite sportive, mais également économique et politique, du pays. Durant la première partie des années 1940 – même si des recherches empiriques restent à mener sur ce sujet –, Ernst Thommen renforce et étend donc son réseau d'influence, en Suisse, mais aussi à l'étranger[21], ce dont témoigne sa nomination en tant que vice-président de l'ASFA, qui lui permet d'intégrer le comité central de l'organisation. L'année 1947 marque un pas supplémentaire puisqu'il est nommé président de l'ASFA et entre au Comité Olympique Suisse (COS)[22], notamment en assumant

[21] Nous pouvons supposer que des liens existent entre les dirigeants des différents organismes de paris sportifs nationaux. Sur le développement de ces organismes en Europe, voir: Breuil Xavier, *Les paris dans le football: Histoire d'une industrie culturelle*, Paris: Nouveau monde, 2018.

[22] Créé en 1912, le COS a pour mission principale de diffuser les valeurs de l'olympisme en Suisse et s'occupe de la sélection des athlètes pour les Jeux olympiques d'hiver et d'été.

la présidence de la commission des finances. Il devient ensuite membre conseiller de l'organisation en 1949[23].

Dans l'immédiat après-Deuxième Guerre mondiale, les différentes tâches et fonctions que Thommen a déjà occupées, que ce soit professionnellement parlant dans l'administration de la ville de Bâle et comme directeur du *Sport-toto*, ainsi que dans le comité de football de l'ASFA, lui confèrent une grande expérience en matière d'administration du sport. En outre, ces positions lui ont permis de faire face à différents problèmes et de se familiariser avec la gestion des conflits. À cet égard, il semble particulièrement habile à régler des affaires délicates en créant des discussions en petit comité lors de réunions informelles avec les différents acteurs concernés, démarche qui correspond *in fine* à la manière de résoudre des sujets sensibles dans le système politique suisse.

Négocier le retour de l'Allemagne

À partir de 1945, c'est sur la scène internationale que Thommen commence à se profiler comme un dirigeant reconnu, et en particulier pour sa capacité à jouer les médiateurs. Au sortir des hostilités, les matchs internationaux de football reprennent rapidement et l'ASFA compte parmi les associations nationales européennes les plus actives dans la relance des matchs internationaux. Pour l'organisation, il s'agit de rejouer afin d'oublier la guerre[24], mais aussi de disposer de nouvelles ressources économiques, les matchs internationaux étant, depuis l'entre-deux-guerres, des garanties de recettes indispensables pour le bon fonctionnement de l'ASFA.

[23] Archives de Swiss Olympic (ASO), Documents du Comité Olympique Suisse, procès-verbal de l'assemblée générale du COS, le 10 juillet 1949, p. 3.

[24] Il s'agit en effet autant d'oublier les difficultés du conflit que pour les dirigeants de ne pas se confronter à celui-ci. Par exemple, des journalistes scandinaves reprochent à la FIFA le fait qu'elle a autorisé des rencontres d'une équipe nationale de Croatie entre 1940 et 1943, contre laquelle la Suisse a d'ailleurs joué.

Au regard des « traditions footballistiques »[25] établies depuis les années 1910-1920, l'organisation cherche tout d'abord à rejouer contre ses voisins. Toutefois, il est difficile d'affronter l'Allemagne et l'Italie, deux pays mis au ban des nations pour leur rôle dans la Deuxième Guerre mondiale.

Or, comme en 1920 avec l'Allemagne[26], la Suisse va faire un geste fort en accueillant l'Italie dès novembre 1945 à Zurich. Cette rencontre permet, si nous suivons les raisonnements développés par Nicola Sbetti, de limiter le ressentiment vis-à-vis du pays au sein de la FIFA[27]. Par contre, il est beaucoup plus délicat de jouer contre l'Allemagne. Le pays étant occupé par les forces d'occupation américaines, anglaises, françaises et soviétiques, les associations sportives ont été démantelées. La disparition de la Fédération allemande entraîne son exclusion de la FIFA, l'article six des statuts de la Fédération internationale indiquant que pour entretenir des relations avec un pays, il est nécessaire que ce dernier dispose d'une association nationale[28]. En conséquence, il est décidé que « *les associations affiliées, leurs clubs et leurs membres ne peuvent plus entretenir de relations sportives avec les dirigeants ou des footballeurs allemands* »[29]. Par ailleurs, les ressortissants allemands sont bannis des postes qu'ils occupent à la FIFA – à une exception, celle du secrétaire général, Ivo Schricker, qui vit en Suisse depuis 1931 et qui s'est montré relativement hostile au régime nazi – et les arbitres allemands radiés de la liste des arbitres internationaux. L'exclusion de

[25] Quin Grégory, Vonnard Philippe, « Internationale Spiele der Schweiz im Zweiten Weltkrieg. Sport und Politik, Kontinuitäten und Traditionen », *in* Herzog Markwart, Brändle Fabian (éd.), *Europäischer Fussball im Zweiten Weltkrieg*, Göttingen : Verlag die Werkstatt, 2015, p. 177-195.

[26] Voir la contribution de Christian Koller dans le présent ouvrage.

[27] Sbetti Nicola, « The Quest for Legitimacy : The Road to Redemption for Italian Football in Europe after the Second World War (1943-1949) », in Vonnard Philippe ; Quin Grégory ; Bancel Nicolas (éd.), *Building Europe with the ball : turning points in the europeanization of football, 1905-1995*, Oxford : Peter Lang, 2016, p. 101-119.

[28] Archives de la Fédération internationale de football association (ci-après AFIFA), Statuts et règlement, Statuts, édition de 1948, n.d. Article 6 [des statuts].

[29] AFIFA, Comité exécutif (1940-1946), Procès-verbal du comité exécutif de la FIFA des 10-12 novembre 1945.

l'Allemagne est confirmée par l'assemblée générale de la FIFA qui se tient au Luxembourg en juillet 1946[30].

Si un consensus sur ce sujet règne au sein de la FIFA, la situation est cependant plus complexe qu'il n'y paraît et rapidement dans les zones frontalières, des rencontres entre des clubs suisses et allemands ont lieu[31]. C'est dans ce contexte qu'Ernst Thommen accède à la présidence de l'ASFA en juillet 1947. Or, il doit rapidement faire face aux injonctions de la FIFA qui rappelle à ses associations membres que les rencontres avec des clubs allemands ne sont pas tolérées, pas plus que le transfert de joueurs allemands[32]. Cependant, des acteurs extrasportifs viennent se mêler à l'affaire, puisque les autorités d'occupation anglaise et américaine souhaitent que des clubs étrangers, notamment suisses, puissent jouer des matchs de charité contre des sélections de joueurs allemands. Outre l'ambition de récolter de l'argent pour la population civile qui se trouve dans une situation précaire, ces rencontres seraient également profitables dans une optique de divertissement pour la population allemande, et pourraient aussi s'avérer être un apport moral intéressant «*pour entraîner et réorienter la jeunesse allemande*»[33].

En 1948, l'ASFA soumet une requête au congrès de la FIFA en vue de rejouer des parties amicales contre des clubs ou des sélections de villes allemandes, mais l'assemblée refuse de lui accorder ce droit. Il n'est donc officiellement toujours pas possible pour des clubs suisses de jouer des matchs de football contre des clubs allemands. En automne, dans le sillage d'une permission exceptionnelle accordée par la direction des sports de la zone française pour organiser des matchs amicaux entre des

---

30 AFIFA, Congrès ordinaires (1946-1952), Procès-verbal du Congrès ordinaire de la FIFA des 27 et 28 juillet 1948.

31 Pour plus de détails, voir: Wahlig Henry, *Ein Tor zur Welt. Der deutsche Fußball und die FIFA 1945-1950*, Göttingen: Verlag die Werkstatt, 2010.

32 Lettre de Ivo Schricker à Helmut Käser, 15 septembre 1947. ASF, Documents relatifs au retour de l'Allemagne à la FIFA.

33 AASF, Documents relatifs au retour de l'Allemagne à la FIFA, Lettre du gouvernement militaire britannique de la région Wurtemberg-Baden à Ernst Thommen, 28 juillet 1948.

formations française et allemande[34], des dirigeants influents du football suisse (tel que le Zurichois Gustav Wiederkehr) décident de mettre sur pied des rencontres entre des villes allemandes et suisses (Stuttgart-Zurich, Karlsruhe-Bâle et Munich-Saint-Gall). Comme l'a montré Heather Dichter, les autorités d'occupation américaines en Allemagne répondent favorablement aux propositions des promoteurs suisses[35]. Par contre, la FIFA ne voit pas d'un bon œil l'organisation de ces matchs, et son comité exécutif décide que le plus ancien de ses vice-présidents, Rodolphe Seeldrayers, doit s'entretenir avec Ernst Thommen dans le but de faire pression sur lui afin qu'il agisse en vue de l'annulation de ces rencontres. Sur la scène internationale sportive, le retour de l'Allemagne reste en effet largement discuté. La prudence est donc de mise, d'autant que comme le rappelle Ernst Thommen dans une séance du comité central de l'ASFA, le dirigeant allemand Joseph Bauwens – qui dirige alors le renouveau du football en Allemagne – «*n'est pas très apprécié et que le sport allemand aurait tout à gagner si des personnes comme le Dr Glaser ou le Dr Xandry prenaient la main sur ces questions*»[36].

Pour le Bâlois, la situation est délicate. D'une part, il souhaite que son association se montre loyale envers la FIFA et ce d'autant plus que l'ASFA porte une candidature en vue d'organiser la prochaine Coupe du monde qui aura lieu en Europe[37]. D'autre part, Thommen doit tenir compte d'une partie de l'opinion publique suisse qui est favorable à recréer des échanges avec les Allemands, démarches d'ailleurs déjà formellement entreprises dans d'autres domaines de la société civile suisse[38]. Cette position est défendue par de nombreux dirigeants du

---

[34] AFIFA, Correspondance Jules Rimet (1945-1950), Lettre de Ivo Schricker à Jules Rimet, 21 septembre 1948.

[35] Dichter Heather, «Kiking Around International Sport: West Germany's Return to the International Community Through Football», *The International Journal of the History of Sport*, nº 30, 2013, p. 2036-2037.

[36] AASF, Documents du comité central et du comité de football, procès-verbal de la séance du comité central, le 12 avril 1948, p. 3.

[37] AASF, Documents du comité central et du comité de football, procès-verbal de la séance du comité de football, le 17 août 1946, p. 5.

[38] Par exemple: Defrance Corinne, «L'apport suisse à la "rééducation" des Allemands: l'exemple de la coopération universitaire (1945-1949)», *Revue suisse d'histoire*, nº 48, 1998, p. 236-253.

football helvétique – et sans doute partagée par Ernst Thommen lui-même – car, depuis le début du xxe siècle, les acteurs du système sportif helvétique prônent un fort apolitisme et estiment que le jeu ne doit pas être conduit par des considérations de type politique[39]. En outre, la situation n'est pas sans risque pour l'ASFA elle-même, car en cas d'interdiction des parties prévues, des membres pourraient choisir de s'affilier à d'autres organisations sportives (comme les associations sportives ouvrières face auxquelles l'ASFA a affirmé sa légitimité durant l'entre-deux-guerres[40]) qui tolèrent déjà des rencontres avec des clubs allemands.

Malgré les menaces de la FIFA, les trois matchs sont bel et bien disputés. Face à cette situation et pour éviter une suspension de la part de la Fédération internationale, l'ASFA inflige une amende aux promoteurs des matchs[41]. La situation provoque une discussion publique, le journal zurichois *Sport* lançant une souscription dans ses colonnes afin d'aider les promoteurs à régler le montant. Surtout, cette campagne a pour but de mettre la pression sur les principaux dirigeants de l'ASFA afin qu'ils changent leur politique vis-à-vis de l'Allemagne. Pour Thommen, il s'agit dès lors de ménager la chèvre et le chou, et c'est pourquoi l'ASFA transmet à nouveau à la FIFA une demande en vue de pouvoir rejouer contre les Allemands lors de matchs amicaux et non officiels. Dans une longue lettre, signée par Ernst Thommen et par le secrétaire de l'organisation, Helmut Käser, il est indiqué que l'opinion publique suisse ne saisit pas la différence de traitement réservée à la Sarre sur des questions similaires[42] et en conséquence

---

39 De ce point de vue, il est intéressant de souligner que Ernst Thommen favorise l'intégration d'Albert Mayer parmi les membres du comité central de l'ASFA qu'il va diriger dès 1947. Ce dernier, membre du CIO pour la Suisse, est alors déjà très actif dans les réseaux olympiques nationaux et internationaux, et il va contribuer fortement à l'engagement de la Suisse sur la scène internationale sportive.

40 Koller Christian, « Associations de football concurrentes pendant la première moitié du 20e siècle », in Bancel Nicolas, David Thomas, Ohl Fabien (éd.), *Le football en Suisse. Enjeux sociaux et symboliques d'un spectacle universel*, Neuchâtel : CIES, 2009, p. 31-46.

41 Quin Grégory, Vonnard Philippe, « Switzerland – a Stronghold… », p. 541.

42 Les clubs de la Sarre, région frontalière de la France qui est administrée par les forces françaises d'occupation, ont la possibilité de jouer contre des clubs français. Si

estime que l'interdiction des parties amicales ou inofficielles ne devrait plus avoir de raison d'être. Par ailleurs, le courrier mentionne le rôle politique que pourrait jouer le football dans l'implantation d'un régime démocratique en Allemagne.

> « *On voit comment*, écrivent Thommen et Käser, *les meilleurs éléments allemands, fortement soutenus par les puissances occupantes, luttent pour éduquer le peuple dans un nouvel esprit démocratique et pour le gagner ainsi aux conceptions européennes. Il doit pour cela être arraché à son apathie actuelle et au désespoir total qui y est lié. Si l'on veut qu'ils soient guéris, les Allemands doivent être de nouveau mis en contact avec le monde démocratique* […] *Grâce à l'appui efficace de ces derniers* [adversaires du nazisme] *et des autorités alliées d'occupation, des relations ont été rétablies dans presque tous les domaines* […] *Il en est de même pour de nombreux sports* »[43].

Attaquer sur le versant du rapprochement des peuples par le football est un geste fort, car il s'agit du projet défendu par le président de la FIFA, Jules Rimet, depuis son accession à la tête de l'organisation en 1921[44].

Les actions entreprises en faveur du retour de l'Allemagne sur la scène sportive internationale confèrent un prestige important à Ernst Thommen. Avec la création d'un État ouest-allemand en mai 1949, qui s'accompagne rapidement de la mise sur pied d'une organisation footballistique, la réaffiliation d'une fédération allemande

---

ces rencontres frontalières perpétuent l'existence de traditions footballistiques datant de l'entre-deux-guerres, du côté français, ces autorisations poursuivent également un but politique puisqu'elles doivent favoriser l'incorporation à terme de la Sarre dans le giron de l'État français. Sur cette situation voir : Lanfranchi Pierre, « Le football sarrois de 1947 à 1952, un contrepied aux actions diplomatiques », *Vingtième siècle*, nº 26, 1990, p. 59-66.

[43] AFIFA, correspondance des associations nationales : Suisse (1939-1961), Lettre de Ernst Thommen et Helmut Käser à la FIFA, 17 décembre 1948.

[44] En 1954, il écrira un petit document publié dans le Bulletin de la FIFA, intitulé « Le rapprochement des peuples par le ballon rond ». Quin Grégory, Vonnard Philippe, « La Présidence inamovible » du football Jules Rimet (1873-1956) », in Bayle Emmanuel (éd.), *Les grands dirigeants du sport. 23 portraits et stratégies de management*, Bruxelles : de Boeck, 2014, p. 25-43.

dans le giron de la FIFA est désormais envisageable[45]. À la vue de ce contexte favorable, l'ASFA dépose officiellement une requête en vue de l'acceptation de l'association d'Allemagne de l'Ouest comme nouveau membre de la Fédération internationale. Celle-ci est acceptée à une très grande majorité lors du congrès de Rio de 1950[46]. Afin de commémorer ce qui est considéré comme « un retour » de l'Allemagne sur la scène footballistique internationale[47], l'équipe de Suisse fait le court déplacement à Stuttgart pour y affronter la sélection nationale d'Allemagne de l'Ouest en novembre 1950. À cette occasion, Ernst Thommen est fait président d'honneur du *Deutsche Fussball Bund* (DFB) en remerciement pour son action en vue de l'acceptation de l'association d'Allemagne de l'Ouest au sein de la FIFA[48]. C'est la première fois de l'histoire du football allemand qu'un dirigeant étranger reçoit ce qui s'apparente, dans les milieux du football de l'époque, à une importante distinction.

Cet épisode fait entrer Thommen dans le cercle fermé des hauts dirigeants du football européen et mondial et témoigne de son habileté à démêler une situation pour le moins délicate. Premièrement, alors que le cas allemand avait le risque de créer des divisions au sein de l'ASFA, la conduite des affaires par Ernst Thommen a finalement réussi à éviter que l'affaire ne s'envenime. Mieux même : au début des années 1950, le Bâlois peut fédérer les élites footballistiques suisses autour d'un grand projet : l'organisation de la Coupe du monde de 1954. L'événement sera

[45] « Avant même d'être admis à la FIFA, les Allemands préparent leur équipe nationale », *France football*, 8 novembre 1949.
[46] L'absence des associations du bloc soviétique facilite sans doute le vote, car sur la scène internationale, l'Union soviétique est hostile à la partition de l'Allemagne. AFIFA, congrès ordinaires (1946-1952), procès-verbal du congrès ordinaire de la FIFA des 22-23 juin 1950. FIFA, XXV-XXVII congrès ordinaires (1946-1952, rapport d'activité).
[47] Le nom de l'association reste le même qu'avant la guerre et ses principaux dirigeants, dont son président, Joseph Bauwens, ont déjà occupé des positions centrales dans le football allemand depuis les années 1920.
[48] « M. Thommen. Membre d'honneur du DFB », *La Semaine Sportive*, le 23 novembre 1950.

une formidable occasion pour rénover les infrastructures des grands clubs du pays, mais permettra aussi à la Suisse de jouer son rôle de pays « neutre » dans la Guerre froide en accueillant des pays des deux blocs, voire aidera à dynamiser l'industrie touristique qui connaît un nouvel élan depuis la fin de la guerre. Deuxièmement, l'action de Ernst Thommen en faveur de l'acceptation de l'Allemagne de l'Ouest au sein de la FIFA est reconnue sur le plan du football international puisqu'il est nommé, lors de ce même congrès de Rio de Janeiro en 1950, au sein du comité exécutif de la Fédération internationale. Il y perpétue la présence d'un dirigeant helvétique en reprenant la place de Jean Krebs, membre de 1946 à 1950, qui doit renoncer à sa tâche pour des raisons d'emploi du temps. Il semble en effet que les fonctions dirigeantes dans la sphère sportive deviennent plus exigeantes en termes d'engagement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, comme le souligne Jean Krebs au moment de son départ de la présidence de l'ASFA dès 1947, où il est déjà remplacé par Ernst Thommen : « *si je suis arrivé à refuser une nouvelle élection* […], *c'est que de plus en plus, je me suis rendu compte que ce poste réclamait de la part de celui qui l'occupait un temps considérable* […]. »[49].

Ernst Thommen à la FIFA : une médiation par l'action

Mais n'est-ce pas aussi pour ses qualités de médiateur que Thommen est choisi pour occuper ce poste ? La question mérite d'être posée, car lorsqu'il entre au comité exécutif de la FIFA, l'organisation entre dans une période de turbulence. Tout d'abord, elle connaît une transition générationnelle. En effet, à la fin de l'année 1950, le secrétaire général, Ivo Schricker, quitte ses fonctions après vingt ans de service. De même, le président, Jules Rimet, se montre de plus en plus distant et ne se rend quasiment plus au secrétariat de Zurich, en particulier en raison de son grand âge

[49] AASF, Documents du comité central et du comité de football, procès-verbal de l'assemblée des délégués, le 26 juillet 1947, p. 45.

(il approche des 80 ans) et d'un état de santé qui ne lui permet plus de se déplacer aisément. Face à ces « vacances », Thommen va rapidement se montrer utile. En attendant la nomination du nouveau secrétaire général, il assure durant quelques mois la gestion du secrétariat avec deux autres dirigeants qui prennent également de l'importance dans le football européen de l'époque, l'Italien Ottorino Barassi et l'Anglais Stanley Rous. Par ailleurs, ce sont eux qui vont choisir le futur secrétaire général, en l'occurrence Kurt Gassmann – un proche de Thommen, qu'il a connu au sein de l'ASFA[50] – et redessiner ses fonctions.

« Le compromis Thommen » de 1953

Parallèlement à ces décisions administratives, des discussions sont engagées sur une possible réorganisation de la structure de la FIFA. Au début des années 1950, une réforme de la Fédération internationale s'avère plus que nécessaire, notamment en raison de l'augmentation croissante de son nombre de membres. Celle-ci est due aux développements constants du football en Amérique centrale et en Asie. De plus, la FIFA doit faire face aux débuts de la décolonisation, car pour un pays nouvellement indépendant, devenir membre de la FIFA s'apparente *de facto* à une reconnaissance sur la scène internationale. Ainsi, entre 1946 et 1950, près de vingt nouvelles associations font leur entrée à la FIFA, ce qui porte le nombre de membres à plus de 70[51]. Cette situation n'est pas sans impact sur la gouvernance de la Fédération internationale. Tout d'abord, les associations extraeuropéennes lui demandent de l'aide pour dynamiser le football dans leur région. Par ailleurs, elles préconisent aussi sa décentralisation, par la création de groupements régionaux, ce qui permettrait de faciliter le développement à l'échelle régionale. Cette idée est en particulier portée devant le congrès de 1950 par des associations d'Afrique subsaharienne. Lors de cette même assemblée,

---

[50] Voir la contribution de Benjamin Zumwald dans le présent ouvrage.
[51] Informations tirées du *Handbook de la FIFA de 1950*.

les associations sud-américaines, qui militent depuis l'entre-deux-guerres pour une décentralisation de la FIFA, soumettent également des propositions concrètes en ce sens[52].

Durant les débats, les délégués présents acceptent d'entamer un travail en vue de réorganiser la FIFA et, à ce titre, nomment une commission chargée de ce travail. Ernst Thommen fait partie des dirigeants qui sont en faveur d'une réforme, car, selon lui, la structure de la Fédération internationale n'est effectivement plus adaptée au contexte footballistique international. Toutefois, si la création d'entités régionales peut paraître à terme une solution, celle-ci ne doit pas remettre en question le monopole de la FIFA. Thommen ne fait officiellement pas partie de la commission d'étude en charge de la réorganisation, cependant, du fait de sa position dans le comité exécutif, il est tenu au courant de l'avancée des discussions. En outre, en raison d'échanges informels qu'il entretient régulièrement avec des membres influents de celle-ci, comme l'Italien Barassi, il participe activement à la tenue de deux assemblées – dont l'une se tient à Zurich sous sa direction – qui réunissent une quinzaine d'associations européennes d'Europe de l'Ouest en juin et juillet 1952 et qui doivent permettre une discussion collective sur la réorganisation[53].

Au printemps 1953, après trois ans de discussions intenses, une ébauche de statuts est enfin élaborée par la commission d'étude en vue d'une discussion lors d'un congrès extraordinaire de la FIFA prévu pour le mois de novembre. Toutefois, il n'est pas acquis que les propositions de réformes seront acceptées par toutes les associations membres de la FIFA, car tout au long des trois ans de discussions, de fortes tensions ont éclaté entre les dirigeants des associations d'Europe de l'Ouest et leurs homologues sud-américains. De même, un bloc des associations des pays communistes – qui s'est formé à la fin des années 1940, comme c'est également le cas

[52] Quin Grégory, Vonnard Philippe, « Did South America foster European Football ? : Transnational influences on the continentalisation of FIFA and the creation of UEFA, 1926-1959 », *Sport in society*, nº 20, 2017, p. 1424-1439.

[53] AFIFA, Réorganisation de la FIFA (1950-1953), Commission d'étude et bureau/révision, Procès-verbal de la réunion des associations européennes de la FIFA du 22 juillet 1952.

au sein d'autres organisations internationales sportives[54] – critique vivement les propositions faites par la commission d'étude et refuse catégoriquement de les soutenir[55]. Entre les mois de juin et de novembre 1953, Ernst Thommen tente de fédérer plusieurs acteurs autour de l'élaboration d'un compromis.

Premièrement, il essaie de réunir les associations européennes (du moins de l'Ouest) autour d'une idée commune à défendre lors du congrès extraordinaire de la FIFA. À ce titre, soulignons que la réunion du bureau de la commission qui doit finaliser le projet de nouveaux statuts en vue du congrès de novembre 1953 se déroule, au mois de juin 1953… au domicile bâlois de Thommen[56]. Aux membres convoqués pour les discussions, soit Rodolphe Seeldrayers, Kurt Gassmann, Ottorino Barassi et Stanley Rous, s'ajoute le Danois Ebbe Schwartz, justement présent à Bâle, car l'équipe nationale danoise affronte la Suisse le soir même dans la cité rhénane. Sa présence est troublante puisqu'il ne fait officiellement pas partie du bureau de la commission. La participation du dirigeant danois montre qu'avant de soumettre le projet, les associations d'Europe occidentale essaient de trouver un terrain d'entente entre elles. En effet, lors des discussions de Bâle, Rous peut parler au nom des Britanniques, Barassi représente la vingtaine d'associations européennes qui se sont réunies en 1952 et Thommen – qui participe sans aucun doute aux discussions en dehors des réunions officielles – peut apporter le point de vue du comité exécutif de la FIFA. Quant à Schwartz, il représente les intérêts des associations scandinaves. À noter encore que dans une lettre datant du 10 juin, l'Association suisse de football – dont

54 Charitas Pascal, « La Commission d'Aide Internationale Olympique (CAIO) : Un instrument de propagande soviétique ? (1951-1962) », *Sport History Review*, n° 40, 2009, p. 143-166 ; Dichter Heather, « "We have allowed our decisions to be determined by political considerations" : the early Cold War in the International Ski Federation », *Sport in history*, n° 37, 2017, p. 290-308;

55 Pour des détails sur ces discussions, voir : Vonnard Philippe, *L'Europe dans le monde du football. Genèse et formation de l'UEFA*, Bruxelles : Peter Lang, 2018 (chapitre 3).

56 AFIFA, documents liés à la réorganisation de la FIFA (1950-1953), Commission d'Études et Bureau, Procès-verbal du bureau de la commission d'étude pour la réorganisation de la FIFA, le 27 juin 1953.

Thommen, pour rappel, est président – invite tout le bureau de la commission à assister au banquet qui suit la rencontre Suisse-Danemark. En raison des pratiques qui existent au sein de la FIFA depuis l'entre-deux-guerres[57], nous pouvons en déduire que des discussions informelles s'engagent à cette occasion entre tous ces dirigeants. Deux mois plus tard, Thommen prend également part à une conférence organisée par l'association yougoslave à Split les 7 et 8 août 1953 dans le but de discuter de l'amélioration du « niveau du football européen »[58], mais aussi de créer une compétition européenne pour les juniors. Les associations suivantes répondent à l'appel (par ordre alphabétique) : Autriche, Allemagne de l'Ouest, Angleterre, Grèce, Suisse, Turquie et Yougoslavie[59]. Nous pouvons supposer que cet événement constitue une occasion supplémentaire pour les dirigeants présents de discuter de la réforme de la FIFA, notamment car l'association yougoslave défend aussi un projet de refonte des statuts de l'organisation[60]. En conséquence, entre les mois de juin et d'août, Ernst Thommen a l'occasion de discuter avec bon nombre de ses collègues européens de la réorganisation de la FIFA. Cette manière de procéder, à savoir échanger de manière informelle entre un petit groupe de dirigeants, correspond tout à fait à la manière dont le Suisse tente de créer des compromis sur un sujet pour le moins conflictuel.

Deuxièmement, Ernst Thommen essaie de convaincre ses collègues du comité exécutif de la FIFA qu'une réforme est nécessaire et que pour la réaliser il faudrait peut-être envisager la création d'entités continentales. En novembre 1953, lors de la séance du comité exécutif pour préparer le congrès extraordinaire de la FIFA qui devra statuer

57 Vonnard Philippe, *L'Europe dans le monde du football…* (chapitre 1).

58 AFIFA, Correspondance avec les associations nationales : Yougoslavie (1939-1974), Lettre de Kai Popovic à Kurt Gassmann, 1er août 1953.

59 AFIFA, correspondance avec les associations nationales : Angleterre (1927-1955), Lettre de Stanley Rous à Kurt Gassmann, 4 août 1953.

60 AFIFA, Réorganisation de la FIFA (1950-1953), 2. Commission d'Études et Bureau (pochette : séance Paris), « Note préliminaire à l'examen des 124 propositions que le Congrès d'Helsinki a renvoyées devant la Commission de révisions des statuts et règlements de la F.I.F.A. Nommée en 1950 au congrès de Rio de Janeiro », 19 décembre 1952.

sur la réforme, il indique qu'il devrait être permis à des associations nationales d'un continent de se mettre ensemble afin « de créer un organisme leur permettant de sauvegarder leurs intérêts »[61]. Il prône donc l'ouverture, puisque s'il ne défend pas une continentalisation de la FIFA comme le souhaitent par exemple les associations sud-américaines, son propos laisse toutefois à penser qu'il n'est pas totalement inflexible à une telle possibilité. Alors que lors du congrès extraordinaire, les journalistes présents s'attendent à « *une joute oratoire Europe-Amérique latine* »[62], les premières heures de l'assemblée n'amènent pas de dénouement sur la question.

Dans le but de sortir de cette impasse, Ernst Thommen propose un compromis qui est discuté lors d'une réunion hors des sessions qui se tient le soir du premier jour entre Européens et Sud-Américains[63]. Le Bâlois a bien préparé le terrain puisqu'il s'est entretenu en marge des sessions du congrès avec des dirigeants très influents : l'Italien Barassi, l'un des principaux leaders de la vingtaine d'associations européennes ; le Belge Seeldrayers, président de la commission d'étude de la réorganisation de la FIFA ; l'Uruguayen Rotili, secrétaire de la Confédération sud-américaine et donc représentant les intérêts des associations de ce continent, ainsi que le Brésilien Sotero Cosme, délégué d'un pays influent au sein de la FIFA et qui, parfois, ne partage pas les mêmes positions que ses voisins sud-américains. Dans cette recherche de consensus, Thommen peut aussi compter sur le soutien de l'Espagnol Muñoz Calero, qui essaie de renforcer les liens entre les Européens et les Sud-Américains notamment par le projet d'organiser un match « Europe-Amérique du Sud » à Madrid en 1954 pour fêter le cinquantenaire de la FIFA[64].

---

[61] AFIFA, Comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954), Procès-verbal du comité exécutif de la FIFA des 12-13 novembre 1953.

[62] « Mais dès aujourd'hui au congrès de la FIFA joute oratoire Europe-Amérique latine », *L'Équipe*, 14 et 15 novembre 1955.

[63] D'après les déclarations faites par le délégué soviétique, Serguei Savin, le lendemain de cette réunion, il semble que des associations du bloc soviétique ont aussi participé à ces discussions.

[64] AFIFA, Comité exécutif (procès-verbaux 1953-1954), Procès-verbal du comité exécutif de la FIFA des 12-13 novembre 1953.

Les actions du dirigeant suisse semblent porter leurs fruits puisque le lendemain de la réunion entre les dirigeants européens et sud-américains, Ernst Thommen indique aux congressistes que ceux-ci ont trouvé un terrain d'entente et s'accordent pour engager une réforme dans la nomination des membres du comité exécutif de la FIFA. Dorénavant, chaque continent aura des places fixes en son sein. Ernst Thommen justifie le changement de mode d'élection devant l'assemblée en expliquant son caractère inévitable. Par cette rhétorique, il invite notamment les associations du bloc soviétique à se joindre à cette idée, argumentant qu'il s'agit d'un processus finalement logique au vu des transformations que connaît la FIFA depuis plusieurs années.

Ce qui est nommé le « compromis Thommen » dans le procès-verbal du congrès est bien accueilli par la majorité des délégués et notamment par les représentants des associations africaines et asiatiques. De même, il correspond aux souhaits des dirigeants sud-américains et voit plusieurs dirigeants européens, comme le Belge Hermesse et l'Italien Barassi, venir à la barre pour soutenir l'idée. La proposition sur le changement des statuts est largement ratifiée par 39 voix contre 6, ce qui confirme la coalition établie entre les associations d'Europe de l'Ouest, les pays d'Amérique latine et les autres pays extraeuropéens. En fait, les refus proviennent uniquement des pays du bloc soviétique. Quant à la Yougoslavie, elle s'est abstenue.

Après trois ans de discussions, une réforme importante des statuts de la FIFA est donc acceptée et force est de constater qu'Ernst Thommen a joué un rôle de premier plan pour arriver à démêler ce sujet pour le moins complexe. Sa capacité à trouver des compromis, mais aussi son activité pour créer des débats en dehors des discussions officielles, ont finalement permis de trouver une solution. Thommen lui-même ressort grandi de cette entreprise, car, avec le succès – autant organisationnel que financier – de l'organisation de la Coupe du monde de 1954, son prestige augmente et il se profile plus que jamais comme l'un des dirigeants les plus influents, et respectés, du football international.

Négocier avec l'UEFA

La décision prise lors du congrès extraordinaire de la FIFA de Paris est importante, car, comme l'a rappelé Thommen à l'assemblée, elle implique que les associations européennes devront prochainement se réunir afin de créer une organisation. Cela signifie que les associations d'Europe de l'Ouest et du bloc de l'Est n'ont d'autre choix que de s'associer, car les dirigeants du football de l'époque ne souhaitent pas suivre les fractures de la politique internationale et ont une représentation de l'Europe basée sur celle que les géographes ont établie au XIXe siècle[65]. Cette situation constitue alors une exception dans la construction européenne naissante. En effet, à cette époque, seule la Commission économique pour le développement de l'Europe des Nations Unies (UNECE) réunit des pays issus des deux blocs. Le groupement européen est officiellement créé le 15 juin 1954 à Bâle, soit dans la ville natale d'Ernst Thommen. Avec d'autres dirigeants, en particulier Ottorino Barassi, mais aussi José Crahay et Henri Delaunay, le Bâlois participe activement à la mise en place de l'assemblée. C'est d'ailleurs lui qui ouvre les débats en insistant sur le fait qu'il espère que les délégués montreront l'exemple d'une « Europe unie »[66]. L'entité, qui est nommée UEFA (Union of European Football Associations) dès octobre 1954, connaît un développement rapide puisqu'en l'espace de cinq ans, elle met notamment en place trois compétitions européennes : la Coupe des clubs champions européens, le tournoi international des juniors et la Coupe d'Europe des nations. Désormais, deux élites du football européen coexistent : celle qui dirige l'UEFA d'une part, et les dirigeants européens du comité exécutif de la FIFA d'autre part, qui sont élus par l'UEFA pour la représenter au sein de la Fédération internationale[67]. L'autorité

---

[65] C'est-à-dire que le continent va, d'ouest en est, de l'Irlande à la chaîne de l'Oural, et, du nord au sud, de la Scandinavie à la Grèce. Cette conception se base sur les échanges footballistiques tels qu'ils sont pratiqués depuis l'entre-deux-guerres, et en particulier sur la délimitation de la zone « Europe » de la Coupe du monde de football créée en 1930.

[66] Archives de l'Union des Associations Européennes de Football (ci-après AUEFA), Congrès de l'UEFA (1954-1990), Procès-verbal de la réunion de l'Entente européenne du 15 juin 1954.

[67] Une clause existe dans les statuts de l'UEFA qui indique qu'un dirigeant élu à son comité exécutif ne peut pas faire partie de celui de la FIFA.

croissante de l'Union sur le football européen ne va pas sans poser des problèmes, et crée notamment une opposition entre l'élite dirigeante de l'UEFA et les membres européens de l'élite dirigeante de la FIFA.

En effet, dans l'esprit d'un dirigeant comme Thommen, qui officie au sein du comité exécutif de la Fédération internationale, l'entité européenne peut certes développer ses prérogatives, mais elle doit rester subordonnée à la FIFA. Pourtant, l'UEFA prend progressivement ses distances, comme le montrent les discussions sur le règlement du tournoi international des juniors lors de la reprise de son organisation par l'UEFA qui s'opère entre 1956 et 1957[68]. Parallèlement, une autre requête va constituer un point fort de tension, à savoir la demande de l'UEFA relative à la redistribution par la FIFA à l'entité européenne d'une partie du pourcentage qu'elle touche sur la recette brute des rencontres entre les équipes nationales des associations nationales européennes. Ce souhait doit se comprendre pour deux raisons principales. Premièrement, il s'agit pour l'UEFA d'établir une égalité avec la Confédération sud-américaine de football qui dispose déjà de ce droit dans les statuts de la FIFA. Deuxièmement, cela doit permettre à l'Union de football de disposer de fonds supplémentaires afin de soutenir ses activités, qui sont en développement constant. Ainsi, le comité exécutif de l'UEFA envisage, dès 1955, de « *demander à la Fédération internationale de Football-Association de porter à l'ordre du jour de son prochain Congrès une proposition tendant à obtenir qu'il ne soit versé à la FIFA qu'un pourcentage de 1 % sur la recette brute des matchs internations joués entre pays européens ; l'autre 1 % étant versé à l'Union européenne* »[69]. Toutefois, les principaux dirigeants européens du comité exécutif de la Fédération internationale, en premier lieu Barassi et Thommen, ne se montrent guère enchantés par la requête de leurs collègues de l'UEFA. Lors de la réunion du 3 décembre 1955 du comité d'urgence de la FIFA – dont Thommen fait partie –, il est signalé qu'« *une diminution*

[68] Marston Kévin Tallec, « "Sincere camaraderie" : professionalization, politics and the pursuit of the European idea at the International Youth Tournament, 1948-57 », in Vonnard Philippe, Quin Grégory, Bancel Nicolas (éd.), *Building Europe with the ball…*, p. 137-161.

[69] AUEFA, comités exécutifs et comités d'urgence (1954-1959), Procès-verbal du comité exécutif de l'UEFA du 14 août 1955.

de ce pourcentage serait d'un effet désastreux pour la situation financière de la FIFA»[70]. Il faut effectivement souligner que, pour l'année 1954, les pourcentages reçus se montent à 158 878,28 francs suisses, soit près de 71 % des recettes totales de la FIFA (sans compter les recettes de la Coupe du monde)[71]. Si le détail des paiements ne nous est pas connu, nous pouvons tout de même indiquer que les rencontres entre les associations nationales européennes représentent une grande partie de ce pourcentage. Dès lors, le fait de rétrocéder une partie du pourcentage perçu sur la recette des matchs internationaux risque effectivement d'impacter les finances de la Fédération internationale.

Alors que la FIFA reste toujours inflexible, les dirigeants de l'UEFA commencent à se montrer déçus du peu de soutien de la part des dirigeants européens du comité exécutif de la FIFA, qui sont censés représenter, voire défendre, les intérêts de l'UEFA au sein de celui-ci. De plus, nous pouvons supposer qu'ils estiment que la FIFA peut faire un effort financier, car elle connaît une situation comptable favorable, tel que l'illustre l'acquisition d'un bâtiment sur les hauts de Zurich dans lequel est transféré son siège, démarche qui ne correspond pas à l'image d'une organisation ayant des difficultés financières. Une fois encore et afin de dénouer le problème, Ernst Thommen tente une médiation.

Lors d'une séance du comité exécutif de la FIFA qui se déroule à Lisbonne quelques jours avant le congrès de 1956 durant lequel doit avoir lieu une discussion sur le sujet, le dirigeant suisse propose la solution suivante. Sur les 2 % que touche la FIFA de la recette brute sur les rencontres internationales entre ses membres, 1,5 % lui reviendrait et 0,5 % irait à la confédération continentale concernée par la rencontre. Afin de convaincre les entités continentales d'accepter cette proposition, il recommande que les dirigeants du comité exécutif de la FIFA soient actifs et entreprennent des pourparlers avec chacune d'entre elles. Mais cette proposition ne fait pas l'unanimité au sein de l'élite de la

---

70 AFIFA, Comité d'urgence (1951-1957), Procès-verbal du comité d'urgence de la FIFA du 3 décembre 1955.

71 Thommen Ernst, «Tableau récapitulatif des recettes de la FIFA [1946-1954]», 13 septembre 1955. FIFA, commission des finances, dossier : 1955-1962.

Fédération internationale puisque les représentants africains, asiatiques et sud-américains se rallient à la proposition de l'UEFA.

Non découragé par ce refus, Thommen va exposer sa proposition devant le congrès de l'UEFA quelques heures plus tard. Cependant, il se heurte à une hostilité vis-à-vis de son idée, les délégués décidant à l'unanimité de valider la requête portée devant le congrès de la FIFA en vue de la rétrocession par la FIFA à l'UEFA de la moitié du pourcentage qu'elle touche sur les recettes brutes des matchs internationaux entre les équipes nationales européennes[72]. Lors de l'assemblée générale de la Fédération internationale, l'Union obtient le soutien des autres confédérations continentales. En conséquence, les congressistes décident à «*une grande majorité*»[73] d'opter pour la proposition qui consiste à modifier les articles des statuts de la Fédération internationale au sujet des pourcentages prélevés par la FIFA. Désormais, les confédérations continentales toucheront la moitié de la redevance de 2% perçue par la FIFA (soit 1%) sur la recette brute des rencontres internationales qui concernent leur continent. À noter que les matchs qui se jouent dans le cadre de la Coupe du monde ne sont pas concernés par cette mesure. Les décisions prises dans la capitale portugaise constituent une étape importante en vue d'une prise d'indépendance des confédérations continentales vis-à-vis de l'autorité de la FIFA. En plus de leur conférer une assise financière, ce changement des statuts de la Fédération internationale en leur faveur montre aussi qu'elles sont capables de créer des discussions sur un sujet au sein de la FIFA, voire de créer des alliances entre elles. Ernst Thommen n'a donc pas réussi à fédérer assez de soutien autour de son idée. Ce cas est très intéressant puisqu'il montre que le dirigeant suisse n'arrive pas toujours à créer des compromis. Toutefois, ce dernier sait apprendre de ses échecs.

---

[72] AUEFA, Assemblée générale ordinaire, Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'UEFA du 8 juin 1956. Les confédérations continentales n'étant pas reconnues comme membres de la Fédération internationale, elles ne peuvent soumettre directement des requêtes devant le congrès de la FIFA et sont donc obligées de passer par leurs associations membres.

[73] AFIFA, congrès ordinaires (1953-1959), Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FIFA des 9 et 10 juin 1956.

En effet, deux ans plus tard, une autre requête financière est portée par l'UEFA auprès de la FIFA. Cette fois, il s'agit de demander une rétrocession à la Fédération internationale sur la recette brute qu'elle touche sur les matchs disputés dans le cadre des éliminatoires et de la phase finale de la Coupe du monde. Afin d'éviter de nouvelles tensions entre l'UEFA et la FIFA, Thommen – désormais président de la toute nouvelle commission des finances de la FIFA – entreprend une nouvelle médiation, mais cette fois en s'y prenant différemment. Tout d'abord, il anticipe davantage et tente de créer un dialogue avec l'UEFA bien en amont du congrès de la FIFA. De plus, il se montre plus ouvert à la discussion puisqu'il accepte de concéder quelque chose à l'instance européenne[74]. À la suite des discussions entre le duo Thommen-Barassi et une délégation de la commission des finances de l'UEFA, un compromis est trouvé : il s'agirait de laisser les dispositions existantes pour la Coupe du monde de 1958 et de les modifier dans le sens de la requête de l'UEFA pour l'édition de 1962. Dorénavant, les confédérations obtiendront 1 % des 5 % que touche la Fédération internationale sur les recettes brutes des rencontres de qualifications pour la Coupe du monde. Le règlement de cette question permet non seulement de renforcer la base financière de l'UEFA et des autres confédérations, mais permet aussi aux dirigeants principaux de l'Union de se profiler comme des acteurs particulièrement actifs dans le développement du football international.

Dans la foulée de cette décision, Ernst Thommen propose d'opérer un rapprochement entre le comité exécutif de l'UEFA et les membres européens du comité exécutif de la FIFA, en particulier, car les intérêts du Vieux Continent à la Fédération internationale semblent menacés par un nouveau projet de réforme des statuts, mené par les dirigeants sud-américains. À la suite d'une réunion qui se tient en décembre 1959 entre l'élite des deux organisations, il est décidé, sous l'impulsion du Bâlois[75], de créer une commission UEFA-FIFA afin de permettre aux dialogues de se poursuivre de

[74] AUEFA, commission des finances (1957-1959), Procès-verbal de la commission des finances du 28 février 1957.

[75] Il rédige un rapport de synthèse de la discussion et y propose la création d'une commission commune UEFA-FIFA.

manière régulière. Une fois encore, le dirigeant helvétique prend les devants et semble animé par une volonté d'éviter au maximum les tensions et de fédérer les dirigeants autour de projet commun. D'un point de vue plus personnel, il s'agit sans doute aussi de se placer dans la course à la présidence de la FIFA.

Conclusion

En septembre 1961, un congrès extraordinaire de la FIFA discute de l'adoption de nouveaux statuts. Mais cette assemblée va aussi être le théâtre de l'élection du nouveau président de l'organisation. Après huit mois de présidence *ad interim* de la FIFA – il a remplacé l'Anglais Arthur Drewry, décédé des suites d'une longue maladie – Ernst Thommen y affronte ses deux principaux compagnons de route des années 1950, Ottorino Barassi et Stanley Rous. Dans une certaine confusion – la tenue de l'élection est vivement discutée par plusieurs délégués qui préféreraient qu'elle soit réalisée lors du congrès ordinaire de 1962 –, l'Anglais remporte le premier tour[76]. Sentant sans doute que sa chance est passée, Thommen se retire de la course en indiquant que même si des circonstances extérieures ont contribué à sa défaite[77], « *il est préférable* […] *de ne pas jouer les prolongations* »[78]. Une fois encore, il semble ne pas vouloir créer de tensions. S'il est désigné

[76] Ce report semble désavantager Thommen, d'autant plus qu'il a semblé trop sûr de sa victoire et a moins bien préparé sa campagne que l'Anglais Rous, son adversaire principal. C'est du moins ce que suggère un article de *La Gazette de Lausanne*. « Sans prolongations », *La Gazette de Lausanne*, 30 septembre 1961.

[77] Il faut indiquer ici un événement personnel récent qui a peut-être également eu une incidence dans le soutien porté à Thommen : lors d'une violente dispute avec sa femme, celle-ci aurait tenté de lui tirer dessus avec un révolver, épisode qui entraîne *de facto* la séparation du couple. Or, cet épisode ne correspond pas à l'image que souhaite donner Ernst Thommen sur la scène internationale. D'ailleurs, si le couple se sépare, aucun divorce n'est prononcé. Pour une réflexion sur l'influence de la vie personnelle sur les actions d'un dirigeant (en l'occurrence politique) voir : Milza Pierre, « Figures de grands décideurs : l'intérêt de la biographie », in Frank Robert (éd.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris : PUF, 2012, p. 545-559.

[78] AFIFA, comité exécutif (1961), Procès-verbal du Congrès extraordinaire de la FIFA des 28-29 septembre 1961.

président d'honneur de la FIFA en 1962, cette non-élection à la tête de la Fédération internationale marque néanmoins la fin des mandats officiels d'Ernst Thommen au sein de la Fédération internationale.

Cet article avait pour but d'une part, de décrire plusieurs situations dans lesquelles Ernst Thommen joue les médiateurs; d'autre part, de s'interroger sur les raisons qui le poussent à agir de la sorte. À ce propos, nous avons montré que la propension du dirigeant suisse à se profiler comme un médiateur se dessine déjà durant les années 1920 au sein des instances du football helvétique, et que cet aspect se renforce au fil des années et des différents mandats qu'il occupe. Cette position semble s'expliquer par un «savoir-faire», ou du moins une socialisation, en matière de médiation, qui semble découler des nombreuses fonctions qu'il a occupées préalablement dans le système sportif helvétique. En ce sens, l'échelle nationale s'apparente à un laboratoire d'expérimentation pour un dirigeant qui souhaiterait ensuite faire carrière à l'échelle internationale[79].

Cette recherche, qui se voulait exploratoire, contient plusieurs limites. C'est en particulier l'examen sociologique du milieu familial et professionnel de Thommen qu'il aurait fallu davantage étudier et en particulier le rôle de son épouse dans son ascension professionnelle. De plus, il s'avérerait intéressant de se questionner sur les avantages de la posture du médiateur. En d'autres termes, n'est-ce pas *in fine* un bon moyen pour le dirigeant suisse d'acquérir davantage de prestige afin d'obtenir de plus hautes fonctions, voire de consolider sa position? Enfin, il faudrait replacer davantage la trajectoire individuelle du dirigeant bâlois dans le contexte de la politique internationale suisse. En effet, Ernst Thommen représente un pays qui durant la Guerre froide se place certes dans le giron des «Western neutral»,[80] mais

[79] Ce type de réflexions amènent à s'intéresser au fonctionnement, mais aussi à la sociabilité qui existe au sein de ces organisations.
[80] Hanhimäki Jussi, «Non-Aligned to What? European Neutrality and the Cold War», in Bott Sandra, Hanhimäki Jussi, Schaufelbuehl Janick Marina, Wyss Marco (éd.) *Neutrality and Neutralism in the Global War. Between or within the Blocs?*, London: Routledge, 2015, p. 17-32.

qui se veut à la croisée entre l'Est et l'Ouest[81]. Ainsi, nous pouvons supposer que Thommen a sans doute plus de marge de manœuvre que certains de ses collègues, ses actions ayant moins le risque d'être taxées idéologiquement parlant.

Le rôle majeur joué par Thommen au sein de la FIFA durant les années 1950 a largement contribué à la consolidation de sa structure ainsi qu'au renforcement de son pouvoir sur le football international. Or, durant la même période, d'autres dirigeants suisses opèrent activement dans des organismes sportifs internationaux comme Arthur Gander (gymnastique), Marc Hodler (ski) ou encore Otto Mayer (CIO). En conséquence, s'intéresser à leur trajectoire individuelle permettrait assurément de mieux comprendre ce fort investissement des dirigeants suisses dans les relations internationales sportives au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, voire permettrait peut-être la mise à jour de l'existence d'un véritable réseau de dirigeants helvétiques œuvrant à l'intersection entre les échelles nationales et internationales[82].

---

[81] Sur la place de la Suisse dans la Guerre froide, voir: Bott Sandra, Hanhimäki Jussi, Schaufelbuehl Janick Marina, Wyss Marco «Le rôle international de la Suisse dans la Guerre froide globale: un équilibre précaire», *Relations internationales*, nº 163, 2015, p. 3-14. Et pour des réflexions récentes sur le domaine culturel, voir Milani Pauline, «Le modèle helvétique de diplomatie culturelle, un Sonderfall?», *Relations internationales*, nº 169, 2017, p. 101-120.

[82] Pour des réflexions préliminaires sur cet aspect, voir le chapitre de Quentin Tonnerre. De telles recherches devraient s'inspirer de travaux récents sur l'histoire transnationale de la Suisse. Pour un état de la littérature et quelques pistes de recherches sur cette démarche, voir: Eichenberger Pierre, David Thomas, Haller Lea, Leimgruber Matthieu, Schar Bernhard, Wirth Christa, «Beyond Switzerland. Reframing the Swiss Historical Narrative in Light of Transnational History», *Traverse. Revue d'histoire*, nº 24, 2017, p. 137-152.

Notices biographiques

Sébastien Cala mène une thèse en histoire du sport à l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne, sous la direction du Dr Grégory Quin. Ses thématiques de recherche sont l'histoire du ski, du développement des stations de sports d'hiver et des liens entre sport, tourisme et économie. En 2015, dans le cadre de ses études en Lettres à l'Université de Lausanne, il a réalisé un travail de mémoire intitulé *Politique des bons offices, neutralité et échanges économiques : la Suisse et la Corée divisée durant la Guerre froide*.

Jérôme Gogniat mène une thèse à l'Université de Neuchâtel sur l'utilisation publicitaire de la performance sportive par les entreprises de l'Arc jurassien. Auparavant, dans le cadre de ses études, il s'est surtout intéressé à la naissance du sport moderne en Suisse, en particulier du football. Il a également participé à l'exposition *Neuchâtel Xamax : 100 ans d'histoire et de passion* en tant que commissaire scientifique.

Christophe Jaccoud est professeur associé de sociologie du sport à l'Université de Neuchâtel et collaborateur scientifique au Centre international d'étude du sport (CIES) de cette même institution. Ses domaines de recherche ont d'abord concerné les pratiques sportives auto-organisées puis les phénomènes de supportérisme violent, des thèmes auxquels il a consacré plusieurs articles et ouvrages. Ses travaux récents portent sur le sport féminin et les formes d'émancipation qui sont attachées à des engagements associatifs juvéniles.

Christian Koller est directeur des Archives sociales à Zurich, professeur titulaire pour l'histoire contemporaine à l'Université de Zurich, et membre du comité de l'Association suisse d'Histoire du Sport et du Centre de recherche sur l'administration du sport. Ses thématiques de recherche s'étendent de l'histoire du racisme et du nationalisme à l'histoire du sport, en passant par l'histoire militaire et celle des mouvements sociaux, ainsi que les différentes formes de cultures mémorielles.

Grégory Quin est maître d'enseignement et de recherche à l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne. Il travaille à l'écriture de l'histoire du sport suisse depuis plus de dix ans, avec des intérêts marqués pour les histoires du football, de la gymnastique et du ski. Il a publié de nombreux ouvrages et articles sur ces questions, et notamment *Le football suisse. Des pionniers aux professionnels* (PPUR, 2016) et *L'Odyssée du sport universitaire lausannois* (Glyphe, 2016). Il collabore fréquemment avec le Musée du sport suisse, à Bâle, notamment pour la valorisation des archives du sport en Suisse.

Nicola Sbetti travaille actuellement à l'Université de Bologne comme chargé de cours en histoire contemporaine. Il mène également une recherche dans le cadre d'un projet scientifique lié à la construction du Musée national de la gymnastique. Ses travaux portent sur l'histoire du sport, en particulier en relation avec la politique en Italie et dans les institutions sportives internationales. Il a notamment publié un ouvrage sur l'histoire politique des Jeux olympiques, un autre sur celle de la Coupe du monde de football (avec Riccardo Brizzi), ainsi que de nombreux articles en italien et anglais dans des revues académiques.

Laurent Tissot est professeur honoraire en histoire contemporaine à l'Université de Neuchâtel. Il est le cofondateur de la Commission internationale pour l'histoire du voyage et du tourisme, ainsi qu'un membre du comité exécutif du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH). Ses domaines de recherche sont l'histoire des transports, des loisirs et du tourisme ainsi que l'histoire industrielle (histoire d'entreprise, histoire régionale).

Quentin Tonnerre est assistant diplômé à l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne. Il y mène une thèse d'histoire provisoirement intitulée *Diplomatie, neutralité et sport en Suisse (1925-1981)*, sous la direction des professeur·e·s Patrick Clastres et Janick Marina Schaufelbuehl. Ses travaux portent sur la politique étrangère helvétique en matière de sport, les Suisses dans le sport international, ainsi que la diplomatie du chronométrage sportif.

Philippe Vonnard est docteur en science de l'éducation physique et du sport de l'Université de Lausanne. Il est actuellement chercheur boursier du Fonds national suisse de la recherche (FNS) à l'Institut des sciences de la communication (ISCC) à Paris. Spécialisé dans l'étude de l'internationalisation du sport, il a déjà publié plusieurs articles scientifiques sur cette thématique, et est l'auteur ou le coordinateur de plusieurs ouvrages récents : *Building Europe with the Ball* (Peter Lang, 2016), *Beyond Boycotts* (De Gruyter, 2017), *L'Europe au travers du football* (Peter Lang, 2018).

Benjamin Zumwald rédige actuellement une thèse de doctorat en histoire contemporaine à l'Université de Neuchâtel. Soutenu par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), son travail de recherche est dirigé par le professeur Laurent Tissot ainsi que par Francesco Garufo (Unine) et Thomas Busset (CIES). Il s'intéresse aux liens qui se sont établis entre les clubs de sport collectif et les entreprises de l'Arc jurassien durant la seconde moitié du xxe siècle.

Table des matières

Laurent Tissot, Christophe Jaccoud
De Sports en Suisse *à* Des réseaux et des hommes.
Dire le sport à 18 ans d'intervalle 7

Partie 1. Entre réseaux et moments-clé.
Participer à la dynamique sportive internationale 17

« Des réseaux » : introduction 19

Jérôme Gogniat
Quand le ballon rond remplace le ballon ovale.
Les pensionnats lémaniques et le non-développement
du rugby en Suisse au tournant du XIXe siècle. 23

Christian Koller
Réconciliation des nations à travers le sport?
Le football et le hockey sur glace suisses et l'essai
d'un retour à la normale dans les relations internationales
sportives (1919-1926) 51

Nicola Sbetti
Une amitié sans frontières
Le rôle des dirigeants suisses dans la reprise
internationale du sport italien (1943-48) 75

Grégory Quin, Sébastien Cala
Structuration et promotion du ski en Suisse (années 1920 – années 1960) Est-ce l'engagement des dirigeants ou les pentes des massifs qui expliquent l'essor du ski alpin helvétique ? 99

Partie 2. Le rôle des hommes. Des Suisses au service des institutions internationales 135

« Des hommes » : introduction 137

Quentin Tonnerre
L'influence des frères Mayer au sein du CIO (1946-1968) Un double enjeu commercial et diplomatique 139

Benjamin Zumwald
Administrer et développer le football. Kurt Gassmann et son engagement en faveur du football suisse et international 171

Philippe Vonnard
La posture du « médiateur » ? Ernst Thommen, la FIFA et le développement du football international 193

Notices biographiques 225

Achevé d'imprimer

en août 2019

pour le compte des Éditions Alphil- Presses universitaires suisses

Responsable de production : Anne-Caroline Le Coultre

Gianni Infantino, président de la FIFA, ou son prédécesseur, Joseph Blatter, sont des figures incontournables du sport international. Comme d'autres avant eux, ils incarnent l'action importante des dirigeants sportifs suisses dans l'internationalisation des sports.

Cet ouvrage propose d'analyser la genèse et les développements de ce processus en mettant l'accent sur les actions, individuelles et collectives, de plusieurs dirigeants qui occupent de hautes fonctions dans les fédérations sportives internationales entre la première décennie du siècle dernier et les années 1970. Cette période est en effet charnière car elle correspond à l'affirmation d'un internationalisme sportif : marqués par de nombreuses tensions politiques et confrontés à la médiatisation et à la démocratisation croissante des sports, les dirigeants sportifs internationaux cherchent à créer une communauté originale, dont les échanges transcendent parfois le contexte géopolitique.

Beaucoup de ces figures sont de nationalité suisse. Plus largement, le pays se profile comme une terre d'accueil particulièrement favorable à l'organisation de nombreuses compétitions internationales et à l'établissement des organisations sportives internationales, ainsi qu'un espace dans lequel se forgent de nombreuses pratiques sportives. Il s'agit dès lors, en convoquant des sources diverses et inexploitées, de s'interroger sur cette situation originale, car elle est avant tout promue par des acteurs privés dont les objectifs recoupent plus ou moins les actions diplomatiques étatiques de la Confédération helvétique, mais sans toutefois que l'État ne développe une politique en la matière.

ISBN 978-2-88930-248-2

